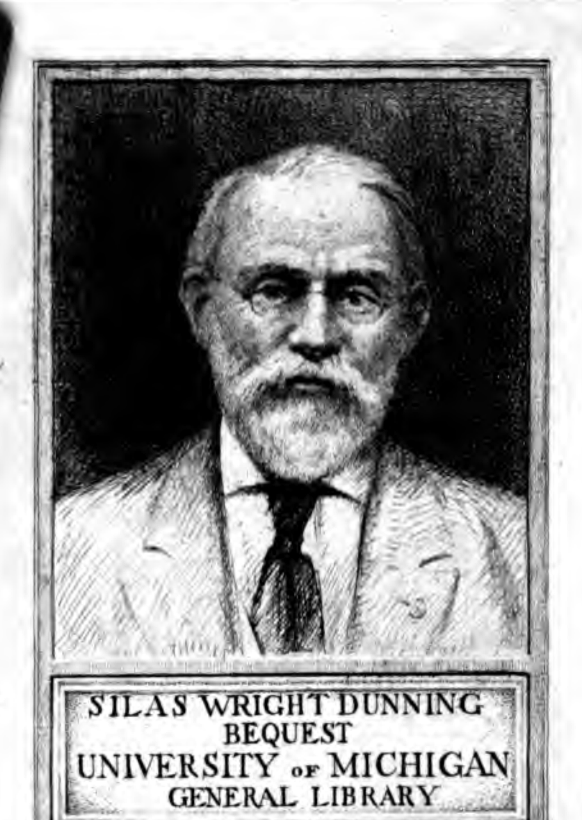

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





Annales

DE LA SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE & ARTISTIQUE

D'APT.



ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE

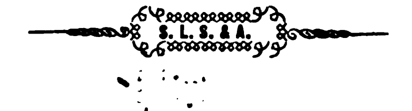
ET ARTISTIQUE

D'APT [VAUCLUSE]

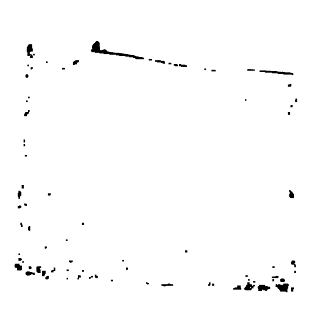
Quatième Année.

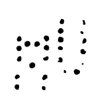
1866—1867.

(AVEC ONZE PLANCHE).



APT,
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J.-S. JEAN,
Grand'Rue (près la Cathédrale).
1869.





ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

sur les premiers vestiges de l'industrie humaine

ET

la fin de la période quaternaire

dans le Sud-Est de Vaucluse.

Depuis que les faits sont mieux observés et qu'on les étudie plus impartialement, les idées qui avaient généralement cours, en Géologie, sur la succession des époques et leurs limites respectives, tendent à perdre du crédit, pour faire place à une opinion moins fantastique et moins absolue que ces hypothèses de bouleversements universels, de cataclysmes subits, de changements à vue, si peu en harmonie avec les lois ordinaires de la nature, dont l'observation ne trahit habituellement rien de brusque ou d'imprévu.

Il faut donc renoncer à voir dans les étages géologiques des coupures tranchées, à classer les formations comme les échantillons de nos collections, dans lesquelles nous sommes réduits à établir des divisions idéales et des groupes fictifs, qui s'évanouissent sur le terrain. Or, si la délimitation des étages est devenue difficile, on n'est pas plus sûr des grandes lignes de séparation, et il faut allonger ou raccourcir les accolades suivant le besoin, par

exemple pour transporter les Térébratules du groupe de la *Diphia*, successivement du jurassique le plus récent à la craie la plus inférieure, ou pour faire voyager l'*Avicula contorta* et l'étage rœthien, du trias à l'infralias.

Ces incertitudes, assez grandes lorsqu'il s'agit des premiers âges géologiques, s'accentuent encore davantage si l'on parcourt la série des temps plus rapprochés de la période actuelle, et les points de délimitation deviennent de plus en plus indécis, quand il s'agit de tracer une démarcation, entre le domaine de la science du passé de notre globe et l'histoire des événements contemporains des premiers représentants de notre race.

Cette dernière limite n'étant pas arrêtée, il entre dans les légitimes attributions de la Géologie d'étudier les matériaux de l'époque où les vestiges de l'industrie primitive de l'homme se heurtent aux débris des espèces animales, qui après avoir disputé leur pâture à nos premiers ancêtres, se sont éteintes dans la succession des siècles, ont émigré devant la civilisation, ou se sont progressivement modifiées en obéissant aux lois de la domestication.

Longtemps, ces premiers hiéroglyphes sont restés méconnus, mais les recherches se multiplient et établissent de nombreux termes de comparaison, appelés à faire la lumière sur ces questions importantes.

Livré, dès son apparition sur le globe, aux dangers divers que suscitaient à son existence, fragile

et dépourvue de moyens naturels de défense, les alternatives atmosphériques et les entreprises des bêtes sauvages, l'homme a mis à profit l'intelligence supérietre qui le fait planer sur les autres êtres créés et le place dans un règne à part ; il a utilisé tout ce que la nature lui offrait : cavernes, grottes, fissures de rochers sont devenues pour lui des refuges, en attendant que l'application plus complète de ses facultés lui permît de créer de toutes pièces des abris artificiels, plus commodes et mieux appropriés à ses besoins.

La plupart des cavernes et des excavations, explorées à ce point de vue, fournissent des traces non équivoques du passage de l'homme, se manifestant par des débris de repas et des accumulations d'armes, d'instruments, ou d'ustensiles primitifs; ou par des ossements de l'homme lui-même, associés aux espèces animales dont il faisait sa nourriture.

Tout le midi de la France, en particulier, a produit, pour la science, d'abondantes récoltes de silex et d'os, travaillés durant les premiers âges; on a même retrouvé des spécimens d'un art antique sur des plaques schisteuses, où l'on voit, gravée au trait, la silhouette d'une espèce, éteinte comme le grand Ours des cavernes, ou refoulée dans d'autres régions, comme le Renne.

Notre pays a conservé aussi la trace de ses anciens habitants; si, en sortant d'Apt, on gravit, dans la direction de Sivergues ou de Buoux, les hauteurs qui servent de contrefort à la petite chaine du

Léberon, on ne tarde pas à arriver sur le plateau de Claparèdes, pour descendre ensuite dans une vallée profonde, où le torrent d'Aiguebrun s'est creusé un lit, et coule, à travers des rideaux de noyers et de peupliers, avant de franchir la déchirure de la Combe de Lourmarin, d'où il va se joindre à la Durance. C'est dans ce lieu reculé que nous avons étudié, sous une excavation naturelle des grès de la molasse, les vestiges d'une station humaine préhistorique. Elle se trouve sur la limite des terres de Buoux ; on y aboutit en suivant un sentier tortueux qui de la ferme de Marenon conduit à celle de Cantebelle.

Nous savions vaguement que l'endroit, indiqué ici, avait été visité, à une certaine époque, par Requien; bien qu'à notre connaissance, cet observateur n'ait rien publié sur ce gite, qu'il paraît même avoir rapporté à l'âge du dépôt à *Hipparions* de Cucuron, et nous nous proposions de l'explorer, lorsque des silex taillés associés à divers débris osseux, parmi lesquels se trouvaient notamment un cubo-scaphoïde et un astragale de Bouquetin, assez bien conservés, nous furent communiqués par M. Jules Terris.

Cette circonstance nous engagea à ne plus différer l'examen que nous nous étions promis de faire, et, toujours avec l'assistance de M. J. Terris, que nous nous plaisons à remercier de son utile concours, nous avons colligé les objets divers décrits ou signalés dans cette note, et figurés dans les planches ci-jointes.

L'emplacement de cette station était des mieux choisis.

Exposée au S. O. et vis-à-vis une petite vallée transversale venant du Léberon, elle recevait du jour et du soleil, et se trouvait à l'abri de la pluie et du vent du nord; sa position élevée le garantissait d'ailleurs de toute crainte d'inondation ou de surprise.

Des éboulements modernes ont bien changé l'aspect de ce refuge et diminué sa profondeur, mais cependant on en retrouve encore le sol sur une longueur de 35 mètres environ, et c'est en fouillant ce sol que nous avons pu relever, à l'extrémité ouest, uue coupe, reproduite dans la planche I (*fig.* 2.), au-dessous du croquis de la vallée de l'Aiguebrun (*fig.* 1).

Du côté Est, les ossements et les silex sont plus superficiels et forment même, sur la paroi des bancs de molasse, une sorte de brèche assez compacte; il est aisé d'ailleurs de concevoir que la distribution des fossiles présente une grande irrégularité dans un gisement de cette nature.

Les éclats de silex sont extrêmement abondants; beaucoup n'ont point de forme définie et l'on peut les considérer comme des débris de fabrication d'armes et d'instruments.

Tous ces silex ont été apportés de loin, car on n'en rencontre pas dans les roches voisines, et ils ont été choisis avec discernement, à en juger par leur cassure large et régulière.

Il serait difficile de dire au juste à quel endroit

on s'est approvisionné ; nous en avons vu de toutes les nuances et ils attestent des gisements très divers. Il est assez problable que la population, qui en faisait usage, ramassait, dans ses excursions de chasse, ceux qu'elle trouvait sous ses pas.

L'accumulatiou de ces éclats de silex, dans une localité d'où ils sont absolument exclus par la constitution géologique, n'a pas échappé aux habitants des fermes voisines qui vont encore y choisir des pierres à briquet et appellent cet endroit la *Baoume dei peyrards* (1).

Les éclats allongés en forme de couteau ne sont pas rares, et plusieurs sont assez remarquables (Pl. III et IV). Mais on retrouve encore en plus grand nombre ceux de type grattoir (Pl. II), dont on devait se servir pour racler les peaux des animaux, ou même, comme de hache, pour dépécer les produits de la chasse et briser les os, afin d'en retirer la moëlle, soit que cette nourriture fût recherchée, soit que les difficultés de la vie obligeassent les premiers habitants du pays à économiser leurs provisions et à ne rien laisser perdre. Cette dernière considération pourrait même être invoquée, à l'exclusion de la précédente, si l'on a égard à certains faits d'anthropophagie, résultant de l'examen des anciennes stations découvertes aux environs d'Aix (2).

Vient ensuite une forme qui accuse plus nette-

(1) Grotte des pierres à feu.

(2). Marion: *Premières observations sur l'ancienneté de l'homme dans les Bouches-du-Rhône;* 1867.

ment le travail d'un être intelligent : c'est celle des têtes de lance et de flèche (Pl. III) ; nous en avons recueilli qui portent des retouches trés-délicates.

Nous mentionnerons encore des pointes aigües, capables de percer le bois ou l'os; un mince fragment brisé par les deux bouts, pourvu encore de dentelures équidistantes faites intentionnellement, et ayant pu servir de scie; ainsi qu'un os taillé en pointe, par un travail assez grossier, il est vrai, mais incontestable.

Les ossements, presque tous fracturés, n'abondent pas moins, et une inspection très superficielle suffirait, en l'absence d'autres preuves, à démontrer qu'ils ont été maniés par l'homme et brisés pour vider la cavité médullaire. Ces os ont dû être fendus par le choc d'un silex tranchant ; plusieurs ont subi l'action du feu, et toutes les épiphyses spongieuses, et par cela même imbibées de sucs nutritifs, ont été rongées, ce qui complique singulièrement les difficultés de détermination pour les espèces composant cette faunule, où prédominaient surtout le Cheval (*Equus Caballus*) et le Bouquetin (*Ibex*), souche de nos Chèvres domestiques.

Nous avons trouvé encore le Cerf (*Cervus Elaphus*), un autre petit ruminant indéterminable, le Lapin (*Lepus cuniculus*), et une espèce, plus petite que le Chevreuil et le Chamois, appartenant sans doute à une Antilope voisine de la *Gazella dorcas*, qui n'a pas été signalée, jusqu'ici, dans le quaternaire de la France.

De nouvelles fouilles éclairciront sans doute ce point, en nous fournissant d'autres pièces du même animal, dont nous n'avons qu'une prémolaire. M. Ed. Lartet n'a pas osé se prononcer et pense, comme M. Alb. Gaudry, qui a bien voulu examiner nos échantillons et les comparer avec ceux du Muséum, que si elle n'appartient pas à la Gazelle, elle annonce un très-petit Chamois. Toutefois, c'est là une question purement spéculative, trop intéressante, certainement, pour que nous négligions d'en rechercher la solution, mais qui offre actuellement peu d'importance pratique, et dont nous ne pouvons tirer aucune induction capable de contribuer à nous renseigner sur l'époque où vivaient les hommes auteurs des vestiges d'industrie auxquels nous voudrions assigner une date.

L'examen des silex taillés, que nous avons recueillis, ne suffirait pas, non plus, à nous donner ce résultat, car, suivant nous, on s'est mépris en distinguant dans les temps antéhistoriques: l'âge de la pierre simplement taillée, l'âge de la pierre polie, et ensuite l'âge du fer, suivi de l'âge du bronze; ce sont des divisions illusoires puisqu'elles ne sont pas comparables quand on change de pays. Au moment, en effet, où la civilisation est arrivée à un degré très-élevé chez certaines nations, il est encore des peuplades déshéritées qui n'ont pas dépassé l'âge de la pierre brute.

Mais il nous reste peut-être un fil conducteur plus sûr; c'est l'association même, avec des restes

d'industrie humaine, des divers animaux cités plus haut.

L'absence des grands carnassiers spéléens semble déjà annoncer que la période du diluviun était passée, et cette induction acquiert les caractères de la certitude quand on étudie la coupe, donnée ci-dessus, et surtout la liste d'animaux, un peu courte, il est vrai. mais assez caractéristique, que nous venons de citer.

Il ressort de cette étude et de cette énumération que la peuplade, dont nous essayons d'exhumer le souvenir, occupait nos pays au temps où y vivait une faune à peine différente de celle d'aujourd'hui et rappelant beaucoup les espèces de *Palafittes* ou habitations lacustres de la Suisse (1). Or, nous lisons dans Hérodote, que les habitants d'une partie de la Thrace, la Péonie, construisaient leurs demeures sur pilotis, au bord du lac Prasias, et cela au temps de Darius. Voilà un trait d'union entre les âges préhistorique et une époque que la Géologie peut appeler très-moderne.

La même conclusion a été adoptée, pour les vestiges trouvés dans diverses cavernes à ossements de l'Hérault, par M. Paul Gervais, qui dit, dans son récent mémoire sur l'ancienneté de l'homme et la période quaternaire, que ces enfouissements sont certainement contemporains des palafittes, dont l'époque se confond certainement, ajoute-t-il, avec

(1) Rütimeyer : *Die Fauna der Pfahlbauten der Schweiz.*

celle de Celtes, envisagés antérieurement à leurs rapports avec les Romains (1).

Nous pourrions donc, assez vraisemblablement, assigner la même date à la station de l'Aiguebrun, s'il ne convenait pas de tenir compte de certaines considérations locales pouvant modifier en peu cette déduction.

En effet, antérieurement encore à la civilisation romaine, les habitants de la contrée se servaient d'instruments en pierre, mais en pierre polie, que l'on retrouve épars en cultivant les champs. Nous figurons sur la Pl. VI deux spécimens de haches, en amphibolite de la Durance, recueillies au quartier des Tourettes; les pareilles se trouvent dans la vallée de l'Aiguebrun.

On peut voir dans ce fait la possibilité que ces instruments de silex taillés, plus primitifs que les autres et employés cependant dans le même pays, soient de date un peu plus ancienne, et remontent même jusqu'à l'époque du Renne.

Peut-être nous objectera-t-on à ceci que nous n'avons pas constaté la présence de cette espèce dans notre gisement, bien que ce ne soit là qu'un caractère négatif et qui n'est pas sans réplique; car pourquoi le climat du contour méditerranéen, par sa douceur exceptionnelle en toutes saisons, n'aurait-il pas formé une barrière suffisant à expliquer, pour nos dépôts quaternaires, l'absence du

(1) P. Gervais: *Zoologie et Paléontologie générales ; première série*, p. 30 ; 1867.

Renne, qui, sans doute, pouvait seulement habiter la région des Alpes et celle des Pyrénées, à la faveur du refroidissement momentané auquel se rattache l'époque glaciaire? Certainement il serait difficile d'être affirmatif à cet égard, et c'est une manière de voir que nous nous bornons à indiquer sans insister davantage, quoiqu'elle ne manque pas d'un certain degré de probabilité.

Du reste, nous croyons qu'il importe bien plus de recueillir des faits et de les présenter dégagés d'explications absolues, pour laisser le champ libre à l'avenir, plutôt que de formuler avant le temps des déductions hazardées; aussi voulons-nous ne pas nous départir de cette réserve en publiant ici le résultat de nos recherches sur les vestiges antéhistoriques des environs d'Apt.

Au surplus, la chronologie que nous pourrions essayer d'esquisser serait dépassée de beaucoup par celle qui paraît résulter, notamment, des récentes observations de MM. les abbés Bourgeois et Delaunay, dans le Loir et Cher, (1) et d'une communication présentée à l'une des dernières réunions de la Société Géologique par M. Laussedat, relativement aux couches de Billy dans l'Allier (2).

(1) *Bulletin de la Société Géologique de France, tome XXV*, 1868, p. 180, *in* G. de Mortillet.
(2) *Bul.*, *t. XXV*, p. 614.

EXPLICATION DES PLANCHES

Planche I.

Fig. 1. Croquis représentant une coupe transversale du vallon de l'Aiguebrun entre Marenon et le Léberon ; *a*, station humaine avec ossements et silex taillés ; *b*, Ruisseau de l'Aiguebrun ; *c*, plateau où se trouve la ferme de Marenon.

Fig. 2. Coupe de la station *a*, à l'échelle de $\frac{1}{80}$.

1. Terre végétale avec détritus organiques et débris de charbon ;

2. Fragments anguleux de molasse, provenant des bancs voisins;

3. Terre mélangée de menues pierrailles, avec quelques silex taillés et quelques rares ossements;

4. Terre fine contenant beaucoup d'ossements brisés et des silex.

Planche II.

Fig. 3 à 7. Eclats de silex en forme de hache ou de racloir.

Planche III.

Fig. 8 à 14. Couteaux en silex.

Planche IV.

Fig. 15 à 18 et 20 à 24, couteaux en silex ;

Fig. 19. Pointe à percer.

Planche V.

Fig. 25 à 28 et 30 à 34, Têtes de flèches et de lances ;

Fig. 29. Eclat dentelé en forme de scie.

PLANCHE VI.

Fig. 35. Hache polie ; 35 *a*, la même vue de profil;

Fig. 36 et 36 *a*. Autre forme de hache polie, en amphibolite compacte, comme la précédente.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LES

INSTITUTIONS CHARITABLES

DE LA VILLE D'APT [1]

PAR M. CARBONNEL, RECEVEUR DES HOSPICES.

IV. L'Hospice de la Charité.

Le problème de l'extinction de la mendicité n'est pas à l'étude seulement depuis la création, assez récente, de la science économique. On pourrait aisément trouver dans l'histoire, de nombreuses traces des dispositions législatives provoquées par le désir d'en obtenir la solution. Le seul exposé de la multiplicité des essais tentés dans ce but, offrirait une étude intéressante qui démontrerait les difficultés dont cette question est entourée.

En France, ces essais ont eu lieu sous plusieurs de nos souverains. Charlemagne, dans ses

(1). Voir: *Annales*, tome II, page 43, et tome III, page 131.

Capitulaires, ordonne que chaque localité nourrisse et entretienne ses pauvres afin qu'il n'existe plus de mendiants. Charles IX et Henri III promulguent des édits sévères dans le même but (2); mais c'est surtout à partir du règne de Louis XIV que les mesures édictées prennent un caractère plus pratique et plus général.

L'édit de ce roi, en date du mois de juin 1662, était précédé de considérations très étendues et très sages sur la nécessité d'établir, dans chaque ville du royaume, un *Hôpital général*, pour servir de refuge aux mendiants, et prescrivait aux communautés et aux évêques de mettre à l'étude la création de ces établissements dans un bref délai.

Aussi voyons nous, vers la fin du 17me siècle, un grand nombre d'institutions charitables, destinées aux indigents valides, s'établir en Provence sous les noms divers de *Charité*, *Miséricorde*, *Hôpital général*, etc., etc.

Notre ville ne fut pas des dernières à entrer dans ce concert humanitaire grâce à l'esprit de charité qui animait alors son clergé et à l'initiative éclairée de Mgr de Gaillard son évêque.

L'homme de bien auquel on doit la pensée première de la fondation d'un hospice de charité dans notre ville appartenait au corps capitulaire : C'était

(2). L'ordonnance du 9 juillet 1547 punissait le délit de mendicité de la peine du bannissement et du fouet pour les femmes et de la peine des galères pour les hommes.

Messire Pierre Jauffroy, chanoine, prieur de Villars.

En 1670, ce zélé bienfaiteur des pauvres avait déjà donné preuve de son dévouement aux œuvres de bienfaisance, en s'associant le premier, par une offrande de 2,000 livres, au projet que, sous l'influence des prédications du Père d'Escudier, missionnaire, plusieurs personnes charitables de la ville formèrent, d'établir à Apt une société dite la *Miséricorde*; malheureusement, ce plan échoua par suite de regrettables rivalités suscitées par les recteurs de l'hôpital Saint-Castor qui virent à tort dans la nouvelle institution des symptômes d'ingérence dans leurs propres affaires.

Depuis cette époque, Messire Jauffroy, méditant la création d'un œuvre indépendante de l'Hôtel-Dieu et qui, assise sur des bases plus larges que celles de la *Miséricorde*, pût donner satisfaction aux besoins d'une classe d'indigents dont la charité privée était impuissante à soulager les misères, avait résolu de consacrer les dernières années de sa vie à l'exécution d'un plan qui entrait tout à fait dans les vues de l'édit de 1662.

Ayant jeté les yeux, pour former le noyau de l'établissement qu'il voulait fonder, sur un petit domaine appelé *Château-Joli*, situé au quartier de *Ste-Marthe* non loin du faubourg de ce nom, dans une situation des plus agréables et des plus salubres, il en fit conclure l'achat, au prix de 2190 livres, par Pierre Lordonnet, avocat, son mandataire, et l'affecta, par une donation solennelle, le

18 décembre 1690, au logement des pauvres de la ville, après avoir constitué, dans le même acte, une rente annuelle de deux charges de méteil pour leur nourriture,

A son exemple, Mgr de Gaillard, le Chapitre et les habitants notables s'empressèrent de concourir, pour des sommes importantes, aux premiers besoins de l'œuvre nouvelle.

Les travaux d'appropriation durèrent cependant jusques au commencement de 1694. A cette époque, les constructions étant assez avancées, et la ville se trouvant affligée d'une disette extrême amenée par la guerre et par l'insuffisance des récoltes, on jugea le moment opportun pour l'inauguration de notre *Hôpital général.*

Mre Jauffroy adressa à l'évêque une supplique dans laquelle, après avoir rappelé ce qui avait été fait jusqu'alors et le but que l'on se proposait pour l'avenir, il demandait l'autorisation de procéder, selon les formes prescrites par une déclaration du roi, à l'internement de tous les indigents qui seraient trouvés en état de mendicité dans la ville.

Mgr de Gaillard signa, le 25 mai 1694, un décret par lequel il désignait le jour de la Pentecôte, 31 mai suivant, pour l'accomplissement des ces formalités dont l'autorité civile avait déjà, de son côté autorisé l'exécution. *En conséquence, ce jour là*, dit une relation de l'époque, *tous les pauvres mendiants, tant de l'un que de l'autre sexe, conduits par Messire Estienne Bourran, prestre du diocèse de Marseille, prieur de N. D. de la Rose*

esrigée en la ville de Pernes au Comtat-Venaissin et ancien vicaire de Caseneufve, en qualité de leur directeur, et encore de Messieurs les Recteurs, ont été enfermés dans la susdite maison de la Charité, avec solennité, par une procession avec la musique, à laquelle Messieurs du Chapitre, Messieurs les magistrats et communauté ont adsisté. (1).

Les pauvres qui furent alors recueillis étaient au nombre de 61, dont 3 vieillards hommes ou femmes, et 58 garçons ou filles au dessous de 15 ans (2).

Les commencements de l'Œuvre durent être pénibles en présence de l'insuffisance des locaux, de la surveillance incessante qu'exigeait un personnel peu habitué à vivre sous l'empire d'un règlement quelque paternel qu'il fût, et surtout à cause de la modicité des ressources dont on pouvait disposer au début. Aussi trouvons nous, dans les rapports de semaine que les premiers Recteurs nous ont laissés, la mention fréquente de corrections sévères administrées aux incorrigibles mendiants convaincus d'avoir essayé de reprendre cette vie d'avantures dont ils avaient été tirés à leur grand regret (3).

Les ressources financières se composaient au

1. Arch. hospit. Registre E. 1. Délibérations des Recteurs de la Charité.

2. Arch. hosp. Registre F. 2. Personnel de la Charité.

3. id. Registre E. 1. Délibérations des Recteurs de la Charité.

début de l'institution, d'une rente de 60 livres en laquelle avait été convertie la redevance de deux charges de méteil constituée dans l'acte de fondation, du revenu de 3,000 livres données par J.-B. de Guichard seigneur de Montguers et de Rions, au nom de Anne de Castellanne sa mère; de dix charges de méteil accordées annuellement par le Chapitre, comme prieur *décimateur* du territoire, et enfin, du produit du travail des pauvres employés, soit à la culture des terres attenantes à la maison, soit à diverses industries d'un modique profit. Néanmoins, les aumônes abondantes que les Recteurs parvenaient à recueillir, en faisant des quêtes mensuelles dans la ville, perm rent d'attendre des jours meilleurs.

Parmi les personnes qui secondèrent avec le plus de zèle les fondateurs de la Charité nous citerons : Messire Bermond, chanoine, prieur de Buoux; Claude Pellenc, prêtre, de Caseneuve; Guillaumon, bénéficier du Chapitre; Honoré de St-Girons, chanoine, et Messire Bourran, prêtre, qui constitua au profit de l'Œuvre une rente de 150 livres pour les honoraires d'un chapelain et qui légua tous ses biens à la maison pour fonder deux places en faveur de deux orphelins, l'un de Villars et l'autre de Caseneuve.

M[me] Marie de Guichard, veuve de François de Bourgarel, sieur du Colombier et co-seigneur de Vachères, fit donation d'une terre sise au quartier de *Plavignal*.

M[me] Jeanne David, veuve de Pierre Estelle, avo-

cat à la Cour, institua les pauvres de la Charité pour ses légataires universels : ses biens consistaient en une terre au quartier de *Lançon*, en une maison située vis à vis la fontaine de la Bouquerie et en une auberge, fort connue alors sous le nom du *Lion d'or*, emplacée dans la rue du *Chemin* (1).

Les premiers Recteurs qui prirent la direction de la Charité étaient au nombre de douze. Ils avaient été choisis en nombre égal parmi les citoyens des trois ordres : clergé, noblesse et bourgeoisie. C'étaient pour le clergé : Joseph de Souliers, prévôt du chapitre ; Honoré de St-Girons, Jean de Bermond et Jean Louis Degadret, chanoines; pour la noblesse : Jean de Laugier sieur du Puy ; J.-B, de Guichard, seigneur de Montguers et de Rions ; Joseph de Bermond seigneur de Besaure et François de Remerville sieur de St-Quentin ; et pour la bourgeoisie : André Chastan, Thomas Pélissier, Alexandre Cavalier et Mathieu Bérard. A ce conseil se joignaient, lors des réunions importantes, les fondateurs, les bienfaiteurs, les consuls et l'évêque. Les recteurs se renouvelaient par moitié dans chaque ordre la troisième fête de la Pentecôte ; ils désignaient eux mêmes leurs successeurs, sauf ratification du choix par le conseil.

On élisait un trésorier, un secrétaire, une gouvernante et un archer. La gouvernante résidait dans l'établissement et le dirigeait d'après les ins-

1. Aujourd'hui rue Bourbon, maison Signoret, épicier.

tructions reçues des Recteurs. L'archer avait pour mission de veiller à ce que nul pauvre ne mendiât dans la ville et « *s'il en treuve qui le fassent,* » disait le règlement, « *il les conduira à la Charité* « *pour y estre enfermés jusqu'à ce que le semanier* « *en soit informé, qui les fera chastier s'ils le* « *méritent, et si ce sont estrangers, il les conduira* « *au semanier qui leur donnera la passade et* « *puis les congédiera.* »

Le règlement que les premiers Recteurs eurent à mettre à exécution avait été concerté entre Messire Jauffroy et Mgr de Gaillard. Il prévoyait les plus minutieux détails de l'administration intérieure. Il prescrivait pour tous les pauvres un habillement uniforme composé d'un vêtement « *de couleur grise tirant sur le minime,* » les garçons devaient porter « *le carpas blu ainsi que les hommes,* » les filles devaient avoir leurs chapelets « *pendus à la ceinture visiblement* » (1).

Outre les douze recteurs, un certain nombre de Dames de Charité se chargeaient de recueillir des renseignements sur les femmes ou filles proposées pour être admises dans la maison. Elles visitaient le quartier des femmes, la lingerie, la chapelle et suppléaient les Recteurs lorsqu'il s'agissait d'achats de linge etc., etc.

Pendant que l'établissement se consolidait au moyen des libéralités qu'il recevait, Mgr de Gaillard vint à mourir (1695) sans avoir pu mettre la

1. Arch. Hosp. Regist. E, 1. Délibérations des recteurs.

dernière main à l'organisation définitive de l'Œuvre. Son successeur, Mgr de Foresta, loin de laisser dépérir une institution qui donnait déjà de grandes espérances, entoura le nouvel hospice de toute sa sollicitude en introduisant dans les règlements des modifications qu'une expérience de plusieurs années avait signalées à l'attention des premiers Recteurs, mais que l'état d'affaiblissement intellectuel de Mgr de Gaillard pendant les dernières années de sa vie, n'avait pas permis de réaliser. Le nouvel évêque s'attacha surtout à rendre l'établissement à sa destination primitive: l'extinction de la mendicité, dont on semblait s'écarter déjà, soit par suite de l'opposition d'une certaine partie de la population, soit à cause des difficultés inhérentes à la question même.

Enfin, le 26 juillet 1697, Mgr de Foresta donna son approbation solennelle à l'Œuvre dans un mandement qu'il fit inscrire sur le registre de la Charité à la suite du règlement modifié.

Prenant pour texte ces paroles de St-Augustin : « *Dilectio sola discernit inter christianos et pa-* « *ganos, et inter christianos non discernuntur* « *filii Dei a filiis diaboli nisi caritate* » (1) l'évêque d'Apt distribue des éloges bien mérités aux fondateurs et aux bienfaiteurs de la maison; s'appuyant sur des textes tirés des écrivains sacrés, il s'élève avec force contre l'avarice des mauvais riches et exalte les mérites des bonnes œuvres en

1. St. Aug. *De laude caritatis.*

mettant sous les yeux de ses lecteurs le désintéressement observé dans les premières sociétés chrétiennes (1).

Dès le mois de juin 1695 les Recteurs de la Charité avaient essayé de faire reconnaître l'établissement par l'autorité royale. Ils avaient signé, à cet effet, une supplique qui devait être présentée au roi par Me Duval avocat au parlement de Paris. En même temps, utilisant la présence dans cette ville, de l'abbé de St-Eusèbe, René Billes de Pradalouët, ils s'étaient mis en rapport avec le père Lachaise pour obtenir l'appui de sa haute influence sur le roi. Mais leur requête avait pour objet non seulement la délivrance de lettres patentes de confirmation, mais encore la concession de certains priviléges et immunités difficiles à obtenir, telles que l'exemption des droits de gabelle, d'amortissement et franc-fiefs etc., etc. En outre, du consentement de Pierre Jauffroy, ils sollicitaient l'union, à l'hospice de la Charité, des biens et revenus du prieuré de Villars dont le titulaire offrait de se démettre en faveur de l'établissement qu'il venait de fonder.

Ces demandes accessoires, et surtout la dernière, ne pouvait recevoir une solution qu'à la suite de démarches longues et coûteuses à faire notamment en Cour de Rome. Aussi, après de longs délais, il fallut se contenter d'obtenir, en 1710, et encore grâce au crédit puissant de Mgr de

1. Arch. hosp. regist. E 1. Délibérations des recteurs.

Foresta, des Lettres-patentes ordinaires et sans autres priviléges que ceux accordés à tous les hôpitaux généraux de fondation récente (1).

Délivrées à Versailles en septembre 1710, ces lettres furent enregistrées au Parlement de Provence le 24 janvier 1711 et au conseil de Ville le 14 juin suivant, à cause de l'exemption de l'imposition des fermes municipales qu'elles conféraient de droit à la Charité.

Ce que l'on remarque de plus saillant dans ces titres de confirmation, c'est que l'établissement était placé sous la dépendance exclusive du Roi, de l'évêque et des recteurs, sans qu'il fût aucunement question de l'intervention de la communauté. En outre, par une singularité que n'explique point la conduite de Mgr de Foresta lors du conflit signalé dans notre travail sur l'Hôpital St-Castor, le droit de convocation et de proposition était dévolu au recteur de semaine quel que fut son rang social.

Pendant que ces préliminaires, indispensables pour régulariser l'existence de l'Hôpital général, s'achevaient péniblement, les recteurs s'occupaient avec activité à compléter les constructions inachevées et dont le besoin se faisait sentir de plus en plus par suite du nombre toujours croissant des indigents qu'il fallait recueillir.

Le 26 octobre 1696, ils vendirent, pour se procurer des ressources, l'auberge du *Lion d'Or* au sieur Perrot, maître de danse, au prix de 1500

1. Arch. hosp. A 1, titres de fondation.

livres, et la terre de *Lançon*, à Mathieu Bresson, au prix de 420 livres.

Le 23 décembre 1697, Messire Jauffroy « *se* « *considérant* dit-il, *comme le premier et princi-* « *pal fondateur de la Charité, et ayant fait vœu* « *de la faire subsister pour y estre indispensa-* « *blement engagé*..... » fit encore donation à l'Œuvre des trois maisons qu'il possédait dans les rues des *Guiards* et de la *Galère*, en face du couvent des R. P. Récollets, ainsi que des jardins et enclos y attenant, se réservant la jouissance, sa vie durant, de ces immeubles, et à charge d'un *deprofundis* qui serait dit tous les jours à son intention.

Après s'être ainsi dépouillé de presque tout ce qu'il possédait, le fondateur de la Charité ne tarda pas à mourir, (21 novembre 1698), âgé de 80 ans. Il laissait pour légataires universels les pauvres de l'Œuvre et les malades de l'Hôtel-Dieu et léguait, en outre, une somme de 500 livres au Chapitre de la cathédrale et 200 livres à la Communauté de Villars pour aider celle-ci à fonder deux places à la Charité pour des pauvres de son prieuré.

En disposant ainsi de ses biens Messire Jauffroy, entraîné par son zèle et par son ardent amour des pauvres, avait dépassé la mesure des ressources dont il pouvait encore faire l'emploi. Après examen des charges de cette succession, les Recteurs s'aperçurent qu'il était de leur devoir, dans l'intérêt des pauvres, d'accepter cette donation sous bénéfice d'inventaire. Cependant, un expédient, proposé par Jacques Jauffroy, agent d'affaires et peut-être pa-

rent du défunt, leur facilita le moyen de concilier leurs obligations avec le respect dû à la mémoire du donateur.

Jacques Jauffroy offrait de se charger de l'héritage à ses risques et périls, moyennant une somme de 2000 livres qu'il payerait par moitié à la Charité et à l'Hôtel-Dieu et sous la condition que l'on obtiendrait de la Communauté de Villars une renonciation pure et simple au legs particulier qui la concernait et par suite à la fondation des deux places que ce legs avait pour objet d'assurer.

Mgr de Foresta employa toute son influence auprès des consuls de Villars pour obtenir cette renonciation et réussit dans sa démarche. L'arrangement proposé par Jacques Jauffroy fut alors accepté par un acte public passé dans le palais épiscopal le 27 juin 1699 et auquel intervinrent l'évêque, les consuls de Villars et les Recteurs des deux hospices (1).

Pierre Jauffroy avait eu, avant de mourir, la satisfaction de voir que les sacrifices qu'il avait faits si généreusement n'étaient pas stériles. Son œuvre grandissait tous les jours, et de dignes successeurs allaient continuer ses traditions avec l'élan de la jeunesse et l'ardeur de la charité.

C'étaient entre autres : Pierre Chastan, prêtre et Honoré de St-Girons chanoine. Le premier, jeune ecclésiastique d'une santé délicate, mais d'un activité peu ordinaire, avait obtenu l'honneur de faire

(1) Minute de Courtois, notaire à Apt.

partie du conseil dès le début de l'institution, et, quoique sa position non titrée ne lui permît pas d'être compris au nombre des quatre dignitaires de son ordre, il y figurait comme remplaçant son père, membre de la bourgeoisie. Sans cesse à la tâche depuis la fondation de l'Œuvre, on le voit jusqu'à sa mort présider aux travaux qu'exigea la création de l'hospice.

Honoré de St-Girons, de son coté, rivalisant de zèle avec son jeune collègue, s'était constitué en quelque sorte le banquier de l'entreprise. Toujours fécond en ressources quand il fallait pourvoir au paiement des travaux, il sut, au moyen des aumônes recueillies chez les habitants et des dons personnels qu'il fit à maintes reprises, procurer à l'Œuvre des ressources dont l'importance nous étonne encore aujourd'hui.

Quand les travaux du logement des pauvres eurent été presque terminés par l'achèvement de l'aile du levant, Pierre Chaslan conçut le hardi projet de bâtir une église élégante pour remplacer la modeste chapelle qui avait, jusqu'alors, servi à l'exercice du culte et qui devait être englobée dans les constructions de l'aile du couchant.

Il fallait pour réaliser ce projet considérable, créer au nord du bâtiment, sur un sol dont la declivité était fortement prononcée, un terre-plein assez vaste pour y asseoir les fondations de la chapelle sur le prolongement du pavillon central. A l'aide des enfants et des vieillards transformés en ouvriers terrassiers, il fit opérer, dans ce but, des

transports de terre énormes, bâtir des murs de soutènement et de clôture, et parvint enfin à obtenir l'emplacement convenable.

Le 31 mai 1704, dixième anniversaire de la fondation de la Charité, Pierre Chastan se présenta devant le conseil assemblé et déclara « *qu'il avait* « *l'intention de commencer la bâtisse de l'église,* « *espérant que Dieu fera naître à quelqu'un le* « *désir de l'achever ou qu'il l'achèvera lui-même* « *si Dieu lui en donne les moyens par la suite,* » (1) et, sans autres ressources que trois cents quintaux de chaux mis à sa disposition par le conseil, quelques matériaux sur place ou qu'il fait extraire à ses frais à la *peyrière du bout du jeu de mail*, et avec le concours des vieillards et des enfants, il se met résolument à l'œuvre.

Un plan d'ensemble de toutes les constructions à exécuter était suivi depuis le commencement des travaux ; il avait pour auteur le frère Jean attaché à la maison des Pères Jésuites établis au séminaire. Ce projet, que l'évêque avait revêtu de son approbation, comprenait deux ailes de bâtiment, l'une au levant, l'autre au couchant, séparées au centre par un pavillon faisant saillie sur la façade du midi et prolongé sur la façade nord par une église; le plan de celle-ci avait quelque ressemblance avec les dispositions de la chapelle du Palais de Versailles.

Pierre Chastan chargea de l'exécution de la maçonnerie le sieur Barthélemy Estienne, maçon de

(1) *Archives hospit.* registre E. I. Délibérations des Recteurs.

la ville, ouvrier habile et assez instruit pour cette époque ; le prix-fait conclu entre eux portait que l'entrepreneur se chargeait de la maçonnerie ordinaire, qui devait avoir trois *pans* aux fondations et deux *pans* au faîte, pour la somme de 50 sols la *canne* carrée; la bâtisse en pierres de taille lui était soldée à raison de 18 sols la canne, non compris les fournitures et la taille des pierres qui était payée à journée; l'entrepreneur pouvait employer comme manœuvres les enfants de la maison, pourvu qu'ils fussent assez robustes, sinon, il devait se procurer des aides à ses frais.

Les travaux, commencés dans les premiers jours de l'été de 1704, durèrent pendant plusieurs années; ils ne furent achevés pour le gros-œuvre qu'à la fin de 1706. Pierre Chastan avait déboursé de ses deniers personnels la somme de 347 livres 9 sols pour la seule dépense de la maçonnerie qu'il avait prise à sa charge personnelle.

Mais il restait encore à terminer la décoration de l'édifice et à en meubler l'intérieur. Ce complément indispensable fut laissé comme un stimulant propre à exciter la charité des personnes pieuses; et, en effet, peu à peu, au moyen de dons successifs, on parvint à l'achèvement de la chapelle. L'évêque, la famille de Sinéty et celle du marquis de Buoux se signalèrent particulièrement pa leurs aumônes : Leurs armes furent, en reconnaissance, taillées par le sculpteur Audibert sur les portes d'entrée du nouvel édifice (1).

(1) *Archives hospit* B. 22. comptes des trésoriers de la Charité.

Ces améliorations de détail ne pouvaient satisfaire l'activité fébrile de Pierre Chastan. Avant même d'avoir terminé la chapelle, donnant carrière à son esprit remuant, il avait mis la main au bâtiment de l'aile du couchant à peine commencé, quand une mort inopinée vint le surprendre, à peine âgé de 47 ans, le 31 mars 1708, sans qu'il pût voir s'accomplir le rêve de toute sa vie: l'achèvement des constructions de la Charité. Mais la Providence lui réservait un digne successeur dans sa famille même, dont nous verrons le nom se perpétuer, presque jusque à nos jours, au sein de l'administration du bien des pauvres de la Charité.

La chapelle primitive de cet Hospice avait été, en vertu de la volonté exprimée par Messire Bourran, dans l'acte de fondation de 1694, érigée sous le vocable de *Jésus-Marie-Joseph* ou de la *Ste-Famille*. Cette désignation fut conservée à la nouvelle chapelle et rappelée dans le tableau du maître-autel qui fut le chef-d'œuvre de Delpech, le jeune, le plus habile de nos peintres Aptésiens; les sculptures de l'autel furent exécutées par deux autres artistes de la ville, Audibert et Marron. Les ouvrages de ferronnerie furent confiés au sieur Meyssard serrurier, ouvrier très-habile (1).

Citons ici les noms de quelques-uns des donateurs qui vinrent généreusement au secours de l'Œuvre pendant la période des constructions entreprises au commencement du 18me siècle. Ce fu-

(1) *Archives hospit.* B. 23. comptes des trésoriers de la Charité.

rent : Mme de Fagon, veuve de M. de Ripert (1700) ; Tognina Terrus, de Nice, (1705); de Chabert, (1706); de Laugier, capitaine dans Auvergne-infanterie. (1706) ; Laugier du Puy (1708) ; et Honoré de St-Girons (1708). Ce dernier, outre les sommes considérables données pendant sa vie, légua tous ses biens à la Charité et constitua une pension viagère de 25 livres en faveur de Gabrielle Monier, gouvernante des pauvres, qui jusqu'alors, n'avait reçu aucun émolument pour les modestes fonctions qu'elle remplissait avec un dévouement absolu depuis la création de la charge (1).

Toutes ces ressources, en s'accumulant, permirent aux recteurs,malgréles dépenses occasionnées par les travaux continuels, de réaliser des économies assez importantes qui furent placées par contrats sur la communauté,le clergé de France et sur la charge du commissaire des guerres dont était pourvu M. de Valcroissant que le Roi venait de taxer pour un emprunt.

Les membres de l'administration qui prenaient à cette époque, (1710) la plus grande part à la direction des affaires, étaient les chanoines Bermond, Pierre de St-Girons, neveux d'Honoré, et Annibal Carrichon.

La prédominance du clergé dans le conseil s'était perpétuée depuis la fondation de la Charité. C'est problablement à cette cause qu'il faut attribuer l'abstention, de plus en plus affectée par les

(1) *Ibidem*, registre B. 6. Livre des bienfaiteurs de la Charité.



Recteurs de la bourgeoisie, de prendre part aux travaux du bureau. Dès 1716 cette situation avait appelé l'attention du conseil, et des plaintes étaient adressées à l'évêque sur l'insuffisance des membres actifs, pour la bonne administration des affaires.

Dans une assemblée qui eut lieu le 26 décembre 1716, sous la présidence de Mgr de Foresta, il fut décidé que dorénavant le bureau serait composé de quatre Recteurs, tirés autant que possible du Chapitre, de six Recteurs du *premier chaperon* (noblesse) et de deux Recteurs seulement du *second chaperon* (bourgeoisie) ; qu'en outre, le renouvellement annuel aurait lieu à l'avenir la 3me fête de la Noël.

Séance tenante, on mit à exécution ces nouvelles dispositions en élisant les membres appelés à remplacer ceux qui étaient absents. Cette mesure violait ouvertement les statuts sanctionnés par les lettres-patentes de 1710; cependant elle ne parait pas avoir été l'objet d'aucune opposition de la part des Recteurs évincés. L'établissement de la Charité ayant revêtu, dès le principe, le caractère d'une œuvre religieuse plutôt que civile, personne n'eut la pensée de contester les droits que l'évêque venait de s'arroger en cette circonstance délicate.

Au nombre des nouveaux élus figurait le chanoine Jean-Baptiste Chastan, plus tard prévôt du Chapitre. Esprit frondeur, et qui savait se faire pardonner sa verve satirique par la pureté de ses mœurs au milieu d'un clergé dont, malheureusement, quelques membres n'édifiaient pas trop la

population sous ce rapport, le chanoine Chastan, héritier de l'humeur entreprenante de son parent Pierre, imitateur de son désintéressement et de son amour du bien, sut donner, dès son arrivée au Rectorat, une impulsion nouvelle aux travaux d'achèvement de la Charité.

Secondé dans ses vues par un modeste ouvrier, nommé Guillaume Rastouil, paveur invalide recueilli dans la Maison, il fit élargir les cours trop étroites, approprier un nouveau réfectoire, qui existe encore de nos jours, et activer les travaux de l'aile orientale pour lesquels on utilisa les matériaux provenant de la démolition du *jeu de paume* (1). Néanmoins, les ressources limitées dont on put disposer retardèrent l'achèvement de cette partie de l'édifice jusques en 1735 : les pertes subies par la Charité à la suite de la dépréciation des billets de la banque royale après l'échec des combinaisons financières du fameux Law ne furent pas étrangères à l'état de crise que traversa l'établissement à cette époque.

Les maisons que Pierre Jauffroy avait données à la Charité, quelques années avant sa mort, avaient été louées l'une à Mlle Blanche d'Allard, fondatrice de la *Providence*, et l'autre à l'abbé de Mervesin, prêtre de l'ordre de Cluny, prieur de Barret, personnage bien connu comme littérateur et critique savant. Ce dernier bail avait été consenti à titre viager sous un loyer de 36 livres par an et moyen-

1. Livre de raison de J.-B. Chastan (cabinet de M. A.-M. Garcin).

nant un don de 300 livres aux pauvres de la Charité (1715).

Le savant bénédictin avait fait subir à cette maison de nombreuses transformations qui l'avaient entraîné dans des discussions avec ses voisins, et souvent les Recteurs de la Charité avaient été obligés d'intervenir pour défendre leurs droits de propriétaires. Après sa mort, survenue le 10 mars 1722 (1), ils s'empressèrent de faire visiter l'immeuble par des gens de l'art qui dressèrent un procès-verbal des réparations, assez importantes, nécessaires pour remettre les lieux dans leur état primitif. Ils se disposaient à commencer des poursuites pour être indemnisés de ce chef, lorsque le prieur d'Orcel, Dom Alphant, arriva avec pleins pouvoirs de l'abbé de St-André de Villeneuve, duquel relevait le prieuré de Barret, et que l'abbé de Mervesin avait institué légataire universel. Ce bénédictin consentit à régler cette contestation au moyen d'un arbitrage qui fut confié aux avocats Rocanus et Molinas. Ces deux experts, après avoir entendu les parties et visité les lieux, fixèrent à quatre charges de blé *annone* l'indemnité à payer par Dom Alphant aux Recteurs de la Charité.

Cette affaire et quelques autres difficultés que

1. C'est à tort que plusieurs auteurs et notamment Michaud (*Biogr. Univers.*) prétendent que l'abbé de Mervesin mourut en 1721 victime de son dévouement pendant la peste. Ce savant est décédé le 10 mars 1722, ainsi que nous nous en sommes assurés, à défaut d'indication, sur les registres de l'Etat civil qui présentent une lacune à cette date sur des documents dignes de foi, relatifs à la succession de ce bénédictin.

ces derniers éprouvèrent au sujet des maisons de Pierre Jauffroy les incitèrent à se débarrasser de ces fonds. Les enchères ayant échoué, le chanoine Annibal Carrichon, l'un des Recteurs, offrit de prendre ces maisons en location viagère au même prix que l'abbé de Mervesin et moyennant abandon d'une somme de 500 livres en faveur de la Charité. Ces conditions avantageuses, qui cachaient une libéralité sous la forme d'un contrat onéreux, furent acceptées avec reconnaissance par les Recteurs. Annibal Carrichon n'occupa la maison dont il s'agit que pendant peu d'années; il en consentit la vente, au nom de la Charité, à Jean-Baptiste de Gauthier d'Auribeau, pour l'agrandissement de la *Providence*, et ne voulut accepter d'autre indemnité à raison de la résiliation de son bail que l'intéret, sa vie durant, des 500 livres par lui données à l'établissement (1).

Quoique les maisons dont nous venons de parler, ainsi que le fonds même de la Charité relevassent du domaine du Chapitre cathédral, ce corps religieux n'avait jamais exigé le droit de *novennium* représentant les *lods* qu'il aurait pu reclamer si ces immeubles n'étaient pas tombés en mainmorte. Cependant, comme l'époque de la prescription trentenaire approchait, il demanda, en 1714, le paiement de ce droit ou du moins la reconnaissance de ses priviléges de seigneur direct, mais avec les ménagements que méritait une œuvre en

(1). *Archi. hospit.* Registre E. 1. Délibérations des Recteurs.



quelque sorte émanée du Chapitre même.

Les immeubles appartenant à la Charité furent évalués en bloc à 8,200 livres de capital, ce qui donnait lieu à une taxe de 410 livres pour chaque période de neuf ans, soit 45 livres 10 sols par année. Le Chapitre consentit à la modérer à 15 livres de rente annuelle, et fit grâce à la Maison de toutes censives, échues ou à écheoir, qui pouvaient grèver les fonds compris dans l'amortissement, tant qu'ils ne passeraient pas d'*homme mort à homme vivant* (1724). Telle fut l'origine de la rente de 15 livres que la Charité servit au Chapitre jusqu'à la suppression de ce corps.

L'année d'après, Jean-François Elzéar de Pontevès, marquis de Buoux, l'un des plus généreux bienfaiteurs de la Charité, institua, au moyen d'un don de 1000 livres, une fondation de lit pour un indigent de Buoux ou de Sivergues, avec droit de présentation pour lui et ses descendants.

Nous n'avons rien dit jusqu'à présent de ces modestes auxiliaires des Recteurs auxquelles était confiée la direction du service intérieur de l'hospice: Nous voulons parler des *gouvernantes*, dames ou demoiselles pieuses, qui se vouaient généreusement au soulagement et à l'instruction d'un personnel indiscipliné et parfois repoussant.

La première avait été Gabrielle de Monier qui mourut en 1716 après avoir dirigé la maison depuis sa fondation. Elle fut remplacée par Mlle Dupré. Puis, vinrent successivement: Claudine du

Laurens St-Martin (1724) et Françoise de Prouvense ou Provençal (1737). (1).

Les noms seuls de ces gouvernantes nous sont parvenus. Mais si, en les recueillant pour les sauver au moins de l'oubli, nous sommes privés de les accompagner de détails biographiques, nous ne les séparerons pas de cette auréole de dévouement et d'abnégation dont notre imagination, à défaut de documents historiques, se plait à entourer la mémoire de celles qui les ont portés.

Après la mort de Mlle Provençal (1737), les Recteurs de la Charité recoururent, d'après les conseils de l'évêque, au monastère des sœurs de St-Joseph de Vienne en Dauphiné, pour obtenir une religieuse destinée à remplacer la gouvernante laïque. Une sœur de cet ordre, appartenant à la Maison d'Avignon, fut désignée pour cet emploi. C'était Mlle Lemore, religieuse professe dans l'établissement, dit des écoles gratuites, de cette dernière ville. Un contrat règlant les conditions de cette admission fut passé le 3 janvier 1739 entre les Recteurs et la supérieure des sœurs de St-Joseph. Il portait entre autres clauses, que Mme Lemore resterait attachée à la Charité pendant six années, qu'elle y serait entretenue, nourrie et logée avec un traitement de 72 livres pour son vestiaire. En outre, une seconde sœur lui serait adjointe, avec les mêmes avantages, dès que la nécessité en serait reconnue (2).

1. *Arch. hospit.* Comptes des trésoriers de la Charité, *passim*.
2. Minutes de Forest, notaire à Apt.

En 1754, on décida de reconstruire le clocher de la Chapelle reconnu trop peu solide pour recevoir la nouvelle cloche que les Recteurs venaient d'acheter à Aix et qui pesait deux cents livres. Durant l'exécution de ces travaux, les maçons s'aperçurent que le plafond de la Chapelle, mal construit dans le principe, reposant sur des murs isolés et peu épais, avait occasionné des lézardes menaçantes à la voûte et que la solidité de l'édifice était très-compromise. Des hommes de l'art furent aussitôt appelés pour procéder à une vérification minutieuse des lieux. Ce furent les sieurs Franque ou Francot, architecte d'Avignon et Armand maître-maçon d'Apt. D'après leur rapport, il y avait urgence de refaire totalement le plancher de la Chapelle et de relier les murs latéraux par de fortes attaches en fer. Mais la dépense, évaluée par eux à plus de 2000 livres, effraya les Recteurs qui crurent devoir, par mesure d'économie, s'arrêter à un projet moins coûteux proposé par le sieur Meyssard, serrurier, consistant à placer seulement des attaches de fer à la hauteur du plancher qui pesait sur la voûte. L'expérience ne tarda pas à les convaincre de l'inutilité de cet expédient. Le mal signalé empirait toujours, et force fut de reprendre le projet de Franque et d'Armand que l'on exécuta dans son entier, grâce à un emprunt contracté chez le sieur Brun, banquier. La dépense s'éleva à 1830 livres et 13 sols (1).

1. *Arch. hosp.* E. 29. Constructions.

Mme Lemore, se trouvant malade depuis quelques années, réclama, en 1758, l'exécution de la clause de son contrat d'affiliation qui lui accordait une compagne. Les Recteurs s'empressèrent de satisfaire à une demande si juste en présence des services rendus par cette supérieure, et une sœur du nom de Marie Veillet fut reçue à la Charité à titre d'adjointe à la supérieure.,

Cependant l'établissement se trouvait gêné dans ses développements par les restrictions contenues dans les lettres-patentes de 1710. Les progrès réalisés nécessitaient des pouvoirs plus larges; les Recteurs en firent la demande à l'autorité royale.

Par de nouveaux titres de confirmation, le Roi sanctionna, en 1761, tout ce que le zèle et la bonne gestion des administrateurs avait réalisé dans l'intérêt de l'Œuvre et leur permit d'augmenter les revenus jusqu'à 4000 livres de rente. De plus, une lettre du comte de St-Florentin, qui s'était employé activement dans cette affaire, sur les instances de Mgr de la Merlière, donnait aux Recteurs toute latitude pour augmenter les biens-fonds contigüs à l'hospice jusqu'à concurrence de 3000 livres si les agrandissements des bâtiments l'exigeaient (1).

Sous l'épiscopat de Mgr de la Merlière, la Charité servit quelquefois de refuge à des protestants convertis que ce prélat faisait recueillir pour les mettre à l'abri des tracasseries de leurs coréligionnaires. Mais les Recteurs ne se prêtaient pas de

1. *Arch. hosp.* A. 1. Titres de fondation.

bonne grâce à ces mesures qui dérogeaient aux dispositions des statuts, et mainte fois on les vit faire des remontrances à ce sujet.

Nous avons dit au commencement de cette étude que Messire Etienne Bourran, l'un des bienfaiteurs de l'Œuvre, avait constitué une rente de 150 livres pour établir une chapellenie dans l'église de la Charité. Le fondateur s'y était réservé le jus-patronat pendant sa vie; après sa mort ce droit devait passer à son frère qui était prieur de la Motte-d'Aigues, puis au successeur immédiat de ce dernier et enfin retourner aux Recteurs eux-mêmes. Le chapelain chargé de ce service devait, aux termes de l'acte de fondation, recevoir, outre les 150 livres, 24 écus de supplément, à la condition de loger dans la maison.

Messire Bourran avait, lui-même, rempli jusqu'à sa mort les fonctions de directeur spirituel de la Charité ; puis, il avait été remplacé par Honoré de St-Girons, sur la désignation du prieur de la Motte-d'Aigues. Sous la direction de ces deux vertueux ecclésiastiques entièrement dévoués à l'Œuvre, le service religieux avait été fait ponctuellement. Mais dès que la chapellenie eut été considérée comme un simple bénéfice que l'on briguait uniquement à cause de ses avantages pécuniaires, les soins religieux qu'exigeait le personnel de la Charité ressentirent de funestes atteintes.

Dès 1711, les Recteurs s'étaient vus dans la nécessité de retrancher à l'aumônier les 24 écus de supplément par le motif que, ne résidant pas dans

l'établissement, il négligeait l'instruction des pauvres. Bientôt ils furent même obligés de remplacer le titulaire de cette charge.

Les divers chapelains qui occupèrent tour à tour ce poste furent les abbés : Nitard (1710); Légier (1711) ; Tamisier (1717) ; Raphel (1719) ; d'Orgon (1722); Paignon (1724); Julien (1727); Grand (1731); Perrin (1739) et enfin Berthe (1740). Ce dernier remplit gratuitement ces fonctions pendant plusde 20 ans et ne se retira que lorsque son âge avancé lut condamné au repos.

Les P. P. Capucins se chargèrent alors (1763) de cet emploi qui leur convenait plus qu'à tous autres religieux, par suite de la proximité de leur couvent. Cependant, en 1780, le manque de sujets ne leur permettant plus de satisfaire aux exigences de ce service, ils demandèrent à en être relevés et les Recteurs confièrent l'aumônerie à l'abbé Légier.

La supérieure Lemore mourut le 21 avril 1766, laissant une réputation bien méritée de directrice éclairée et pleine de dévouement; son adjointe, la sœur Marie Veillet, fut appelée à la remplacer en s'associant une compagne nouvelle : la sœur Morança. La nouvelle supérieure ne resta que deux ans à la tête de l'établissement ; elle fut rappelée à Avignon où se trouvait alors la maison-mère de son ordre. Mlle Geneviève Lashermes la remplaça à Apt. (1768.)

Le 6 avril 1778, Mgr de la Merlière, sur les plaintes qui lui parvenaient au sujet de l'indifférence apportée par les Recteurs au service de l'Œuvre,

convoqua une assemblée solennelle dans laquelle, après avoir stimulé leur zèle par des paroles d'encouragement, il leur fit adopter quelques mesures propres à entretenir l'esprit de corps en assurant la régularité des réunions, qui devaient avoir lieu dorénavant tous les mois, sous la présidence et dans le palais même de cet évêque. Grâce à ces conférences fréquentes, que relevait la présence du digne prélat, les affaires de la Maison prirent un nouvel essor. Les revenus arriérés ne tardèrent pas à rentrer, le service des fondations pieuses fut revisé et des réparations utiles furent entreprises et acquittées facilement au moyen des dons personnels que le prélat fit en plusieurs circonstances (1778).

Cette réforme était d'autant plus urgente, que par suite de l'accroissement incessant du nombre des pauvres, de la cherté des vivres et de la diminution des aumônes, il était manifeste que la Maison ne pouvait se suffire. On constata en effet, à cette époque, un revenu d'à peine 2,400 livres en argent et de 10 charges de méteil provenant de la part attribuée par le Chapitre sur le produit des dîmes.

Dès lors, on limita le nombre des admissions à 50 personnes; on prit des précautions pour éviter l'entrée des personnes non domiciliées dans la ville, et enfin une industrie nouvelle, celle du coton filé, qui commençait alors à s'introduire dans nos pays, fut organisée dans l'établissement à côté de celle

des briques pulvérisées pour la confection des ciments résineux (1).

Le 30 juin 1782, Mlle Lashermes, supérieure de la Charité, ne pouvant suffire seule aux besoins du service demanda le rétablissement de la charge d'adjointe, supprimée depuis quelques années. Les Recteurs confièrent provisoirement ce service à une demoiselle d'Aurel, Mlle Bernard, en attendant que la maison d'Avignon pût fournir une compagne à la supérieure. Mais cette association n'était pas sans inconvénient, et le peu d'espoir de réussir à se procurer régulièrement des sujets à Avignon engagea les Recteurs à établir dans la Charité même un noviciat de sœurs de St-Joseph.

Mgr de Cély saisi de ce projet, qui assurait à l'établissement une existence indépendante sous le rapport du renouvellement de ses directrices, en approuva les dispositions par un décret du 7 novembre 1782 (2).

Par cet acte, Mlle Lasherme était autorisée à recevoir deux sœurs novices et à les admettre à la profession religieuse après les épreuves et noviciat requis par les constitutions de la congrégation de St-Joseph.

Un accord fut en conséquence conclu entre les Recteurs et cette religieuse, le 19 novembre 1782. Les novices devaient en entrant apporter, outre leur trousseau, une dot de 1500 livres qui devenait la

1. *Arch. hosp.* Registre E 1. Délibérations.

(2). *Arch. hospit.* F. 1. Documents relatifs aux directrices de la Charité.

propriété de la Maison, à moins qu'elles renonçassent à la vie religieuse. La supérieure et ses compagnes étaient affiliées à l'établissement, qui devait les nourrir, vêtir et loger jusques à leurs décès, et leur allouer un vestiaire de 72 livres à chacune. L'évêque s'était reservé d'agréer les novices avant leur entrée.

A la suite de cet accord, les demoiselles Bernard, d'Aurel et Basset, de Nyons, furent admises en qualité de postulantes, mais la première se retira bientôt dans sa famille pour cause de santé; elle ne fut remplacée qu'en 1787 par Mlle Villelongue, de Malaucène.

Parmi les avantages que Pierre Jauffroy avait trouvés dans l'acquisition de la propriété de *Château-Joly* lorsqu'il voulut fonder la Charité, il avait tenu en grande considération celui d'une source dont l'eau assez abondante devait servir utilement au lavage du linge, aux besoins du service alimentaire et à l'arrosage des jardins potagers. Jusques vers l'année 1780 cette source avait suffi à tous les besoins de l'établissement, mais à cette époque, on ne sait par quelle cause, la source avait presque tari et l'on était obligé de se procurer à grand peine l'eau nécessaire en allant la chercher à la fontaine de la *Bouquerie* et même à celle du *Sextier*.

Les Recteurs ayant essayé sans résultat de rechercher des eaux sur différents points, adressérent, le 13 janvier 1782, un placet à la Communauté, pour obtenir la concession d'une *plume d'oie* à dériver des aqueducs de la source de

St-Martian. Les consuls ne purent faire droit à cette demande par suite de la pénurie d'eau à laquelle la ville elle-même se trouvait alors réduite. Cependant l'année suivante, sur de nouvelles instance faites par les Recteurs, la Communauté, qui se trouvait alors approvisionnée abondamment depuis les travaux faits à la source de *Viton*, accorda à la Charité une concession d'eau de 2 lignes à prendre dans l'aqueduc du chemin de Buoux (1). Les travaux de dérivation furent aussitôt entrepris, et l'établissement se trouva doté d'une fontaine au moyen d'une faible dépense. En reconnaissance de cette libéralité, les Recteurs décidèrent le 21 septembre 1783 de faire inscrire les noms des Consuls au nombre des bienfaiteurs de la Maison; ils firent, en outre, célébrer le dimanche d'après une messe solennelle d'actions de grâces à laquelle ils invitèrent le corps municipal.

Depuis la fondation de la Chapellenie de la Charité, les rentes affectées à ce service avait considérablement diminué par suite de l'insolvabilité des débiteurs et des pertes éprouvées en diverses occasions; le traitement assigné au titulaire était devenu dès lors onéreux pour l'établissement. D'un autre côté, les Recteurs n'avaient pas manqué de reconnaître que le privilège attribué au Chapelain d'avoir entrée au conseil était gênant pour eux. Ils décidèrent en conséquence, le 8 juin 1783, de se pourvoir auprès de l'évéque pour faire supprimer

(1) *Arch. hospit.* B. 2. Concessions d'eau.

cette fondation, devenue embarrassante, et la remplacer par un service plus en rapport avec les besoins de la Maison et l'indépendance de leur administration. Nous n'avons pas su quel fut le sort de cette demande, cause probable du conflit dont nous allons parler.

Le 5 août de cette année, Mme d'Autric de Vintimille, bienfaitrice de la Charité, étant décédée, les pauvres de l'établissement furent appelés à assister à ses funérailles. L'aumônier qui, jusqu'alors, avait marché après eux dans le cortège, mais devant les Recteurs, voulut cette fois se placer derrière ceux-ci, malgré les observations qui lui furent faites. Blessés dans leur dignité, les Recteurs en référèrent à l'évêque qui blama la conduite du chapelain comme contraire aux usages reçus dans tous les hôpitaux. Non contents de cela, ils firent prendre à Aix une consultation, et forts de leur droit, ils signifièrent le 27 septembre au chapelain d'avoir à occuper désormais sa place accoutumée dans les cortèges funèbres.

Le lendemain, le cercueil de Mlle Madon, bienfaitrice des pauvres de la Charité, ayant été accompagné par le personnel de la Maison, l'aumônier, malgré les assurances données, persista à prendre la place d'honneur. Cette prétention occasionna un tel scandale, que les Recteurs se retirèrent et délibérèrent incontinent de révoquer leur chapelain. Ce qui eut lieu aussitôt (1).

1. *Arch. hospit.* B 27. Procédures.

Le service religieux fut alors confié de nouveau aux R. P. Capucins.

Les lettres-patentes de confirmation de 1710 avaient accordé à la Charité l'exemption des taxes municipales, et depuis lors aucune difficulté n'avait été opposée par les préposés de la ville à l'exercice de cette franchise. Le 23 février 1785 cependant, le fermier du *Piquet* de la farine, c'est-à-dire du droit d'entrée sur ce produit, s'avisa de faire saisir 8 charges de méteil que l'établissement avait fait moudre au moulin des *Baumes* et réclama le paiement de la taxe municipale portée dans son bail avec la ville. Grand fut l'émoi des Recteurs à la nouvelle de cet excès de pouvoir. Des procédures allaient commencer de part et d'autre, mais les consuls intervinrent, firent rendre la farine saisie et signifièrent au fermier la délibération municipale qui avait entériné les lettres-patentes de 1710. Malgré la résistance du fermier et sa menace de recourir au Parlement, il ne paraît pas que les droits de la Charité aient été plus tard encore l'objet de contestations de la part des fermiers des impositions communales (1).

Vers la fin de 1785, sur la proposition de M. André de Seignoret, l'un des membres qui prenait le plus de part à la direction des affaires, on adopta un nouveau règlement intérieur répartissant entre les Recteurs les diverses attributions du service. On nomma un secrétaire. un surintendant des bâ-

1. *Arch. hospit.* Registre E. 2. Délibérations des Recteurs de la Charité.

timents, un ordonnateur des dépenses etc., etc. à l'instar de l'Hôtel-Dieu.

L'entrée de l'établissement par le côté septentrional était, à cette époque, précédée d'un allée en pente douce qui partait du chemin de Bonnieux, appelé la *Burlière*.

En 1786, la route de Marseille, telle que nous la voyons aujourd'hui, fut emplacée sur ce chemin que l'on élargit considérablement; l'avenue de la Charité fut par là rendue impraticable. C'est alors que l'on construisit le perron à deux descentes dont la suppression a été opérée en 1857, lors de la transformation de l'établissement,

La ville accorda pour indemnité du terrain occupé par la nouvelle route de Marseille une somme de 864 livres 15 sols, représentant le prix de 432 cannes et 3 pans carrés, à raison de 2 livres la canne ou soit de 400 livres par éminée. Le Chapitre préleva sur ce prix une somme de 123 livres 10 sols en sa qualité de seigneur direct et foncier. La Charité vendit, en outre, à M. de Ripert de Barret une bande de terrain qui lui restait du côté nord de la route, pour le prix de 90 livres.

Au mois de juin 1787, la Communauté d'Eyguières (Bouches-du-Rhône) fit appel au crédit pour un emprunt de 8,000 livres qu'elle avait à contracter. Les Recteurs de la Charité, toujours en peine pour placer solidement les fonds libres dont ils pouvaient disposer de temps en temps, saisirent cette occasion favorable et firent savoir aux consuls d'Eyguières qu'ils étaient prêts à souscrire la tota-

lité de cet emprunt. On n'avait, il est vrai, aucune ressource disponible en ce moment, mais en s'adressant à un certain nombre de particuliers de la ville, on pouvait réunir cette somme. L'offre ayant été acceptée, on expédia les 8,000 livres à la communauté d'Eyguières sous l'escorte de la maréchaussée et le contrat d'emprunt fut signé le 14 juillet dans les écritures de Me Perrin, notaire d'Aix. Nous avons tenu à faire mention de cette opération financière, qui nous parait singulière aujourd'hui, pour donner un aperçu des habitudes administratives de cette époque. Nous l'expliquerons en disant qu'alors les placements sur les communautés ou sur les corps constitués étant obligatoires pour les établissements, on trouvait naturel de prêter d'un côté aux gens de main-morte sauf à emprunter de l'autre à des particuliers que l'on désintéressait ensuite au moyen des économies réalisées peu à peu.

Les Recteurs de la Charité n'avaient pas encore entièrement pourvu au remboursement de ces dettes, lorsque les lois révolutionnaires sur la main-mise nationale vinrent les priver des ressources les plus certaines de leur budget, ressources amassées depuis de longues années au prix de sacrifices de toute nature. Cette mesure supprimait d'un seul coup le revenu de 50,000 livres placées sur le Clergé et sur d'autres corps constitués.

Dans l'embarras où ils se trouvèrent alors, ils s'adressèrent à la municipalité, au département et

aux ministres de la République pour demander des secours temporaires, en attendant la liquidation du patrimoine des pauvres, qui fut si lente à s'opérer; mais, ils ne réussirent qu'à obtenir des sommes insignifiantes de la part de la ville, ce qui les obligea de renvoyer bien des malheureux dont plusieurs dûrent être recueillis par des habitants charitables.

Le 30 mai 1791, Mme Lasherme, supérieure du *Bon-Pasteur*, d'Avignon, vint se réfugier dans la Maison, auprès de sa nièce, à la suite des troubles dont la capitale du Comtat venait d'être le théâtre. Accueillie avec bonté par les administrateurs de la Charité, elle fut autorisée à résider daus l'établissement où on lui assigna même un traitement jusqu'au retour de l'ordre.

Malgré les démarches faites par les Recteurs et les mémoires qu'elles adressèrent à l'autorité pour se dispenser de la prestation du serment constitutionnel prescrit par la loi du 29 décembre 1793, la supérieure de la Charité, sa tante Marie-Marguerite Lasherme, réfugiée à Apt, et Louise Basset, son adjointe, dûrent se résigner, au mois de mars 1792, à cet acte impérieusement exigé. Cependant, plus heureuses que les religieuses de l'hôpital, les sœurs de l'hospice de la Charité purent vaquer à leur modestes fonctions sans être autrement inquiétées par les autorités populaires. Le calme étant à peu près rétabli en 1795, la sœur Basset se retira chez ses parents malades, à Nyons, et fut remplacée par Mlle Brossard de Beaulieu, de la Rochelle. Cette

religieuse, que la révolution avait forcé à quitter son couvent d'Avignon, avait été tellement impressionnée par les évènements de cette époque néfaste, que sa raison en était restée altérée au point de rendre impossible son séjour dans la Maison. Aussi, peu après son arrivée à Apt, les administrateurs se virent ils obligés de pourvoir à son placement dans une maison de santé (1)

A la sœur Brossard succéda, dans l'emploi d'adjointe à la supérieure, Mlle Marie-Marguerite Esbrayat, compatriote de Mme Lasherme, qui était native du Puy-en-Velay. Elle mourut en 1810 et fut remplacée à son tour par Mme Marie Delon, de Naïs (Haute-Loire).

Mme Lasherme termina sa longue carrière le 13 mars 1814. Cette supérieure avait dirigé la Charité pendant 46 ans, avec une grande habileté, un dévouement sans bornes et un courage héroïque au milieu des désastres accumulés par la Révolution; on ne pouvait mieux la remplacer qu'en appelant à la tête de la Maison sa digne compagne, ancienne sœur de son ordre, Mme Delon. Cette dame, marchant sur les traces de ses devancières, gouverna l'hospice avec beaucoup de tact et laissa d'excellents souvenirs dans notre ville. Elle eut successivement pour adjointes : sa nièce Mlle Delon (1821 à 1823) ; Mlle Emilie Sambuc (1823 à 1829) et enfin, Mlle Marie Rougier, d'Aix (1829 à 1840) qui lui succéda le 20 décembre 1840, époque de son décès.

1. *Arch. hosp.* F. 1. Documents sur les directrices de la Charité.

Mlle Marie Rougier, assistée de sa sœur, Mlle Thérèse Rougier, dirigea avec zèle la Maison jusqu'à sa mort, arrivée le 1er décembre 1853.

A cette époque, l'administration élaborait déjà le projet de réunir en un seul établissement l'Hôpital St-Castor et l'Hospice de la Charité. Elle se décida donc, en vue d'unifier préalablement la direction des deux hospices, de confier la maison de la Charité à des religieuses de St-Charles. Malgré le désir qu'elle aurait eu de conserver Mlle Rougier, que son expérience des affaires et le souvenir de sa sœur et de Mme Delon recommandaient à leur sollicitude, ils dûrent se résigner à la suppression de la direction laïque de l'établissement.

Le 21 janvier 1854, les sœurs de St-Charles, au nombre de deux d'abord, prirent possession de l'Hospice de la Charité sous la direction de la supérieure sœur St-Raphaël. Plus tard, lors du transfèrement des services de l'Hôpital St-Castor, qui eut lieu en 1857, le personnel des deux établissements réunis fut confié aux soins d'une nouvelle supérieure, Mme Sœur Ste-Léonide, qui exerce encore aujourd'hui ces fonctions.

Rappelons en terminant, que l'Hospice de la Charité fut, à l'époque de la Révolution de 1848, affecté au logement d'un bataillon d'infanterie que le Gouvernement provisoire avait cantonné dans notre ville, en présence des évènements survenus en Italie et qui motivèrent la formation de l'armée des Alpes. Pendant ce séjour des troupes, le personnel de la Charité fut provisoirement

transféré dans l'Hôpital St-Castor où il occupa la vaste salle située au-dessus de la Chapelle des Pénitents-Blancs, salle qui appartient encore à l'administration des Hospices et qui n'a pas été comprise dans les aliénations de l'Hôtel-Dieu, effectuées en 1857.



ESSAI ÉPIGRAPHIQUE

SUR

L'ARRONDISSEMENT D'APT) VAUCLUSE)

PAR M. A.-M. GARCIN,
Greffier en chef du Tribunal civil d'Apt.

1er ARTICLE. *

Notre contrée est une des plus riches de l'ancienne Gaule en vestiges anciens. Elle est couverte de débris antiques, et chaque jour la terre nous rend des milliers d'objets, qui, soumis à l'investigation des archéologues, aident puissamment à reconstruire les archives du passé.

Un recueil qui contiendrait les inscriptions retrouvées au milieu de ces débris et relatives à notre pays, serait un monument bien précieux pour notre histoire locale. Ce travail, qui ne peut-être

* Nous publierons successivement des articles relatifs aux inscriptions inédites romaines dans la contrée

l'œuvre d'un seul, et dont je voudrais voir prendre l'initiative par notre Société littéraire, comprendrait toutes les époques de nos annales; car bien des peuples se sont succédés sur notre sol, et chacun d'eux y a laissé des empreintes de ses mœurs, de ses usages et de sa constitution. (1) D'abord: l'homme de l'époque néolithique ou de l'âge de la pierre polie, que les persistantes et curieuses recherches du savant Boucher de Perthes, a mis au jour, a rempli les cavernes de nos sites sauvages de Buoux, de Sivergues et de Murs, des traces de son existence. Les poteries grossières, les silex ébauchés, taillés pour s'en faire des ustensiles ou des outils, viennent d'être retrouvés et font le sujet de remarquables ouvrages qui nous initient à l'histoire de ces peuples primitifs, qui était, il y à peine quelques années, une lettre morte pour tous. (2)

Le Celte, venu des plateaux de l'Asie pour occuper nos contrées où il a laissé sur nos collines, ses armes et ses outils en silex et puis en bronze (3). Son idiome est gravé en caractères grecs sur

(1) Pour comprendre toutes les ressources que peut donner à l'histoire l'étude de l'épigraphie, il faut lire le remarquable article de la Revue des Deux-Mondes de 1865 dû à la brillante plume de M. Gaston Boissier, professeur de poësie latine au collége de France.

(2) Des cranes appartenant à une race *dolichocéphale* ou à tête longue, viennent d'être trouvés dans nos environs mêlés à des ossements de renne, et des stations de peuplades anté-historiques ont été reconnues dans le vallon de Buoux par deux membres de notre Société, MM. Arnaud et Terris, qui ont réuni les éléments d'une publication sur cet objet.

(3) On trouve fréquemment sur les Claparèdes, où les Celtes ont

des cippes, dont la plupart gisent encore dans la vieille enceinte de la cité des *Caudellenses* (Cadenet), à *Sarreau* et à *Saignon*.

Ensuite; le Phocéen, ce peuple à l'instinct essentiellement commerçant, a posé sa tente sur tous les points de notre Provence, particulièrement sur les hauteurs. Il a tellement répandu partout ses inimitables *Drachmes massiliotes*, aux types admirables d'Appolon et de Diane, qu'aujourd'hui la terre nous les rend par milliers (1). Saignon, Ansouis, Cadenet, St-Martin-de Castillon et le sommet du Luberon, sont les points où l'on fait le plus souvent de ces découvertes, ce qui atteste le long séjour, parmi nos pères, de ces fugitifs de l'Asie mineure qui ont su se perpétuer à travers les siècles, en se renfermant dans une remarquable autonomie. En effet, c'est cette autonomie qui a donné à Marseille, leur vieille capitale, ce caractère tout particulier qui nous frappe et qui

habité longtemps, de petites pointes de flèches en silex, des hâches en pierre noire ou verte. D'après des observations dues au savant minéralogiste, M. Damours, ces dernières pierres ne seraient pas en vrai jade asiatique, mais bien en belle nature de rocher venant de la Bretagne. Beaucoup sont de la fabrolithe. Celles des Claparèdes varient de 5 à 25 centimètres de longueur.

1. Les découvertes de pièces Marseillaises sont très-communes en Provence, et l'arrondissement d'Apt en offre des exemples bien remarquables et qui pourraient former par les divers types mis au jour un curieux recueil numismatique Aujourd'hui nous ne signalerons qu'une trouvaille récente: un propriétaire de St-Martin de Castillon, ayant arraché un arbre en a dispersé, dans sa terre, une si grande quantité, (type microscopique d'Appolon au revers de la roue avec les lettres M A), qu'à chaque pluie, il n'a qu'à se baisser pour en ramasser un certain nombre.

subsiste encore, malgré le contact incessant de tant de peuples divers.

Après ces nations primitives, le Romain vint envahir nos contrées et en absorber peu à peu les diverses nationalités ; il s'efforça surtout d'effacer les fastes historiques des Gaulois et à mettre dans l'oubli les noms de nos héros nationaux.

Séduit par l'abondance des eaux, la douceur du climat et la richesse du sol, il adossa sur les pentes de nos collines, dorées par le soleil et qui lui rappelaient les coteaux de l'Appennin et de la Grèce, de nombreuses et somptueuses villas, des centres de population, dont les restes, découverts de nos jours, font le sujet de nos études.

I.

Inscription de Peypin-d'Aigues.

(PLANCHE.)

Il y a quelques années, près du hameau de la Done (*Ara Donis*, dans les anciens titres) et à quelques mètres du chemin vicinal n° 12, le sieur Furet trouva dans sa propriété, bordant le chemin, plusieurs tombeaux appartenant à la période gallo-romaine.

L'intérieur de ces tombes contenait des os à moitié calcinés, des débris de miroirs en métal, des bracelets, deux médailles à l'effigie d'Hadrien, deux bagues, (dont l'une avait un châton offrant

l'image d'une ancre et l'autre les lettres VIV, que j'explique par le mot vivas (*vivez*, ce qui désigne un *annulus genialis* ou *annulus pronubus*) et de nombreux morceaux de poterie provenant de vases de diverses formes, car le vase de terre ou de verre est toujours à côté de la dépouille humaine dans les sépultures anciennes, comme pour montrer la fragilité de la vie.

Une tombe plus spacieuse que les autres, construite en maçonnerie et couverte d'une large et épaisse dalle en pierre dure, contenait plusieurs squelettes, dont l'un, de grande stature, avait la tête couverte d'un bonnet pointu, en tissu d'or, signe d'une fonction sacerdotale; les reins entourés d'une ceinture de même tissu; le tout tomba en poussière au contact de l'air. Le squelette avait les bras pendant le long du corps, ce qui indique une sépulture païenne (1). L'orientation des corps n'a pu être constatée.

La dalle, portant sur la face extérieure l'inscription qui va être rapportée, est une pierre calcaire d'un grain très-dur et très-beau provenant des carrières des environs d'Arles (2); elle a un mètre 50 centimètres de largeur, un mètre de hauteur et 40 centimètres d'épaisseur. L'inscription occupe six lignes d'écriture dans la partie supérieure d'un

(1) Dans les sépultures chrétiennes, les corps ont, comme l'on sait, les mains jointes sur la poitrine dans l'attitude de la prière.

(2) Arles était la Thèbes des Gaules; les peuples les plus éloignés y envoyaient leurs morts ou tiraient de ses carrières ses pierres tumulaires.

cadre qui entoure la pierre, laissant ainsi assez de large pour placer les épitaphes des autres membres de la famille. Ce cadre ou bordure a dix centimètres de largeur et est formé de plusieurs baguettes, d'un relief saillant de plusieurs centimètres. Les caractères, tracés par une main très-habile, ont quatre centimètres de hauteur et présentent le contexte suivant : (*voir la planche.*)

Le bonnet sacerdotal qui coiffait la tête d'un de ces corps, les noms inscrits, la masse de la pierre tumulaire, donnent à cette sépulture une grande importance et prouve que la famille pour laquelle elle a été construite, était de celles qui se consacraient au sacerdoce. La villa des *Novanus* devait être dans les environs et non loin du hameau de la *Done*. Ce lieu est très-pittoresque; adossé au flanc méridional du Luberon, il domine toute la vallée qui s'ouvre et s'étend jusque sur les bords de la Durance, au delà de Pertuis.

Malgré le peu de temps que mes fonctions me laissent, j'ai pu recueillir des preuves remarquables qui établissent que cette famille avait de nombreuses ramifications dans toute la Gaule Narbonnaise et qu'elle devait y jouir d'une haute considération.

Ruffi cite une inscription trouvée à Marseille, qui désigne un *Dudestius Novanus* (1) comme

(1) Ce *Novanus* appartenait à la tribu *Voltine* ou *Voltina*. la 10me de Rome. — Beaucoup de citoyens d'Aix, d'Apt s'y étaient agrégés à cette tribu; l'inscription qui est dans la grotte de Ste-Anne, à Apt, indique que Emilien, notre flamine aptésien, était aussi de cette tribu.

étant le *flamine* de la colonie d'Aix (1).

Les noms de *Paternus* et de *Paterna* se rencontrent encore à Vence (Var); deux pierres portent le nom de *Paternus*.

Une pierre tumulaire de Nîmes donne les noms dé *Maxima Paterna*, fille du gaulois *Boduacus* (2). Dans le musée, on voit un monument concernant un *C. Melius Paternus*.

Vaison nous offre deux cippes portant sur leur face le nom de *Paternus*.

Gruter cite deux inscriptions portant le même nom.

La curieuse inscription taurobolique de Die nous indique qu'en l'an 243 de notre ère et la veille des Calendes d'octobre (30 septembre), un *Dagidius*, pontife perpétuel de Valence, sa femme

(1) Les flamines étaient les prêtres attachés au service d'une divinité particulière; primitivement Rome en avait trois qui occupaient de hautes fonctions dans l'Etat; plus tard, leur nombre s'accrût jusqu'à 15. Les colonies et les municipes eurent aussi leur flamine, et les nombreuses inscriptions trouvées en Provence nous donnent les noms de plusieurs. Celui de Fréjus, *Solonius Severinus* était comme *Dudestius Novanus* de la tribu *Voltine*, à Rome; ils étaient à vie et dans les provinces, temporaires ou perpétuels. Pour occuper ces fonctions il fallait être de l'ordre des Décurions, qui dans les colonies, formaient le sénat; les Décurions devaient avoir 25 ans et ne pas dépasser 55 ans et jouir d'un revenu de 40,000 livres. C'étaient les *Patres civitatum*; ils avaient l'inspection des théâtres, des bains, des chemins, des aqueducs, des approvisionnements. Les décemvirs étaient aussi choisis dans cet ordre. Le vêtement pontifical du *flamen* était la *lana* un baton d'olivier et le bonnet pointu appelé apex, surmonté d'une touffe de laine.

(2) Ce nom se lit sur les écus des trophées de l'arc-de-triomphe d'Orange. — Une monnaie gauloise porte le nom de Boduocus.

et sa fille, vinrent à Die, offrir un *Taurobole* (1) et que parmi les prêtres qui ouvraient la marche du cortége était un nommé *Blattius Paternus*, prêtre de Die.

Dans cette même ville, a été découverte la sépulture d'un *Paternus*, fils de *Papius Paternus*.

A Castellanne, deux affranchis élevèrent un beau tombeau à leur maîtresse *Helvia* (2) *Paterna*.

Si nous passons aux *Vératius*, les exemples ne nous font pas défaut.

Le musée de Nîmes possède depuis peu, dans son musée, une pierre élevée par *Veratia Valentina* aux dieux mânes de *Lucius Atilius Veratianus*, et d'après son contexte, M. Germer Durand, de Nîmes, a savamment restitué la généalogie de ce *Vératianus* et de sa mère (3) ; ce qui, dans l'antiquité, n'est possible que pour des personnes de condition libre appartenant à des familles distinguées et en s'appuyant sur la loi en vertu de laquelle avait lieu la transmission héréditaire du nom de famille et du surnom du père à la fille d'un côté, du nom de famille du père et de celni de la mère au fils, de l'autre. L'un des membres de cette famille avait occupé à Nîmes une haute position : *omnibus honoribus in colonia sua functi*, dit son *Titulus*.

(1) Sacrifice pour consacrer un temple, un autel ou un pontife et dont les détails sont trop connus pour être notés ici.

(2) Ce nom d'*Helvia*, tient un rang très-distingué dans l'histoire des familles de l'antiquité. La mère de Ciceron, on le sait, portait ce nom.

(3) Mémoires de l'Académie du Gard, années 1865-1866, page 140.

Un autre habitait *Ugernum* (Beaucaire). Chez les Voconces, un *Sevir-Augustal*(1) *Titulaire*, à Die, appartenant à cette gens : *Caïus Veratius Trophimus*, vint terminer ses jours à Nîmes où il avait une charge coloniale.

A Arles, un cippe funéraire a été dressé pour un *Veratius*. Ce même nom se reproduit dans une inscription du musée de cette ville.

Une autre inscription du 4e siècle offre le nom d'un jeune adolescent, *Veratius Sedatus*, moissonné par la mort au printemps de la vie.

Le Musée d'Aix donne aussi un *Veratius*, comme étant flamine d'Auguste, car l'on sait que cet empereur fut divinisé.

Comme l'on voit, toutes les cités du midi de la Gaule sont représentées par quelque membre de cette haute famille, et notre cité Julienne ne fait pas défaut. Nos annales mentionnent un autel funèbre élevé publiquement par un *Annius* à un *Lucius Veratius*, surnommé *Encolpus*, *Sévir Augustal*.

Quant à la date précise du monument qui nous occupe, le costume d'un des corps, qui paraissait celui d'un flamine, nous autorise à ne pas la fixer postérieurement au 5me siècle, car l'histoire nous apprend que ces prêtres, d'abord en grande vénération, virent leur influence diminuer peu à peu et s'éteindre enfin sous Théodose qui les abolit. D'un

(1) Les sevirs-augustaux étaient des collèges de prêtres établis dans les colonies à l'imitation de celui que l'Empereur Tibère institua dans Rome.

autre côté, les caractères de l'inscription qui sont ceux usités au 3e siècle, le poids de la pierre qui est de plus de mille kilog, sa provenance des célèbres carrières d'Arles, sont tout autant d'indices puissants pour ne pas lui assigner une date plus récente.

En effet, après le cinquième siècle, les routes deviennent impraticables, les belles voies romaines sont constamment coupées par les invasions successives des Barbares, et font peu à peu place à ces chemins sinueux et étroits qui suffirent pendant tout le moyen-âge à rallier entr'eux les populations retranchées sur les hauteurs.

Une autre raison qui vient appuyer mon opinion, c'est que les Romains, à l'exemple des Grecs, brulèrent complètement leurs corps dans les 1er et 2e siècles, et l'incinération, pendant ce laps de temps, fut rigoureusement observée. Au 3e siècle elle se relâcha et l'ensevelissement des corps prit naissance, s'étendit sous le soufle chrétien et finit par prévaloir tout à fait à la fin du 4e siècle; l'inhumination cependant ne détruisit pas l'usage de placer auprès des corps les objets que l'on avait jusqu'alors coutume d'enfermer dans les tombeaux ou dans les urnes cinéraires.

Le propriétaire de l'inscription dont nous venons de parler, M. Gustave Furet, a bien voulu, sur nos sollicitations, la céder à la ville d'Apt et son transport aura lieu incessamment.

A l'occasion de cette étude épigraphique, nous sommes amenés à donner quelques détails sur les

voies romaines qui traversaient les pays situés de l'autre côté du Luberon et qui sont fort peu connues.

Trois principales voies romaines sillonnaient la Provence, la voie *Domitienne* qui montait à Lyon en suivant la vallée du Rhône; la voie *Aurélienne* qui allait par les Alpes Cottiennes, de Milan à Arles, en passant par Apt, et la voie *Prétorienne* qui montait de Nice à Castellanne et aboutissait à Riez d'où elle venait se confondre avec la voie *Aurélienne*; en sortant de Riez, la voie se dirigeait sur *Bormonicum* (Manosque) (1).

A la sortie de cette ville, elle se divisait en trois branches — la première se dirigeait comme nous avons dit sur *Apta Julia* (Apt) et se confondait avec l'Aurélienne, descendant des *Alpes Cottiennes*, (appelée avant la voie *Ænobarbus*) prés de Céreste, que l'on a appelé improprement *Cesaris aristæ* ou *Cesaris statio* et qui pourrait bien être le *Catuiaca*, tant cherché (2).

(1) Le docteur Robert, place Bermonicum à Ste-Tulle; d'autres le placent à St-Martin-des-Bromes, et Samson, avec plus de vraisemblence, à Manosque.

(2) Le père Papon et après lui beaucoup d'autres auteurs, placent à tort *Catuiaca* à Carluec, hameau dans la direction de Reillanne, terroir de Céreste; la distance qui le sépare d'Apt, (23 kilomètres) semble, au premiere xamen, s'accorder avec celle donnée par l'itinéraire d'*Antonin le pieux*, qui est de 15 milles romains (22 kilomètres 1/2); mais nous avons toujours eu des doutes sur cet emplacement; Carluec est à deux kilomètres de la direction de la voie antique.

Ensuite, la table de *Peutinger* (Théodosienne) ne porte qu'à douze milles la même distance entre les deux stations d'*Apta Julia* et de la ville inconnue, et enfin une circonstance particulière nous fait incliner pour placer *Catuiaca* à Céreste ; en visitant l'été passé les rui-

La seconde branche descendait sur Pierrevert, traversait les terroirs de la Bastide-des-Jourdans, de Grambois, de Peypin-d'Aigues, au devant de la villa qui nous a fourni le tombeau de Novanus, et venait aboutir à la Tour Romaine, aujourd'hui au milieu des ruines du château, où se groupait un centre de population qui prit, plus tard, le nom de la Tour d'Aigues; là elle se bifurquait et de ses deux tronçons l'un allait aux Caudellenses, (Cadenet) par Ansouis, et l'autre au comptoir grec de *Petronii vicus* (Pertuis) où les Utriculaires (1) de la Durance avaient un port.

La troisième branche cotoyait les bords de la *Druentia* (Durance), passait à Ste-Tulle où on en a trouvé des restes et se dirigeait sur *Aquæ Sextiæ* (Aix) en traversant la capricieuse rivière provençale sur un pont, dans le terroir de Mirabeau au quartier appelé aujourd'hui *Canto perdrix*; ce pont jeté hardiment entre deux rochers est cité dans une charte de 1260 (2).

nes du château seigneurial des ducs de Brancas, le garde du pays nous montrait des restes de substructions qui semblent romains et nous disait : nous appelons cet endroit *Catusse*. Ce mot nous frappa et nous nous empressons de l'indiquer et de le regarder comme un jalon posé au seuil d'un problème historique à résoudre.

NOTA. — Je viens de lire, dans le Recueil de l'Académie du Var, année 1867, une notice, très-savamment écrite par M d'Arbaud (Damase) traitant du parcours de la voie Aurélienne, et je suis tout heureux de me rencontrer d'accord avec lui sur l'emplacement de *Catuiaca* à Céreste.

(1). Les utriculaires étaient des mariniers érigés en collége; ils transportaient sur des radeaux soutenus par des outres enflées, sur tous les points où la Durance était abordable, les marchandises versées dans les entrepôts riverains par les marchands marseillais.

(2) De tout temps, sauf à de rares intervalles, un pont a existé sur

Là première et la seconde branche étaient reliées par un chemin qui partait de Céreste ou peut être du pont sur le Calavon, passait près de la *Tour d'Ænobarbus*, aujourd'hui transformée en pigeonnier et appellée *Tour d'Imbarbe*, traversait le Luerio (Luberon) et venait former sa jonction avec la seconde branche dans le terroir de la Bastide-des-Jourdans. Au quartier de la plaine une borne miliaire git encore aujourd'hui sur les bords de cette voie, en face de la campagne de M. Ribbe, maire du lieu. C'est une énorme pierre en forme de fut de colonne, d'environ 60 centimètres de diamètre. La longue inscription dont on voit les traces a tellement été altérée par les injures du temps et des hommes, que l'on ne distingue plus que trois lettres de la dernière ligne : RES. — qui peuvent s'appliquer au mot *restituit*. Ce dernier chemin n'était pas construit avec ce magnifique appareil des grandes voies; c'était simplement une de ces routes vicinales (*viæ vicinales*) qui traversaient nos montagnes pour relier les divers centres de population en dehors des grandes voies de communication.

ce point. Aujourd'hui il y a un en fil de fer, dont les entrées en pierres et briques, imitant la façade d'une église romane des bords du Rhin, produisent un effet pittoresque au milieu de rochers gigantesques qui bordent la Durance; à quelques pas du pont, en amont, dans le terroir de Mirabeau, sur une plate-forme de rochers qui dominent la rivière, est une curieuse chapelle en ruines, dédiée à Ste-Magdeleine. Au côté droit de sa porte on voit une inscription gothique, toute mutilée qui nous apprend qu'en 1239 et le 3 des nones de juin, eut lieu une éclipse totale de soleil. *Sol obscuratus fuit.*

SOUVENIRS DE BRETAGNE.

EXCURSION

A LA ROCHE AUX FÉES

PAR **M. V. DE BAUMEFORT,**

Lauréat de la Société.

I.

Les allées couvertes, comme la plupart des antiquités celtiques, ont beaucoup occupé le monde savant. Elles sont formées de blocs de rochers contigus et placés de champ, avec d'immenses dalles pour couverture. Bien qu'il existe une sorte d'uniformité dans la construction de ces galeries, on remarque cependant une différence entr'elles. Les unes, appelées tombelles, sont souterraines; Les autres s'élèvent hors du sol, et paraissent n'avoir jamais été recouvertes de terre; on ignore qu'elle en était la destination. Quelques archéologues pensent que ces enceintes, dont l'accès était interdit au vulgaire, servaient aux

cérémonies du culte druidique, et principalement à l'initiation. Ici, cette hypothèse semble prendre le caractère de la vérité par le nom même que dans le pays on donne à ce monument, dénomination où l'on retrouve le souvenir des croyances de nos aïeux ; car chez le peuple, les fées ont succédé aux druidesses. D'ailleurs, la tradition locale, dont il faut aussi tenir compte, établit que dans le voisinage il existait un collége de ces prêtresses, situé sur les bords d'un étang, aujourd'hui desséché, et dont les eaux étaient employées aux purifications. Ces considérations donnent un grand poids à cette interprétation.

D'autres auteurs, au contraire, les regardent comme des tombeaux. La découverte faite, il y a peu d'années, à Plouharmel, vient à l'appui de cette conjecture. En effet, on a trouvé dans une galerie couverte, parmi des ossements humains, des haches de pierre, des instruments en bronze et deux colliers d'or très-remarquables, l'un vendu en Angleterre, et l'autre encore entre les mains du propriétaire, qui l'a fait figurer à la dernière Exposition, à Paris. Ces colliers diffèrent essentiellement de ceux que nous connaissions déjà. Assez semblables aux torques gaulois que portaient les chevaliers, ils se ferment au moyen d'un crochet à chaque bout ; et au lieu de fils enlacés et roulés en spirale, ils présentent sur le devant une plaque unie avec des ouvertures longitudinales de 2 millimètres de large, comme si l'on avait cherché à donner plus d'élasticité à cet ornement lorsque celui

qui le portait voulait baisser la tête. Le jugement de ces écrivains parait donc parfaitement fondé aussi. Qui croire?

Il est facile, néanmoins, de concilier ces deux opinions en supposant que ces monuments affectés aux pratiques de la religion, servaient en même temps à la sépulture des personnages haut placés dans la hiérarchie sacerdotale.

Mais à qui doit-on attribuer ces gigantesques constructions? Est-ce aux aborigènes, comme peut le faire supposer cette structure primitive? Est-ce aux Celtes, venus de l'Orient, chassant devant eux et refoulant dans l'Ibérie les anciens habitants de la Gaule? C'est là un hiéroglyphe dont nous ne pouvons avoir la clef. Cependant tout fait supposer qu'elles appartiennent à ce dernier peuple, car les Druides, avancés dans la civilisation, et dont la doctrine épurée admettait l'immortalité de l'âme, n'auraient pas adopté les principes religieux d'une nation vaincue et à moitié barbare.

Sans m'arrêter aux contes populaires de l'ancienne Armorique sur les fées, qui venaient filer leur quenouille dans ces lieux consacrés, où elles attiraient les sorciers des environs ; ou bien aux vieilles légendes qui représentent des nains hideux chargés de la garde des trésors renfermés dans ces mystérieux monuments, j'en viens sans transition à la petite excursion qui fait le sujet de cet article.

II.

Dans un voyage en Bretagne où je cherchais à connaître les antiquités de cette poétique contrée, je ne pouvais me dispenser de visiter la Roche aux fées, un des restes les plus imposants de l'époque celtique. Muni des renseignements nécessaires sur la route que je dois suivre, je pars de Rennes dans une voiture légère, avec laquelle je devais, dans quelques heures, me rendre à ma destination. J'avais pour cocher un Breton, mais un de ces bretons des grandes villes, à moitié français, et n'ayant pas, comme ceux de la campagne, ce culte des souvenirs nationaux qui fait des habitants de l'ancienne Armorique un peuple à part. Aussi, ses réponses à quelques questions que je lui adresse sur le lieu que nous allons visiter, sont-elles loin de me satisfaire, et je me vois forcé d'attendre le moment où je pourrai être mieux renseigné.

Nous arrivons à Janzé. Alors la scène change, et je retrouve cette Bretagne telle que nous nous la représentons, avec ses naïves croyances, avec ses mœurs patriarcales, exemptes de luxe de tout genre. Cette simplicité surtout se fait sentir dans l'hospitalité qu'on trouve dans l'hôtellerie, où malgré l'accueil le plus cordial, le voyageur doit se contenter d'une nourriture qu'un anachorète même trouverait à peine suffisante. Qu'importe! quand

on va visiter les merveilles des temps antiques, s'occupe-t-on de semblables détails?

Là, j'espérais de trouver un guide, mais comme c'était un Dimanche, tout le monde était à l'office divin, hors le maître du logis. Celui-ci, qui ne pouvait quitter son établissement pour m'accompagner, m'engage à me rendre à l'autre extrémité du bourg, chez son confrère, où je pourrai peut-être trouver plus de ressources que chez lui.

Mais l'autre auberge était presque aussi déserte. Cependant je tenais à exécuter mon projet. Impossible de faire seul une semblable course à travers champs dans un pays où l'étranger ne peut se reconnaitre, arrêté qu'il est à chaque pas par des haies ou par des fossés. Le moment de mon retour étant marqué, je ne pouvais attendre un jour de plus. Contrarié outre mesure de cet obstacle imprévu, je me voyais, comme Moïse, touchant à la terre promise, sans pouvoir y atteindre.

J'en étais là de mes perplexités et de mes regrets, que j'exprimais tout haut, quand soudain la fortune change et semble se montrer plus propice. Un homme des Rétiers, village à peu de distance, et qui terminait son repas, s'offre de me conduire à la Roche aux fées.

J'accepte avec empressement une proposition qui arrive si à propos, et nous nous préparons à partir de suite pour notre excursion archéologique.

Toutefois, en touriste quelque peu expérimenté, j'ai soin de faire à mon conducteur une de ces

prévenances gastronomiques auxquelles les *ciceroni* de tous les pays sont rarement insensibles ; ce qui nous met en parfaite connaissance dès le début de notre petite expédition.

Une fois en marche, la confiance semble établir encore mieux, et nous causons comme d'anciens amis. Il répond à mes questions en homme sensé et avec beaucoup de jugement dans les choses pratiques de la vie, disposition d'esprit qu'il doit sans doute à ses relations fréquentes avec les habitants des villes voisines où il se rend journellement, comme voiturier, pour affaires de son commerce.

Mon guide, je viens de le dire, a le sens droit, et sans affecter des sentiments irréligieux, il se montre parfois sceptique à l'endroit de certaines pratiques superstitieuses en usage chez ses concitoyens. Ainsi, il ne va pas au calvaire du canton voisin porter un œuf durci, du pain et une pièce de monnaie pour obtenir une bonne récolte ; ni boire à certaine fontaine, jadis source sacrée, pour se préserver de la foudre ; il ne consulte pas l'homme qui guérit les maux d'yeux avec un grain de froment consacré ; il a peu de confiance dans le saint chargé du soin des abeilles, et ne croit guère à celui qui procure la pluie et détourne la grêle et l'orage.

Mais si, à l'égard de ces croyances, il fait l'esprit-fort, il n'en est pas moins sous l'influence des idées dominantes et traditionnelles de la Bretagne touchant les fées, qui jouent un si grand rôle dans les

récits qu'on se transmet de génération en génération, au sein du foyer domestique, dans les longues soirées d'hiver. Il a foi, sur ce point, aux anciennes légendes de son pays, et tout annonce en lui une opinion enracinée, des idées arrêtées, dont je vais bientôt avoir la preuve.

En effet, en me faisant expliquer d'avance les dispositions de la galerie que nous allons visiter, quand je lui demande comment on a pu dresser ces roches colossales, il me répond simplement : « Eh ! cela n'a pas donné beaucoup de peine aux « fées, qui ont tant de puissance; pas plus que de les « transporter là de la carrière, située à une grande « distance. Ce n'est pas tout, ajoute-t-il, leur pou« voir se fait sentir même sur ceux qui visitent leur « antique demeure car lorsque vous avez compté les « pierres, si vous voulez les compter de nouveau « pour vous assurer que vous n'avez pas commis « d'erreur, vous n'y retrouvez jamais le même « nombre.

Je me gardais bien, on le pense, de le contrarier par des raisonnements hors de saison qui, m'éloignant sa confiance, l'auraient rendu plus circonspect avec moi. Au contraire, et pour mieux lui faire comprendre que je ne suis point étranger au sujet qui nous occupe, je lui rappelle les divers monuments qui, en France et dans d'autres parties de l'Europe, se rattachent aux souvenirs des fées. Ces citations, que je multiplie à dessein, lui prouvent que ce n'est pas uniquement dans son pays que ces croyances ont existé.

III.

En devisant de la sorte, nous avançons vers le but de notre course. Enfin, après mille détours, nous arrivons dans un champ entouré d'arbres où la Roche aux fées se présente tout à coup à nos yeux.

Je m'arrête aussitôt, et ma première impression est une sorte de saisissement comme celui qu'on éprouve devant les nobles ruines de l'antiquité: — Le Parthenon, les tombeaux de Mycènes, lé Colysée, le Panthéon, — un sentiment mêlé de surprise et d'admiration, et je ne puis détourner mes regards de ce témoin muet de la mystérieuse et sauvage grandeur de la religion de nos pères. Et puis ce qui vous frappe encore, ce sont les vives oppositions du tableau : d'un côté la matière inerte — ces masses de rochers, dont quelques fraggements gîsent pêle mêle à vos pieds à moitié cachés sous l'herbe ; — de l'autre, une nature riante, animée, avec de frais bouquets de bois, de la verdure et des fleurs. Ces contrastes sont frappants dans ce lieu solitaire où rien ne vous trouble, où rien ne vient vous distraire de vos pensées et de vos méditations.

J'étais fixé là par ce spectacle simple et grandiose, à la vue de ce monument où se révèle le génie de l'homme et que plus tard le peuple a dû naturellement attribuer à une puissance supérieure.

Je cherche ensuite à me rendre compte de la structure qui a nécessité un si prodigieux travail. Je vois que la galerie, formée de 39 blocs de schiste rougeâtre, est d'une longueur de 19 m. 20, sur une largeur et une hauteur 3 m. 90, se dirigeant du sud-est au nord-ouest, et composée de deux chambres distinctes, l'une peu spacieuse, l'autre fort étendue, avec des vestiges de murs de séparation.

Quelques unes de ces pierres, à cause du poids énorme qu'elles supportent, ont perdu de leur aplomb et sont en partie brisées ou écrasées. Mais l'ensemble n'en est pas moins imposant et majestueux.

Je veux m'assurer si l'on trouve des traces des sacrifices humains, qu'on suppose, sans plus de fondement qu'on le fait à l'égard des dolmens, avoir existé jadis dans ces sombres retraites. Mais après de minutieuses recherches, je ne trouve aucun indice pour justifier cette hypothèse, hypothèse contraire, d'ailleurs, à l'opinion généralement adoptée aujourd'hui et d'après laquelle on place ces exécutions sanguinaires dans les crom-lec'hs.

A l'intérieur on remarque à peine la main de l'homme. On n'y voit pas, comme à l'allée souterraine de l'île de Gavr'innis, les ciselures bizarres, capricieuses, formant ici des palmettes, des rosaces, des ronds concentriques, des lignes en zigzag ; là des branches d'arbre, ou des feuilles de fougère; plus loin des caractères cunéiformes à

côté des serpents entourant l'œuf sacré ; ou bien ces pipes, dont on ne peut révoquer en doute l'usage antique depuis les dernières fouilles faites à Corseul, et avec lesquelles les Gaulois, croit-on, fumaient des plantes aromatiques ; ou encore cet assemblage de dessins étranges qui, s'ils n'avaient pas une signification symbolique, annonçaient chez nos ancêtres un singulier goût d'ornementation. A la Roche aux fées rien de semblable, et l'on ne trouve partout que le rocher brut.

IV.

Enfin m'arrachant à cette contemplation que nous inspirent les beautés grandioses de l'art, surtout dans les œuvres dont l'origine et le but échappent à nos investigations, je me décide à revenir à Janzé pour retrouver le véhicule qui m'avait conduit et qui devait me ramener. J'étais satisfait au delà de mon attente de tout ce que j'avais vu. Et pourtant je sentais qu'il me manquait encore quelque chose comme complément d'une excursion de ce genre. Je ne pouvais raisonnablement espérer une aventure merveilleuse arrivant juste à point pour donner du piquant à ma narration : c'eût été quelque peu ambitieux dans un temps de positivisme comme celui où nous vivons ; mais j'aurais voulu du moins, pour couronner le succès de la journée, quelque histoire merveilleuse sur

la Roche aux fées, comme on devait en raconter dans le bon vieux temps.

Le ciel qui n'abandonne jamais le voyageur, quand ce voyageur s'aide lui-même, m'accorde alors une faveur inespérée, voici comment :

J'ai dit que j'avais cherché à gagner la confiance de mon guide en écoutant ses appréciations sur la puissance des fées sans chercher le moins du monde à le contrarier. Ce soin n'avait pas été inutile, car il semblait prendre plaisir à me donner les explications que je lui demandais. L'attention que je prêtais à ses paroles et l'intérêt que je paraissais prendre aux moindres détails, avaient fini par faire disparaître chez lui cette réserve habituelle aux Bretons, portés à rire volontiers de vous lorsque voulant *bretonner* avec eux, vous faites quelque faute de langage dont l'oreille est blessée, mais qui souffrent difficilement qu'on s'amuse à leurs dépens.

Croyant donc reconnaître chez lui les meilleures dispositions et une humeur plus communicative encore au moment où je songeais à revenir, je cherche à entrer en matière, non sans user de précautions oratoires.

Après quelques mots sur ma sympathie pour les habitants de la Bretagne, louant ce caractère plein de franchise et de loyauté que tout le monde leur accorde, « il doit exister, » lui dis-je, « de curieu-
« ses traditions dans le pays sur la Roche aux
« fées, n'en savez-vous aucune ? »

« Qui est-ce qui n'a pas, me répond-il, quelque
« chose à raconter à ce sujet ? »

« — Mais tout cela remonte problablement au
« temps antiques? »

« — Oh! que nenni! s'il reste d'anciens sou-
« venirs, de nos jours il arrive encore bien des
« aventures surprenantes. »

« — Vraiment! je serais heureux d'en juger
« par moi-même, et si je pouvais espérer..... »

« — Ce ne serait pas impossible si l'on se trou-
« vait là au coup de minuit. »

« — Quoi! vous croyez!...

« — Dame! on ne répond de rien; mais cela
« pourrait arriver tout de même. »

Malgré ses hésitations et ses réticences, j'ai déjà obtenu des demi confidences. Il s'agit d'en savoir d'avantage.

« Voyons, » lui dis-je, « agissons franchement.
« Je suis persuadé que vous n'êtes pas sans avoir
« vu, dans le cours de votre vie, quelque évène-
« ment de cette nature. Allons, fiez-vous à ma
« discrétion! d'ailleurs qu'avez vous à craindre
« quand vous voyez le désir que j'éprouve de con-
« naitre des faits sur lesquels je partage vos idées?
« Parlez donc en toute assurance, et dites-moi ce
« que vous savez. »

Il y eut là un moment de silence. Puis, surmontant sa répugnance à aborder ce sujet, « Eh bien! » fit-il en me regardant fixement pour s'assurer que je parlais sans ironie, « puisque vous voulez que
« je jase un brin là-dessus, je vais vous raconter
« ce qui m'est arrivé, il y a quelque temps. Je vous
« dirai la chose comme si c'était aujourd'hui mê-

« me, tant il est difficile d'effacer de sa mémoire
« certains évènements qui marquent dans la vie.»

S'arrêtant alors pour mieux recueillir ses souvenirs, il commence son récit, que je chercherai à reproduire, si non avec les expressions et les tournures de phrase du narrateur, du moins avec la plus scrupuleuse exactitude.

V.

« Je revenais, » dit-il, « de la Guerche, où j'a-
« vais transporté des marchandises, il y aura un
« an à la moisson prochaine. Le chargement pour
« le retour ne pouvant être prêt que le lendemain
« soir, je laisse la voiture et les chevaux à la ville,
« et je reviens chez nous pour voir la femme et les
« enfants. Il était déjà nuit, mais je connaissais les
« chemins ; et d'ailleurs j'avais conservé mon fouet
« pour me guider et pour me défendre au besoin.
« Le temps était chaud, le ciel menaçant, et de
« gros nuages noirs ajoutaient encore à l'obscu-
« rité qui m'environnait. Je regrettais d'être par-
« ti. Que faire ? j'étais déjà trop avancé pour reve-
« nir sur mes pas. Je presse la marche, car déjà
« de grosses gouttes de pluie, et des éclairs, suivis
« de violents coups de tonnerre, m'annoncent que
« l'orage approche. Comment m'y soustraire au
« milieu de la campagne, sans autre refuge que
« les arbres, dont l'abri ne pouvait être qu'insuf-

« fisant? Me trouvant encore loin des Rétiers, où
« je me rendais, je pense alors à la Roche aux
« fées, située à peu de distance, et vers laquelle
« je me dirige en toute hâte.

« A peine suis-je arrivé, que la tempête aug-
« mente, et je n'ai que le temps de me mettre sous
« la grande pierre du milieu de la galerie. Là je
« m'asseois à terre, le dos appuyé contre une des
« roches qui forment les murs d'enceinte, et ga-
« ranti de la pluie, j'attends le moment où je
« pourrai me remettre en route, m'estimant heu-
« reux de trouver cet asile en semblable occur-
« rence. »

« Quoique je ne sois pas peureux, je ne pou-
« vais me défendre d'une crainte bien naturelle en
« me voyant seul, au milieu de la nuit, dans un lieu
« où de tout temps on a vu des évènements si ex-
« traordinaires. J'en avais presque le frisson, et
« j'étais tenté de fuir un séjour hanté par les mau-
« vais esprits. Mais l'idée que je m'exposais, en
« quittant cette retraite, à un danger réel pour
« éviter un danger imaginaire, me retenait tou-
« jours. Je voyais, d'ailleurs, qu'il m'était impos-
« sible de continuer mon chemin par un temps pa-
« reil, et que le parti le plus sage était d'attendre
« encore. Enfin, vaincu par la fatigue, je m'assou-
« pis, malgré l'orage qui grondait sans interrup-
« tion. »

« Je ne sais depuis combien de temps j'étais
« dans cet état de somnolence où, sans être entiè-
« rement réveillé, on a pourtant la conscience de

« ce qui se passe autour de soi, quand je sens un « coup violent qu'on me donne sur la poitrine. Je « me relève aussitôt. Je vois alors, à la lueur des « éclairs, un être animé, sous la forme d'un mou- « ton, qui me dit : le jour est pour toi, et la nuit « pour nous ! va-t-en... »

Ici le narrateur s'arrête au souvenir seul de l'émotion qu'il avait éprouvée, et dont en ce moment même il semble ressentir l'effet. Je profite de cette interruption pour lui demander si ce n'était pas un jeu de son imagination, s'il était bien réveillé au moment de cette apparition, et s'il a réellement entendu les paroles qu'il vient de rapporter.

« Je l'ai vue, » — il voulait dire la fée, — me répond-il, « et j'ai parfaitement entendu les mêmes « paroles, prononcées avec un ton de menace et « de commandement. »

« Mais attendez la fin, » ajoute-t-il, en continuant avec la même animation dans les gestes et dans la voix. « A peine la fée a-t-elle fini de parler, « qu'elle s'éloigne et se dirige vers le fond de l'al- « lée. Je ne la perds pas de vue, ma curiosité sou- « tenait mon courage, et un instant après je la « vois, comme un gros chat, poursuivre sa mar- « che. Je la suivais des yeux, car avec les éclairs « qui pénétraient à travers quelques ouvertures et « par la porte d'entrée on y voyait comme en plein « jour. Elle, — encore la fée, — va jusqu'à l'ex- « trémité de l'enceinte, et revient sur ses pas en « suivant le côté opposé à celui où je me trouvais. « Arrivée en face de moi, ce n'est plus un gros

« chat que j'ai devant les yeux, mais un beau cani-
« che, un vrai caniche, avec ses oreilles pendantes
« et les poils blancs qui lui couvraient le dos. »

Sans avoir la moindre idée de rire de la crédulité de mon brave Breton, tant il paraissait pénétré de la vérité de son récit, je l'interromps de nouveau pour lui demander si dans ce moment-là il n'était point le jouet d'un rêve, et si en admettant la réalité de ces apparitions, il avait la certitude que ce n'étaient pas des animaux amenés là par le mauvais temps, qu'il avait successivement aperçus devant lui. Que, dans cette supposition, il n'y avait dans un tel fait rien de surnaturel, à l'exception toutefois du propos qu'il avait entendu; circonstance, du reste, qu'on pouvait à la rigueur expliquer par le trouble d'esprit où il était en ce moment, après avoir été réveillé en sursaut. Mais il met la même persistance à soutenir l'exactitude de ce qu'il vient de dire, et il m'affirme, non sans un mouvement d'humeur et d'impatience, qn'il est sûr des divers changements opérés devant lui, et que ce qu'il a vu, il l'a bien vu.

« Enfin » dit-il en terminant » elle—toujours la
« fée — sort de la galerie, et je la vois sous la for-
« me et dans le costume d'un prêtre quand il va
« monter à l'autel, faire à pas lent le tour de la
« Roche, puis elle s'évanouit tout à coup et dispa-
« rait sans laisser de traces. »

Mon guide en ce moment semblait encore sous l'empire de cette fascination, Il était ému, animé, et il ne lui venait pas même à la pensée qu'on put

révoquer en doute des faits qui se rattachent à la croyance des fées.

VI.

Nous arrivions à Jauzé comme il finissait de parler. Nous nous séparons alors, lui pour terminer sans doute sa journée au cabaret et oublier, dans les vapeurs du cidre, les émotions que lui avait rappelées la Roche aux fées, et moi pour revenir à Rennes.

Une fois en route je cherche à fixer dans ma mémoire toutes les circonstances de cette singulière aventure. Je trouvais là un fait analogue à celui que cite Bouche dans son histoire de la Provence, quand le père Gabriel, provincial des servites, voit un spectre semblable à une chèvre sauter autour du monument druidique d'Aiguilles, et disparaître aussitôt. Mais qu'était cette simple apparition à côté de tout ce qu'on venait de me raconter? J'avais voulu du merveilleux, j'étais servi à souhait. Et si dans cette histoire je ne trouvais pas les sept incarnations de Vichnou, de compte fait, il y avait bien quatre transformations, et quelles transformations !.....

Mais, pensais-je à part moi dans la voiture en réfléchissant à tout ce que je venais d'entendre, mon guide est-il de bonne foi? Ne veut-il pas, en agissant ainsi, se donner de l'importance?

Ou cherche-t-il simplement à faire augmenter la rémunération d'un service rendu en répétant un

conte fait à plaisir, ainsi que cela se pratique en Italie, et même en France ?

Ou bien, sous l'empire d'une hallucination, a-t-il cru réellement à ces scènes fantastiques, dans lesquelles un esprit exalté peut prendre si facilement le change, comme nous en avons un exemple dans le fameux rapport de l'auteur de *La mécréance des mauvais anges et des démons*, quand le grave conseiller du parlement de Bordeaux cite le témoignage authentique de gens qui assuraient avoir été au sabbat ?

Ou enfin cet homme chez qui tout annonce la franchise et l'honnêteté, veut-il se jouer de la confiance des bons et naifs touristes ? Cette dernière suppositiom, à l'égard d'un de ces enfants de la Bretagne, en général réservés et rarement facétieux, me paraît peu vraisemblable, surtout en me rappelant la difficulté que j'avais trouvée en lui pour le faire parler ; je me perds donc en conjectures sur le caractère de celui dont la raison et les connaissances pratiques m'avaient d'abord frappé.

Après mille réflexions contradictoires où mes pensées se croisent, vont d'un sujet à un autre, et flottent indécises sans pouvoir s'arrêter à une solution satisfaisante, ne sachant comment fixer mon jugement, je ne trouve dans tout cela qu'un mystère de physiologie à ajouter aux mystères des antiquités celtiques.

En dernière analyse, et pour résumer ces réflexions, en voyant un habitant de la campagne s'exprimer sur ces incidents bizarres et surnatu-

rels avec autant de précision, avec une telle lucidité, je conclus que s'il est permis de douter de la véracité du narrateur, on ne peut, du moins, contester les dons d'une imagination vive et poétique aux descendants des anciens Bardes de l'Armorique.

NOTICE

SUR

L'ÉTABLISSEMENT DES RECOLLETS

A BONNIEUX.

(1604—1790.)

PAR M. JULES TERRIS.

Les derniers jours du XVIe siècle et les premières années du XVIIe sont l'aurore de cette époque glorieuse à laquelle rien ne manqua pour mériter le nom de grand siècle, car il lui fut donné d'enfanter tout à la fois de grands génies, de grands héros et de grands saints.

Les guerres de religion venaient de s'éteindre. La Ligue, ce grand mouvement, national non moins que religieux, issue d'abord d'une pensée généreuse, était bientôt tombée dans des excès regrettables. Bien qu'à son origine, acclamée avec enthousiasme, bien que sanctionnée par les Etats-

Généraux de 1577 et par Henri III lui-même, elle n'en tarda pas moins, sous un prince aussi faible que l'était ce roi, à lui porter ombrage. On sait ce qu'il advint. Cette grande confédération nationale étendit bientôt ses rameaux sur la France entière : chaque ville, chaque bourg voulut avoir sa ligue ; Apt eut la sienne à son tour. Mgr Pompée Pérille, son évêque, craignant alors de se rendre suspect au gouvernement, s'il habitait une ville rebelle, se retira provisoirement, en 1590, à Bonnieux, ville neutre, appartenant, comme on le sait, aux Etats du Pape.

Fièrement étagé en amphithéâtre sur les flancs d'une colline qui domine un magnifique horizon, Bonnieux voit se dérouler à ses pieds une plaine fertile, bornée au couchant par la Valmasque, si célèbre pendant les guerres de religion, au nord par le maigre torrent du Calavon ; au delà c'est la Provence. Des ruines du vieux château, situé au point culminant, la vue embrasse tout à la fois la chaîne du Léberon, les Alpes, le Ventoux au grand manteau blanc, et à l'horizon le plus lointain la silhouette indécise des montagnes du Languedoc, en avant desquelles se détachent les vieilles tours du Palais des Papes Avignonais. Bâti dans le principe au pied de la colline, le village monta peu à peu au sommet du mamelon, à l'abri du vieux château qui, sans doute, avait vu passer à ses pieds les hordes dévastatrices des Barbares et des Sarrasins. Les habitants s'entourèrent de fortes murailles et purent désormais, sans crainte,

voir s'approcher l'Albigeois; ils purent, sans frémir, entendre le canon huguenot gronder non loin de leurs remparts (1). Bonnieux, en effet, s'était conservé fidèle à ses traditions et à ses principes; et les guerres qui, à cette époque, venaient de finir avaient bien pu peut-être ébranler sa ceinture de remparts et de tours ; sa foi, du moins, était restée intacte, et dans sa sphère bien restreinte, il allait lui aussi prendre part à la grande régénération qui commençait.

Depuis les premières années du XVIIe siècle, les Recollets, cette branche vigoureuse qui venait de surgir du vieux tronc franciscain, s'étaient fait connaître à Bonnieux par différentes missions. La parole simple mais ardente de ces hommes de Dieu, leur vie pauvre et austère leur avait si bien concilié l'affection des habitants qu'on allait jusqu'à se disputer le plaisir de les loger, quand parfois le mauvais temps les forçait à séjourner dans le pays. Alors le nom d'un moine ne faisait point sourire, et son habit étrange était encore entouré de respect; alors les rois ne dédaignaient pas d'aller quelquefois dans un cloître chercher des conseillers, et l'église bien souvent en tirait ses pontifes.

Cependant le père Marin Camaret qui prêchait, dit une chronique (2), avec la ferveur d'un St-Paul, fut destiné à venir donner à Bonnieux

(1). Siège de Ménerbes [1573], par les huguenots.

(2). Le P. Césaire Cambin, religieux recollet, archiviste de son Ordre, a écrit, vers 1669, des mémoires sur tous les couvents de recollets.

la station du carême de l'année 1604. Religieux plein de zèle et orateur éloquent, il joignait à toutes les vertus de l'apôtre le tact de l'homme rompu aux affaires. Tant de qualités lui gagnèrent bientôt l'affection de tous, aussi profita-t-il de son crédit dans le pays pour jeter dans l'esprit de la population le germe d'une future colonie des religieux de son Ordre. On le sait, l'Ordre franciscain a toujours, de préférence, recherché les petites villes qui lui rappellent mieux l'esprit et les souvenirs de son saint fondateur :

« *Bernardus valles, colles Benedictus amabat,*
Oppida Franciscus..... »

Le père Camaret se lia plus particulièrement avec un riche et pieux gentilhomme, M. Guilhem de Rouil, qui, comprenant de quelle utilité serait pour son pays la présence de ces religieux, s'offrit généreusement à donner l'emplacement du couvent. Sur cette nouvelle, le père Siméon Riberius, custode des Observantins réformés en la Custodie de St-Louis, vint expressément d'Avignon pour se concerter avec le donateur. Les pères, dit la chronique déjà citée, se rendirent au lieu qu'offrait M. de Rouil pour loger six religieux ou davantage, selon « les aumônes des gens dévotionnés », et le trouvèrent propre et commode.

Propre et commode : l'expression n'est certes pas ambitieuse. Le bon chroniqueur n'eût rien dit de trop en affirmant que le site choisi par le pieux de Rouil était ravissant; un vrai site franciscain qui

rappelait l'Ombrie avec son ciel toujours bleu, avec les hautes cimes des Apennins couronnées de forêts séculaires, et les torrents qui, de ces cimes, se précipitent en grondant dans des vallées à la végétation incomparable, sous les chauds soleils de l'Italie, avec toutes ces magnificences, en un mot, que Dante chantait dans son magifique langage :

Intra Tupino e l'acqua, che discende
Del colle eletto dal beato Ubaldo
Fertile costa d'alto monte pende,
. . . .
Di quella costa là, dov'ella frange
Piu sua rattezza... (1).

Qu'on se figure une vallée étroite et profonde qui court dans la direction du levant au couchant ; au levant et à une faible distance, elle se trouve terminée assez brusquement par quelques collines couvertes au printemps de genets aux fleurs d'or, qui la séparent de la Combe de Lourmarin s'ouvrant dans un sens opposé entre les cimes rocheuses du Léberon : au couchant elle s'élargit, et, tournant tant soit peu au nord, elle descend par une pente douce vers la magnifique plaine de Bonnieux, offrant en perspective, d'abord, de splendides prairies, quelques maisons de campagne ombragées de grands arbres, dans le lointain le petit

(1). Il Paradiso Canto XI. Entre Tupino et la rivière qui s'écoule de la colline choisie par le bienheureux Ulbaldo, descend d'une haute montagne une côte fertile.....
Au point où cette côte adoucit sa pente, etc.

village de Lacoste avec les ruines colossales du castel des Simiane ; au dernier plan enfin, les montagnes dénudées de Goult et de Gordes. Du côté du midi l'on a en face, adossé à la grande masse du Léberon qui le domine, un côteau assez abrupt où croissent le noisetier, l'églantier et quelques petits chênes : au nord, enfin, dominant toute cette vallée, se dresse la petite ville de Bonnieux avec ses maisons pittoresquement groupées sur les flancs de la colline et sa vieille église des Templiers qui domine au loin l'horizon.

Tel était l'emplacement que Guilhem de Rouil offrit aux enfants de St François. Il ne manquait plus que l'approbation de l'autorité civile et celle de l'autorité diocésaine. L'une et l'autre ne pouvaient beaucoup se faire attendre. Sur les instances du P. Camaret, le Parlement général (1) s'assembla pour en délibérer : l'approbation fut unanime, et si grande fut la joie de la population à cette heureuse nouvelle, qu'en outre du feu de joie que l'on fit devant la maison de ville, toutes les maisons particulières voulurent aussi faire le leur, pour témoigner de leur enthousiasme.

Il fallut pourtant travailler au parfait établissement des religieux. Le Parlement général s'as-

(1). Bonnieux, à cette époque, était administré par un Parlement général, deux syndics, un viguier et un vice-viguier. Ce Parlement général fut remplacé en 1678, sur la demande des habitants, par un Conseil extraordinaire, composé d'un viguier, de deux consuls et de dix-huit conseillers.

semble de nouveau le 1er janvier 1605, par devant le Viguier, M. Jean Ferrier, à l'instigation des consuls Gizard Royère et Jean Illy.

Le consul Royère prit la parole et exposa l'intention dans laquelle était M. de Rouil, de faire bâtir un couvent à ses propres frais pour y loger six pères.

« Sur quoy, tous les membres du Parlement, « ouys l'un après l'autre, treuvèrent unanimement « ment bon de recevoir les religieux en leur ville, « eu esgard aux grands fruicts qu'ils font par tous « les lieux qu'ils se treuvent, par ce que nostre « Seigneur a inspiré une personne pour faire l'en- « trée de ladite fondation, laquelle moyennant la « grâce de Dieu et ayde des bonnes gens qui au- « ront dévotion, pourra sortir à sa perfection, et « pour y ayder, conclurent de leur faire aumosne « d'un four à chaux de mille quintaux. » (1)

Mais comme avant tout, il fallait l'agrément de l'Ordinaire, il fut délibéré qu'une députation composée des consuls et de MM. Pompée de Jauffret, François de Martinis et Nicolas Fabry, accompagnerait M. de Rouil et les PP. Riberius et Camaret auprès de l'évêque d'Apt, pour solliciter son approbation.

Tous ces messieurs vont donc, le 4 juin 1605, trouver Mgr Pompée Pérille, et après avoir exposé le motif qui les amène, ils lui présentent une requête se terminant ainsi :

(1). Registre des délibérations de la commune de Bonnieux.

« A cette cause, puisque c'est en augmentation « du saint service divin, de votre jurisdiction et « salut des âmes de vos ouaïlhes, vous plaira, « Monseigneur, permettre aux suppliants faire « bastir et édifier au terroir de Bonnieux, une « église et couvent pour y loger six pères, et les « suppliants prieront Dieu pour votre pros- « périté. »

Mgr Pompée Pérille, une des gloires du siége d'Apt, et qui de plus appartenait lui-même à l'Ordre des frères mineurs, remercia, comme on le pense bien, tous ces messieurs de leurs bonnes intentions et leur accorda avec plaisir ce qu'ils demandaient. Ce fut un des derniers actes de son grand épiscopat ; à son successeur était réservé l'honneur d'établir les religieux.

De retour à Bonnieux, les consuls assemblent le Conseil et délibèrent que l'on se mettrait de suite à l'œuvre pour bâtir une maison qui « *devait être, à l'avenir, le plus bel ornement de leur ville.* »

M. de Rouil avait fait dresser, le 4 janvier 1605, un acte dans lequel il s'obligeait à donner l'emplacement pour bâtir l'église et le couvent, une grande partie du jardin, et de plus, la somme de quatre cents écus pour aider à bâtir l'établissement, et par lequel il se déclarait le fondateur de la maison (1).

(1). M. de Rouil mit pour condition que ses armoiries devront être sculptées en pierre de taille sur la grande porte de l'église et peintes sur le vitrail de la rosace qui éclairera l'église.

Un tableau commémoratif, qui existe encore aujourd'hui, fut exécuté sous l'inspiration des religieux reconnaissants, pour apprendre aux générations futures la noble générosité du fondateur.

On se mit immédiatement à l'œuvre, et tous se firent un honneur de contribuer à la construction du nouvel édifice.

L'enthousiasme était tel parmi le peuple, que tous les habitants vinrent se mettre volontairement à la disposition des autorités. C'était chose vraiment admirable, dit la chronique, que de voir, sans distinction de rang ni d'âge et poussés par le même zèle, les hommes, les femmes, les vieillards et les enfants et jusqu'aux *damoiselles*, qui voulurent, elles aussi, payer leur tribut, placer leur pierre, et participer ainsi à la bonne œuvre. L'empressement de la population ne se démentit pas un seul instant, de sorte qu'en moins d'un an, la maison fut prête à recevoir les religieux.

Le couvent fut aussitôt érigé en Gardiennat sous la dépendance de la Custodie de St-Louis, d'Avignon, et ce fut le P. Jérôme Aymar qui en fut nommé gardien.

Cet acte fut fait en présence des PP. Siméon Riberius, Marin Camaret, des frères François de la Bastide et Estienne Martin, religieux recollets, et de MM. Jean Ferrier, viguier, Gizard Royère et Jean Illy, consuls, nobles Pompée de Jauffret, François de Martinis, Nicolas Fabry, Claude Autran, Jean Mery, notaire et greffier, et Alexandre Vitalis, témoins (notaire, Pierre Gassin à Bonnieux).

La maison ne resta pas longtemps dans son état premier : on bâtit le cloître en 1608 et ce fut à ses propres frais que le gouverneur de la ville, M. Curtius de Palerma, en fit orner les murs de magnifiques fresques représentant la vie de St-François.

Le père Eusèbe Blanqui, d'une noble famille de Bonnieux, qui devint Provincial et l'un des religieux les plus distingués de son Ordre, fit restaurer plus tard tout le couvent. Grâce à lui, on bâtit des infirmeries, les cellules devinrent plus commodes et l'église plus convenable.

Au commencement de la fondation, les bons religieux qui habitaient le nouveau couvent observaient si bien la vertu de pauvreté, que quelques-uns d'entr'eux, d'une perfection moins éprouvée que leurs frères, s'en plaignirent au général de l'Ordre, le P. Archange de Méssana. Celui-ci envoya sur les lieux le P. Piétro de Neapoli pour s'assurer de ce qu'il en était. Le P. de Neapoli, édifié du dénûment dans lequel se trouvait la nouvelle fondation et de la grande pauvreté des religieux, félicita beaucoup les pères, au lieu de satisfaire à des plaintes mal fondées et par trop mondaines.

Il s'éleva, en l'année 1636, une contestation entre les consuls et M. de Rouil, au sujet du titre de fondateur qu'avait ce dernier. On en déféra au vice-légat du pape, Mgr Philonardy. Mais celui-ci donna gain de cause à M. de Rouil et ordonna que ses armoiries fussent placées sur la porte de l'é-

glise. Au reste, les autorités se montrèrent toujours favorables aux Récollets (1).

Les religieux qui d'abord n'étaient qu'au nombre de six, virent bientôt grossir leurs rangs et comptèrent désormais parmi eux de dignes représentants (2). Un des plus remarquables fut, sans

(1). La communauté de Bonnieux donna aux Recollets : une cloche en 1606; 12 quintaux de chaux pour terminer l'infirmerie en 1607; un ciboire aux armes de la ville en 1608; en 1609 3 quintaux de chaux; 300 quintaux de chaux pour terminer l'église en 1614, à condition, toutefois, que l'on mettrait sur la porte de ladite église les armoiries de Bonnieux; en 1616 la somme de 20 écus pour redresser les murailles du jardin que l'inondation avait renversées, à la condition encore que les armes de la ville seraient sculptées sur la porte de l'église, à côté de celles de M. de Rouil. En 1619, le Parlement vota 12 écus par an à donner aux Recollets, tant que ceux-ci feraient dans le couvent un cours de théologie et de philosophie. Cette donation fut confirmée en 1641 par le Parlement à la requête de MM. Claude de Pérussis et Joseph Mery, consuls du lieu.

(2). Parmi les religieux illustres qui ont fini leurs jours dans le couvent, se trouve en première ligne le frère Jean-Antoine Olivier, dont le renom de vertu se répandit sur la France entière. Il avait des extases et ce fut dans les grottes du jardin qu'il commença à les avoir. Ces magnifiques grottes, qui existent encore aujourd'hui, avaient été creusées par le père Pierre David, d'origine italienne, qui vit sa patience récompensée par la découverte d'une belle source qui alimente encore le jardin.

Un mot encore sur les principaux religieux, natifs du lieu.

Le premier qui s'enrôla sous la bannière de St-Fran-

contredit, Mgr Modeste de Villeneuve des Arcs. Issu d'une puissante famille de Provence, il se fit d'abord simple moine, pour monter ensuite les degrés de l'épiscopat. Sa nomination à l'évêché d'Apt donna lieu à une aventure assez singulière :

Frère Modeste avait eu indirectement connaissance de sa nomination. Cette nouvelle lui fit-elle certain plaisir? Toujours est-il, qu'il crut naturel d'y faire participer tous les frères du couvent, pensant d'ailleurs recevoir bientôt la députation officielle de son chapitre.

Il va donc trouver le frère cuisinier et lui ordonne chère lie pour le dîner.

Frère cuisinier de se mettre en frais et en dépense.

L'heure vint où la cloche réunit au réfectoire tous les religieux du couvent. Un étonnement général accueillit le gala ; seul, frère Modeste, d'une modestie plus qu'habituelle, paraissait fort préoccupé.

Cependant le P. gardien, après avoir consulté calendrier et règlement, mande le cuisinier.

Frère cuisinier s'excuse et rejette sur frère Modeste toute la faute.

Frère Modeste parut enfin devant son supérieur,

çois fut le père Pierre Terris, qui fit son entrée dans le couvent le 17 septembre 1606 et qui mourut à Arles en laissant des exemples de la plus grande vertu. Les frères François et Louis de Jauffret de Fonture, Eusèbe Blanquy, Anastase Mery, Cyrille Blanc, etc., le suivirent de près.

il ne savait que répondre, et la rougeur de son visage témoignait de son embarras. — « Comment ! vous n'avez rien à répondre ? lui dit le gardien : eh bien ! tandis que nous mangerons votre gala, vous, mon frère, humblement à genoux, vous regarderez faire. »

Les religieux de se mettre à obéir à l'ordre de leur supérieur et de profiter du joyeux contretemps de notre évêque en pénitence. Tout-à-coup la cloche du couvent s'ébranle avec une violence inaccoutumée. Frère portier arrive tout effaré et demande en toute hâte le révérend père gardien.

Le P. gardien sort tout préoccupé.

Un moment après il rentre au réfectoire. Son air mystifié intrigue fort les religieux..... Mais quelle n'est pas leur surprise quand ils le voient s'approcher humblement du frère Modeste et s'incliner en lui disant :

« Monseigneur, le chapitre d'Apt vous délivre. »

Trente-cinq ans plus tard, c'était le 5 juin 1664, le couvent avait repris son animation d'autrefois : le même zèle, le même enthousiasme se peignaient sur tous les fronts. Ceux qui, jadis, essayèrent leurs premières forces à bâtir ce sanctuaire du recueillement et de l'étude, étaient encore là, le front blanchi par les années, mais le cœur jeune et l'air serein. Ils avaient vu grandir l'œuvre, et ce jour là enfin ils venaient assister à son couronnement. Monseigneur de Villeneuve des Arcs était là, lui aussi : il ne mendiait plus, comme autrefois, son pain dans la foule ; aujourd'hui il la bénissait. La

consécration de l'église du couvent sous le titre de Notre-Dame des Anges clôturait dignement 60 années de travaux et de persévérance. L'œuvre enfin « était sortie à sa perfection, » ainsi que l'avaient présagé les membres du Parlement de 1605.

L'œuvre grandit encore avec le temps ; elle continua à rester l'objet de prédilection des habitants de Bonnieux, jusqu'au jour où la Révolution vint frapper à la porte de cette sainte maison et en disperser les enfants.

Et aujourd'hui qu'est devenu l'humble cloître? Vendu à la Révolution, il tomba aux mains de la famille Rovère : elle en jouit peu. Stanislas-Joseph-François Xavier, le régicide, ne tarda pas à mourir dans les déserts de Sinnamary ; Son frère, évêque constitutionnel de Vaucluse, traîna quelques années encore une existence maudite.

Bien mal acquis ne profite jamais !

Le vieux cloître, ô justice de Dieu ! est aujourd'hui la propriété d'une famille contre laquelle, aux jours mauvais, s'étaient acharnés les Rovère.

Cher vallon ! chère solitude ! vieux murs peuplés de tant de souvenirs, à vous qui me vîtes naître, il m'est doux d'offrir mon premier essai...

ENDIGUEMENT

DES

TORRENTS ET DES RIVIÈRES

PAR M. CHRISTOL,

S.-Ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé de l'arrondissement d'Apt.

Dans tous les pays en général et particulièrement en Provence, les terres les plus productives et les plus précieuses sont situées le long des cours d'eau ; il est donc très-essentiel de rechercher les moyens à l'aide desquels on peut les défendre contre la dévastation des eaux.

La cause principale de ces ravages est due à l'exhaussement du lit des torrents et des rivières. En effet, les eaux pluviales en tombant sur le penchant des masses primitives des montagnes, y ont creusé des vallées plus ou moins profondes, suivant l'époque plus ou moins reculée où elles ont commencé d'agir, et suivant le degré de tenacité des matières qui composent l'intérieur de ces masses. — Or, dans leur mouvement, les eaux, en-

traînant avec elles une partie desdites matières, doivent naturellement tèndre à combler le thalweg des vallées et à exhausser ainsi le niveau du lit des torrents et des rivières.

Si on suppose que, par des exhaussements peu sensibles mais successifs, le lit d'un cours d'eau ait atteint le niveaũ des propriétés qui le bordent, on se fait tout de suite une idée exacte du danger auquel ces propriétés seront exposées, car le moindre obstacle à l'origine du torrent, suffira pour changer la direction de son cours, et après avoir exercé ses premiers ravages, il en aura préparé de nouveaux en faisant des dépôts sur les terrains qu'il aura inondés.

Au contraire, si au lieu de laisser élargir le lit dans sa course vagabonde, on oblige le cours d'eau à se mouvoir entre des rives fixes, disposées d'une manière convenable, les dépôts seront entraînés par les eaux, qui se creuseront un lit suivant une pente régulière, et, au lieu de causer des ravages, ces mêmes eaux viendront, au contraire, apporter la fertilité et l'abondance dans les propriétés riveraines. C'est en endiguant le cours d'eau que ce remarquable résultat aura été obtenu.

L'endiguement d'une rivière ou d'un torrent consiste donc dans l'ensemble des travaux à exécuter pour maintenir son lit dans une position fixe et déterminée. Cette opération a non-seulement pour but de défendre les propriétés riveraines contre l'action dévastatrice des eaux, mais encore de conquérir, sur des cours d'eau trop larges, de



vastes étendues de terrains improductifs qui, après leur colmatage, sont livrés à l'agriculture en augmentant ainsi la richesse publique.

Digues parallèles. — Pour obtenir ces résultats, on était autrefois dans l'habitude de construire des digues parallèles à la direction du courant, ainsi qu'on en trouve encore dans la vallée de la Durance ; mais ces ouvrages, dont la construction première exige de fortes dépenses, ont le grave inconvénient d'attirer les eaux à leur pied, surtout dans les lits trop grands, et de produire des affouillements quelquefois très-profonds qu'il faut sans cesse recharger par des enrochements. Or, ces réparations sont si fréquentes et si coûteuses que les riverains de la Durance ont dû abandonner cet ancien système. D'ailleurs, lorsque les eaux font une brèche à ces sortes de digues, elles deviennent elles-mêmes offensives, en empêchant le courant d'entrer dans son lit normal.

Digues obliques. — Les digues obliques sont très-propres à l'établissement des prises d'eau sur les torrents et rivières à fond de gravier, mais elles ne sauraient être employées avantageusement dans les endiguements ; car, après avoir été affouillées sur une rive, elles rejettent le courant sur la rive opposée, où celui-ci cause des dommages d'autant plus grands qu'il est lui-même animé d'une plus grande vitesse.

Pour éviter ces inconvénients dans l'établissement des prises d'eau, on a le soin de placer ces ouvrages sur les courbes concaves, de manière à

faciliter l'introduction des eaux sans changer les incidences du torrent ou de la rivière.

La condition essentielle à laquelle une digue doit satisfaire, c'est d'éloigner les eaux de son emplacement au lieu de les y attirer. Or, nous venons de voir que les digues parallèles comme les digues obliques ont des propriétés tout à fait contraires. Examinons donc si les épis transversaux, ou digues perpendiculaires à l'axe de la rivière, ne constitueraient pas le meilleur système d'endiguement.

Epis ou digues perpendiculaires. — Nous ferons tout d'abord remarquer que si, arrivés sur la ligne d'endiguement, ces épis ne se terminent, sous forme de T, par un petit éperon longitudinal, ils seront inévitablement affouillés à leur pied et ne produiront pas le moindre colmatage. Les épis que l'on construisait, il y a quelques années, sur les rives de la Durance, étaient bien armés dudit éperon ; mais, les branches du T étaient loin d'avoir une longueur en rapport avec leur destination respective. La branche d'amont était beaucoup plus courte, et celle d'aval avait le défaut contraire. De plus, ces épis étaient placés en échiquier sur les lignes d'endiguement, de sorte que, pour peu de tendance que les eaux eussent à suivre une direction oblique à l'axe de la rivière, elles s'en allaient bricolant d'une rive à l'autre, en y causant des dommages plus ou moins considérables. (Pl. VIII, fig. 1).

Au contraire, en plaçant ces épis les uns en regard des autres, et en donnant aux branches du

T une longueur convenable, non seulement l'épi transversal ne sera point affouillé, mais des colmatages abondants se produiront bientôt sur les deux rives, et l'endiguement du cours d'eau se fera pour ainsi dire de lui-même. (Fig. 2).

Reportons-nous, en effet, par la pensée, à un de ces moments où le cours d'eau se trouve en état de crue, et supposons que plusieurs épis aient été établis de distance en distance dans les conditions ci-dessus indiquées. Il est évident que les eaux seront tout d'abord retenues en partie par les deux premiers épis, et qu'il se formera du côté amont, contre les talus de ceux-ci, une masse d'eau stagnante, dont la résistance sera d'autant plus considérable que la branche du T sera plus longue de ce côté. Le filet d'eau qui arrivera ensuite avec une grande vitesse ne pourra, à cause de cette résistance, se frayer un passage jusqu'au pied de la digue et prendra une direction oblique à celle du courant; mais un filet, ayant une position identique sur l'autre rive, produira le même effet, et la résultante des deux forces tendra ainsi à suivre l'axe de la rivière. Ce raisonnement, pouvant s'appliquer à deux autres filets d'eau placés dans des conditions analogues, on doit en conclure que le cours d'eau tout entier suivra la direction qui lui est tracée par les lignes d'endiguement. On remarquera, de plus, qu'en perdant leur vitesse les eaux déposeront, sur les rives, le limon qu'elles tenaient en suspension dans leur mouvement; il se formera ainsi deux grands glacis inclinés du

côté de la rivière, et les fortes dépressions qui se produiront, tant en amont qu'en aval de chaque retrécissement, forceront le courant à se creuser un thalweg dont la direction ne sera encore autre chose que celle de son nouveau lit ; cet effet sera, d'ailleurs, d'autant plus sensible, que les dépôts sur les deux rives seront plus abondants.

Pour faciliter le colmatage des terrains situés en aval d'un épi, il faut avoir le soin de pratiquer, au travers de celui-ci, un aqueduc à vannes sur le point le plus accessible aux eaux de crue, et d'établir ensuite, normalement aux lignes d'endiguement, de petits barrages en gravier que l'on défend par de simples clayonnages. On maintient d'ailleurs les eaux dans leur lit normal, en faisant, sur chaque rive, des plantations d'oseraies, de saules, de peupliers, etc., dans les intervalles compris entre deux retrécissements consécutifs.

En empêchant le courant d'affouiller la base des épis transversaux, on a le grand avantage de pouvoir exécuter ces ouvrages tout simplement, en terre ou en gravier, au lieu de les faire en enrochement, ce qui serait beaucoup plus coûteux. Mais pour obtenir cet avantage, il ne faut pas hésiter à donner de 75 à 80 mètres de longueur à la branche du T, du côté amont, et, comme cette longueur est en raison inverse de la pente du cours d'eau, elle devrait être plus forte sur une rivière dont la pente serait inférieure à celle de la Durance, qui est d'environ 0 m. 003 par mètre.

Quant à la longueur de la branche aval, on la

fixe ordinairement à 25 m. 00 ; mais elle est plus que suffisante, pour éloigner de la base de l'épi les gouffres ou les affouillements qui se forment de ce côté par les mouvements de turbination des eaux de retour.

Cela posé, quand il s'agira de procéder à l'endiguement d'un torrent ou d'une rivière, on déterminera d'abord, par l'observation des plus hautes crues, la largeur à donner au nouveau lit, ainsi que la hauteur de ses berges, ce qui permettra de fixer la hauteur des digues à construire. On tracera ensuite, autant que possible, les lignes d'endiguement, suivant de grands alignements droits et des courbes de raccordement bien développées, le tout rattaché à des points fixes ; puis on déterminera l'emplacement des épis à construire, en choisissant de préférence les points où le terrain naturel présente le plus de relief, et en ayant soin de les placer, sur chaque rive, en regard et à environ 1000 mètres de distance les uns des autres. Cette distance de 1000 mètres pourrait être un peu plus grande, sur un cours d'eau ayant plus de 3 millimètres de pente par mètre ; mais, dans les parties courbes, cette distance devrait au contraire être moins considérable.

Nous avons dit plus haut que l'éperon longitudinal, suffisamment prolongé du côté amont, permettait d'éloigner le courant du pied de l'épi, et par suite de construire celui-ci simplement en terre ou en gravier. Toutefois, il faut que le massif ainsi fait soit imperméable, et que son couronne-

ment ne puisse pas être surmonté par les plus hautes eaux ; car, dans le cas contraire, l'ouvrage entier serait bientôt emporté.

La terre végétale bien damée forme un corps imperméable, et doit être préférée dans la construction des parties situées près de la motte ferme. Lorsque la terre végétale n'est pas très abondante, on forme le massif de l'épi d'un mélange dans lequel la terre et le gravier entrent par égale part ; mais, les épis construits de cette manière peuvent être percés d'outre en outre par les mulots, les taupes et les lapins, et, pour éviter cet inconvénient, qui peut entraîner la perte de l'ouvrage, il est bon de faire, au centre et sur toute la longueur du massif, un espèce de barrage en menu gravier, d'environ 50 centimètres d'épaisseur. Une fois arrivé en lit de rivière, le moyen le plus sûr et le plus économique consiste dans l'emploi du gravier tel qu'on l'extrait du lit du cours d'eau, en ayant soin de revêtir le massif ainsi formé d'une bonne couche de terre végétale fortement comprimée, à laquelle on donne une épaisseur de 50 à 60 centimètres. Lorsqu'un perré doit revêtir le talus amont de l'épi, la couche de terre est remplacée de ce côté par une couche de gravier pur, d'environ 0 m. 30 d'épaisseur. Les massifs exécutés suivant ce dernier système peuvent être ensemencés de luzerne, de fromental ou de toute autre graine fourragère, et ne sont pas susceptibles d'ailleurs d'être percés par les animaux rongeurs.

Pour soustraire les remblais d'un épi à l'attaque

des eaux, il faut, tant en amont qu'en aval, revêtir ses talus d'un perré maçonné, sur les dix derniers mètres qui précèdent la partie faite en enrochement ; puis, en se rapprochant de la motte ferme, on se contente de faire ce perré en pierre sèche sur le talus d'amont seulement. Enfin, lorsqu'on n'a plus à redouter les attaques d'un fort courant, on remplace ce perré par des éperons triangulaires en terre et gravier, que l'on entoure d'un clayonnage et dont on pave la face supérieure en l'arrondissant. Ces éperons éloignent les eaux du pied des remblaïs et produisent généralement de bons effets, si on les protége surtout par quelques plantations.

Dans l'exécution des épis transversaux, il importe beaucoup de saisir le moment où les eaux s'éloignent de leur emplacement ; si une branche parasite empiète sur cet emplacement, il faut, autant que possible, s'en débarrasser, en la rejetant au-delà au moyen d'un barrage mobile soutenu par des chevalets. Ce barrage doit être établi au point même où la branche nuisible se détache de la branche-mère, car c'est en ce point que le courant se trouve presque sans vitesse, et qu'on peut espérer de le maîtriser.

Il est bien rare cependant que l'on puisse arriver sur la ligne d'endiguement, sans être obligé de travailler dans l'eau et d'exécuter ainsi une partie de l'épi avec des blocs d'enrochement. En supposant même que la chose fût possible, il faudrait toujours construire cet enrochement, sur une

vingtaine de mètres, pour relier solidement ledit épi à l'éperon longitudinal.

Toutes les fois qu'un massif d'enrochements devra succéder à un massif de remblais, et réciproquement, on établira, à leur point de rencontre, un mur ou diaphragme en maçonnerie hydraulique de 1 m. 00 d'épaisseur, ayant une section transversale absolument semblable à celle des remblais. Il faudra de plus, pour éviter toutes filtrations, qu'un autre mur, perpendiculaire au premier, et ayant aussi 1 m. 00 d'épaisseur, soit établi sur l'axe de l'épi, en s'enfonçant de 5 m. 00 dans les remblais et de 3 m. 00 seulement dans les enrochements.

Bien que la construction des épis transversaux soit susceptible de quelques modifications, suivant le régime et l'importance de chaque cours d'eau, on pourra prendre, sans crainte, pour base les dispositions qui sont adoptées aujourd'hui dans les travaux d'endiguement de la Durance.

Un épi transversal se compose de trois parties distinctes :

La première partie, ordinairement en terre végétale, se rattache à un point insubmersible de la motte ferme ; sa section transversale, de forme trapézoïdale, a 3 m. 00 de largeur en couronne avec des talus inclinés de chaque côté à 3 de base pour 2 de hauteur. (Pl. IX, Fig. 3).

La deuxième partie, en terre et gravier, est revêtue d'un perré du côté amont et présente la même section transversale, sauf le talus du perré

auquel on donne une inclinaison de 45 degrés. Ce talus se raccorde avec celui de la partie précédente par une surface gauche, ayant environ 10 m. 00 de longueur. (Fig. 4).

Enfin, la troisième partie, construite en enrochement, est séparée des remblais par le diaphragme en maçonnerie dont il a déjà été question ; elle a aussi 3 m. 00 de largeur en couronne ; mais ses talus ont, de chaque côté, une inclinaison de 1 de base pour 2 de hauteur, et se raccordent avec ceux de la deuxième partie au moyen d'une surface gauche d'une longueur variable. (Fig. 5)

Les talus de ces deux dernières portions de l'épi sont défendus, du côté amont, par une risberme en enrochement, pouvant glisser librement de haut en bas contre leur parement et présentant un volume moyen de 1 mètre cube par mètre courant.

L'éperon, ou petite digue longitudinale, qui se relie à l'épi sur la ligne d'endiguement, doit être aussi construit en enrochement, avec une section transversale qui a également 3 m. 00 de largeur en couronne et des talus inclinés à 1 de base pour 2 de hauteur. Les extrémités de cet éperon, que l'on termine par une surface arrondie sous forme de musoir, sont évidemment les parties les plus exposées au choc des eaux ; aussi, le sort de la construction dépend-il de la défense, surtout de l'about amont. Il faut donc avoir le soin de l'enrocher solidement et de l'entourer de fortes ris-

bermes, qui devront se raccorder avec celles de l'épi transversal. (Fig. 6).

On emploie avec succès, pour la défense dudit éperon, de forts gabions que l'on emplit de béton, après les avoir placés autour du musoir sur les points les plus vulnérables du côté amont. On peut aussi, dans certains cas, se servir de fortes dalles superposées et placées en sentinelle, s'enfonçant dans la rivière à mesure que des affouillements se produisent autour d'elles.

En ce qui concerne la hauteur à laquelle les différentes parties de la construction doivent être placées, pour se trouver à l'abri des submersions de la rivière, il importe de remarquer :

Qu'au moment d'une crue, les eaux prennent, le long des épis transversaux, une pente par mètre à peu près égale à la moitié de celle de la rivière ; ainsi, la Durance ayant une pente longitudinale d'environ 0 m. 003 par mètre, la pente transversale que l'eau prend le long d'un épi ne s'éloigne guère de 0 m. 0015 par mètre ;

Que le couronnement des parties en remblai d'un épi transversal doit être placé à 1 m. 50 environ, au-dessus du niveau des plus fortes crues de la rivière, tandis que celui de la partie en enrochement peut, sans inconvénient, n'être établi qu'à 0 m. 50 au-dessus de ce même niveau.

Cela posé, on établira, à cette dernière hauteur, le point de rencontre de l'axe de l'épi avec l'arète intérieure du couronnement de l'éperon. Si la partie en enrochement de celui-là ne dépasse

pas une longeur de 20 m. 00, on la couronnera par un plan incliné, élevant le sommet du diaphragme à la hauteur de 1 m. 00, augmentée de celle de l'eau qui sera de 0 m. 015 par mètre, et le couronnement de la partie en remblai montera ensuite avec cette inclinaison jusqu'à la rencontre de la motte ferme. Mais si la partie en enrochement de l'épi excédait de beaucoup cette longueur de 20 mètres, il serait préférable alors, en partant toujours du même point, de dresser d'abord ledit couronnement suivant une rampe de 0 m. 0015 par mètre ; et, arrivé à 20 m. 00 en deçà du diaphragme, on lui donnerait une inclinaison de 0 m. 0515 par mètre. Quant au couronnement de la partie en remblai, il serait établi de la même manière dans l'un comme dans l'autre cas.

L'éperon longitudinal doit avoir une longueur minimum de 85 mètres, dont 60 m. 00 pour la partie située en amont de l'épi, et 25 m. 00 pour celle du côté aval. Ces deux parties, qui forment les branches du T, sont arasées à leurs extrémités à une hauteur de 0 m. 50 en contre-bas du niveau des plus hautes crues. Le couronnement de cet éperon est d'abord dressé horizontalement, sur 1 m. 50 de chaque côté de l'axe de l'épi, et puis il se termine suivant un plan incliné qui, de chaque côté, a une pente totale de 1 m. 00. (Pl. 10.)

Telles sont les principales dispositions que nous avions à faire connaître.

En résumé, les épis transversaux, tels que nous venons de les décrire, satisfont à toutes les condi-

tions désirables dans l'intérêt des riverains : *Economie dans les dépenses, promptitude dans le colmatage des terrains conquis, et creusement du nouveau lit par le cours d'eau lui-même.* Ils constituent donc le meilleur système d'endiguement des torrents et des rivières.

Les riverains de la Durance reconnaissent parfaitement aujourd'hui l'efficacité de ce système, qui leur eût été plus profitable encore si, dès le principe, l'endiguement de cette rivière avait été concerté entre les deux rives, de manière à établir constamment, à environ 1 kilomètre de distance, deux épis transversaux en regard l'un de l'autre ; on aurait ainsi obligé les eaux à se créer un lit normal, c'est-à-dire à passer entre les lignes d'endiguement, ce qui les aurait empêchées de bricoler d'une rive à l'autre et de causer de grands ravages.

Nous ne terminerons pas sans recommander d'une manière toute particulière de faire, sur chaque rive du cours d'eau, des plantations nombreuses dans les terrains sur lesquels les digues seront établies; on facilitera aussi le colmatage de ces terrains, par la construction de martellières au travers des ouvrages de défense : c'est en effet en déversant les eaux sur les graviers, aux époques où elles ne sont pas utilisées, qu'on arrivera promptement à recouvrir les graviers d'une forte couche de terre arable et à les mettre en culture.

NOTE

SUR

UNE INSCRIPTION VOTIVE

AUX DÉESSES MÈRES

faisant connaître le nom d'une ancienne peuplade

HABITANT LE PLATEAU DE SAULT,

PAR HENRI CHRESTIAN.

Les auteurs, qui se sont donné la tâche de rechercher les monuments des peuples qui ont jadis habité le sol de cette partie de la Gaule représentée aujourd'hui par les départements de Vaucluse, de la Drôme et des Basses-Alpes, n'ont guère soupçonné l'importance des traces qu'il y avait à relever dans la petite région naturelle formée par le point de contact de ces trois départements, et embrassant dans sa ceinture de montagnes le canton de Sault avec le restant de son plateau à l'est du Mont Ventoux.

Cette région répond, sauf un peu plus d'extension, à l'ancienne baronie de Sault, plus connue,

il est vrai, dans l'histoire de la Provence par la célébrité et la noblesse de ses seigneurs que ne l'ont été jusqu'ici ses droits à faire remonter à l'antiquité ses véritables origines. Mais, si elle ne tient sous ce rapport qu'une place insuffisante dans les livres, elle se dévoile à l'explorateur attentif sous une réelle exubérance de restes anciens qui, par la valeur de quelques uns ou le mérite de leur ensemble, la recommandent incontestablement à l'attention des archéologues.

L'occupation ancienne du canton de Sault, dont il faut faire remonter le point de départ aux âges les plus reculés, apparaît ainsi sur les lieux avec beaucoup plus d'évidence et d'ampleur que ne permettaient de le supposer les faibles épaves que que l'on trouve mentionnées dans les rares fragments qui ont été écrits sur ce pays. L'auteur du *Dictionnaire géographique de la Provence et du Comtat,* Achard ; Le marquis de Fortia d'Urban, dans ses *Antiquités du département de Vaucluse ;* M. Jules Courtet, dans son *Dictionnaire des Communes* du même département, mentionnent bien quelques-uns des restes que les générations de l'antiquité y ont laissés, mais ils sont loin, par leurs citations, de donner une idée suffisante des ressources archéologiques qu'il possède.

Les Romains, qui eurent dans ce pays des établissements nombreux, paraissent l'avoir longtemps habité ou fréquenté, et, s'ils n'en furent pas les premiers occupants, ils y apparurent du moins de très bonne-heure et vraisemblablement dès leurs

premières conquêtes en Provence, comme porte à le croire la découverte qu'on y a faite, à diverses époques, de quelques médailles consulaires. Les instruments de pierre marquent l'horizon primitif de cette occupation dont le relief s'accuse beaucoup plus fortement sous la période gallo-romaine par l'intérêt et l'importance de ses débris. La variété, la nature et le grand nombre de souvenirs que les rénovateurs de la vieille Gaule ont laissés dans la contrée, attestent que leur influence s'y est assez activement fait sentir. Des vestiges de constructions antiques se montrant sur un très-grand nombre de points, des sépultures fréquemment exhumées dans les terres, des substructions de *villæ* gallo-romaines, des tronçons d'anciennes voies secondaires de communication, des restes d'ouvrages militaires, au nombre desquels nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à signaler les enceintes fortifiées (qui n'ont point encore été décrites) du *Castelleras*, *du Col de l'Aye*, *de La Garde*, enfin mille objets et débris divers que la bêche du cultivateur rencontre disséminés à la surface des champs, prouvent que l'homme n'a pas attendu, comme on l'a cru, l'heure de la féodalité pour s'implanter dans le pays de Sault et y créer les attaches qui devaient le retenir à son sol.

Un monument épigraphique, récemment découvert, confirme, au reste, les données fournies par ces témoins matériels, en nous apportant la solution du problème que nous avons dû jusqu'ici nous poser bien souvent à nous-même, touchant la

population à laquelle appartiennent les vestiges que nous venons d'énumérer. A ce titre, nous devons le signaler et nous ne croyons pas nous abuser en lui accordant l'importance d'une découverte qui ne saurait passer indifférente aux yeux des archéologues, puisqu'elle ne tend pas à moins qu'à ressusciter, sous sa désignation authentique une peuplade dont le nom et l'existence avaient été complètement perdus de vue.

Ce monument, qui a été recueilli par le Musée cantonal de Sault, est un autel votif dédié aux Déesses Mères, réunissant à sa valeur archéologique un intérêt de rareté, car bien que les Déesses Mères aient été autrefois fort aimées des populations rurales, les inscriptions en leur honneur sont encore assez rares en Provence. Il a été trouvé en 1866, au sommet d'un petit mamelon situé à l'extrémité nord-est de St-Christol, au quartier de *Saint-Just*, près de la route et du territoire de Sault. Il est haut de près de deux pieds et formé d'une molasse calcaire à pâte dure, provenant de la carrière du Chassis, dans la commune d'Aurel. Sur une espèce de carreau déprimé au milieu, qui orne le dessus de la corniche, se détache la cuvette circulaire en saillie qui était destinée aux libations ou à recevoir les petites offrandes. La partie inférieure de la pierre avait été fort dégradée par les coups de pioche qu'elle reçut dans les décombres d'où on la tira et avec lesquels on la confondit d'abord, mais elle avait supporté déjà des mutilations antérieures, ainsi qu'on le voyait par l'aspect ancien



de quelques cassures. Une teinte noir-bleuâtre, pénétrant à environ deux millimètres dans la pierre, sur le devant et le côté droit du bas de l'autel, ferait croire à une première dégradation par le feu, dont on constate d'ailleurs les traces sur les ruines accumulées qu'on trouve tout autour. L'inscription, qu'il était le plus essentiel de sauver, avait aussi beaucoup souffert, néanmoins, nous fûmes assez heureux, en réunissant les éclats de pierre qui avaient été détachés et que nous pûmes retrouver sur place, pour la rétablir en entier, sauf la moitié inférieure de la dernière ligne contenant la formule dédicatoire, qui, par les parties de lettres restantes, se complète facilement d'elle-même.

Voici cette inscription qui est formée de caractères très nets et parfaitement lisibles :

MATRIBVS
ELITNIS
CAPELLATESSI
V S L M

Les Déesses Mères, *Deæ Matres*, étaient, pour les habitants des campagnes chez qui elles étaient particulièrement honorées, les génies tutélaires du pays, les sources de la fécondité. Elles présidaient aux champs et aux moissons. Leur culte, qui était assez répandu, était surtout très-cher aux Gaulois qui l'avaient reçu de l'Italie ou de la Grèce, où ils remontent à une haute antiquité (1).

(1) On ignore toutefois quelles étaient précisément

Les surnoms qu'on leur donne sont presque tous topiques, c'est-à-dire rappelant les noms des localités ou des populations dont elles étaient les gardiennes : *Matribus Treveris*, *Vediantibus*, *Gallaicis*; les Déesses Mères des *Trévériens*, *des Védiantes*, *des Gallices*, etc. Dans l'inscription de *St-Just*, nous ne trouvons qu'une qualification pieuse, une épithète consacrant la croyance à la perpétuité de leur bienveillance, comme une tradition des sentiments qui durent présider à l'introduction de leur culte dans le pays. Le nom de la peuplade qui leur a dédié ce monument se trouvant écrit au-dessous, on ne peut interpréter autrement le mot *elitnis*, qui attribue ici aux Déesses-Mères la précieuse disposition d'être reconnues *favorables et propices aux invocations des fidèles*. C'est du moins le sens qui est donné par son étymologie, que nous faisons venir du grec; le mot *elitnis* ne nous paraît en effet que le squelette, le dérivé de Εὐλιτάνευτος, dont la signification : *facile à apaiser, à fléchir, par des prières* (racines : Εὖ λιτανεύω), répond pleinement aux opinions reçues sur le caractère bienveillant de ces divinités. La physionomie et l'origine hellénique de ce sur-

ces divinités regardées par les uns comme les nourrices de Jupiter et par les autres comme les filles de Cadmus, qui avaient élevé Bacchus. Elles étaient représentées avec des fleurs et des fruits à la main, quelquefois même avec la corne d'abondance. On leur présentait en offrande du lait et du miel, et le porc leur était sacrifié comme un animal nuisible aux récoltes.

nom méritent d'être remarquées et indiquent de quel côté ce culte nous est venu. En l'attribuant aux relations que le plateau de Sault eut de bonne heure avec les Massaliottes, nous avons à l'appui de notre thèse deux faits qui ont une signification favorable : la découverte que l'on y fait fréquemment de médailles de la métropole méditerranéenne et dont quelques-unes appartiennent aux plus anciens types, et l'existence de ce même culte chez les marseillais prouvée par l'inscription trouvée à St-Zacharie, dans l'ancien diocèse de Marseille (1).

D'après les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, les Gaulois érigeaient aux Déesses Mères des chapelles nommées *Cancelli*, dans lesquelles ils portaient leurs offrandes, et, après avoir prononcé des paroles mystérieuses sur du pain ou sur quelques herbes, ils allaient les cacher dans un chemin creux ou dans un arbre croyant par là garantir leurs troupeaux de la contagion et de la mort même (2). Le hasard qui a amené la découverte de l'autel nous aura peut-être mis en même temps sur les traces d'un de ces temples, qui aurait couronné le mamelon de *St-Just*

(1) On lit dans cette inscription qui est rapportée par Papon : MATRIBVS VBELKABVS..... Elle fut dédiée par *Sextus Licinius Successus*. L'auteur de l'*Histoire générale de Provence* dérive du celtique ce surnom de Déesses Mères qui signifierait *mauvaises Déesses*. (Tom. I. p. 367.)

(2) Tom. VII.

à une petite distance du croisement de deux petites voies anciennes : le *chemin ferrat* d'Apt à St-Trinit et à la montagne, formant la limite occidentale du terroir de St-Christol, et un autre chemin de même nom conduisant de Sault à Banon, passant par la *Loge* et sur le bord duquel on nous a assuré avoir été trouvées des sépultures gallo-romaines avec tuiles plates, vases et lampes sépulcrales.

Ces ruines, dans lesquelles il a été encore possible de reconnaître les plus basses assises d'un ouvrage de maçonnerie, sont les fondations d'une construction formant un parallélogramme d'environ 15 mètres de longueur sur 7 de large et divisé, par un mur de refend, en deux compartiments qui représentaient la *cella* et le *vestibule* du temple. C'est en dehors et à deux ou trois mètres de l'enceinte qu'a été trouvé gisant sens dessus dessous le monument aux Déesses Mères. Les murs ont une épaisseur de deux mètres environ, et ce qu'on peut en voir forme un empâtement en pierre brute destiné à rester caché dans le sol. On remarque près de là beaucoup de moellons provenant de la carrière du *Chassis* et des pierres de taille de même origine. Nous y avons aussi aperçu un fragment de vase en poterie grise et quelques débris de tuiles plates à rebord, d'origine incontestablement gallo-romaine. Le tout n'a conservé à l'extérieur que l'aspect d'un informe amas de décombres, et c'est à un défoncement de terrain entrepris par le fermier d'une métairie construite tout près qu'est



due l'intéressante découverte qui nous occupe. Les nombreuses pierres rougies qu'on voit ça et là indiquent que le feu a dû être pour quelque chose dans ces ruines. On nous a rapporté qu'à une époque qui n'est pas bien éloignée, on aurait découvert dans cet emplacement un fragment de candélabre, mais il ne nous a pas été possible d'en suivre la trace. D'autres vestiges de constructions, avec poteries et tuiles plates, où se voient les mêmes traces d'incendie, ont été remarqués en divers endroits sur le pourtour du mamelon à 80 ou 100 mètres du point culminant.

Le nom de *St-Just,* resté au quartier, ferait croire qu'il y a existé quelque chapelle dédiée à ce saint. Toutefois les habitants que nous avons consultés à ce sujet n'en ont pas conservé la mémoire ni recueilli la tradition. D'un autre côté, le procès-verbal de la visite que fit à Saint-Christol Mgr de Gaillard, évêque d'Apt, énumérant les chapelles existant alors dans la paroisse, n'en mentionne aucune sous le vocable de St-Just. Peut-être faut-il remonter plus haut, ou supposer encore qu'aux temps voisins de l'introduction du christianisme on aurait élevé en cet endroit, comme cela se pratiquait d'ailleurs assez généralement, quelque oratoire chrétien pour faire oublier les souvenirs que le culte païen y avait laissés. Quoiqu'il en soit, les ruines du mamelon de *St-Just* provenaient bien de l'antiquité et elles ont dû très-probablement appartenir à quelque sanctuaire du paganisme où l'ancienne population du plateau

de Sault venait faire ses adorations et offrir ses vœux à ses génies protecteurs. L'inscription qui en provient indique assez, par l'expression du vœu public qu'elle contient, qu'elle n'avait pas dû être placée dans un endroit qui ne fût accessible à tous ni ouvert publiquement au culte.

Il a sans doute fallu quelque grande calamité, une disette, comme l'antiquité en voyait souvent, pour motiver le vœu que les Capellatessi rendirent en corps aux Déesses Méres.

Le culte de ces divinités était, paraît-il, en honneur dans ce pays, car nous en avons vu d'autres traces à Montbrun sur un fragment d'autel que nous avons trouvé dans un mur au quartier de *Vic* (1).

(1) L'inscription était malheureusement incomplète et tout ce que nous en avons pu lire se borne au mot MATRIBVS. Près de là fut découverte, il y a une douzaine d'années, une statue de femme drapée, mais fort mutilée. Derrière le col qui domine au nord le quartier de *Vic*, se voient, au lieu dit *Venejean*, les vestiges d'une riche *villa* gallo-romaine ; dans une excursion que nous y avons faite en 1866, nous avons remarqué à la surface du sol des fûts de colonnettes, des pierres de taille avec traces de moulures, de grandes dalles, des plaques de béton, des fragments de marbre dont nous recueillîmes un échantillon, un tronçon de grosse colonne cannelée qui a été depuis transportée au cimetière de la commune pour le faire servir de pierre tombale. On prétend, en outre, qu'une galerie souterraine que l'on croit être un aqueduc aurait été découverte en cet endroit, mais on a perdu le secret de son entrée.

Le musée de Sault possède beaucoup d'objets qui proviennent de ces quartiers.

Le nom des *Capellatessi* ressuscite des ténèbres de l'oubli une de ces peuplades ou tribus gauloises, comme il y en a encore en France beaucoup d'ignorées, et dont la renommée, ne dépassant guère les barrières naturelles qui la circonscrivaient, a dû s'éteindre sans bruit, ne laissant de son existence que des traces matérielles que nous sommes heureux de recueillir et de lui restituer C'est peut-être au moment où leurs dernières traditions allaient être emportées par le flot de la colonisation romaine que les *Capellatessi* écrivaient, sur la pierre que le hasard a mis entre nos mains, leur vœu à leurs génies protecteurs. Ces serviteurs des Déesses Mères nous représentent assurément l'ancienne population dont nous avons constaté la présence et relevé quelques-uns des nombreux vestiges.

Les Capellatessi ont dû former une peuplade particulière, distincte, un *pagus*, dont les montagnes qui encadrent le plateau de Sault devaient marquer l'étendue. On ne peut guère en effet leur attribuer moins de territoire que cette petite région naturelle qui est limitée à l'est du grand contrefort du Ventoux, entre les hauteurs qui relient ce point à la chaîne du Lure et les montagnes de Sarrau et de Lagarde, ce qui représente à peu près le canton de Sault et la partie restante de son plateau empiétant un peu sur les limites des départements de la Drôme et des Basses-Alpes.

Cette position qui donnait accès, par le défilé du *Gour des Oulles* et par quelques autres passages,

dans le pays des Allobroges, prit, après la conquête, une importance dont on peut apprécier le degré par le nombre de camps de refuge et d'observation que les Romains y établirent et dont on voit encore les vestiges sur les point élevés. Peut-être furent-ils destinés aussi à tenir en échec les instincts rebelles des Capellatessi dont la pacification éprouvait sans doute des difficultés. C'est du moins ce qui semble résulter de l'étrange division qu'on fit de leur territoire, car si c'est à bon droit qu'on regarde les anciennes circonscriptions diocésaines comme représentant fidélement les divisions administratives de la Gaule telles qu'elles existaient à la fin de l'empire, on ne saurait expliquer autrement que par un démembrement ayant pour but de paralyser la résistance de la peuplade insoumise, le partage absurde entre trois diocèses différents d'un pays si peu susceptible de division que celui de Sault. Ce morcellement insolite, qui contrarie ainsi le sens moral, masque probablement une intention politique et suppose l'ancienne autonomie des Capellatessi, car il implique l'union préalable des intérêts de cette population, union que voulut détruire cette tactique qui chercha d'abord à la diviser pour en triompher (1).

(1) La *vallée de Sault* qui formait avant la Révolution un pays privilégié affranchi de toute imposition royale, comprenait les communes de ***Sault***, ***Aurel***, ***Monieux***, ***St-Trinit***, ***Ferrassières*** et ***Lagarde***. De ce nombre, les trois premières appartenaient au diocèse de Carpentras ; ***Lagarde***, qui était un hameau créé en 1626 et

Des monuments de *l'âge de pierre*, qu'on trouve en grand nombre et dont on a depuis longtemps signalé l'abondance particulière, attestent l'occupation du pays de Sault à son origine dans des temps dont l'appréciation nous échappe, mais qu'on peut affirmer être des plus reculés, d'après l'état de civilisation peu avancé que ces instruments révèlent chez ceux qui en avaient l'usage (1). Quelques médailles latines, gauloises, massaliottes (2), surtout de ces dernières, qu'on rencontre de

qu'on regardait comme une section de la commune de Sault, dépendait de celui d'Apt; *Ferrassières*, aujourd'hui dans la Drôme, autre hameau dépendant de Sault et d'Aurel, selon des titres du XIIIe siècle, faisait partie de celui de Sisteron, de même que *St-Trinit*. On ne peut supposer ici des ventes ou des échanges faits entre évêques pour arrondir un diocèse.

(1) M. de Fortia d'Urban, dans ses *Antiquités et monuments du département de Vaucluse*, ouvrage publié en 1808, signale sous le nom *d'arcs* et de *couteaux de pierre* une collection de plus de deux cents de ces instruments recueillis en grande partie dans la vallée de Sault par M. Calvet. Il les considère comme les uniques monuments qui soient restés des anciens celtes dont diverses peuplades avaient sous le nom de *Cavares*, *Voconces*, *Méminiens*, etc., habité le sol de ce département.

Nous avons nous-même ramassé un certain nombre d'instruments en *pierre polie*, ces monuments autochtones de la Provence et du Languedoc, comme on les a récemments appelés, et le musée de Sault en possède une fort jolie collection.

(2) Parmi les médailles les plus récemment découvertes nous devons noter :

temps à autre, s'offrent ensuite comme jalons intermédiaires pour rattacher les âges primitifs à l'époque de la conquête, où commencent à devenir plus significatifs et plus importants les vestiges laissés par la peuplade à laquelle, grâce à l'inscription trouvée à *St-Just*, on peut aujourd'hui donner un nom.

1° As Romain ; A/ type de Janus bifrons, I ;
R/ proue de navire, ROMA, bronze ;

2° Deux petites pièces d'argent d'une peuplade gauloise non encore bien déterminée, trouvées, l'une au quartier de Sausse (Sault), l'autre à celui du Moustier (Monieux); elles offrent des types semblables mais elles sont d'émission différente.

A/ tête de Pallas casquée. . . . . RNACOS
R/ cavalier galopant. . . . . SCRO

3° Diverses monnaies des Marseillais en argent et en bronze : oboles, drachmes, etc. Elles appartiennent par leurs types, d'après la classification en époques de l'histoire monétaire de Marseille, de M. de La Saussaye, aux 3e, 4e et 5e époques, c'est-à-dire allant du VIe siècle au Ier siècle avant Jésus-Christ. L'une d'elles, offrant le type d'Apollon au revers du taureau cornupète, de la 5e époque et en bronze, a été trouvée sous un gros rocher à la fontaine des *Burraches* (Sault).

ÉLOGE DE CRILLON.

Ode qui a obtenu la Médaille d'Or au Concours de 1867,

PAR M. T. PISTRE.

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Inspire-moi, belle Provence,
De nobles et mâles accents !
Je chante aujourd'hui la vaillance
Du plus brave de tes enfants,
Crillon, ce guerrier indomptable
Dont le caractère admirable
Vivra dans les siècles futurs,
Et, dans les pages de l'histoire,
Eternisera la mémoire
De l'antique château de Murs. [1]

Puissé-je peindre en traits de flamme
Ses exploits, sa bouillante ardeur ;
L'intrépidité de son âme
Inaccessible à la terreur ;
Cette vertu que rien n'arrête,
Ni les fureurs de la tempête,
Ni les artifices des cours ;
Cette sympathique rudesse
Signe de l'austère sagesse
D'un cœur loyal et sans détours.

Oh ! sois fier, pays de Vaucluse, [2]
Heureux climat béni du ciel ;
Le héros que chante ma muse,
Comme ta Laure est immortel !
Parmi les beaux lys et les roses
Au sein de tes vallons écloses,
S'élève un laurier glorieux :
Contemplez sa splendeur suprême,
Ce lustre qu'il tient de lui-même
Et qui rehausse ses aïeux !

Chevalier [3] de cette milice
Si redoutable aux musulmans,
Offrant au Christ en sacrifice
Son glaive au lieu d'un vain encens,
Jeune encor, sa voix frémissante
Jurait une guerre incessante
A tous les ennemis de Dieu :
Et sur la mer, et sur la terre,
Il consacrait sa vie entière
A poursuivre toujours ce vœu.

Tu le vis, golfe de Lépante, [4]
Alors que Don-Juan vainqueur
Abattit l'audace insolente
De Selim injuste agresseur.
Toutes les hordes de l'Asie
S'agitant avec frénésie
Accouraient renverser la croix :
Mais l'Europe oubliant ses haines
S'éveille à ces menaces vaines
Et de Pie écoute la voix.

Dans cette fameuse journée
Crillon sauve son commandant ;
Une galère abandonnée
Porte ce hardi combattant ;
Méprisant le trait qui le blesse,
Il étonne par sa prouesse
Tous les défenseurs de la foi,
Et vole, environné de gloire,
Annoncer l'insigne victoire
A la cour du Pontife-roi.

Déjà de sa vertu guerrière
On admirait les premiers traits ;
A peine entré dans la carrière
Il monte à l'assaut de Calais. [5]
Son Dieu, l'honneur et la patrie,
Telle est sa devise chérie ;
De nos rois il est le champion ;
Fidèle dans le malheur même,
Se dévouer à ceux qu'il aime
Est sa plus grande ambition.

Mais, [6] à mon âme épouvantée
Quel spectacle est venu s'offrir ?
Par les troubles ensanglantée,
France, te verrons-nous périr ?
Partout la guerre et le carnage !
Partout des factions la rage !
Arrêtez, soldats inhumains !
Epargnez d'illustres victimes ;
C'est assez de morts et de crimes ;
Disparaissez, vils assassins !

O patrie ! ô mère féconde !
Le souvenir de tes malheurs
Qui d'effroi remplirent le monde
De mes yeux fait jaillir les pleurs !
En ces jours d'affreuse discorde
Du Dieu de la miséricorde
On invoquait le nom sacré,
Pour accomplir dans les ténèbres
Ces forfaits tristement célèbres
Ce massacre tant abhorré !

Noble guerrier de la Provence
Tu répudias ces horreurs :
Tu dédaignas de la vengeance
Les abominables fureurs.
Au combat toujours redoutable,
Mais pour le vaincu secourable
Dès que le péril est passé,
A Moncontour, [7] ta main clémente
Protège la tête tremblante
Du huguenot qui t'a blessé.

Comme le fleuve dont les ondes
Qu'un orage soudain grossit
Accourent rapides, profondes,
Echappant à l'œil qui les suit ;
De même ta vie héroïque
Nous déroule un tableau magique
De hauts faits et d'exploits fameux ;
Leur foule brillante et pressée
Egare un instant ma pensée
En des transports vertigineux.

De Valois[1] compagnon fidèle
Du Nord tu braves les climats ;
La belle Venise t'appelle
Citoyen de ses fiers États.
De cinq rois serviteur illustre,
Jusques à son quinzième lustre
Le glaive à ton bras fut léger ;
Tu fus ennemi de la Ligue,
Des liens de la noire intrigue
Ton âme sut se dégager.

Lorsque[2] la colère royale
De Guise eut juré le trépas,
A cette embûche déloyale,
Crillon, tu ne te prêtes pas.
A Fervaques, que l'on menace
Tu cours dévoiler sa disgrâce,
Malgré des ordres rigoureux ;
Et vers la tendre Marguerite
Que le flatteur adroit évite
Tu t'empresses, cœur généreux.

O Crillon, [10] le brave des braves,
Que t'importent tous ces mignons,
De Henri les honteux esclaves,
Les jouets de ses passions?
Quand Mayenne, dans sa poursuite,
Contre Valois se précipite
Pour s'emparer du pont de Tours,
Des Ligueurs tu brises la rage,
Blessé tu défends le passage
Et mourant, tu combats toujours.

Le soir de la bataille d'Arques,
Tout couvert de nouveaux lauriers,
Le plus chéri de nos monarques
Pense au plus brave des guerriers.
Ecoutez la noble parole
Du grand Henri qui le console :
« Brave Crillon, dit-il, pends-toi,
« Arques a vu notre victoire,
« La seule qui manque à ta gloire,
« Adieu, je t'aime et suis ton roi! »

Mais voudrais-tu, lyre impuissante,
Enumérer tous les hauts-faits
De cette carrière éclatante,
Honneur des chevaliers français?
Compterais-tu les cicatrices, [11]
Marques sublimes des services
D'un infatigable héros?
Dirais-tu ses luttes vaillantes,
Et ses ardeurs impatientes
D'échapper à l'obscur repos?

L'astre brillant qui nous éclaire
Nous inonde, du haut des cieux,
De ses vifs torrents de lumière
Qui blessent nos trop faibles yeux ;
Mais lorsque sa beauté divine
Enfin vers l'occident s'incline,
D'un doux éclat il resplendit ;
De même apparaît ton génie
Que de Dieu la grâce infinie
A l'heure suprême grandit.

Admirez cette tête blanche
Empreinte de sérénité,
Ce front que la vieillesse penche
Et cette auguste majesté !
Dans Avignon, [12] qui le vénère,
Des malheureux il est le père
Et les enrichit de ses dons ;
Calme, il s'éteint comme le sage,
Et, quand le prêtre l'encourage,
Il dit encor : « Allons, allons ! »

NOTES DE L'ODE A CRILLON.

(1) Crillon, fils de Gilles de Balbe, comte de Berton, naquit en 1541, à Murs, arrondissement d'Apt (Vaucluse); il prit le nom de Crillon d'une terre de son père, et, après lui, ce nom illustre devint celui de sa famille.

(2) Le village de Murs est situé sur la montagne de Vaucluse, non loin de la fontaine de ce nom, célèbre par les amours de Laure et de Pétrarque.

(3) Crillon, cadet de famille, fut fait chevalier de Malte, au berceau.

(4) Il assista à la bataille de Lépante, monta une galère en mauvais état, sauva le général de l'Ordre, et, blessé au bras, fut choisi pour aller annoncer la victoire au pape Pie V.

(5) Il se signala à la prise de Calais en 1557, alors qu'il n'était âgé que de seize ans.

(6) Pendant les guerres de religion, il se distingua dans toutes les affaires importantes, notamment au siége de Rouen, aux batailles de Dreux, St-Denis, Jarnac, Poitiers, Moncontour, etc., mais il ne prit pas part au massacre de la St-Barthélemy.

(7) A la bataille de Moncontour, il sauva la vie à un huguenot qui l'avait blessé au bras.

(8) Il accompagna Henri III en Pologne; à son retour il passa par Venise et fut nommé citoyen de cette République, en honneur de ses belles actions.

Il servit sous Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV.

(9) Il refusa de participer à l'assassinat du duc de Guise; il prévint Fervaques du danger qu'il courait et continua de visiter la reine Marguerite, sans craindre de déplaire au roi.

(10) Crillon fut appelé l'homme sans peur, le brave Crillon, le brave des braves ; plus fidèle et plus intrépide que les courtisans appelés *mignons*, il disputa le passage de la Loire à Mayenne jusqu'à l'arrivée de l'armée protestante qui venait au secours de Henri III ; mais les blessures qu'il avait reçues dans cette journée n'étaient pas encore fermées lorsque Henri IV gagna la bataille d'Arques ; le roi lui écrivit alors : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons vaincu à Arques « et tu n'y étais pas ; je t'aime à tort et à travers. »

(11) Il avait été couvert, dit Brantôme, d'une infinité de blessures, sans avoir pu mourir par elles, les ayant toutes reçues de la belle façon.

(12) Retiré à Avignon, Crillon se signala par de nombreux actes de charité et il était en grande vénération dans cette ville. Lorsque le prêtre qui lui avait administré les derniers sacrements vit la mort s'approcher, il dit à Crillon : « Monsieur il faut aller au ciel ! » Le brave des braves s'écria comme autrefois sur le champ de bataille « Allons ! allons ! » et il expira.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 26 décembre 1866.

Présidence de M. le Dr C. BERNARD, président.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre est lu et adopté.

La Société ratifie l'approbation donnée par le Conseil d'Administration à la comptabilité du Trésorier pour l'année 1865-66 ;

Les comptes présentent les résultats suivants :

Recettes	1,722 fr.	15
Dépenses	998	70
Excédent de recette	723 fr.	45

Le budget présenté par le Conseil d'Administration pour l'année 1866-67 est réglé :

En recettes, à	1,614 fr.	45
En dépenses, à	1,614	45

M. Henri Guillibert est admis à lire un travail,

présenté par lui au Congrès scientifique d'Aix, et ayant pour objet le mouvement littéraire observé en Provence et en particulier dans la ville d'Apt. L'auteur, dans ce Mémoire, rappelle successivement les travaux de diverses illustrations aptésiennes, parle du rôle de la Société littéraire et examine en particulier les productions poétiques, très appréciées, laissées par M. F. Pin, vice-président de la Société.

M. d'Audeville lit ensuite une élégie *(Le Souvenir)* et une Ode à la Bretagne, qui ont été couronnées par l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse.

M. le Dr Bernard présente à la Société une fable récemment communiquée au Congrès d'Aix : *Le Moucheron et le Lion, ou l'Impuissance.*

M. Hte Jaumard lit une poésie : *L'Ange gardien et la Jeune fille.*

M. Henri Guillibert présente une poésie religieuse : *St-Pierre.*

M. Emile Arnaud, secrétaire de la Société, après s'être excusé de prendre la parole sur un sujet scientifique, sous l'impression laissée par les poésies que l'on venait d'entendre, a lu une note dans laquelle M. Armand Gory signale une découverte qui vient d'être faite aux environs d'Hyères par M. le duc de Luynes ; il s'agit d'un amas artificiel de coquillages, mêlés de débris de charbon et de silex taillés, rappelant d'une manière frappante les Kjokkenmoddings (rebuts de cuisine), des côtes du Danemarck. Cette intéressante découverte, qui

se rattache à l'étude des plus anciens vestiges de l'industrie humaine, est la première de ce genre qui ait été faite en Provence.

Sur la proposition de MM. Légier et Pistre, M. Michel des Ramades est admis en qualité de membre correspondant à Cadenet.

Le Secrétaire, ÉMILE ARNAUD. *Le Président,* Dr C. BERNARD.

Séance du 3 Mars 1867.

Présidence de M. le Dr C. BERNARD, Président.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre est lu et adopté.

Sur la proposition du Conseil d'Administration, la Société arrête les sujets suivants pour le Concours de 1868 :

1° Études sur les établissements possédés dans le Midi de la France par les ordres religieux et militaires.

N. B. — Les prétendants pourront à leur choix présenter la monographie de l'un de ces établissements, ou une étude générale sur tous ceux de la contrée.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

2° Études sur les mines et carrières de l'arrondissement d'Apt ; valeur, procédés d'exploitation en usage, perfectionnements dont ces procédés seraient susceptibles. — De l'avenir de l'arrondissement au point de vue de ces industries.

Prix : Une médaille d'or de 100 francs.

Et décide que le sujet du Concours de *poésie française*, en 1867, sera l'*Éloge de Crillon*.

M. Emile Arnaud, secrétaire de la Société, lit, au sujet des carrières de pierres de taille exploitées ou exploitables aux environs d'Apt, un travail qu'il promet de développer dans une séance suivante, sur la demande qui lui en est faite par plusieurs membres du Bureau.

Cette lecture est suivie d'observations complémentaires fournies sur le même objet par MM. le Dr C. Bernard, C. Guillibert et Emile Arnaud.

M. Pistre lit ensuite une élégie, au sujet de laquelle MM. C. Guillibert et C. Bernard se livrent à l'examen d'une intéressante question de morale.

La séance se termine par la lecture d'une poésie : *Les signes du temps*, envoyée par M. Michel des Ramades, membre correspondant à Cadenet.

Le Secrétaire, EMILE ARNAUD.

Le Président, Dr C. BERNARD.

Séance du 30 Mai 1867.

Présidence de M. le Dr C. Bernard, Président.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars est lu et approuvé.

M. le secrétaire dépose sur le bureau un nombre considérable de volumes offerts à la Société en échange de son Bulletin, par divers autres Corps Académiques, et plusieurs publications de M. le duc Lancia de Brolo, nommé membre correspondant honoraire dans une des dernières réunions du Conseil d'Administration.

M. Carbonnel continue la lecture d'une partie de son travail historique sur l'Hôpital de St-Castor.

M. Garcin communique à l'Assemblée quelques inscriptions antiques recueillies dans la contrée, et émet le vœu que la Société Littéraire favorise les recherches de ce genre, qui seraient plus fructueuses si les efforts individuels étaient réunis.

La Société délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour le classement des pièces du Concours de 1867.

Le Secrétaire, ÉMILE ARNAUD.

Le Président, Dr C. BERNARD.

Séance solennelle et publique du 29 Septembre 1867.

Présidence de M. le Dr C. Bernard, Président.

Le procès-verbal de la séance du 30 mai est lu et adopté.

M. Carbonnel, vice-président, lit le rapport suivant sur le concours de poésie :

Messieurs,

Chargé par le Conseil d'Administration de la Société littéraire de vous rendre compte des résultats du concours de poésie pour l'année 1867, je viens m'acquitter de ce devoir en vous donnant l'analyse des cinq pièces envoyées par les concurrents.

Le sujet à traiter était l'*Eloge de Crillon*. Toute latitude avait été laissée aux auteurs quant au genre à adopter pour ce travail dont la longueur était limitée à 200 vers.

En général, les pièces envoyées sont faibles, et en dehors de celle qui vous est proposée comme méritant le prix annoncé dans le programme, aucune n'a paru digne de mention honorable. Vous en jugerez vous-mêmes par l'examen que nous allons en faire en toute liberté, persuadé que les

auteurs excuseront nos critiques comme la conséquence d'un concours qu'ils ont accepté librement :

> ....liberiùs si
> Dixero quid, si forte jocosiùs, hoc mihi juris
> Cum veniâ dabis.

Pièce n° 1, portant pour épigraphe :

> Et l'on saura qu'un peuple où le poëte dort
> Est un peuple malade ou bien un peuple mort.
> (Cl. HÉBRARD.)

L'auteur débute en annonçant qu'il va chanter un de nos *fiers Titans*

> Qui mérite l'honneur d'une lyre sublime.

Mais il reconnaît l'impuissance de la sienne et convient, dans sa modestie, qu'il ferait mieux :

> Devant tous aujourd'hui, dans sa juste colère,
> De briser, de brûler une lyre éphémère.

Cependant il se fera une douce violence et au risque

> ......*de prêter même à rire,*

Il se décidera

> ......*à éclater en sublimes transports.*

Tout ce qu'on sait sur la généalogie de Crillon, c'est que ce grand homme naquit à Murs de parents originaires du Piémont. L'auteur fait remon-

ter l'origine de son héros jusques à Aspasie et aux Phocéens qui,

.....Jadis *surpris* du paysage
Des fleurs, de la verdure et du plus beau rivage,

Vinrent s'établir en Provence et *implantèrent* sur ses côtes

Cette beauté si chère à tout poëte aimant,
Que Delille admira comme un beau diamant.

et que l'auteur admire non moins, car, dit-il,

..... j'ai souvent rêvé aux *demoiselles* d'Arles,
A la perle qu'aima le peintre Raphaël,
Qui dans la créature a béni l'Eternel.

Mais, si nous devons aux Phocéens le précieux trésor de la beauté des filles de Provence,

D'eux aussi nous tenons des *héros de la Grèce*,
Dont notre France encor admire la noblesse,
D'invincibles guerriers justement redoutés,
Les frères, les époux de divines beautés.

Et parmi eux,

Celui dont la valeur éclate *à mon avis*,
A nos yeux étonnés, *oui*, son plus noble fils,
C'est l'immortel Crillon dont l'invincible épée,
Dans le trouble des camps fut sans cesse occupée
A faire respecter nos admirables lois,
A rendre audacieux le vol du coq gaulois.

Europe ! tu n'as donc qu'à courber la tête et à reconnaître en lui ton conquérant.

Crillon, l'ardent mistral t'aura bientôt conquise ;

Pour le vaincre, toujours vains seront tes efforts,
Tu tombes sous nos coups nous sommes les plus forts.

Voyons comment débute notre héros :

Depuis longtemps l'anglais possédait de la France
Les clefs; depuis longtemps Calais criait : vengeance.

Et l'auteur de s'écrier avec patriotisme en s'adressant aux fils d'Albion :

Regagne tes vaisseaux, troupe vile et barbare,
Ou tu vas malgré toi visiter le *Tartare,*
Les eaux noires du Styx, le perfide Achéron,
Et faire chavirer la barque de Caron.

Devant ces sombres menaces et surtout à la vue de

.... ce bouclier d'Achille
Dont se sert un César à l'âme si virile.

l'anglais est terrifié.

Tout son corps en frissonne et *tout* son sang se glace en apercevant

.... ce *front* provençal.
Ce jeune homme au *front* large où les vastes pensées
N'attendent déjà plus le nombre des années.

Aussi, quand la trompette guerrière aura donné le signal du combat, une sainte ardeur animera tous les *Francs* :

On part avec ardeur, puis on monte à l'assaut
Pour déloger l'Anglais qui *plane dans le haut.*

Mais écoutons le récit de cet exploit :

C'était la nuit, Crillon au milieu de l'armée,
Electrise les siens, et son âme *animée*,
De fureur belliqueuse étonne les *soldats*
De son feu volcanique et des coups de son bras.

Grâce à ces moyens énergiques

Le combat ne sera —pas longtemps indécis,
Le sang coule à grands flots, enfin, Calais est pris.

Ce premier succès

A découvert au roi un sujet intrépide ;
A la France un enfant qui fera son orgueil
Et sera pour l'Europe *un long sujet de deuil.*

Ce qui ne serait pas très élogieux pour le brave Crillon.

Heureusement l'auteur nous donne de suite l'explication de ses expressions.

Car tant que *brillera entre* ses mains le glaive,
Que la mort n'aura pas abattu *ce fils d'Ève*,
Que sur terre on *verra une* injure à venger,
Des nations aux fers d'un indigne étranger,
On pourra voir Crillon avec sa fougue ardente
Etonner jusqu'aux Turcs qu'il vainquit à Lépante.

Au sujet de cette grande bataille, l'auteur nous dit seulement que

...Don Juan d'Autriche admirant la valeur,
L'audace, le sang-froid de ce héros sans peur,
Un lion au combat toujours insaisissable,
Déployant en tout temps sa tactique admirable,
Fit au *noble* guerrier la proposition
De quitter pour toujours sa *noble* nation,
D'abandonner la France et de servir l'Autriche
Qu'il obtiendrait ainsi un *sort* beaucoup plus *riche*.

Crillon, qui savait peut-être le contraire, s'indigna de ces perfides avances.

Abandonner les miens, lui répondit Crillon,
Mais vous n'y pensez pas, vous perdez la raison.
. . . .
Je me dois à ma mère, à la France, à mon Roi...
Car d'agir autrement que dirait-on de moi.

Devant ces objections,

Don Juan le laissa repartir pour la France.

Bientôt la St-Barthélemy,

.... cet atroce carnage,
Lui fit couler des *pleurs, oui*, des *larmes* de rage.

Car, s'il faut en croire l'auteur,

S'il aimait le Dieu Mars, la révolution,
. . . .
La révolution et ses viles horreurs
Le remplissaient d'effroi, redoublaient ses terreurs.

Et pourtant il s'appelait : *le brave des braves* ! la seule explication de ces effets étranges est que :

Il ne comprenait pas que la guerre civile
Eut la religion pour cause et pour mobile.

Crillon part pour la Pologne où sa valeur éclate sur un nouveau théâtre, mais, hélas !

Un *dernier coup* devait faire saigner son cœur.
Après tant de lauriers cueillis *je ne sais où*,
Lui fallait-il pleurer la mort du duc d'Anjou !

Après ce coup qui ne fut pas le *dernier* à faire

saigner le cœur du héros, survient l'assassinat de Henri III. Ici, le poëte se livre à une sainte indignation contre les régicides :

Puisse ce sang retomber sur vos têtes,
Vous avez moins de cœur que les plus viles bêtes.
Vous ne figurez plus au nombre des humains.
. . . .
Tremblez, vils ennemis *remplissez le sillon*
De vos corps massacrés. Je vois venir Crillon
Qui va dans maints combats venger tous vos outrages
Dont ses cheveux blanchis attestent les ravages.

Les ravages de ces outrages attestés par les cheveux blanchis, sont expliqués probablement par *l'effroi* et les *terreurs* que la *révolution* lui inspirait. Mais passons, Henri IV est là :

Henri IV connait la valeur du héros,
Et ce sont deux lions *qui vont briser vos os.*
. . . .
Essayez-donc encor de braver son audace,
Fermez au bon Henri, de sa première place,
Les murailles d'airain, les portes de Paris ;
Dans ses murs enfermez de vos corps les débris.

L'auteur renonce à décrire, après Voltaire, les horreurs de ce siége mémorable et le trait d'humanité du Béarnais ; il lui tarde, comme à Crillon,

. . . . qui veut en finir
Dans les longueurs du siége *il ne peut plus tenir*;

il lui tarde, dis-je, d'arriver à sa péroraison,

Un assaut est donné, la nuit, *bien en secret,*

Et ce dernier effort eut un succès complet.

. . . .

Le principal est fait, la prise d'Amiens,
Où Crillon va montrer son courage, où les siens
Vont lui donner le nom de guerrier invincible,
Sera le *dernier coup* de cet *homme terrible.*

Et l'auteur n'en parlera plus, car, dit-il,

Jamais on ne pourrait compter tous ses lauriers.

. . . .

. . . .

C'est en vain que ma muse a voulu les décrire
Avant de les chanter j'aurais dû mieux les lire.

Nous ne ferons pas de cette pièce d'autre critique que celle dont l'auteur, par une modestie qui l'honore, se fait l'écho à la fin de son œuvre.

Pièce n° 2, portant pour épigraphe :

Vilius argentum est auro, virtutibus aurum.

L'auteur de cette pièce est resté dans les limites restreintes d'une épitaphe en huit vers. Il y a de la correction, il est vrai, mais absence de valeur poétique. La voici du reste tout entière :

Crillon, ce noble cœur, servit cinq de nos rois ;
Henri deux, François deux, Charles neuf, Henri trois,
Et l'incomparable Henri quatre,
Il sut, en vrai héros, commander et se battre ;
Il fut de son pays le plus ferme soutien ;
Et sans que rien le pût abattre,
Il vécut et mourut comme un grand citoyen...
Car le brave Crillon était un bon chrétien.

Pièce n° 4, portant pour épigraphe :

Soyez donc prêts au combat si vous voulez remporter la victoire.

Imitation, ch. III, 19.

Adoptant le genre de l'ode, l'auteur de cette pièce abuse un peu trop de ce *beau désordre* que le législateur du Parnasse français permet dans cette sorte de poésie.

S'adressant à la statue de Crillon, il évoque l'âme du héros et débute ainsi :

Quand les peuples entr'eux vont *se* croiser le glaive,
Que l'esprit orgueilleux cherche à se faire un nom,
A l'appel de son roi quand la France se lève,
Où donc es-tu Crillon !

Si les peuples oublieux, courbés sous le poids de l'ignorance, ont perdu jusqu'au souvenir du guerrier, quelques âmes d'élite ont peut-être conservé le culte de la gloire, il ne faut donc pas désespérer, car

Quant le génie altier touche à son but suprême,
Courbant son noble front sous la fatalité,
Comme un feu qui s'éteint sous sa cendre elle-même.
Peut vivre *sa clarté*.

Et

....*L'onde* qui *berce* au loin *les vagues* en furie,
Peut voir sous un beau ciel *ramener* ses douceurs.

L'aurore, à son tour, chaque matin

...........revient par sa lumière,
Environner le ciel.......

Pourquoi donc la grande figure de Crillon ne sortirait-elle pas à son tour du néant ?

Mais toi qui dès longtemps *dors d'un profond silence,*
L'oubli devrait-il être au pas de ton coursier ?
Non, Crillon, n'as-tu pas pour prendre ta défense
Tout l'univers *entier* ?

On verrait alors :

...*à ton amour passé* la France qui t'admire
Te suivre sur son char.
Henri II saluerait son vaillant capitaine
Henri III vanterait ton inviolable amour
Henri IV expirant sous les coups de la haine.
Te louerait à son tour.

Mais c'est en vain que l'auteur l'interpelle avec amertume,

Qu'as-tu fait du *bouclier qu'hérita ta vaillance*
De ces nobles vertus qu'animait ta valeur ?

Ses cendres, impossibles à ranimer, comme

La feuille que le vent sépare de sa branche,
Le ruisseau qui tarit dans son lit *tout* désert
Et la fleur à son tour qui vers l'onde se penche.
Ont un salut amer.

Dès-lors il faut s'adresser ailleurs

....Demandons à la terre,
Interrogons ce sol foulé par tes soldats,
Tandis que ton coursier soulevait la poussière
Reste de tes combats.

Exhibons les pesantes armures du guerrier,

Encore à leur réveil *donneraient l'épouvante*
Ta lance et ton carquois.

Le *carquois* de Crillon épouvantant l'ennemi !
Après tout, l'auteur se console en songeant que

> Même au sein des remparts qui ceignent ta patrie,
> Où se dresse aux regards ton humble monument,
> Tu peux avoir encor *du fait de ton génie*,
> Un langage éloquent.

Satisfait de cette découverte, il assure que

> La France, sur le front de ses vieilles murailles,
> Applaudira toujours.

Sans doute au langage éloquent que Crillon aura *du fait de son génie*. Malheureusement, dit-il, nous vivons dans un siècle où

> ...... Tout chancèle et tombe
> Où la grandeur n'est plus qu'une vaine clarté.
> Heureux qui comme toi pourra parer sa tombe,
> De l'immortalité !

En résumé, ce travail présente de la verve, mais les pensées de l'auteur ne sont pas assez claires et de nombreuses incorrections déparent son style.

Pièce n° 5, dont l'épigraphe porte :

> Quelques vains lauriers que promette la guerre,
> On peut être un héros sans ravager la terre.
> (BOILEAU).

L'auteur débute en s'annonçant comme un *écolier* qui va chanter Crillon dont les exploits *tiennent du merveilleux* :

> *Paisibles citoyens qui demeurez à Murs,*
> Songez avec orgueil que jadis dans vos murs,

Naquit du grand Henri le meilleur capitaine,
Prince qui l'honora d'une amitié certaine.

Il énumère ensuite consciencieusement tous les exploits de son héros.

Voici d'abord le siège de Calais qui lui valut

.........un riche *bénéfice*
Dont au clergé, plus tard, il fit le sacrifice.

Quelques-temps après :

D'Amboise se forma la conjuration
Qui paya chèrement *son* indiscrétion.

Puis la bataille de Dreux, où les ennemis

Sont vaincus, mis en poudre, écrasés ou soumis.

Quant à Crillon,

Tout son corps est couvert de graves meurtrissures.
L'éloge que l'on fait de ses vaillants exploits
Ranime son esprit, son courage et sa *voix*.

Le calme ayant succédé à la tempête, le héros, las de laisser son épée dans le fourreau, se décide à entrer

...............dans l'ordre de Malte,
Déjà depuis longtemps la guerre avait *fait halte*.

Mais bientôt les combats recommencent et l'auteur ne nous fait grâce d'aucun depuis Jarnac jusqu'à Lépante.



18



Revenu à Paris,

> ....fêté de tous, *comblé de politesses*,
> Crillon reçoit du roi d'éminentes largesses.

Ceci excite la jalousie d'un bretteur qui s'avise de l'interpeller

> ....d'une voix *aigre* et *crue*,

Ce qui lui vaut cette fière leçon :

> ....Bussy d'Amboise,
> Je t'apprendrai toujours comment le fer se croise.

Voyage en Pologne, mort du duc d'Anjou, de Henri III, tout est passé en revue jusqu'à Ivry qui fut

> .... un échantillon
> Du talent merveilleux du *trop* fameux Crillon.

Aussi, le bon Henri :

> .....Dès-lors l'estima comme un frère,
> Quillebeuf défendu, lui *témoigna toujours*
> *La valeur de son bras, l'effet de ses secours.*

Après l'abjuration du Béarnais et la paix qui s'en suivit, Crillon se retira à Marseille et c'est là qu'il reçut cette missive historique dont le laconisme tant vanté est ainsi paraphrasé par l'auteur :

> Pends-toi, brave Crillon, en lisant ce *feuillet*,
> Nous avons pris Amiens aux dépens de l'Espagne,
> Quand tu vis sans soucis *au pays de Cocagne.*

(Et pourtant Crillon assistait à ce siège.)

Adieu, brave Crillon, je t'aime et te chéris,
Viens vite me trouver, je t'attends à Paris.

Mais Crillon rejoint l'armée en Dauphiné, pénètre en Savoie, et ses nouveaux exploits font dire au roi :

Jamais, Messieurs, nous n'aurons plus d'entraves ;
L'intrépide Crillon est le brave des braves.

Après ce baptême glorieux, il quitte la Cour et annonce au roi

...qu'il partait pour aller vivre *au large*,

ce qui veut dire en Provence.

Crillon meurt, Avignon lui dresse une statue.
Et son nom parmi nous toujours se perpétue.

Chronologie versifiée, pas d'inspiration poétique, nombreuses incorrections, tel est le résumé de nos appréciations au sujet de ce travail.

Pièce n° 3, épigraphe :

Si fractus illabatur orbis
Impavidum ferient ruinæ.
(Hor.)

Cette pièce est la seule qui ait paru sérieusement conçue. On y reconnait l'œuvre d'une plume exercée, et à part quelques légères imperfections, il a semblé à la Commission qu'en raison des difficultés surmontées par l'auteur pour maintenir son style à la hauteur de l'Ode, il y avait

lieu de couronner ce travail en lui assignant la médaille d'or annoncée dans le programme.

Les conclusions de ce rapport ayant été adoptées par le Conseil d'administration, M. le président ouvre le pli fermé joint à cette pièce et proclame lauréat du Concours de poésie de 1867, M. Th. Pistre, conducteur des ponts-et-chaussées à Apt, membre titulaire de la Société.

M. Pistre n'étant pas présent, lecture est donnée, par M. Carbonnel, de la pièce couronnée.

M. Emile Arnaud, Secrétaire de la Société, fait connaître ensuite, au nom de la Commission des Sciences, les résultats du Concours scientifique de 1867 : la question proposée était une *Etude sur les Truffes* ; — le Conseil, adoptant les conclusions de la Commission, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix, attendu que les deux Mémoires présentés ne sont pas assez complets; et, pour fournir aux prétendants les moyens de terminer leur travail, a délibéré de proroger le Concours jusqu'au 30 juin 1868. Certains points convenablement traités par les auteurs ont prouvé qu'ils peuvent faire mieux pour l'ensemble de la question, et qu'on est en droit de leur demander une œuvre plus parfaite.

Après ces communications, M. le Président brûle les plis cachetés joints aux pièces dont les auteurs n'ont point reçu de récompense.

M. le Secrétaire annonce ensuite la nomination de M. César Cantù, en qualité de délégué de la



Société au Congrès international de Statistique, où elle avait été invitée à se faire représenter.

L'heure avancée nécessite le renvoi à une autre séance des lectures inscrites à l'ordre du jour.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Émile ARNAUD. Dr C. BERNARD.

LISTE

Des Sociétés correspondantes.

AISNE.	Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
ALPES-MARITIMES.	Société des Lettres, Sciences et Arts, à Nice.
ARDÈCHE.	Société des Sciences Naturelles et Historiques de Privas.
AVEYRON.	Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.
BOUCHES-DU-RHÔNE.	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.
—	Société Historique de Provence, à Aix.
—	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.
—	Société Impériale de Statistique, à Marseille.
CÔTE-D'OR.	Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres, de Dijon.
—	Commission Archéologique, à Dijon.
GARD.	Académie du Gard, à Nîmes..
GARONNE (H[te])	Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, à Toulouse.

—	Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
—	Société d'Histoire naturelle de Toulouse.
Hérault.	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers.
Indre-et-Loire.	Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département d'Indre-et-Loire, à Tours.
Jura.	Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.
Nord.	Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.
Puy-de-Dôme.	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Clermont-Ferrand.
Pyrénées-Orientales.	Société Agricole, Scientifique et Littéraire, à Perpignan.
Rhin (Ht).	Société d'Histoire naturelle de Colmar.
Rhône.	Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de Lyon.
—	Commission Hydrométrique du Rhône, à Lyon.
—	Société Littéraire de Lyon.
Saône-et-Loire.	Société Eduenne, à Autun.
Savoie.	Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Chambéry.



SEINE. Comité impérial des Travaux Historiques et des Sociétés Savantes, à Paris.

— Société Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.

SEINE-ET-MARNE. Société d'Archéologie, à Melun.

SEINE-ET-OISE. Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME. Société Impériale d'Emulation, d'Abbeville.

TARN. Société Littéraire et Scientifique de Castres.

TARN-ET-GARONNE. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Montauban.

VAR. Société Académique, à Toulon.

— Société d'Etudes Historiques et Scientifiques, à Draguignan.

VAUCLUSE. Société d'Agriculture, Sciences et Arts, d'Orange.

VIENNE. Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

VOSGES. Société d'Emulation du département de Vosges, à Epinal.

YONNE. Société des Sciences Historique et Naturelles, à Auxerre.

ANGLETERRE. Société Royale de Londres *(Royal Society of London)*.

AUTRICHE. Académie Impériale des Sciences de

	Vienne *(K. Akademie der Wissenschaften in Wien).*
—	Institut Géologique Impérial et Royal d'Autriche *(K. K. Geolog. Reichsanstalt).*
Belgique.	Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
—	Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles.
Italie.	Académie Royale des Sciences de Turin *(Academia R. delle Scienze di Torino).*
—	Académie des Sciences et des Lettres de Palerme *(Academia Palormitana).*
—	Institut Royal Lombard , à Milan *(R. Instituto Lombardo di Scienze e Lettere).*
Russie.	Société Impériale des Naturalistes de Moscou.
Suisse.	Société des Sciences Naturelles de Neufchâtel.

TABLE.

Annales

DE LA SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE & ARTISTIQUE

D'APT.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE

ET ARTISTIQUE

D'APT [VAUCLUSE]

Cinquième Année.

1867—1868.



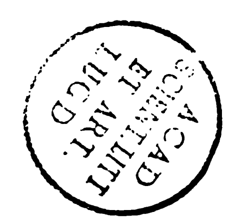
APT,
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J.-S. JEAN,
Jardin de l'Évêché.
1871.

ÉTUDE

SUR

LA TRUFFE

PAR



LE Dr A. MICHEL.

Mémoire qui a obtenu le prix, consistant en une Médaille d'or, au Concours scientifique de 1868.

Anciennement c'était une graisse de la terre qui passait pour être l'origine de la truffe. Hier c'était le chêne. Aujourd'hui un insecte diptère. Demain ce sera un reptile ophidien, un polype, un minéral. Il serait temps de faire justice de toutes ces chimères.

I.

La nature, moins avare de ses dons que de ses secrets, livre à nos besoins, livre à nos convoitises même, l'infinité de ses produits. Elle s'impose à notre admiration par le prodige de ses résultats,

et semble mettre à cacher ses moyens, un soin prudent et jaloux. C'est la science qui, son flambeau à la main, s'avance et pénètre chaque jour plus avant dans ces retraites mystérieuses, à la recherche de la vérité ; son triomphe est de la rencontrer et de pouvoir la ramener dans sa blanche virginité au milieu du mouvement et de la vie.

Point de découverte qui ne soit un pas pour l'humanité et ne constitue pour elle un bienfait. Nos devanciers ont beaucoup fait ; nous avons fait beaucoup nous-mêmes, mais le champ est vaste, il est profond surtout, et ceux qui viendront après y trouveront encore.

Pour notre part, nous nous sommes occupé d'une question pleine d'intérêt pour le pays que nous habitons, question souvent mise à l'étude et par de plus savants, mais sur laquelle nous avons la conscience de pouvoir dire des choses vraies, capables d'éclairer l'opinion, et d'être ainsi de quelque utilité.

Cette étude sur les truffes, nous la soumettons au docte aréopage d'Apt. En cette question, comme en bien d'autres, il est le juge le plus compétent, et son approbation donnée à ce travail sera pour nous la plus flatteuse des récompenses.

Les goûts, dont on ne discute pas, quelquefois si différents entre eux, sont pourtant d'âge en âge toujours les mêmes. Les anciens appréciaient la truffe tout comme nous, et du jour où le hasard, sans doute, la fit connaître, elle devint un mets de luxe.

Au temps des splendeurs d'Athènes et de Rome, le commerce la faisait arriver de la Lybie, de l'Afrique et des pays transalpins.

Pythagore, Théophraste, Galien, Linné, Ciccarely, de La Hire, Duhamel, etc., mentionnent tout au moins la truffe, s'ils n'en font pas une étude approfondie, et depuis eux une pléiade de médecins, de botanistes et d'horticulteurs distingués, dont nous aurons sans doute l'occasion de citer, de consulter ou de combattre quelques-uns...

Pline met la naissance des truffes au rang des miracles de la nature, parce qu'elles éclosent et vivent sans racines.

Porphyre, philosophe célèbre sous Dioclétien, les appelait : *des enfants des dieux* ; Cicéron : *des enfants de la terre.*

Galien nous apprend que cet aliment, très nourrissant, dispose à la volupté, et Pythagore, avant le médecin de Pergame, avait tenu le même langage.

Le paganisme avait dédié la truffe à Vénus ;

..... *et venerem* ..... *revocans morantem* ... a dit le poète Martial, et tous les physiologistes modernes sont d'accord sur la vertu aphrodisiaque et génésique de ce tubercule.

« Digestives, mais excitantes à cause de leur sel « alcali volatil, dit Pennier de Longchamps (1); ne « doivent pas manger de truffes tous ceux qui par « état sont obligés de mener une vie chaste. »

D'après F. Rouget (2), « la truffe est le nec-

(1) *Dissertation sur les truffes.* Avignon MDCCLXVI..

(2) *Hygiène alimentaire.* Paris 1865.

« plus-ultrà de nos assaisonnements aromati-
« ques. »

« On peut affirmer, dit Lavalle (1), que nulle « substance n'est comparable à la truffe. Arôme « parfait, inimitable, saveur exquise, de digestion « facile, de nutrition plus complète que par aucun « autre végétal. La nature n'a rien refusé à ce « précieux champignon. »

Dans sa Bromatologie (2), le professeur Rostan la considère comme le meilleur condiment de nos mets, celui qui excite et favorise le mieux nos digestions.

Hollerius les administrait pour la guérison des douleurs de la goutte.

Le professeur Barthez, de Montpellier, les conseillait dans l'état d'énervation de certains organes...

Le docteur Duvergie (3) prescrit avec succès leur eau distillée contre les vomissements et les diarrhées des cholériques, contre les gastralgies, les dévoiements des phthisiques, dans tous les cas enfin où il faut apporter sur l'organisme une stimulation nécessaire.

Mais les meilleures choses, comme les plus grands hommes, ont toujours leurs détracteurs, il y a toujours un petit revers de médaille, et l'on a

(1) Lavalle, professeur de Botanique à Dijon. *Traité des champignons comestibles.*

(2) *Cours d'hygiène,* tom. I. Paris, 1828.

(3) *Bulletin général de Thérapeutique,* tom. XXXVI. Paris, 1849.

voulu persuader, d'après une satyre du poète Eustache-des-Champs, qui vivait sous Charles VI, que les truffes étaient indigestes. Sans doute que le gourmand ami des muses en avait fait abus.

« Que pensez-vous des truffes, » demandait un jour Louis XVIII au docteur Portal, « je gage que vous les défendez à vos malades? »

« Mais, Sire, je les crois un peu indigestes.....

« Les truffes ne sont pas ce qu'un vain peuple pense, » répliqua aussitôt le roi, d'un ton inspiré. Il découvrait un superbe plat de truffes et se prit à rire de l'embarras de son médecin.

« Non, les truffes ne sont pas indigestes, » nous dit en résumant la question le spirituel auteur de la physiologie du goût. « C'est un aliment aussi « sain qu'agréable et qui, pris avec modération, « passe comme une lettre à la poste. Il peut, en « certaines occasions, rendre les femmes plus « tendres et les hommes plus aimables. »

Avant de conserver définitivement, pour nous du moins, la dénomination de Truffe, le cryptogame que nous étudions a porté une foule de noms plus ou moins connus. Successivement, en effet, il a été appelé : udnon ou hydnum, hypoxilon, lycoperdon, tuber nigrum, tuber cibarium, tuber gulosorum, etc.

Classée parmi les plantes souterraines du genre tubéracé, la truffe se rencontre principalement dans le voisinage des futaies et des vieux taillis. Elle aime un sol léger, rougeâtre ou noir, pourvu d'humus, de terreau tannique, c'est-à-dire fait de

feuilles, et riche en principe calcaréo-silico-ferrugineux.

Elle abonde en Europe, en France, surtout dans le Comté-Venaissin et le Périgord. Les arrondissements d'Apt, de Carpentras, d'Orange, à cause de la nature exceptionnelle de leur terrain et leur climat, produisent des truffes bien préférables à celles de Périgueux, de Cahors, de Sarlat, comme nous avons pu nous en convaincre dans notre récent voyage en Dordogne et dans la Gironde.

« Les vrais bulèbes cômestibles, les seuls qui « soient dignes d'être admis sur les tables bien « servies, dit Jules Remy (1), ne se trouvent que « dans nos départements méridionaux. »

Ce *fungus subterraneus* compose à lui seul une grande famille avec ses espèces et ses variétés. Bulliard (2) lui adjoint les *mucors*, les *capillines*, les *réticulaires*, les *vesse-de-loup*, les *sphærocarpes*, les *clathres*. etc.

Les genres hyperhizes s'en rapprochent beaucoup par leur forme et leur odeur. Le *cyclamen* ou *pain-de-pourceau*, est la plante qui lui ressemble le plus.

Daniel Ludovicus, dans un ouvrage sur cette matière imprimé en 1603, prétend que le *Dudaïm* des Hébreux, dont il est fait mention dans la Bi-

(1) *Champignons et truffes*, Paris, 1861.

(2) Bulliard et Ventanat, *Histoire des champiguons du royaume*, Paris, 1784-1809.

ble (1), mot traduit par : ***mandragore***, n'était autre que la truffe.

Celles que nous connaissons sont les suivantes :

1° La truffe comestible, ***tuber nigrum***, ***tuber cibarium***. C'est celle des départements du Lot, de l'Isère, de la Drôme et de Vaucluse, la plus savoureuse et la plus recherchée.

2° La truffe musquée, ***tuber moschatum*** ; elle est noire, sa peau est lisse, sa chair blanche, réticulée de noir.

3° La truffe grise, ***tuber griseum*** ; elle croît en France, se trouve surtout en Amérique ; elle est sans odeur, mais d'une saveur délicate.

4° La truffe blanche du Piémont, ***tuber album***, ***(Bianchetto)***. Nous en avons vu à Monaco de si remarquables par leur goût aliacé qu'on les prendrait pour des asphodèles ; en général, elle est unie, presque ronde, de la grosseur d'une forte noix.

5° Il y a encore la truffe blanche du Léberon, ***(tuber œstivum et semper album)***, que l'on récolte tout l'été ; sa chair est blanche et veinée de gris, généralement un peu dure, mais d'un parfum qui rappelle bien celui de l'excellente truffe d'hiver. Elle croît particulièrement aux environs d'Auribeau.

6° La truffe de la Caroline, à laquelle Macbride a donné le nom de ***lycoperdon solidum***, devient

(3) *Genèse*, chap. XXX, ✝ 14.

très grosse ; elle est blanchâtre et dure, à peine mangeable.

7° La truffe de l'Arabie déserte est, à l'intérieur, blanchâtre comme la précédente ; sa surface est inégale et grise. On la trouve au printemps. « Quant au goût, on ne peut la comparer à « aucun autre » dit l'Encyclopédie méthodique (1). Cela signifie-t-il qu'elle soit meilleure ou moins bonne ?

Il y a encore la truffe violette, la rousse, la safranée, la parasite, etc.

Bulliard, Paulet (2), Persoon (3), se sont occupés de la taxonomie des truffes. M. Tulasne (4), professeur au Muséum d'histoire naturelle à Paris, les a décrites dans un ouvrage écrit en latin et ayant pour titre : « *Selecta fungorum Carpologia, ea* « *documenta et icones potissimum exhibens quæ* « *varia fructuum et seminum genera in eodem* « *fungo simul aut vicissim adesse demonstrant.* »

D'après l'éminent professeur, dont nous ne partageons pas entièrement l'opinion, on connaît déjà en France plus de cent cinquante champignons souterrains abusivement qualifiés de truffes. Cette multitude d'espèces est fort intéressante au point de vue scientifique.

(1) Tom. VI, livraison LXXXIIe, Paris, MDCCCXVI.

(2) *Traité des champignons.* 2 vol. Paris 1793-1808.

(3) *Mycologia Europea. Estangæ*, 1822. Traduit en 1826.

(4) Tulasne, *Selecta fungorum Carpologia*, tom. III. Imp. Impériale, Paris, 1862.

En France, dit M. Tulasne, les truffes les plus recherchées pour la table, sinon les seules, sont celles que M. Vittadini a désignées sous les noms de *tuber brunale*, *tuber æstivum*, *tuber melanosporum*, *tuber mesentericum*.

Les Piémontais et les Lombards mangent le *tuber oligosporum*, le *tuber macrosporum*; mais ils estiment davantage le *tuber magnatum* de Pico, qu'ils préfèrent même à toute autre espèce de truffe.

En Algérie, en Sardaigne, on fait un grand usage, comme aliment, du terfex (*terfexia Leonis tuber*) que Juvenal paraît avoir surtout célébré en quelques vers souvent cités.

Quoiqu'il en soit de toutes ces espèces de truffes que nous venons de mentionner, et de leurs variétés nombreuses, qui pourraient bien ne résulter que des influences du sol, du climat et de la température dans les phases de leur évolution et de leur âge, nous ne parlerons ici que de celles du Midi dont Vaucluse est la terre classique, et parmi elles encore, nous ferons de celles d'Apt une étude toute particulière. De l'aveu de M. le président de la Commission des restaurateurs de Paris, ces dernières ont été signalées, lors de l'Exposition universelle, comme les meilleures du monde.

II.

Il n'est pas aisé de dire d'une manière précise

quelle est la substance et la nature de la truffe. Dénuée de feuilles, de tiges et de racines, vivant et se développant sous terre, elle est comme un trait d'union entre le règne végétal et le règne minéral, quoiqu'elle participe plus du premier que du second.

Pline l'appelle tantôt une callosité de la terre, tantôt une sorte de terre conglobée.

Pour Dioscoride, les truffes sont des racines, pour Galien, des bulbes alimentaires, pour Rhazes, des fruits potagers, pour Encelius, de la pituite des arbres, pour Andernac, une graisse de la terre, pour Avicènes, Linné, Parmentier, Jussieu, de Candolle, Lamarck, Tournefort, et mille autres, ce sont des cryptogames, c'est-à-dire des plantes acotylédones, agamiques, c'est-à-dire encore celles dont le sexe et l'hymen sont cachés.

Les champignons sont des cryptogames aëriens, les truffes des cryptogames souterrains. Parmi les premiers, que Néron appelait : *Un mets des dieux*, il s'en rencontre beaucoup de vénéneux ; jamais les seconds, dont la végétation s'opère à une profondeur de trois à vingt centimètres, n'ont été malfaisants pour personne.

Ecoutons Ugolinus de Fulgine (1) faisant parler la truffe :

« Vous me voyez, dit-elle, par ma souche,
« quoique privée de feuillage. Je suis sans fleurs

(1) Amoreux. *Opuscule sur les truffes ;* Montpellier, 1809-1813.

« et sans fruits, et cependant l'eau, la terre et « l'air me sont nécessaires. Ma saveur est salu- « taire, mon goût agréable. C'est pourquoi les « Souverains Pontifes, les Rois, les puissants du « monde désirent me voir orner leurs tables. »

Aujourd'hui, la chimie moderne a soumis à des analyses le savoureux cryptogame. Bouillon-Lagrange (1), qui s'en est occupé d'une manière spéciale, y a trouvé un principe amilacé abondant, du sel ammoniacal, une huile essentielle noire, du gaz hydrogène, de la magnésie, de la silice et du fer. Alibert (2), y reconnaît les mêmes principes.

De ce que la noix de galle est une excroissance morbide, une cellule de larve produite sur les feuilles du *quercus infectoria* par la piqûre du cynips qui y dépose des œufs, faut-il avec B. Robert (3), Etienne Bonnet (4), Ravel (5), Jules Remy, et quelques autres, en déduire que la truffe est aussi une galle souterraine engendrée par la piqûre de certaines tipules aux filaments radiculaires des arbres?

Léon Dufour (6), le marquis des Isnards (7),

(1) *Annales de chimie*, tom. XLV; Paris, an XI.

(2) *Traité de thérapeutique*, tom. III; Paris, 1826.

(3) *Journal d'agriculture pratique;* mars 1847.

(4) *Bulletin du Comice agricole d'Apt;* septembre 1859.

(5) *Annales forestières;* n° 11, novembre 1856.

(6) *L'Ami des sciences*, Victor Meunier; tom. II. 1856.

(7) *Notice sur les truffes; Bulletin d'agriculture de Vaucluse;* tom. VI, mai 1857.

J. Fabre (6), Lebeuf (7), flagellent vigoureusement cette genèse inadmissible et la qualifient de grossière erreur, et avec raison.

En effet, l'hélomyse, dont on a voulu faire la *mouche truffigène*, n'est qu'un hôte fortuit qui, à l'état d'insecte, suit à la piste les truffières odorantes pour y déposer ses larves à la manière des moucherons et des mites qui fréquentent le vin, le vinaigre et une foule de substances en moisissure ou en décomposition. On a confondu l'effet avec la cause. Voilà tout.

A l'exemple du savant professeur du lycée d'Avignon, nous n'admettons point la génération spontanée. « Plante ou animal, si infime qu'il « soit, dit M. Fabre, tout dérive d'êtres antérieurs « et semblables, de parents. Tout provient de ger- « mes. La nature, avec une prodigalité qui épou- « vante l'imagination, livre aux quatre vents du « ciel leurs poussières procréatrices qui vont ger- « mer partout où se présente l'ensemble des cir- « constances favorables. »

Si la truffe est un végétal, reconnu pour tel par tous les botanistes, si ce végétal est assimilé à d'autres pour la reproduction desquels on n'invoque le secours d'aucun agent étranger, pourquoi lui refuser le moyen de se reproduire ?... N'est-ce pas, du reste, la grande loi de la nature, et faut-il

(6) *Note sur la reproduction des truffes*; *Bulletin* idem.

(7) *Culture des champignons et de la truffe*; Paris, 1867.

nier parce qu'on ne voit pas ? Notre opinion est donc que l'oiseau naît de l'oiseau, que le chêne vient du chêne, et que la truffe produit la truffe.

A l'appui de cette assertion, si elle était au moins discutable en théorie, nous citerions Ciccarely (1), qui, dans ses expériences à Mévania, a constaté le premier l'existence des graines de la truffe.

Luremberg dit que leur semence est une poussière extrêmement fine.

Gœrtner pense que la truffe se reproduit par des bourgeons.

Le comte de Borch (2), Pennier de Longchamps (3), Grimard (4), attribuent leur reproduction à des sporules microscopiques.

Bulliard considère la truffe comme toute formée à l'état d'embryon dans la substance mère, et pense qu'elle grossit par intussusception et par simple extension des membranes corpusculaires ou capsulaires.

Geoffroy St-Hilaire a cru trouver leurs germes dans leur parenchyme. Quand on a laissé, suivant lui, une certaine quantité de truffes mûres en terre, sans les ramasser, elles pourrissent et pullulent d'elles-mêmes.

(1) *De tuberibus opusculum*, *1561 (Mévania, Italie, Ombrie.)* in-4°, manuscrit 75 pages, traduit par Amoreux ; Montpellier, 1818.

(2) *Histoire des truffes du Piémont ;* Milan, 1780.

(3) *Dissertation sur les truffes ;* Avignon, MDCCLXVI.

(4) *La plante*, Edmond Grimard ; Paris, 1865.

D'après L.-J. Jéhan (1) : « Elles paraissent de-
« voir se propager par des séminules contenues
« dans leur substance charnue et aspirer le prin-
« cipe de leur nourriture par les pores extérieurs
« de leur enveloppe. »

Avide de pousser plus loin nos recherches et de percer, s'il était possible, le mystère de cette phénoménale génération, nous avons voulu voir par nous-même, et nous avons fait au microscope de minutieuses observations. Nous avons employé à cet effet l'instrument de Lerebours, opticien de l'Observatoire et de la Marine française; à l'aide de ce curieux microscope, grossissant les objets 270 fois en diamètre et 72,900 fois en surface, et qui nous initie aux merveilles des mondes invisibles à l'œil nu, nous avons distinctement vu dans la truffe des globules sphériques d'une ténuité à laquelle la pensée refuse de croire, et que nous considérons comme les essences de leur reproduction.

Voici le résultat de ces expériences faites avec le concours de M. C.... très habitué au maniement du microscope.

1° Examen d'un fragment épais de truffe noire conservé au naturel.

On découvre sur la surface, des aspérités, des verrues, des pores absorbants ou suçoirs. Dans l'intérieur, des corpuscules lactescents, brillants, nacrés, gris, jaspés, rouges, roux et bruns.

(1) *Dictionnaire de botanique*; Paris. 1851.

2° Examen d'une tranche coupée très-mince avec le scalpel.

On y voit parfaitement des marbrures veinées, des granules ou *truffettes* (1) de la grosseur d'un pois-chiche, toutes semblables de forme et de couleur à la truffe-mère. Une myriade d'ovules plus petits s'y dessinent avec magnificence.

3° Examen d'une goutte d'eau de végétation exprimée de la truffe.

Un millier de thèques flottent dans cette eau, pareilles de forme, de couleur et de grosseur à celles déjà observées dans la truffe mère, seulement elles sont un peu moins noires et entourées d'une pellicule brillante de couleur marron clair ; elles sont logées, les plus grosses, de deux à deux ou de trois à trois, dans un alvéole comme des œufs d'oiseaux dans leur nid. Il est possible cependant que le choc du liquide exprimé sur la cuvette du microscope soit la cause de cette agglomération des truffettes.

4° Examen d'un ver trouvé mort dans une truffe.

Il est de couleur fauve, jaune clair, à peau lisse, sans anneaux articulaires, à chair molle et visqueuse comme la limace. Sa queue blanche paraît phosphorescente. A travers la transparence de son corps légèrement jaunâtre, on distingue, dans

(1) Nous préférons ce nom à celui de *truffinèle*, admis par Converchel, membre de l'Académie Impériale. Voyez le *Dictionnaire de médecine usuelle*, par le Dr Beaude ; Paris, 1849.

ses organes digestifs, les détritus de truffes, dont il se nourrit, de la grosseur d'un grain de millet. Sa mandibule noire, opaque, luisante, paraît avoir une consistance cornée. Pourtant, ne l'ayant pas disséquée, nous n'assurons pas l'existence de cette matière dure. Nous n'attachons, du reste, aucune importance à ce parasite.

Ensuite, une truffe, non arrivée encore à maturité, ayant été examinée avec la même attention, nous a offert les mêmes phénomènes, avec la seule différence, que la grosseur et le ton des granules étaient moins prononcés. Les truffettes de la goutte d'eau étaient d'un brun plus pâle. D'autres, extrêmement petites, en voie de formation, tapissaient cette nappe d'eau, nombreuses et éparses comme les étoiles à la voûte du ciel.

Mais, nous objectera-t-on, si les graines des truffes sont si multipliées, pourquoi alors le sein de la terre n'en est-il pas criblé ?

Qui sait ?.... et qu'importe ?

Si nous parcourons une truffière et que nous sondions et examinions au microscope ce terrain à une profondeur de quelques centimètres, nous y trouverons enfouies ces truffes microscopiques, depuis les plus petites, prenant par développement successif l'apparence des véritables tubercules.

« En effet, on pourrait affirmer, » dit M. Bressy, pharmacien à Pernes (1), « que notre dépar-

(1) *Mémoire sur la truffe noire ; Bulletin d'agriculture de Vaucluse* ; tom. XV, 1866.

« tement et ses limitrophes ne sont qu'une vaste « couche truffière. La théorie de la reproduction « de la truffe par le gland de chêne ou la graine « du pin n'est dès-lors plus admissible. »

C'est à peu près notre opinion.

Mais la nature a ses mystérieux desseins ; il est possible que toutes ces truffettes épanchées, et à l'état latent, ne soient pas fécondées et restent stériles. N'est-il pas nécessaire, en effet, que dans les entrailles de la terre, comme à sa surface, chaque végétal trouve ce qu'il lui faut d'air, d'ombre, de lumière et de chaleur, son lieu de prédilection et son lit nuptial, pour arriver à la reproduction de l'espèce, à la propagation de la race?

Si, par impossible, l'homme était doué d'une intuition subite, si tous les voiles de la création venaient à se soulever devant ses yeux, il serait saisi d'étonnement et d'admiration en face des prodiges que Dieu cache à l'intelligence humaine déjà si vaste pourtant, malgré ses limites.....

Nos convictions sont désormais fixées sur la nature du merveilleux tubercule. C'est un cryptogame *sui generis*, bulbiforme, végétant souterrainement à l'aide de ses tubérosités et de ses suçoirs tubuliformes et poreux, grossissant par dilatation et tumescence de ses parties.

Le champignon est aussi un végétal souterrain, mais poussant et se montrant au dehors par son efflorescence ou *mycelium* qui est son germe, et par ses spores, réseau arachnéidien, qui sont ses graines. Le chapeau, ou dôme sur son pédicelle,

en est le fruit extérieur. Plusieurs reposent sur une volva ou coiffe (d'autres disent sac), qui se déchire à leur naissance, avec ou sans débris.

Le germe, la spore, la graine, le pollen, la poussière fécondante, la truffette, la vapeur séminale, donnez-lui le nom qu'il vous plaira, sont essentiellement déposés dans les flancs mêmes du tubercule. Dans les végétaux, comme dans les animalcules, palpite une vie lilliputienne dont nous soupçonnons à peine l'existence, parce qu'elle échappe à nos sens et à notre imagination. Faudrait-il pour cela la nier?

Tel est notre système depuis longtemps arrêté, corroboré par nos dernières observations scientifiques et par des preuves péremptoires basées sur les principes d'une saine physiologie.

La truffe vient de la truffe, (1).

III.

Toutes les plantes peuvent être semées, ont dit Pythagore et Pline. Alcinoüs, philosophe platonicien, n'a-t-il pas enseigné, dans son traité

(1) Dieu dit : « Que la terre produise de l'herbe « verte qui porte de la graine, et des arbres fruitiers « qui portent du fruit, chacun selon son espèce, et qui « renferment leur semence en eux-mêmes pour se re- « produire sur la terre. » Et cela se fit ainsi.

Genèse, chap. I. ✝. 11.

De naturâ rerum, que tout ce qui naît de la terre peut être semé pour sa reproduction? Dioscoride avait prévu la manière d'obtenir artificiellement des champignons, et, certes, son précepte a profité, grâce aux leçons mycélologiques du docteur Léveillé.

Ce que nous venons de dire des germes ou truffettes que nous avons aperçus dans la truffe, et l'opinion que nous avons émise sur sa manière de se reproduire, n'est certes pas une nouveauté, c'est une théorie admise par presque tous les botanistes et par la plupart des agriculteurs du Nord et de l'Est qui se sont occupés de cette reproduction.

Seulement, ce n'est là encore qu'une théorie, théorie qui s'est peut-être trouvée en défaut. Il peut se faire, en effet, qu'il ne suffise pas, pour récolter le tubercule, d'en confier à la terre sans distinction de temps et de lieu. Nous considérons, au contraire, comme certain, qu'il faut le concours d'une infinité de conditions pour mener à bien de tels semis. A tout prendre, et dans l'ignorance absolue du genre de terrain, des terreaux les plus favorables et de l'époque à laquelle la semence doit être faite, j'aimerais mieux cependant, pour récolter des truffes, semer des truffes que des glands. Cette autre théorie, du gland qui produit le chêne et du chêne qui produit la truffe, n'a pu être sérieusement soutenue que par ceux qui y trouvaient leur compte.

M. Fabre, le savant professeur dont l'autorité

est d'un si grand poids, s'exprime ainsi à ce sujet :

« On ne me fera jamais accepter, dit-il, que « parmi les chênes, quelques variétés, et parmi « ces variétés quelques individus privilégiés, jouis- « sent de la propriété occulte de produire des « truffes et de transmettre à leurs glands ce pré- « cieux monopole. Je le dis hardiment, cette idée « paradoxale, qui répugne aux notions les plus « élémentaires de la physiologie, doit être relé- « guée avec celles des *mouches truffigènes* dont « elle fait le digne pendant.

. . . .

« Je dirai donc, voulez-vous des truffes ? Semez, « plantez des essences favorables à leur végéta- « tion, et, sans compter sur le secours des élé- « ments pour l'arrivée des germes, déposez vous- « même aux pieds de vos plantations des frag- « ments de truffes, des mottes de terre renfer- « mant leurs débris. Si vous ne prenez pas ce « soin, quatre vingt dix-neuf fois sur cent vous ne « réussirez pas, ou vous n'aurez qu'un succès « douteux. »

On ne saurait mieux dire, et nous n'avons rien à ajouter. Nous reconnaissons toutefois, et nous allons y revenir, nous reconnaissons que le chêne est favorable au développement du tubercule, et nous ne nions pas qu'en plantant de jeunes chênes on ne puisse bientôt récolter des truffes, surtout si la motte de terre qui accompagne l'arbre en contient déjà de plus ou moins formées.

Alexandre Bornholz, en Allemagne, le comte

de Borch, en Italie, le comte de Noé, en France, se sont, avec le plus de succès, occupés des moyens d'obtenir des truffes à volonté. Qui ne connaît l'histoire des truffes que ce dernier a récueillies dans son parc de l'Agenais au moyen de leurs épluchures enterrées sous les charmilles ? (1).

En nous donnant les plantes avec profusion, la nature en a créé pour toutes les saisons et pour toute variété de terrain. C'est ainsi que la rose de Noël, la galantine des neiges fleurissent dans les mois les plus froids de l'année, et que l'héliotrope demande le soleil de juillet vers lequel il se tourne avec amour.

Il y a les plantes terrestres et les plantes aquatiques, celles qui se plaisent à l'ombre, celles qui ont besoin de soleil, les grimpantes et les rampantes, les agglomérées et les solitaires.

Le nymphœa, le nénuphar, le sium, les algues fluviatiles, le myosotis, etc., se trouvent dans les étangs et les rivières.

Au bord des sources et des fontaines on rencontre la ménianthe, les fontinales, le capillaire, le cresson.

Sur les bords de la mer, l'aster maritime, la soldanelle.

La mauve, la jusquiame, la morelle, le verbascum, l'aloës, se plaisent au bord des chemins.

La pariétaire, la valériane, la joubarbe s'attachent aux murailles.

(1) *Bulletin de la Société de Botanique de France*, tom. II.

Il y a des plantes pour les grasses prairies, il y en a pour les sables et les dunes. On en trouve au midi des montagnes qu'on chercherait en vain sur un autre versant.

Au nord de la colline de Vaucluse pousse la stype blanche emplumée qu'on ne trouve guère que là.

Sur les rochers s'épanouissent le saxifrage, le lierre, l'astragale.

Au pied des arbres viennent les agarics, les bollets, sur leurs troncs et leurs crevasses, les lichens, la mousse, les byssus, les urédos.

La truffe *(fungus subterraneus)*, type des cryptogames, vient dans le sein de la terre, Elle a certainement, elle aussi, des contrées et des coteaux de prédilection, et là encore elle préfère certains terrains. Mais lui faut-il de l'ombre ou du soleil, de la sécheresse ou de l'humidité ? Ce sont tout autant de questions de pratique auxquelles, petit-à-petit, sans doute, l'expérience répondra. Nous apporterons nous-même notre part d'observations, et nous dirons, dans un autre moment, de quels soins particuliers doit être entouré le semis de truffes.

Une condition, sinon essentielle, du moins très propice au développement souterrain du fungus, et que chacun connaît déjà, c'est la présence de certains arbres. Une infinité d'essences forestières sont utiles, sinon indispensables à la végétation de ce cryptogame. Nous citerons le chêne-vert, le noir, le rouvre ou chêne blanc, le kermès, le châtai-

gnier, le noisetier, le micocoulier, le cade, le genévrier, le charme, le bouleau, le tilleul, l'yeuse, etc.

Voici, au sujet du pin d'Alep, comment s'exprime M. le marquis des Isnards, de Carpentras, dont nous avons souvent admiré les truffières à son château du Martinet :

« J'ai chez moi des truffes, j'en ai abondam-
« ment chaque semaine, et pourtant je n'ai pas
« un seul chêne. Voulant voiler la nudité des ter-
« rains de ma maison des champs, j'ai planté des
« pins dans un terrain calcaire, infertile, dans des
« déblais de vieux murs, dans des débris de ro-
« ches friables provenant d'excavation.... Au bout
« de quelques années de plantation, des fouilles
« faites en divers endroits de mes bosquets ont
« amené des truffes superbes. Il n'en a pas paru
« sur le marché d'aussi belles et d'aussi parfumées
« que celles que me fournissent mes pins. »

Mais comment ces différents arbres influent-ils sur la végétation de la truffe? Il serait insensé de dire qu'elle est leur produit direct comme on l'a soutenu pour le chêne. Mais il nous paraît raisonnable de penser qu'ils donnent au cryptogame, par leur feuillage, d'abord un ombrage, puis un terrain tannique très favorable, et par leurs racines peut-être des essences qui leur conviennent.

On pourrait, sans aller si loin, dire simplement que le même terrain convient aux truffes et aux arbres que nous avons cités.

Le docteur Dubourg nous écrit de Marmande

que sur les confins du Périgord, il y a beaucoup de truffières éloignées d'arbres quelconques.

Je connais, dit Léon Dufour, une grosse truffe blanche, fort insipide du reste, qui croît dans le sable des landes à un kilomètre de toute espèce d'arbre.

D'un autre côté, M. Choisy, maire de la ville de Pernes, possesseur d'une truffière qu'il exploite lui-même, nous fait l'honneur de nous adresser les lignes suivantes : « N'allez pas croire que l'on réussisse toujours en semant des glands pour récolter des truffes. Souvent l'attente est vaine. »

M. Loubet (1), dans son rapport si remarquable sur les truffières artificielles de M. Rousseau, à Carpentras, après l'exposé des théories que nous avons déjà repoussées, est obligé d'en venir à cet aveu :

« Si les plantations ont lieu dans un terrain qui
« ne présente pas les conditions voulues, malgré
« les chênes verts, malgré les chênes blancs, il n'y
« a pas de truffes. Voilà ce qu'il faut que les cul-
« tivateurs sachent bien, s'ils ne veulent pas s'ex-
« poser aux plus tristes mécomptes. »

Si votre terrain ne renferme pas déjà des germes de truffes, ou s'il est impropre, vos taillis et vos futaies n'en feront point venir. C'est assez clair.

M. V.-F. Lebeuf, auteur de la *Culture de la truffe* (Paris 1867), horticulteur distingué, à Ar-

(1) M. Loubet, vice-président du Comice agricole de Carpentras; séance du 1er juillet 1857. *Bulletin d'Agriculture de Vaucluse*, tom. IV, novembre 1857.

genteuil, membre de la Société impériale et centrale d'Agriculture de Paris, croit avec raison arriver plus vite par des semis de truffes que par tout autre moyen. « Dans le Midi, nous fait-il l'hon-
« neur de nous écrire, tous ceux qui ont planté
« des chênes ont pris la marche la plus lente. Les
« chênes ne sont pas plus la cause de la truffe
« qu'ils ne sont celles de la mousse qui couvre
« leurs vieux troncs. Ils n'ont pas compris l'œu-
« vre de la nature. Comment expliquer qu'un vé-
« gétal ne puisse se produire de lui-même? ce se-
« rait tout nier. »

Nous même nous avons fait planter, de concert avec M. le marquis de Barbentane, au pied de la colline de Bertérigues, à Barbentane (Bouches-du Rhône), plus de douze hectares de terrain en pins d'Alep, charmes, cédres, chênes, micoucouliers; c'est aujourd'hui un bois touffu, ayant plus de vingt ans d'existence, et dans lequel nous n'avons jamais trouvé l'ombre d'une truffe. A quoi cela tient-il? Puisque nous savons que le même sol convient à ces arbres et à la truffe, n'est-ce pas le germe qui a manqué?

Ainsi, sans s'exagérer son efficacité, il faut reconnaître qu'une plantation de chênes, de pins ou toute autre, ne peut qu'être avantageuse à un semis de truffes, qu'il est bon de le protéger, par un feuillage épais, des ardeurs du soleil, et que ce même feuillage tombant plus tard lui fournit un excellent engrais naturel.

Mais, comment et à quelle époque doit-on ense-

mencer la truffe? Nous pensons qu'on peut le faire en toute saison, tout en préférant cependant l'automne et le printemps. Il s'agit de bien préparer les labours et les couches, loin d'un sol humide et marécageux, mais riche en principe calcaréo-silico-ferrugineux et tannique, dans des proportions convenables, et de choisir une exposition méridionale.

Déjà, en 1809, pour créer des truffières, Bulliard conseillait de se servir de la terre d'une truffière naturelle, ou bien de semer les truffes entières dans un terrain à ce préparé, et de répéter cette semence pendant quelques années, certain qu'au bout de deux ou trois ans, on récolterait en abondance ce produit désiré.

Mais Bulliard lui-même avait été dévancé par le philosophe arabe Almadet qui enseigne de prendre des truffes verreuses (nous pensons que les truffes saines sont encore préférables), de les faire sécher à l'ombre, de les pulvériser ensuite et de répandre cette poudre dans un terrain convenable.

On peut, selon nous, ensemencer la truffe de quelle manière que ce soit, puisqu'il suffit d'apporter le germe au terrain que l'on a disposé à cette intention, et que dans la moindre parcelle d'une truffe se rencontre un nombre infini de truffettes.

On peut confier à la terre le tubercule soit entiér, soit coupé par tranches ; on peut le broyer avec la terre végétale qui l'entoure et déposer ce mélange au lieu choisi. On peut encore laisser tremper la truffe pendant quelques jours dans

l'eau pure et avec cette solution arroser le terrain.

Voici, pour établir des truffières, comment procède M. Lavalle, dont nous partageons à peu près la manière de voir :

« Au printemps, dit-il, on cueille dans les bois « de petites truffes qu'on a soin d'extraire avec la « terre qui les entoure, et de transporter aussi ra- « pidement que possible au lieu de plantation. « On a dû préparer à l'avance un sol convenable- « ment humide et très riche en terreau obtenu « par la décomposition des feuilles de chêne et « de charme. On y plante, à huit ou dix centimè- « tres de profondeur, les petites truffes qu'on a « soin de recouvrir d'abord d'une certaine quan- « tité de cette terre dans laquelle elles ont été ré- « coltées. Si cette plantation a lieu dans un parc « ou dans une forêt, tout est terminé et la truffiè- « re est établie. Si on a opéré dans un endroit dé- « couvert, il est indispensable d'y planter de jeu- « nes plants de chênes et de charmes afin d'om- « brager le terrain. Dès la seconde année, on peut « faire une récolte de truffes. »

Il y a une trentaine d'années, M. le docteur Portalez, aimable amphytrion, joyeux convive, réunissait fréquemment ses amis à sa campagne de la Rocque, située au pied de la montagne de Saint-André, entre les stations de Barbentane et de Graveson.

Des truffes molles, moisies, pleines de vers, indignes de figurer sur la table, furent jetées à tout hasard, dans un coin de la propriété.

Cinq à six ans après, le chemin de fer creusait ses sillons au pied de cette ferme. Quelle ne fut pas la surprise des ouvriers de rencontrer aux premiers coups de pioche de superbes truffes; ce fut la nouvelle du pays.

Quelle mouche, quel pin, quel chêne avait engendré ces tubercules sur ce coteau rocheux où toute végétation consistait alors en quelques oliviers rabougris, en thym, en serpolet et en quelques maigres plantes aromatiques?

Les truffes étaient grosses, parfumées, excellentes. MM. Reboul, Piélat, le capitaine Raoulx les ont vues et dégustées comme nous.

Quelle pouvait être l'origine de ces truffes? La réponse ne nous paraît pas douteuse.

M. Charrasson rapporte un fait analogue qui se serait produit en 1848, au mas du grand François, situé au bas de la montagne, sur la route de Boulbon.

M. Alphandery, Aristippe (1), qui possède la villa Prégnan et un bois près Réal-Pannier, aux environs de Montfavet, territoire d'Avignon, acheta, il y a quelques années, au marché de Carpentras, des truffes plus ou moins molles et verreuses qu'il sema dans sa propriété; depuis, il en a récolté de

(1) M. Alphandery, ex-secrétaire de la Société d'agriculture de Vaucluse, nous a autorisé à citer ce fait qui lui est propre. Et depuis lors, nous assure-t-il, sa récolte de truffes est de plus en plus abondante. Il en pousse partout maintenant à sa campagne, dans son bosquet, au bord des chemins et des lisières.

magnifiques dans son bosquet où jamais auparavant on en avait trouvé.

Notre savant ami, M. Jules Courtet, nous raconte qu'à l'Isle, dans le domaine de Palerme, on trouva, il y a quatre ou cinq ans, d'énormes truffes dans une prairie sur le bord d'un fossé. Par quels arbres avaient-elles été engendrées ? Il n'en existe là d'aucune espèce ; n'est-il pas plus rationnel de croire qu'aux engrais de la prairie se sont trouvé mêlés quelques débris de truffes ? Les thèques, en effet, ou sporules de ces tubercules, s'altèrent difficilement et peuvent, sans être anéanties, passer par bien des épreuves.

Pour peu qu'on voulût se donner la peine de colliger des faits semblables,des exemples indubitables de la reproduction de la truffe par la truffe, on en ferait un volume contre lequel s'excrimeraient en vain les partisans d'une théorie différente.

Quoi qu'il en soit, MM. Talon, Bernard, Rousseau, ont, par leurs plantations de chênes et par leur exemple, ouvert une ère nouvelle d'industrie à laquelle la sylviculture ne peut que gagner. Peut-être aussi, sans ces plantations déjà si productives par leur bois même, combien d'amas souterrains de truffettes qui n'auraient jamais vu le jour, ne pouvant se développer dans un sol ingrat. Combien encore de côteaux, riants aujourd'hui, et qui seraient restés incultes et improductifs ! Ces semis de glands, ces forêts qui peuplent les montagnes constituent encore l'obstacle le plus sérieux que



nous puissions opposer au débordement des rivières et à la fréquence des inondations, et sont ainsi d'un précieux avantage (1).

On sait que c'est vers le mois de novembre que commence dans nos contrées la récolte des truffes. Des pourceaux, des caniches dressés à cette chas-

(1) Nous croyons devoir donner ici la liste des principales truffières créées dans le département de Vaucluse, avec leur âge approximatif :

1. Truffières de MM. Talon à Saint-Saturnin-lès-Apt, dans leurs propriétés de Croagnes,	57 ans.
2. De M. Carbonnel, à Roussillon et Lioux,	55
3. De M. Vaison, à Fontaube,	55
4. De M. Vendran, à Bédouin, au Mont-Ventoux,	50
5. De M. le Dr Bernard, maire d'Apt, à Saignon, à sa villa de Valsorgues,	41
6. De M. Dauberte, à Bédouin, au pied du Ventoux,	25
7. De M. Jean, à Bédouin,	24
8. De M. Guillibert, président du tribunal civil, à Apt, communes de Buoux et Bonnieux,	22
9. De M. Rousseau, à Carpentras, aux portes de la ville (créées en 1847 et 1850),	20
10. De M. Agnel, au hameau des Agnels,	20
11. De M. Henri Bonnet, à Apt,	19
12. De M. Gerbaud, à Bédouin,	18

Il en existe une infinité d'autres que nous passons sous silence malgré tout leur mérite.

La Commission d'examen nommée en 1866 par M. le préfet de Vaucluse, se composait de MM. de l'Espine, Jules Courtet, Gendarme de Bevotte, Olivier, marquis des Isnards, Loubet, Bédel, Cartier.

se indiquent l'endroit où se cache le cryptoagme. Des personnes même, à l'odorat exercé et subtil, les découvrent à leur arôme décélateur. D'autres ont par habitude l'instinct de leur couche.

Les crevasses, les fendillements, les protubérances du sol indiquant un gisement de truffes, ne sont pas un effet constant ; cette idée, toute poétique, date de Juvenal. Pourtant le fait se manifeste qnelquefois aux yeux des vrais chercheurs de truffes, appelés *Rabastiens* dans plusieurs pays.

Mais combien de richesses friandes restent ainsi ignorées dans les entrailles de la terre ! Heureusement tout n'est pas perdu, puisque ovules et tubercules introuvés forment pépinière pour l'année suivante. C'est le phénix qui renaît de ses cendres.

Cette question de la reproduction des truffes, fondamentale au point de vue de la théorie comme de la pratique agricole, mériterait d'être plus longuement traitée, et nous le ferions sans la crainte de fatiguer les honorables membres du Jury pour qui nous écrivons, et d'élargir aux proportions d'un livre le cadre de cette rapide étude.

Si notre tâche n'a pas été suffisamment remplie, si la docte commission du Concours y rencontre des lacunes, qu'elle veuille bien se souvenir que, plaçant seulement un jalon sur la route qui doit conduire au succès, ou du moins à la vérité, nous laissons à d'autres, plus heureux et mieux autorisés que nous, le champ de l'avenir.

L'espérance que nous nourrissons pour l'inté-

rêt de notre département, c'est de voir bientôt les chercheurs résolus de la science entrer hardiment dans cette voie que nous nous bornons à indiquer; elle les conduira, nous en avons la conviction profonde, à une éclatante conquête, celle de la mine truffière déjà si riche de faits, et plus riche encore d'espérances et de promesses.

IV.

C'est aux premiers jours d'hiver, au mois d'octobre ou de novembre, que chaque année les truffes reparaissent sur nos marchés. Les premières sont généralement petites et blanchâtres, mais bientôt arrivent les autres, les vraies, les dures, grosses comme des pommes, noires comme du jais et parfumées comme aucun de nos meilleurs condiments. Elles sont de toutes les fêtes, car pas de fêtes sans bon dîner. On les savoure en famille, le matin mêlées aux œufs dans l'omelette, le soir peuplant les flancs d'une volaille. Quelques perdreaux retardataires ont le bonheur d'avoir assez vécu pour rôtir somptueusement farcis de truffes coupées à tranches épaisses, et paraître ainsi dans les soupers du carnaval.

Mais, que la neige commence à fondre sur les Alpes ou sur le Ventoux, que la terre commence à palpiter sous l'enveloppe de glace qui la recouvrait, qu'avec les premiers soleils de mars la sève

remonte aux plantes et aux arbres, les truffes, rares déjà, le deviennent de plus en plus et finissent par disparaître entièrement.

Leur règne est court, et cependant, si elles sont bonnes et appréciées quand il est possible, facile même d'en avoir, ne seraient-elles pas excellentes encore au mois de mai..... quand il n'y en a plus !

Ne donneraient-elles pas de l'appétit et de l'entrain au déjeuner de campagne, sur la mousse ou sur la prairie nouvelle ? Ne seraient-elles pas appréciées au rendez-vous de chasse ?

A l'œuvre donc cuisiniers, chimistes et commerçants; c'est une importante question que celle de la conservation des truffes, une question de luxe, d'un luxe répandu et par lequel, au profit du commerce, des sommes immenses seront déplacées.

Il y a une infinité de moyens employés aujourd'hui pour arriver à cet heureux résultat d'avoir en été des truffes conservées aussi souples et aussi parfumées que celles qui viennent d'être récoltées, et cependant il ne nous paraît pas que ces diverses recettes aient été couronnées d'un plein succès.

Les procédés les plus connus sont ceux des lauréats d'Apt et de Carpentras, qui n'ont fait que renchérir sur l'ancienne méthode d'Appert, et, après eux, une foule d'autres dont nous ne garantissons certes pas l'infaillibilité.

On conserve les truffes à la graisse, au beurre,

au miel, en les mettant dans des flacons dont on bouche exactement l'orifice. Les uns, Olivier de Serres, conseillent l'emploi du vinaigre, d'autres, Pennier de Longchamp, se servent du sable, de la poussière du charbon de bois, de la terre native ou nourricière de la truffe, dans laquelle on l'enferme pour la conserver en un lieu frais, même dans une glacière.

Par la dessication au four, devant le foyer, ou à l'étuve, les truffes se conservent très-bien, mais elles perdent de leur parfum.

En Espagne, en Italie on fait sécher le tubercule qu'ensuite on réduit en poudre à la manière du poivre ; ainsi pulvérisé, il devient un condiment très agréable et très goûté dans ces pays.

Une excellente recette, employée par un petit nombre de gourmets et par laquelle nous avons dégusté les meilleures truffes de conserve, est la suivante :

Nettoyez les truffes les plus belles, les plus dures, à l'eau froide et avec une brosse. Cette première précaution prise, pendant 24 heures laissez-les sécher exposées sur un linge sec, non pas au soleil, mais en un local plutôt chaud qu'humide. Introduisez dans des boîtes en fer-blanc les truffes ainsi séchées, en ayant soin de laisser entre elles le moins de vide possible, soudez hermétiquement les boîtes, et pendant trois heures faites bouillir le tout dans un chaudron. Il est bon de mettre du sel marin dans cette eau, 500 grammes environ pour un chaudron conte-

nant une vingtaine de boîtes. Après trois heures d'ébullition, laissez refroidir le tout ensemble, et vous n'aurez plus qu'à mettre vos boîtes en lieu sec.

On conserve aussi les truffes cuites à la vapeur d'eau ; pour cela, on remplit de truffes nettoyées des bouteilles à large col, chaque bouteille est en outre à demi pleine d'eau et fermée avec un bouchon percé. On chauffe les bouteilles ou flacons ainsi préparés, dans un bain de sable, au bain-marie, pendant un heure ; l'eau qui se convertit en vapeur suffit à cuire complétement les truffes. On ferme alors avec un fausset de bois l'ouverture du bouchon et l'on laisse refroidir les bouteilles que l'on goudronne aussitôt après. C'est par ce procédé, qui ne vaut pas le précédent, que sont conservées la plupart des truffes que l'on trouve dans le commerce.

Nous conservons nous-même ces délicats cryptogames de différentes façons, à l'huile d'olive vierge, de Barbentane, et par la cristallisation.

A l'huile vierge. — Après avoir fait subir aux truffes le préliminaire indispensable du parfait nettoyement, nous les laissons sécher pendant quelques heures, et nous les exposons finalement pendant quelques minutes à peine à une douce chaleur capable de les dépouiller de toute humidité. Cela fait, nous les introduisons dans des bouteilles ou bocaux à large col que nous remplissons d'huile d'olive vierge et que nous goudronnons avec soin. Il est important que l'huile couvre

toujours le fruit et plus essentiel encore qu'elle soit de premier choix.

Peu de gens, en dehors de nos départements surtout, savent ce que c'est que l'huile vierge. Nous allons donc le leur apprendre.

L'huile vierge est celle que l'on obtient avant la pression et l'échaudement de la pâte retirée de dessous les meules. C'est l'essence même du fruit ; elle est claire, inodore, inaltérable et ne rancit pas.

L'huile obtenue par la pression et le lavage à l'eau bouillante est cette huile excellente de table, si renommée et si appréciée que recherchent les vrais amateurs, mais ce n'est plus l'huile vierge dont nous parlons.

Possesseur d'une des plus belles olivettes de Barbentane (Provence), nous donnons un soin particulier à la préparation de cette huile vierge, dont la quantité n'est jamais très-considérable et dont le prix demeure ainsi très élevé.

Procédé de cristallisation. — Notre système par la cristallisation, fruit de nos recherches et que nous ne pouvons ici expliquer tout au long, consiste à dépouiller d'abord la truffe de son gaz ammoniacal, cause première de sa décomposition, ce qui se fait sans altérer en rien son goût et son parfum, et à l'envelopper ensuite d'un corps isolant et dur, espèce de vernis transparent, à travers lequel elle brave les insultes de l'air et peut se conserver pendant plusieurs années sans rien perdre de sa couleur, de sa fermeté et de son incomparable saveur.

Nous ne devons pas terminer ce chapitre sans mentionner un excellent ratafia aux truffes que fabrique seul un liquoriste d'Avignon, M. Heldstab. Ce n'est peut-être pas, à proprement dire, une liqueur de dessert, mais à quel instant qu'on la prenne, le matin à jeun avant de sortir, ou l'après-midi pour s'humecter la gorge, on est forcé de convenir qu'elle est tonique et digestive, et que ce parfum des truffes habilement mêlé à la bonne eau-de-vie, n'est rien autre que fort agréable.

V.

S'il est difficile de dire très approximativement à quel chiffre d'affaires peut s'élever le commerce des truffes dans notre Midi, il n'est personne qui ne comprenne toute son importance. Que se passe-t-il, en effet, sur nos principaux marchés?

D'après le relevé des registres du bureau central des octrois de la ville d'Avignon, il résulte qu'il entre annuellement et en moyenne dans l'ancienne cité des Papes, 507 kilog. de truffes, et que ce chiffre va toujours croissant. De plus, le droit de perception étant de 0,55 centimes par kilogramme, la contrebande s'exerce avec habileté pour échapper à cette taxe qui n'existe pas ailleurs dans le département, et l'on peut sans peine évaluer à plus de 500 kilog. ce qui entre encore ainsi clandestinement chaque année.

Les exportations ne se font pas d'Avignon, par cette bonne raison que les truffes n'y sont jamais de première main, et que le droit d'entrée les empêche d'y séjourner (1). Nous pouvons donc établir que si la ville d'Avignon, dont la population est de 36,081 âmes, consomme à elle seule 1,000 kilog. de truffes annuellement, et c'est le minimum, il doit s'en consommer quatre fois plus dans le département peuplé de 268,225 habitants.

Mais la considération la plus importante est sans contredit celle des exportations. Or, on mange des truffes partout, et partout l'art culinaire est en faveur. Disparues sous les époques barbares, les truffes reparaissent en France vers la fin du XVIII[e] siècle ; depuis lors leur commerce se multiplie sans avoir encore atteint son apogée de gloire, car il n'est pas possible de prévoir où peut s'arrêter son développement, le faste et le plaisir de la table étant de tous les âges et de tous les jours.

On a évalué qu'à Paris seulement, du mois de novembre à fin mars, il devait se manger par jour cinq cents dindes truffées et un millier de poulardes ou chapons. Il y a cent autres façons d'apprêter les truffes, elles sont bonnes crues ou cuites, au vin, au bouillon, à l'espagnole, à la pié-

(1) Le droit d'entrée n'existant qu'à Avignon, il n'est pas possible de savoir, de la même manière, ce qu'il entre de truffes dans les autres villes du département, comme Carpentras, Apt, Orange, l'Isle, Cavaillon, Sault, Pernes, Pertuis, etc.

montaise, à l'italienne, à la provençale, etc. On en farcit des volailles, des pâtés de foies-gras, des viandes de charcuterie ; elles entrent savoureusement dans une foule de plats maigres.

Aux solennités de Noël et de Pâques, chaque maison aisée, dans ses agapes de famille, mange une dinde truffée. Dans le courant de l'hiver, pas de dîners d'apparat où les truffes ne figurent avec honneur. Dans le restant de l'année, les marchands de comestibles n'ont jamais assez de cette précieuse denrée pour en fournir à tous leurs clients.

Avec ces données, on entrevoit, sans oser le fixer, à quel chiffre énorme de kilogrammes peut s'élever pour la France entière la consommation du savoureux tubercule, et il n'est pas, je pense, exagéré de dire qu'un tiers au moins est fourni par notre Midi, où ils ont mûri aux chauds rayons du soleil de Provence.

Ce qu'est le mouvement d'affaires qu'elles déterminent dans le Comtat-Venaissin, nous pouvons l'indiquer à peu près. (1)

Dans le canton de Pernes, les villages les plus

(1) Nous n'avons pas l'intention de parler des marchés truffiers limitrophes, de ceux par exemple de Vienne, de Valence, de Montélimart, de Privas, etc., car on sait que la Drôme, l'Ardèche, l'Isère produisent aussi des truffes, mais inférieures de quantité et de qualité.

Nous devons passer aussi sous silence les marchés du Lot et de la Dordogne, quoique ces contrées fassent encore partie du Midi de la France.

productifs sont Vénasque, Le Beausset, La Roque, St-Didier, Velleron. Il s'en récolte environ 1.200 kilog. dans chacune de ces localités, mais beaucoup plus dans les communes de Vénasque et du Beausset.

Ce qui se produit sur le marché de Carpentras, c'est la notice de M. le marquis des Isnards qui va nous l'apprendre :

« De décembre à fin mars, il se fait en moyen-
« ne dix-huit cent mille francs à deux millions
« d'achats de truffes sur la place de Carpentras.

« Chaque vendredi il parait sur le marché des
« truffes pour une valeur de dix à douze mille
« francs environ. En dehors du marché, dans la
« semaine, il en arrive pour une plus grande va-
« leur. Souvent le samedi il en arrive des charge-
« ments de trente à quarante quintaux. Ces truf-
« fes vont, sous l'étiquette trompense de : *truffes*
« *du Périgord*, embaumer les festins de Paris.

« Les lieux de production de nos environs peu-
« vent être ainsi classés par ordre de mérite :

« Saumanes qui, dans de la terre noire, four-
« nit la truffe la plus estimée et dont le prix
« varie de............. 20 à 25 fr. le kilog.

« Joncquières, dont la
« terre est sablonneuse... 18 à 20

« Mazan............. 16 à 20

« Villes, Mormoiron,
« Flassan, Méthamis..... 15 à 18

« Je dois faire observer que les chiffres que je
« donne ne sont que pour les qualités supérieu-

« res. Au-dessous, suivant le volume, elles dé-
« croissent de prix. »

Grâce à l'extrême obligeance de M. le sous-préfet d'Orange, nous savons que, d'après un relevé officiel fait au mois de février 1868, la production annuelle des truffes pour son arrondissement est de 10,600 kilogrammes. La répartition de ce chiffre par canton se décompose ainsi :

Orange	1,100 kilog.
Bolléne	500
Vaison	600
Malaucène	6,800
Beaumes	300
Valréas	1,300
Total	10,600 kilog.

Nous manquons de documents officiels sur l'arrondissement d'Apt, nous savons cependant, par nos renseignements particuliers, qu'il est aussi riche en truffes que celui de Carpentras, sinon davantage. Cet arrondissement récolte en moyenne, de 50 à 60,000 kilog. de truffes par an. Presque toutes les localités voisines d'Apt en produisent. St-Saturnin, Lioux, Roussillon, Gordes, Viens, Gargas, Villars, Rustrel, etc., tous les samedis, du 1er novembre à fin mars, envoient sur la place d'Apt d'immenses provisions du renommé tubercule, Il en arrive aussi des Basses-Alpes ; Simiane, Banon, Céreste, Reillanne, etc., fournissent leur contingent. Toutes ces truffes sont expédiées.

Grâce aux truffières de M. Talon, à Croagnes, près



St-Saturnin, de M. le docteur Bernard, à sa charmante villa Valsorgue, de M. Agnel, au hameau des Agnels; grâce à l'intelligence et au zèle des nombreux horticulteurs qui ont imité leur exemple et communiqué une impulsion vigoureuse à l'industrie truffière, cet arrondissement d'Apt, si fertile, est plus que jamais en voie de progrès.

« Civilisation et truffe ! s'écrie Gaubert (1), sont « les deux termes d'une même proposition. »

Truffe et Richesse !! pouvons-nous dire à notre tour, convaincu que nous sommes de l'influence toujours grandissante qu'elles doivent exercer sur la prospérité des heureuses contrées qui les récoltent.

Si nous ne nous sommes pas trompé, en affirmant qu'il y avait dans la truffe même des thèques, graines ou truffettes, par lesquelles elles devaient se reproduire; si nous sommes parvenu à une connaissance assez entière des conditions de leur culture, pour qu'il soit permis d'espérer de les récolter là où nous les aurons semées, ne pouvons-nous pas rêver pour le commerce des truffes et la richesse publique un avenir des plus prospères ?

Qu'il nous soit permis à cet égard d'invoquer le témoignage des chiffres.

Que rend aujourd'hui un hectare de terre ordinaire en prairie, fruits, légumes, en moyenne et tous frais prélevés ? Environ 300 francs, un peu

(1) Dict. de la Conv., tom. LI. Paris MDCCCXXXIX.

plus en garance, en blé et en luzerne, un peu moins en vignes, oliviers et chardons. Que produit à côté de cela une truffière d'un hectare ? Prenons le moins qu'on puisse dire, et notons 80 kilog. de truffes par an, à 10 francs le kilog, 800 francs. Retranchons pour frais de recherches, d'entretien et de culture la somme énorme de 200 francs ; le rendement de la truffière serait encore de moitié le plus fort, et nous devons observer que le terrain où se cultive le tubercule, terrain de montagne et pierreux le plus souvent, est loin de valoir les terres de plaine que nous avons prises pour terme de comparaison. Dans ce sol où se plait notre cryptogame, il serait difficile en effet d'obtenir du blé, de l'orge ou de l'avoine; tout au plus y récolterait-on un maigre pâturage.

Sans tenir compte encore du nombre considérable de truffières que nous créerons, supposons que l'on opère par des semis de truffes, dans celles qui existent déjà, et portons à 160 le nombre des kilogrammes de tubercules qu'elles pourront rendre par hectare, ce sera la moitié plus qu'auparavant ; il est permis et raisonnable de l'espérer. Dans ces conditions voilà déjà doublée la récolte, doublé le chiffre des affaires qu'elle entraîne, doublé le bénéfice, ou un bénéfice double réparti sur un plus grand nombre de personnes.

Mais là encore ne s'arrêtent pas nos calculs dans le champ des possibilités.

Si, comme nous n'en doutons pas, il devient possible de cultiver le cryptogame souterrain par



les moyens que nous avons indiqués, le bénéfice énorme que la réussite promet tentera tous les agronomes. Tous les terrains seront étudiés, préparés, ensemencés de truffes. La récolte, dans ce cas, et dans un avenir très prochain, pourra être des plus considérables. Nous supposons qu'elle sera dix fois plus abondante qu'aujourd'hui.

Il est certain que devant une telle production le prix des truffes baissera ; mais de combien? Admettons que ce soit de moitié. Elles ne vaudront plus que 5 francs le kilog., et il y en aura dix fois plus.

Les 100 kilog. rendent actuellement au propriétaire 1,000 francs. S'il en a dix fois plus, à moitié prix, ce sera encore un lucre bien supérieur.

Mais après celui qui récolte et le premier acheteur, combien encore d'industries différentes auxquelles le commerce des truffes profite; c'est le camionneur, le vannier, le verrier, le ferblantier, sans compter les restaurateurs. Le savoureux produit passe par tant de mains avant d'arriver à tant d'estomacs, qu'on ne saurait imaginer les sommes immenses qu'il met en mouvement, et le nombre de ceux qui y trouvent bénéfice.

Oui, la truffe que Brillat-Savarin a nommée à si juste titre *le diamant de la cuisine*, doit devenir la mine d'or de nos pays méridionaux. Déjà bon nombre de propriétaires, des communes, l'Etat, lui doivent d'avoir centuplé le prix de leurs domaines. A Flassan, à Villes, à Bédouin, à Croagnes, à Bon-

nieux, à Mormoiron, etc., on a affermé jusqu'à 2,000 fr. des garigues, des tertres, des collines, des terrains jusque ici complétement improductifs. Les truffes ont fait au Quercy sa fortune et sa réputation dont il est si fier et qui rejaillit sur les départements limitrophes.

La ville antique de Jules César, la capitale des Vulgientes, avec sa devise pleine d'espérance : *Fœlicibus Apta triumphis*, Apt, la plus vieille ville des Celtes, consacrée aujourd'hui à Ste-Anne, dont elle possède les reliques, est baignée par le Calavon ou Caulon, et entourée des sites les plus pittoresques.

Qui ne garde le souvenir de Saignon, de Castellet, du Fort-de-Buoux et de la Fontaine-Fraîche !!

Apt a de l'eau en abondance, un terrain propice, un ciel doux. Pour lui la nature a fait tout ce qu'elle pouvait faire ; que l'homme le veuille maintenant, et c'est le Pactole qui roulera ses sables d'or dans ces vallées et sous ces ombrages où la truffe ne peut manquer de se multiplier.

Quelques efforts encore, et ce pays déjà si renommé, si connu par son miel, sa cire, ses confitures, ses poteries, va devenir le marché truffier non-seulement du Midi, mais de la France entière.



FRANÇOIS Ier A AVIGNON (1)

PAR

M. L. DE BERLUC-PÉRUSSIS.

Je n'ose dire qu'Avignon reçut trois fois la visite de François Ier ; car est-ce bien le même homme, et ne sont-ce pas plutôt trois types singulièrement divers, que ce cavalier glorieux que la foule acclamait en 1516, — ce poète ému qu'elle accompagnait, en 1533, au bord d'une tombe mystérieuse, — et ce quémandeur couronné à qui, en 1536, elle jetait son obole ? Cette main, armée tour à tour de l'épée, de la plume, de la sébile, était-elle bien la même ? On se le demanderait à coup sûr si l'on ne savait que, monarque aux multiples aspects, François Ier fut tout ensemble et le

(1) Le souvenir de François Ier a été réveillé en Provence par les splendides fêtes historiques célébrées à Marseille en 1867 et qui représentaient l'entrée du grand Valois dans cette ville. C'est à cette occasion que l'esquisse que voici a été lue au sein de la Société Littéraire d'Apt; elle est destinée au livre que prépare M. Alex. Gueidon, sous le titre de : *Souvenirs historiques* ou *François Ier en Provence*.

roi chevalier, et le père des Lettres, et surtout, hélas ! le témoignage vivant et douloureux des cruels retours de la fortune des rois.

Ce fut d'abord au lendemain de Marignan que le grand Valois traversa notre Rome provençale. Roi depuis à peine un an, plus heureux en sa première guerre qu'il ne devait l'être dans tout le reste de son règne, il venait de reconquérir, en quelques rapides coups d'épée, l'héritage de son aïeule ; il avait pris possession de Milan et, de là, avait posé à Bologne, de concert avec Léon X, son ennemi de la veille, les bases de ce concordat célèbre qui déchirait la vieille pragmatique et devait, trois siècles durant, régir l'Eglise de France. Il rentra dans son royaume par le Mont-Genèvre et suivit, dans toute sa longueur, la vallée de la Durance, recueillant partout sur sa route les acclamations du peuple provençal, enivré des précoces victoires de son souverain.

Fier de ces triomphes, qui illuminaient d'un rayonnant éclat son front presque adolescent, ce roi de vingt-deux ans entra dans Avignon, entouré du prestige qui s'attache aux succès de la jeunesse, riche assurément de la gloire présente, mais plus encore, si je ne m'abuse, des promesses décevantes de l'avenir. A ce charme s'en ajoutait un autre, celui de la présence inattendue de trois femmes, trois reines, allais-je dire, accourues, dans leur orgueil d'épouse, de mère et de sœur, au-devant du victorieux et qui, depuis Sisteron, l'accompagnaient dans sa marche triomphale. Ce



n'était pas, je gage, le moindre attrait du royal cortége, que la vue de ces trois radieux visages épanouis au milieu des rudes figures des combattants de la veille. Quelle épouse ne tressaillait avec la reine Claude? Quelle mère n'enviait la joie attendrie de la duchesse d'Angoulême? Quelle sœur n'eût voulu être à la place de la belle Marguerite ?

Le roi s'arrêta quelques jours à Avignon pour s'y reposer de sa courte et fatiguante campagne. Quel séjour plus propre à ce repos triomphant que la vieille capitale chrétienne, heureuse et calme à l'ombre de la tiare ! Et quel contraste que celui de la valeureuse et bruyante escorte du vainqueur avec les cortéges pacifiques des cardinaux qui, seuls, d'habitude, sillonnaient les rues de la ville silencieuse !

Assurément, à la vue du capitaine qui venait d'élever si haut le nom des Valois et celui de la France, et qui gravissait, sa vaillante épée au flanc, les marches du palais veuf de ses pontifes, Avignon s'enivra des séduisantes fumées de cette renommée naissante, et eût volontiers échangé la paix modeste que lui donnaient les Papes contre un peu de cette gloire. Plus tard, je le crains, Pavie fit oublier Marignan ; mais à cette heure de séduction et de jeunesse, quel Avignonnais n'eût voulu être provençal ? Qui n'eût été fier de suivre l'étendard du roi chevalier (1) ? car c'était bien

(1) Plus d'un chevalier du Comtat avait suivi le roi

lui, cette fois, qui se montrait à ce peuple méridional, avide de bruit et d'éclat.

Aussi, lorsque, quelques années plus tard, le prince ingrat que François Ier avait fait à vingt-six ans vice-roi du Milanais et connétable, se tourna tout-à-coup contre lui, osa pactiser avec Charles-Quint et apporta la guerre dans le Midi de la France (1524), les Avignonnais se déclarèrent pour François Ier. Le roi put occuper le Comtat sans coup-férir et établir son camp près d'Avignon qui lui ouvrit ses portes toutes grandes au maréchal de Cabanes et en envoya les clés au monarque lui-même, à Caderousse. Ce concours fut singuliérement utile à la cause française, et peu après,les impériaux étaient contraints de repasser la frontière.

Mais ce succès partiel ne fut, hélas ! qu'un épisode isolé au milieu de guerres désastreuses. Déjà l'étoile de François Ier, hier si radieuse, pâlissait à l'horizon ; Lantrec et Bonnivet avaient essuyé de lamentables défaites ; Bayard mourait cette année même, et l'an d'après, à Pavie, allait s'achever le désastre.

Les lettres sont de souveraines consolatrices ; malheureux dans les batailles, François se jeta dans les bras cléments et doux de la muse. Ce n'est pas s'aventurer beaucoup, j'imagine, que de supposer que les premières inspirations de la

de France à Marignan ; citons entres autres Rostaing de Vesc, de Valréas, valeureux capitaine qui devait périr à Pavie.



rime vinrent à lui durant les heures douloureuses de sa captivité ; il avait auprès de lui, comme compagnon d'infortune, un rimeur charmant et délicat, plein à la fois de saillie et de naïveté, dont le père avait été le poète attitré de Louis XII, et qui lui-même devait attacher son nom à celui de François Ier. Marot (car je l'ai nommé) profita sans doute du long repos de Madrid pour développer en son royal disciple le culte de la poésie. C'est ainsi que sans la victoire de Charles-Quint, François n'eut peut-être pas joint à l'éclat de ses vertus chevaleresques le lustre, pour le moins aussi brillant et à coup sûr plus fécond, du renom littéraire de son règne ; heureux dédommagement d'un revers passager, que l'honneur d'être, dans son royaume, l'initiateur de la renaissance.

Ce fut bien cet initiateur, ce père des Lettres, et non plus le roi-chevalier, qui fit, le 7 septembre 1533, son entrée dans Avignon. Plus de brillantes cavalcades, plus d'hommes d'armes couverts de poussière et de blessures, plus de canons traînés lourdement sur le pavé caillouteux. Le roi ne venait pas du combat et n'y allait pas davantage ; une halte pacifique s'était faite dans cette vie guerrière. François se rendait à Marseille à l'occasion du mariage de son fils avec cette imposante et élégante Catherine, de qui devaient naître trois rois de France, par qui surtout devaient se répandre parmi nous le goût florentin et la religion des arts. En cet instant où sa lame de bataille était au fourreau, l'esprit du roi était tourné plus que ja-

mais vers les travaux de la paix et les choses de la pensée.

Or, à cette heure, Avignon était plein d'une grande et singulière émotion.

Le siége archiépiscopal de cette ville était alors occupé par le cardinal Hippolyte, bâtard de Julien de Médicis. Petit-fils de Laurent le Magnifique, neveu de Léon X, le cardinal ne pouvait qu'aimer et encourager tout ce qui touchait aux lettres. Peu de temps avant la visite royale, un étranger, un poète, venu du Lyonnais, se présentait à lui, poursuivant le mot d'une énigme qui, depuis longtemps, désespérait les chercheurs. Le mystère qui voilait le nom et le berceau de la belle Laure (1), entourait aussi sa tombe. Maurice de Sève, — ainsi se nommait le pieux pélerin littéraire, — voulait fouiller les archives et les caveaux des églises d'Avignon pour en faire sortir une réponse ; le cardinal lui donna l'autorisation nécessaire ; mais les archives furent muettes. De Sève ne se tint pas pour battu ; un document douteux, trouvé à Milan, voulait que Laure reposât aux Cordeliers d'Avignon. Accompagné du grand-vicaire Bontemps et d'un compatrio-

(1) La question du lieu de naissance de Laure semble enfin tranchée depuis la publication de l'*Histoire des Langues Romanes*, de Withe Bruce. Appuyé sur un manuscrit Florentin, émané d'un ami de Pétrarque, cet auteur démontre que Laure est née dans le château du *Touson*, près du Thor. M. de Valori, dans son *Document historique*, combat cette opinion par une considération unique et qui nous semble erronée. Le Touson est sur une hauteur ; or, Pétrarque aurait dit quelque part

te de Pétrarque, le patrice Girolamo Manelli, Maurice explore cette église ; parmi les nombreux monuments funéraires qui la remplissent et où se retrouvent tous les grands noms du pays, aucune inscription, aucun indice qui puisse le guider. Tout-à-coup, et par hasard, par découragement peut-être, il lève les yeux au ciel, et aperçoit, à la voûte d'une chapelle latérale, un vieux blason envahi par la poussière ; mais il l'a reconnu et il tressaille, car c'est celui de la maison de Sade. Au-dessous est une dalle usée par le pied des passants, où apparaissent les vestiges méconnaissables de deux écussons. Aussitôt Bontemps de faire soulever cette dalle ; la tombe est fouillée. On n'y trouve d'abord qu'un mélange d'ossements et de terre, quelques dents et quelques cheveux ; mais, au milieu de tout cela, est une boîte de plomb. Qu'on juge de l'émotion, de l'anxiété, de l'impatience des spectateurs rangés autour du caveau béant, à la vue de ce mystérieux objet qui va résoudre peut-être un grand doute. La boîte, en un instant, est ouverte. Un parchemin en sort : ce

que sa dame naquit *au pied des collines*. Il suffit de lire les vers invoqués par M. de Valori, pour se convaincre qu'il les a mal interprétés :

A pie de' colli ove la bella vesta
Prese delle terrenne membre pria
La donna.... (Sonnet VII.)

Pétrarque ne parle pas des collines *au pied desquelles* naquit Laure, mais au contraire du pied des COLLINES OU ELLE NAQUIT, ce qui, loin d'infirmer l'opinion de Withe Bruce, la corrobore.

sont des vers, et, qui mieux est, des vers italiens ; mieux encore, un sonnet. Plus de doute, c'est bien la tombe de Laure qu'on a sous les yeux, ce sont des vers de Pétrarque qu'on vient de lire.

Ces vers, les voici :

Qui giaccn quelle caste et felice ossa
Di quell'alma gentile e sola in terra ;
Aspro e dur sasso, or ben teco hai sottera
Il vero onor, la fama e beltà scossa.

Morte ha del verde lauro svelta e smossa
Fresca radice e'l premio di mia guerra
Di quattro lustri e più ; s'ancor non erra
Mio penser tristo ; e'l chiude in poca fossa.

Felice pianta in borgo d'Avignone
Nacque et mori, e quì con ella giace
La penna e'l stil, l'inchiostro e la ragione.

O delicati membri, o viva face
Ch'ancor mi cuoci et struggi ! inginocchione
Ciascun preghi'l signor t'acceti in pacé !

La boîte contenait en outre une médaille de bronze, représentant une femme qui découvre sa poitrine de ses deux mains, avec cette inscription : M. L. M. J. Ici, les conjectures eurent un libre cours, et bien des interprétations furent essayées. De Sève traduisit ainsi les quatre initiales : *Madona Laura morta jace*, traduction peu en harmonie, on en conviendra, avec l'attitude du personnage gravé sur la médaille.

Quoi qu'il en soit, la découverte du voyageur

fit grand bruit ; on s'en entretenait encore au palais du cardinal Hippolyte lorsque, quelque temps après, François Ier y descendit, toujours suivi de son fidèle Marot. Nous laissons à penser si la curiosité de l'élève et du maître fut piquée par le récit de cet étrange événement. Aussi, après avoir consacré la journée du 7 à son hôte, dont le Dauphin allait devenir l'allié, le roi voulut-il, le lendemain, visiter la tombe de Laure.

On ne saurait imaginer une scène qui peigne mieux l'homme et l'époque que celle dont la nef des Frères-mineurs fut, ce jour-là, le témoin. Qu'on se représente le roi de France, sa cour, la prélature Avignonaise, les religieux Cordeliers, tout ce mélange de chevaliers, de prêtres, de courtisans et de moines, assemblé sous la voûte gothique de St-François, et rendant un solennel hommage à ce peu de poussière qui rappelait la beauté et la vertu, à ce morceau de parchemin qui rappelait le génie.

La tradition rapporte que, la pierre ayant été descellée, Marot ouvrit la boîte de plomb, déplia le rouleau poudreux, et lut d'une voix haute et émue, le sonnet funèbre ; elle assure que le monarque, tressaillant à ce spectacle et à cette lecture, inspiré à la vue de ces reliques d'un passé légendaire, sentit à son tour le souffle poétique monter à son front, et qu'il improvisa ce huitain :

En petit lieu comprins vous pouvez voir
Ce qui comprend beaucoup par renommée ;

Plume, labeur, la langue et le çavoir
Furent vaincus par l'amant de l'aimée.

O gentille ame, estant tant estimée,
Quy te pourra louer qu'en se taisant ?
Car la parole est toujours réprimée
Quand le subjet surmonte le disant.

Puis les vers du roi, écrits de sa main, furent enfermés, avec le sonnet, dans la boîte de plomb.

On ajoute que François Ier voulut qu'un monument digne de Laure remplaçât cette modeste tombe ; il ordonna de compter à cet effet une somme de mille écus aux Frères-mineurs, gardiens de ce dépôt. Ce tombeau devait porter pour épitaphe : *Victrix casta fides*. Mais ce projet ne fut jamais réalisé. Pourtant l'empressement des amis des lettres et des curieux à visiter la sépulture de Laure allait toujours croissant ; pour satisfaire au vœu des visiteurs, la boîte fut retirée du caveau et déposée à la sacristie. Elle y demeura, jusques vers 1730, l'objet du pélerinage assidu des étrangers ; mais, à cette époque, un Anglais corrompit le sacristain des Cordeliers et emporta, on ne sait où, et la boîte et son mystérieux contenu (1). En 1823, un autre Anglais, du nom de Kelsall, voulut dédommager de son mieux les Avignonais du vol

(1) Une loi révolutionnaire ayant ordonné le transfert dans les cimetières de tous les ossements qui se trouvaient dans les caveaux des églises, les débris exhumés devant François Ier le furent de nouveau. Agricol Moureau, procureur de la commune, les recueillit pour en faire don à la Bibliothèque nationale.

dont un de ses compatriotes les avait rendus victimes, et fit ériger à ses frais un cénotaphe à la mémoire de Laure sur l'emplacement même du caveau où avait eu lieu la découverte de 1533. Mais la disparition de la médaille et des vers n'en reste pas moins profondément regrettable ; si tout cela existait encore, les ressources modernes de la paléographie et de la numismatique eussent permis aux hommes spéciaux de contrôler sûrement le dire de la tradition, soit en ce qui concerne l'authenticité des vers attribués à François Ier, soit surtout en ce qui touche l'âge de la médaille et de l'écriture du parchemin.

A vrai dire. de nouvelles preuves seraient superflues pour confirmer le rapport de nos auteurs locaux au sujet de la visite et de l'improvisation du roi. Outre l'autorité de Jean de Tournes, de Lacroix du Maine et de Duverdier, ce curieux épisode de notre histoire littéraire se trouve appuyé sur un témoignage qui nous semble à lui seul suffisant. C'est celui de Marot lui-même :

O Laure, Laure ! il t'a esté besoin
D'aymer l'honneur et d'estre vertueuse ;
Car François roy sans cela n'eust pris soin
De t'honorer de tombe somptueuse
Ny d'employer sa dextre valeureuse
A, par escrit, ta louange coucher..... (1).

(1) Cette citation sert en même temps de réponse à ceux qui attribuent à Marot, et non au roi, le huitain déposé dans la tombe. Si ces vers eussent été de l'auteur des *Psaumes*, celui-ci, après la disgrace et son exil, n'eût pas manqué d'en revendiquer la paternité.

On ne saurait donc contester le récit de nos historiens, et le monastère des Cordeliers a bien été le théâtre de cette scène poétique, si digne d'inspirer la plume ou, plutôt encore, le pinceau d'un maître. Quel plus beau thème pour l'artiste qui voudrait peindre le père des lettres, que ce tableau auquel notre imagination assiste encore après trois siècles : François penché sur ce sépulcre entr'ouvert, tenant d'une main le parchemin rimé, écrivant de l'autre ses propres vers, et donnant à la foule bigarrée et recueillie qui l'entoure le spectacle de son pieux enthousiasme pour le beau !

Mais le roi et les admirateurs de Laure n'ont-ils pas été les victimes naïves d'une de ces supercheries littéraires si fréquentes à cette époque, où l'engouement pour le passé allait jusqu'à l'inventer lorsqu'il n'existait pas ? C'est ici que l'étude du vieux parchemin et de l'énigmatique médaille aurait permis de répondre avec quelque certitude. Privés de ce *criterium*, nous sommes désormais condamnés au doute le plus complet. Après tout, ne nous en plaignons pas ; la science ne fait que trop souvent évanouir, avec ses froides clartés, les doux fantômes enfantés par l'imagination de nos chroniqueurs. Qu'elle épargne du moins celui-là. Laissons les critiques sévères trouver indignes du poète de Vaucluse les rimes sorties de cette tombe ; laissons-les relever les inexactitudes biographiques qu'elles peuvent contenir, ignorant que Pétrarque s'est toujours complu dans ces contra-

dictions pleines de mystère; laissons-les suppo-ser que si le mausolée projeté par le roi ne fut point construit, c'est qu'un doute s'éleva peut-être dans l'esprit du monarque sur l'authenticité de la découverte. Pour nous, ne déflorons pas, avant d'y être contraints par des preuves inexorables, le charmant récit de nos historiens. Oui, c'est bien l'ombre de Laure qui hantait l'antique monastère; c'est bien sur sa sépulture que le père des lettres s'est agenouillé; ces os blanchis, c'étaient les siens; ces vers étaient de Pétrarque. Et désormais la légende de Vaucluse est complète.

Cette fois encore, le voyage de François Ier laissa d'heureuses traces. Les Etats du Venaissin ayant demandé, l'année suivante, au roi de leur accor-der les droits et priviléges des régnicoles, cette fa-veur leur fut octroyée par édit de 1535, et fut de-puis confirmée par tous nos Souverains. Au sur-plus, comme on va le voir, elle devait coûter cher aux Avignonais.

Bientôt, en effet, les impériaux envahissent de nouveau la Provence. Avignon prend encore parti pour le roi, fournit des vivres aux trente-huit mille hommes campés à ses portes, et jette au moule ses innombrables cloches pour en faire des ca-nons. Elle fait plus : François Ier étant venu, avec son fils, visiter une troisième fois la ville, le con-seil délibère de venir en aide au monarque appau-vri par tant de guerres, et lui fait un présent, — j'allais dire une aumône, — de vingt-cinq mille écus. Cinq ans plus tard, les troupes royales ayant

de rechef occupé le Comtat, leur entretien devait coûter encore pareille somme. Ainsi finissait ce règne. Qu'ils étaient loin maintenant, et chèrement payés, les sourires d'une menteuse fortune, et combien peu ce soir attristé ressemblait au radieux matin que j'ai dit ! Une fois de plus, l'histoire prouvait, par ses enseignements cruels, qu'on ne fonde rien avec l'épée. Que reste-t-il aujourd'hui de l'œuvre de François Ier ? Rien des conquêtes du roi-chevalier ; toute la gloire du Père des lettres.

ÉTUDE

THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE LA



PAR CH. BRESSY,

Pharmacien à Pernes (Vaucluse).

Mémoire qui a obtenu une Mention honorable au Concours scientifique de 1868.

> La nature est une mère avare, mais au contraire de cette dernière, plus on lui vole, plus elle sourit.
> Elle garde toujours une poire pour la soif du chercheur patient et infatigable.

INTRODUCTION.

En 1852, j'étais élève en pharmacie à Montpellier, m'occupant d'histoire naturelle, de minéralogie, de paléontologie, avec un peu de succès, lorsque je fus remarqué par M. Marcel de Serres. J'eus le bonheur d'être choisi parmi mes nombreux camarades d'étude par notre illustre pro-

fesseur pour achever la classification de ses riches collections paléontologiques. Dès ce jour, j'eus mes entrées libres dans ses salons, ses cabinets et sa bibliothèque.

Ce fut en furetant dans les vastes rayons poudreux de cette dernière que je rencontrai un ouvrage sur le mode de production et de développement de la truffe. Autant que mes souvenirs peuvent me le permettre, je crois que cet opuscule appartenait aux frères *Tulasne*. C'était à la même époque aussi que j'entendais prononcer pour la première fois par notre bon M. Dunal, professeur doyen de la faculté des sciences de Montpellier, les termes de *Spore, Sporule, Sporange Thèque*, etc.

M. Marcel de Serres, me voyant entre les mains ce traité sur la Truffe, me dit, après quelques minutes de réflexion : vous êtes d'un pays de truffes, c'est un champignon bien peu connu encore, je vois là pour vous un champ bien large pour l'étude et la méditation.

Rentré chez moi en 1854, je fis comme la plupart de mes confrères en *trufferie*, je recherchai les auteurs qui avaient écrit sur la Truffe et me mis à les étudier. Je ne citerai point tous les ouvrages qui ont passé sous mes yeux, je me bornerai à dire que tout le travail fait jusqu'à ce jour se résume dans l'énoncé de cinq systèmes ou théories.

Ces systèmes ou théories sont les suivants :

1° Système Ravel, ou de la Gouttelette ;



2° Système Valserre, ou de la Galle ;

3° Système Rousseau, ou du semis de *Glands dits truffiers* ;

4° Système Noë, ou du semis de la Truffe elle-même ;

5° Théorie naturelle (Tulasne) ou du champignon.

Tous ces systèmes ont eu et ont encore aujourd'hui leurs partisans et leurs détracteurs. Je ne discuterai point encore leur valeur respective, je me bornerai, pour le moment, à la citation de quelques écrivains qui les ont préconisés et soutenus.

1° *Système Ravel.* Voici son énoncé. — « Les mouches qui voltigent sur les truffières et qui indiquent au *rabasseur* la présence du tubercule, pénètrent dans le sol, atteignent les racines chevelues et les piquent à leurs extrémités pour y déposer leurs œufs ; la piqure détermine l'issue d'une goutte de liquide laiteux, qui est le premier rudiment de la truffe, son embryon ; le filament radiculaire périt presque aussitôt et la goutte reste isolée, ce qui ne l'empêche pas de vivre aux dépens des sucs qu'elle rencontre dans la terre. »

2° *Système Valserre.* — Je transcris mot à mot l'énoncé théorique de ce système écrit par M. Valserre lui-même, et consigné dans le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, qui lui-même l'a copié dans l'Insectologie agricole.

« L'Académie prétend que la truffe est un cryptogame, mais elle n'admet pas qu'elle se forme de la même manière que la noix de galle ; elle persiste à croire que c'est un cryptogame dont on ignore le mode de production. Eh bien! Quoiqu'en dise l'académie, voici la vérité sur la truffe : une petite mouche aux ailes azurées pénètre dans le sol vers le mois de juillet et d'août, et va piquer les radicelles du chêne, du noisetier, du charme, etc.; mais je veux me borner ici au chêne vert et au chêne blanc, parce que ces deux espèces jouent un très-grand rôle dans la page d'histoire naturelle que j'essaie de retracer.

La mouche de la truffe agit exactement comme celle de la noix de galle... l'excroissance qui résulte de la piqure faite sur les racines donne lieu à un produit analogue à celui que l'on recueille sur les branches du chêne; seulement il y a dans ses modes de transformation des différences.

C'est au moment où la truffe commence à développer son parfum que *l'œuf déposé par la mouche éclot et se change en larve ;* c'est en ce moment qu'il faut extraire la truffe. Si elle reste dans le sol, les larves la dévorent, puis s'enveloppent dans un cocon où elles passent l'hiver ; au printemps elles se transforment en mouches qui bientôt recommencent le travail de leurs devancières.

Lorsque la truffe est extraite en temps utile, elle est propre aux usages culinaires. Si elle n'est

pas consommée tout de suite elle est dévorée par les vers. On croit généralement que les vers ont été formés par les mouches de nos appartements mais c'est une erreur ; les vers qui dévorent les truffes proviennent des œufs déposés par les mouches lorsqu'elles piquent les racines du chêne.

Les mouches n'exécutent leur travail que sur un sol dépouillé de toute végétation. Lorsque, par suite de la sécheresse aux mois de juillet et d'août le sol est trop compacte, la récolte des truffes est compromise ; les mouches ne peuvent alors s'enfoncer dans la terre pour y piquer les racines. Les mouches aiment le soleil, l'air, la lumière, ce qui explique pourquoi on ne rencontre jamais de truffes dans les massifs ombreux. Les chênes truffiers doivent donc être tenus à distance et débarrassés de toutes herbes parasites. »

Voilà l'exposé clair et on ne peut plus lucide du système Jacques Valserre, et il termine sa page d'histoire naturelle par cette phrase : *Lorsque la pratique a aussi éloquemment sanctionné sur plusieurs points du territoire la théorie que je viens d'émettre, je pense qu'il n'est plus permis à personne, même à l'Académie des sciences, de la mettre en doute.* » Malheureusement la théorie comme la pratique détruisent, renversent complétement les bases de ce système qui est reconnu faux aujourd'hui par tout le monde, à l'exception toutefois de son auteur..., le père trouve toujours son fils bien beau et sa fille parfaite, fussent-ils un contre-sens de la nature. Il est vrai de dire

que M. Valserre, faisant table-rase de tous les savants, il ne lui reste à traiter qu'avec les ignorants, ce qui lui procurera toujours un triomphe facile, sinon une gloire immortelle.

3° *Système Rousseau*, ou semis de glands provenant de chênes reconnus truffiers.

Ce système que j'intitule système Rousseau, ne lui appartient pas en propre ; je lis en effet cette phrase dans un opuscule de M. le M[is] des Isnard, de Carpentras : « M. Martin, maire de Mazan, me parlait d'un de ses cousins, qui, depuis vingt ans, a fait un semis, qui lui rapportait plus que les terres à blé ou à prairies.» Cette phrase a été écrite en mai 1858. D'un autre côté, je lis dans un ouvrage de M. Valserre ces quelques lignes, qui prouvent que les semis de glands de chênes pour la création de truffières artificielles ne sont pas une chose nouvelle. Voici les propres paroles de cet auteur : « Quant à l'idée de multiplier le chêne « pour avoir de la truffe, elle est déjà ancienne. « Les plantations visitées par l'auteur du Traité « des champignons remontent aujourd'hui à plus « de soixante ans. Elles furent faites par M. Talon « père, et appartiennent aujourd'hui à ses deux « fils. »

Des plantations furent également entreprises, il y a bien des années, dans les Basses-Alpes, le Var et la Vienne.

Quoiqu'il en soit, si M. Rousseau n'est pas l'auteur du système auquel je me permets de donner son nom, il en a été toutefois l'ardent et

fervent propagateur, et son aphorisme, qui ressemble à un paradoxe (ce sont ses propres expressions), lui donne pour ainsi dire le droit de paternité. Cet aphorisme, le voici : *Pour avoir des truffes, semez des glands truffiers* (textuel).

Ce système a été discuté et soutenu par M. Loubet, vice-président du Comice agricole de Carpentras... En effet, il ressort de *son examen critique du système de M. Rousseau, que d'après tous ces faits parfaitement établis, il semble que la production artificielle de la Truffe devrait être considérée comme une question définitivement jugée :*

Semez des glands de chênes truffiers, et vous obtiendrez des Truffes.

4° *Système de Noé*, ou système du semis de la Truffe, ou de tranches et de résidus de Truffes.

Ce système a été préconisé, soutenu, défendu et mis en pratique par le comte de Noë ; j'ignore s'il en est l'auteur. Comme lui, beaucoup d'autres personnes ont semé des Truffes, ou des rognures de truffes, et ont obtenu des résultats plus ou moins satisfaisants et nuls quelquefois.

Je lis dans l'*Horticulteur Provençal* de 1863 cet article qu'il emprunte lui-même au journal de l'*Agriculture pratique* :

CULTURE DES TRUFFES.

« Il paraît qu'on va voir passer au rang des choses facilement exécutables la culture des truffes, si longtemps réputée impossible; les botanistes connaissaient déjà sans doute les conditions dans

lesquelles se développent ces tubercules et comment ils se reproduisent ; mais jusqu'à ces derniers temps personne n'avait songé à en tirer parti pour la pratique horticole, lorsque Mad. Magel, propriétaire du château de Moussière, à Biziar, canton de Pont-de-Veyle, trouva la solution du problème Il serait plus juste pourtant de dire que revient à sa servante l'honneur de cette découverte, si découverte il y a ; car, c'est sur les conseils de cette dernière que Mad. Magel *planta*, en 1851, de petites truffes et des épluchures de ces tubercules le long d'une charmille située dans son jardin; l'essai réussit, les truffes grossirent et se multiplièrent. »

Il ne s'agirait donc que de semer des truffes ou des résidus de truffes au pied d'un charme ou d'un chêne, pour obtenir une abondante récolte de ce précieux tubercule.

5° *Théorie naturelle ou des frères Tulasne.* — La Truffe est un champignon.

On pourrait l'appeler aussi : *système de la Spore et du Mycelium.*

Je ne parlerai point ici de cette théorie ou système, qui est celui des savants et des académiciens ; il sera traité en son lieu d'une manière plus large et plus approfondie.

Tous ces systèmes divers me semblaient bons, bien mieux ils me semblaient vrais, et cependant ils se contredisaient, se détruisaient les uns les autres ; plus je les étudiais, plus je les méditais, moins je voyais clair dans la question.

La Truffe est-elle une galle ou un champignon ?

Est-ce le produit d'une sécrétion quelconque de la racine de l'arbre ou bien un fruit souterrain ? Est-ce le produit de la piqure d'un insecte ou le développement d'une spore ? Est-ce, etc. etc.

Quel dédale, mon Dieu ! et où trouver une Ariane qui me passe le bout de fil, qui doit me tirer du labyrinthe !!! Je résolus alors de m'adresser aux rabasseurs (chercheurs de Truffes) eux-mêmes. Chez eux, me disai-je, point de ces hommes savants ou imbus d'esprit de système : tout en eux est simplé et naïf, comme la nature et le sol qu'ils exploitent. Mais hélas ! trois fois hélas ! ! la coterie des partis divisait la république et chacun suivait la bannière du chef qui le payait le mieux ; l'un était *galliste*, l'autre *mouchard*, l'autre, plus favorisé de la fortune, était *semeur* ou *planteur*, tandis que le savant mesquin, mal peigné, en haillons et couvert de la poussière de ses bouquins, se contentait de disséquer les rares champignons qu'il ne récoltait pas, qu'il fricottait fort peu, mais qu'il étudiait beaucoup. Que faire ! que faire, mon Dieu ! ! Une idée lumineuse, une idée sublime rayonne tout à coup dans mon cerveau.

Si je me faisais chercheur de truffes !

Étude de la truffe dans le sein de la terre.

La Truffe est un produit souterrain, n'importe qu'elle soit galle ou champignon ; qu'elle provienne de la piqure d'un insecte, qu'elle soit pro-

duite par une sécrétion ou qu'elle se régénère d'une graine. Ce que nous allons dire, s'applique à tous les modes de production et de formation, par conséquent à tous les systèmes. Nous admettrons donc que le système de la *spore et du mycelium* est parfaitement démontré.

Si la Truffe est un champignon hypogée, thécasporé, c'est-à-dire formé d'une pulpe renfermant un nombre indéfini de thèques, qui à leur tour renferment des spores en quantité variable, ce champignon ne se produisant pas à l'air libre, comme la plupart de ses congénères et se trouvant souvent, comme nous le dirons plus loin, à des profondeurs considérables dans le sein de la terre, ce champignon doit avoir reçu de la nature des aptitudes propres à sa propagation.

Si dans beaucoup de cas, les parasites de la Truffe, l'homme en tête, aident à la propagation aérienne des principes reproducteurs de notre tubercule, il est bien certain aussi que la Truffe existait, qu'elle se reproduisait et qu'elle se propageait bien avant que tous ces animaux, homme, cerf, renard, martre, sanglier, larves, coléoptères, myriapodes, etc., en fissent leurs festins.

Si c'est dans le but d'arracher ce *diamant de la cuisine* à la voracité de l'homme et des animaux que la nature l'a enfoui dans les profondeurs du sol, comme Dieu a arraché l'or à notre avarice et à notre cupidité, étudions les ressources dont elle s'est servie pour empêcher la destruction d'un être qu'elle avait créé, et de quelle manière elle a pourvu

à son existence et à sa régénération ; car nous sommes persuadé que ces paroles adressées par l'Être éternel à sa plus belle créature, l'homme, *croissez et multipliez*, s'appliquent aux autres principes vivants, même aux infiniments petits.

Des difficultés immenses devaient se rencontrer pour arriver à saisir ce secret du travail de la nature dans le sein de la terre. Aussi combien d'années les savants de cabinet, comme les chercheurs infatigables dans le terrain même, ont-ils employées pour arriver, ces derniers, à édifier ces systèmes plus ou moins absurdes de la galle, de la gouttelette et de la sécrétion de la sève ; les premiers au contraire, par la grande voie de l'analogie et surtout par les études microscopiques, sont parvenus à déterminer la composition intime de cet être que la nature voulait arracher à nos regards et à notre voracité, ainsi que le mode de développement et de reproduction de ce produit souterrain. Si une petite lacune existait encore, il n'était pas donné au savant de cabinet, armé de sa grande patience et des instruments les plus puissants de la physique, de la combler.

Ce bonheur doit être réservé au travailleur modeste qui aura le courage d'aller feuilleter le grand livre de la nature et lire dans les pages mêmes de la terre ce que le Créateur y a écrit.

Ce bonheur nous serait-il réservé à nous, qui ne sommes point du tout savant, mais seulement riche de bonne volonté ! *Cherchez et vous trouverez*, a dit le grand livre de la sagesse.

Pénétré de cette vérité, après avoir profondément étudié la nature superficielle, matérielle de la Truffe hors de terre, j'abandonnai mes livres et me mis à fouiller le sol.

Je commençai par m'associer à un vrai maraudeur, chercheur infatigable dans tous les terrains appartenant à tout autre qu'à lui-même; naviguant de jour et de nuit par le beau temps comme par la neige, par un chaud rayon de soleil comme par une soirée glaciale et tourmentée.

Pour la chasse en elle-même, le cochon ne valait rien pour moi; animal lourd, revêche et destructeur, dépourvu de toute intelligence, il aurait gâté mon travail et m'aurait empêché de voir, au lieu de m'apprendre à connaître.

Le chien, fidèle, obéissant et doué d'une intelligence hors ligne, était nécessairement appelé à devenir un collaborateur.

Mon associé de maraude possédait juste ce qu'il me fallait, j'en fis mon ami intime par quelques petits services que je lui rendis, et me voilà en campagne.

Notre brave *Loulou* (c'est le nom de notre chien) était vraiment l'être le plus instruit de son espèce pour notre genre d'exploitation; il possédait, de plus que ses confrères, l'usage d'une longue expérience acquise par seize années de travail. Avec lui jamais d'erreur: il distinguait à une profondeur considérable la bonne et belle truffe de la bâtarde, du nez de chien, de la frisée, et pour rien au monde vous ne lui auriez fait creuser

un tuberculé qui n'aurait pas été nanti de son passeport de marché.

Me voilà donc en maraude aussi souvent que mes occupations me le permettaient, en compagnie de mon propre Mentor Boulas, c'est le nom de mon professeur, et de notre Mentor commun, l'intelligent *Loulou*. A chaque instant, le nez dans la terre et la loupe à l'œil, j'écoutais, tout en étudiant, les démonstrations naïves, quelquefois pleines de jugement et de bon sens, mais toujours empreintes de ce cachet de confiance que donne une longue pratique, que me faisait mon professeur Boulas, alors âgé de 48 ans et qui exerçait son métier de maraudeur depuis sa quinzième année.

Muni d'un crayon et d'un carnet, je prenais des notes ; portant sur moi une bonne provision de papier, j'enveloppais et j'étiquetais bien soigneusement mes échantillons, et, arrivé chez moi, en avant le scalpel et le microscope !

Deux années de courses et d'études patientes me démontrèrent que je n'avais appris à distinguer que quelques variétés de truffes, mais rien de plus. Je n'avais aucune donnée certaine sur le mode de production et de développement de cette espèce de tubercule.

Il me fallait trouver une autre voie pour atteindre le but tant désiré ; pour cela, mon ami *Loulou* me devenait indispensable et par contre coup mon professeur Boulas tout à fait inutile. Je redoublai de bonnes manières et de carresses auprès de ce

dernier et j'obtins *Loulou* en toute propriété. (1)

L'éducation de mon chien était vicieuse en beaucoup d'endroits; je parvins à vaincre ces difficultés en excitant sa gourmandise. En effet, *Loulou* ne chassait que la Truffe marchande, la bonne Truffe noire, bien parfumée, et vous l'auriez vu rire et danser sur ses vieilles pattes de devant chaque fois que son maître lui montrait un beau tubercule, fruit de son travail et de son intelligence. Il courbait au contraire la tête, baissait les oreilles et serrait la queue, lorsque le fruit était de médiocre grosseur ou détérioré; quant aux truffes de mauvais aloi, maître *Loulou* ne daignait pas même relever la patte d'un millimètre au-dessus du sol et bien souvent il tournait le dos au produit hétéroclite.

A grand renfort de patience et surtout de caresses et de gourmandises, je parvins à faire disparaître chez mon chien cette horreur jusqu'alors invincible pour les mauvaises truffes. Il se détermina peu à peu à m'indiquer la Truffe sauvage, le nez de chien et la frisée. Il fit mieux, la grosseur fut aussi mise de côté et il parvint à me mettre dans la main des tubercules impondérables, pour ainsi dire, ou tout au moins inappréciables à mes regards... Cette pauvre bête m'a trouvé des truffes qui ne pesaient pas plus de 10 centigrammes, et même au-dessous.

(1) N. B. — Toutes les personnes qui ont vu tratravailler ce chien pourraient attester qu'il riait et dansait quand il avait trouvé une belle truffe. Toutes ces simagrées, notées par moi, sont de la plus exacte vérité.

J'avais perfectionné le travail de mon chien, il fallait perfectionner le mien ; nous trouvions bien les truffes de toutes les variétés, de toutes les grosseurs et à toutes les profondeurs, mais je n'avais encore rien trouvé sur leur mode de production, de propagation et de développement.

Surprendre le tubercule à sa naissance et le suivre jusqu'à sa maturité, tel était le problème à résoudre, et *Loulou* ne pouvait m'aider en rien ; il trouvait bien la truffe grosse ou petite, bonne ou mauvaise, mais il ne la devinait dans les couches de la terre qu'à la condition qu'une effluve odorante eût franchi ces mêmes couches ; or, la truffe, très-parfumée à sa maturité, ne possède aucun arome pendant les premières périodes de son développement. Il me devenait donc nécessaire, pour atteindre mon but, d'avoir recours à des moyens autres que la haute intelligence de mon brave *Loulou*.

C'est cette méthode, ce travail intime, patient et surtout persistant que je vais m'efforcer de décrire le plus brièvement et le plus clairement qu'il me sera possible.

Étude physiologique de la truffe dans la terre et hors la terre.

Que me restait-il à faire pour arriver à la solution complète de mon obscur probléme ? Deux choses : savoir si la spore était l'être générateur ou repro-

ducteur, et si la racine était la mère nourricière de cette même spore.

Je repris mon chien et, armé d'un couteau à longue et forte lame, ainsi que de mon outil fouilleur et d'une bonne loupe, je me mis en campagne. Ce fut un travail bien aride et bien ingrat; souvent le découragement aurait eu raison de ma bonne volonté, si je n'avais été tenu par les exhortations de ma femme, qui bien souvent m'accompagnait dans mes courses et relevait, par son ardeur, la faiblesse qui s'emparait de moi. Le moindre succès la transportait et son enthousiasme était immense lorsqu'une trouvaille inespérée couronnait nos efforts.

Voici la marche que je m'étais tracée et que je suivis :

Mon chien me désignait une truffe; or, il ne creusait jamais la terre avec ses pattes comme le font tous les autres chiens; j'étais parvenu à lui donner ce petit talent ; dès qu'il me l'avait désignée par un petit coup de patte, désignation qui était toujours perpendiculaire à la position du fruit dans le sein de la terre, je creusais couche par couche avec beaucoup de précautions, et en m'éclairant sur la présence plus ou moins éloignée du tubercule par l'odeur plus ou moins prononcée de son parfum. Je dois dire, en passant, que j'étais devenu aussi habile que mon chien dans ce genre d'appréciation du parfum de la truffe.

Dès que les émanations du tubercule recherché me désignaient sa présence prochaine, je ne tra-

vaillais plus de l'outil, mais des mains, et le bout de mes doigts, plus sensible, devenait ma meilleure pioche. Ainsi, après beaucoup de temps et de patience, je finissais par découvrir et mettre à nu le point culminant de l'objet de ma convoitise. Je sortais alors mon énorme couteau et je traçais un cercle de 15 à 20 centimètres de diamètre et d'une profondeur égale autour de mon tubercule, qui en formait le centre.

J'enlevais alors toute la terre, qui était autour, et je finissais par obtenir une belle motte bien compacte que j'emportais chez moi. Je soumettais cette motte à un lavage opéré par un léger filet d'eau, qui enlevait la terre sans endommager les racines et je trouvais alors, après cette petite opération, bien souvent rien, mais quelquefois une jolie truffe attachée à sa racine.

Quel bonheur alors, et pour moi et pour ma compagne ; nos fatigues, nos peines étaient oubliées, pour elle sourtout ; car pour elle c'était la conviction, la consécration de mon travail. Pour moi, c'était matière à réflexion ; c'était doute, discussions nouvelles, nouveaux esssais, nouveaux labeurs.

Il m'arrivait souvent que mon travail délicat et patient paraissait avoir atteint son terme ; la truffe était dépouillée de sa terre et la racine semblait encore parfaitement adhérente au tubercule. Mais hélas ! ce travail d'une patience angélique était souvent détruit en un instant ; le moindre froisse-

ment détachait ma truffe et ainsi disparaissaient mes plus beaux échantillons.

Je ne laissais plus la truffe se détacher, d'elle-même, de la racine que je regardais comme sa mère nourricière ; je la détachais moi-même avec soin et, armé de ma loupe, je découvris l'ombilic ou vrai point d'insertion du tubercule sur sa mère d'adoption.

Ce fut la découverte du *Parasitisme* de la truffe.

Ce point ombilical est facile à trouver, lorsqu'on travaille, d'après la méthode que je viens de décrire, sur une truffe bien formée, fraîchement retirée de terre et qui n'a point encore été lavée. Au moyen d'une loupe, d'un grossissement de six à dix fois, on peut voir sur la face de la truffe, qui regarde la couche profonde de la terre, rarement sur le côté, une dépression, qui s'irradie sur le reste de la surfrce du tubercule. Au centre de cette dépression on trouve un liquide noirâtre, sirupeux, brillant, c'est le point ombilical et si l'on a extrait avec soin la truffe et qu'on ait recherché avec patience la racine nourricière, on trouvera que le point d'insertion de celle-ci avec le fruit est encore humide du même liquide.

D'ailleurs, la découverte de ce point ombilical ne m'est point propre; déjà un auteur bien connu en avait parlé. Voici ce qu'en dit M. le docteur Alexandre Laboulbène: « Quand on coupe une truffe à l'époque de sa maturité, on voit qu'elle est formée d'une partie charnue intérieure, parcourue

de veines sinueuses et dont la direction varie suivant les espèces. Dans la truffe plus jeune ces mêmes veines sont larges et forment des cavités sinueuses très-irrégulières ; on peut s'assurer que ces veines ou cavités communiquent entr'elles et aboutissent finalement à une *ouverture unique, à une dépression*; d'autres fois ces veines répondent à plusieurs orifices situés à la surface. En comparant les deux truffes, jeune et à l'état de maturité, on s'assure que les cavités de la truffe se sont amoindries, quand elle s'est développée, parce que les cloisons de ces cavités se sont épaissies ; il s'est formé là un tissu, qui finalement a produit, à la surface interne, des filaments et les corps reproducteurs de la truffe : les thèques et les spores développés dans la truffe. » (1)

Le système Rousseau mis en pratique.

Tandis que je poursuivais avec ardeur mes études sur la truffe, sur le terrain, et qu'en même temps je la soumettais à l'analyse chimique et microscopique, études, qui m'avaient rangé à l'opinion des savants et qui m'avaient forcé à conclure que ce tubercule est le produit d'une spore, c'est-à-dire un champignon, je n'avais point perdu de

(1) Pour nous, il nous paraît certain que la truffe jeune et la truffe mûre du docteur Laboulbène ne sont que la truffe sauvage et la truffe franche. Nous donnerons plus loin les preuves de cette assertion.

vue néanmoins le système *Rousseau*, système, qui doit sourire à tout amateur impatient de jouir; je n'avais point oublié surtout le système du semis de la truffe, qui doit produire de *bien plus beaux* résultats.

Comment : semer des glands truffiers dans un bon terrain et après six ou huit ans récolter des truffes!...et, bien mieux, semer des truffes au pied d'un charme et, dans un an ou deux, récolter des tubercules parfaits!!! C'est le nec plus ultrà de l'enchantement et cependant la vérité s'est montrée dans tout son éclat dans l'un et l'autre systéme. Nous en donnerons plus loin les raisons.

Vite je me mets à l'œuvre et pour gagner du temps, je m'adresse à M. Mathon, pepiniériste à à Carpentras, et le prie de m'expédier cinquante pieds de pin provenant d'un semis de graines cueillies sur les pins truffiers appartenant à M. des Isnard. J'avais moi-même visité ces pins et je les avais reconnus bons truffiers. En même temps je m'étais procuré des glands de chêne vert et kermès, provenant de sujets excellents producteurs et tous isolés d'autres chênes, ou essences truffières, au moins de 200 mètres.

Je mis tous mes soins à faire choix d'un terrain qui me donnait le plus de garantie contre la rencontre réelle et fortuite d'embryons tubéripares.

Je possède à 150 mètres de notre Église paroissiale, quartier de la Barre, une terre parfaitement close de 40 ares : cette terre était pour ainsi dire à la porte de ma maison et par conséquent très-

propice pour suivre mes expériences et surveiller mes travaux.

Cet enclos, complètement isolé de toute plantation truffière, était de temps immémorial alternativement ensemencé en blé, sainfoin, garance, et si jamais un changement à été introduit dans son assolement, certes ce n'a pu être qu'en faveur du safran, lorsque ce bulbe était cultivé avec succès dans nos pays et nous apportait de si jolis bénéfices. Cette terre était encadrée d'un magnifique cordons de mûriers, qui, eux aussi, dans le bon temps donnaient d'assez bons revenus.

Je pris environ cinq ares de cette terre et les sacrifiai à mes études sur la truffe. Je fis défoncer le sol jusqu'au gravier, qui se trouve à une profondeur moyenne de 60 à 70 centimètres ; il est parfaitement meuble et perméable ; sa composition est silico-argilo-calcaire.

Je fumai abondamment et fis des planches de melons et autres légumes, qui réussirent à merveille. L'année suivante, nouvelle fumure aussi abondante et nouveaux produits aussi beaux que les premiers. Mon terrain était devenu souple à l'outil et riche en humus. Après l'avoir tourné une seconde fois et aussi profondément que la première, je fume encore abondamment et je plante les pins de M. Mathon. Ces pins, âgés environ de 4 ou 5 ans au plus, plantés au nombre de 25, sont réduits en ce moment au nombre de 14, leur rapide accroissement m'ayant contraint à les arracher par rang d'alternance. C'est sur le même

terrain, préparé comme je l'ai dit plus haut, que j'établis mes pépinières de glands de chêne vert et de chêne kermès. Comme j'avais lu dans un auteur, Olivier de Serres, si je ne me trompe, que la truffe vient de préférence dans un terrain de *bonne senteur*, je bordai tous mes sentiers de thym, aspic, lavande, romarin, sauge, etc.; je plantai des genevriers, des cades, buis, etc., et le tout bien arrosé, bien terrassé, et convenablement cultivé, je vis pousser mes jeunes arbres avec rapidité, vigueur et santé.

1862. Je ne pouvais rester spectateur patient de ce qui allait se passer dans le sein de la terre et attendre cinq ou six ans, peut-être davantage, pour savoir si un gland mis en terre donnerait, oui ou non, des truffes.

Pendant deux ans je laissai pousser mes jeunes pieds sans y toucher, me contentant de les cultiver et de les arroser suivant leurs besoins.

1864. La troisième année je pris dans ma pépinière 150 pieds pour les transplanter dans un autre terrain. Parmi ces 150 j'en choisis 12 des plus beaux et des plus vigoureux; je les fis arracher avec une forte motte et je soumis cette motte à un filet d'eau pour mettre les racines à nu. Le résultat fut nul, je ne vis rien de remarquable.

Je voulus alors mettre en étude comparative le système de M. Noé parallèlement avec le système Rousseau; même terrain, mêmes glands et mêmes soins.

Je partageai ma pépinière en deux portions,

une à l'est et l'autre à l'ouest. Dans la partie est, je semai des résidus de truffes, tandis que je laissai franche de tout produit tubéripare la portion ouest.

1865. La quatrième année du semis j'arrache seize pieds pour les transplanter. Je fais laisser des mottes les plus grosses possible. Après avoir soumis ces mottes au filet d'eau, les huit pieds du côte ouest, où rien n'a été semé, ne m'offrent rien digne de remarque, tandis que sur les huit arrachés dans la région est, deux portaient des embryons truffiers ; un pied en portait deux et le second six bien déterminés.

Je dois faire remarquer que lorsque les rabassiers ou chercheurs de truffes voient ces embryons (*mycelium*) sur les racines d'un chêne ou de tout autre arbre réputé truffier, ils ne manquent pas de dire que cet arbre *graine*. J'ai montré à beaucoup de rabassiers ces globules de mousse et tous m'ont assuré que c'était la graine de la truffe. Nous éclaircirons plus tard cette question.

1866. La cinquième année j'arrache vingt pieds, dix à l'ouest et dix à l'est. Je les soumets tous au même procédé de lavage et cette fois-ci je trouve sur les dix pieds de l'ouest les traces de deux embryons seulement, mais sur ceux de l'est une truffe mûre se rencontre ainsi que de nombreux embryons ; un seul pied en portait quatorze bien marqués, un autre huit, un autre six, un seul n'en avait pas.

1867. La sixième année j'arrache de nouveaux

arbres au nombre de seize, pour former une allée dans la prairie, attenant à la même terre. Quatre de ces arbres seulement sont soumis au lavage ; les deux, provenant de la région est, donnent de nombreux et beaux mycéliums et deux truffes bien formées, bien parfumées, mais petites comme des noisettes. Ces deux truffes se sont détachées de leur racine ; une troisième est parfaitement adhérente à une radicelle de un centimètre de longueur; cette radicelle avait son attache sur le tronc même de l'arbre, un peu au-dessous du collet. Leurs frères de la région ouest n'ont présenté aucun signe de production.

Cette dernière expérience a été faite du 10 au 15 novembre 1867 ; les glands avaient été mis en terre du 1er au 2 février 1862 ; ils devaient atteindre leur sixième année le 2 février 1868.

Environ un mois et demi après, le 5 février 1868, mon plus jeune chien, âgé de dix-huit mois, me trouve une truffe de 55 grammes au pied d'un chêne vert, deux jours après il m'en trouve une seconde de 60 grammes au pied du même chêne.

Le 10 mars de la même année, deux chênes verts me donnent chacun une truffe, mais plus petite, l'une pesant 35 grammes et l'autre 10 grammes seulement.

La région ouest n'a rien donné encore.

Je dois faire remarquer que les arbres, qui ont donné des fruits, comme ceux qui n'en ont point donné encore, dans l'une et dans l'autre région,

ont tous subi un élagage annuel, excepté deux pieds que j'ai livrés à eux-mêmes, pour voir si la taille retardait le produit. Un de ces arbres, chêne vert, a été fumé avec des résidus de truffes, côté est, et l'autre est franc de tout produit hétérogène, côté ouest; ni l'un ni l'autre n'ont encore rien produit.

Je n'ai point borné là mes expériences et mes études, et tandis que je travaillais dans mon jardin, je ne perdais pas mon temps ailleurs. Il était tout à fait rationnel de penser que si la bonne truffe pouvait se reproduire par semis, la mauvaise devait se reproduire de même. Or, le *nez de chien* est une truffe, puisqu'elle possède des spores et des thèques dans sa pulpe, comme la bonne truffe noire et parfumée.

Me voilà donc de nouveau en campagne avec mes chiens ; le pauvre *Loulou* est mort et d'autres l'ont remplacé. Ils sont aussi habiles que lui, mais ils sont moins patients ; jeunesse est toujours un peu fougueuse, c'est là son moindre défaut. Nous ne sommes plus à la recherche de la bonne et belle truffe, mais du détestable, et détesté nez de chien. Nous ne refusons pas les bonnes cependant, pas plus que les sauvages et les musquées, car les unes comme les autres trouveront leurs emploi en leur temps.

Une observation que je dois consigner en passant, c'est que, dans mon nouveau genre de recherches, j'ai trouvé que ce que M. Ravel, nous donne comme l'être producteur de la truffe, c'est-à-dire

ce « petit tubercule attaché primitivement à la racine de l'arbre, puis s'en détachant pour vivre seul et isolé, et devenir plus tard truffe parfaite, » n'est qu'un tout petit nez de chien arrivé à l'état de maturité complète, c'est-à-dire possédant ses thèques et ses spores, vrais signes distinctifs de la truffe.

Je possède dans ma collection des échantillons de nez de chien, qui à l'état de fraîcheur ne pesaient pas plus de 15 à 25 centigrammes.

Notre récolte est faite, le semis est préparé, les arbres à expérimenter ont été choisis dans des jardins clôturés, dans des terrains libres dans la plaine et dans la montagne, près de la ville et au loin, toutes les précautions ont été prises pour obtenir un bon résultat, et la semence est confiée à la terre et à l'arbre. Il nous reste bien des jours devant nous pour pouvoir constater les résultats obtenus, positifs ou négatifs. En attendant, étudions d'autres phénomènes.

Profondeur des couches terrestres où l'on rencontre la truffe.

La profondeur à laquelle se trouve la truffe dans l'intérieur de la terre est très variable, et quoique tous les auteurs et chercheurs de truffes s'accordent à dire que ce tubercule se rencontre en général à une profondeur de 15, 25 ou 30 centimètres, il arrive bien souvent qu'on la trouve

dans des couches bien plus superficielles ou bien plus profondes aussi.

Je crois qu'il n'est pas hors de propos de citer quelques chiffres de l'échelle maxima et minima, où j'ai moi-même rencontré la truffe.

En 1858, c'était le 17 août, moi et mon ami Boulas, allâmes nous promener avec nos chiens, pour voir si nous ne pourrions pas rencontrer quelques unes de ces truffes dites *Maïenques* ou mieux *Aoustenques*. A un kilomètre du pays, nous connaissions de forts beaux chênes, qui produisent annuellement ce genre de tubercules. L'arbre le plus fort, (il a plus d'un mètre de diamètre à la partie moyenne de son tronc), est planté au haut d'une forte levée, et ses racines viennent s'irradier jusque aux bords d'un petit ruisseau, qui coule au fond du ravin. Les chiens étaient en chasse sur le terrain supérieur, tandis que Boulas et moi étions en cherche dans la partie en contrebas de la chaussée, aux endroits où nous avions l'habitude de rencontrer la truffe blanche ou grise. Nous causions *Rabasserie*, lorsque mon compagnon lance d'un coup de pied et à dix pas un objet représentant la moitié d'une boule ordinaire. Cette demi-sphère de 0^m 10 cent. de diamètre au moins, se trouva être une truffe blanche dont la seconde moitié était restée enfouie dans la terre... Nous nous hâtames de la creuser et, en rapprochant les deux lobes, nous eûmes notre fruit complet du poids de 600 grammes. Cette truffe était donc en partie souterraine et en partie aérienne.

En 1866, à la fin du mois de décembre, j'avais une dizaine de paysans, qui exploitaient une de mes propriétés et chaque matin je les conduisais au chantier pour diriger les travaux. Vers les huit heures du matin, je les quittai pour aller faire une tournée dans les environs... dans l'espace de trois quarts d'heure à une heure de temps, je creusai à peu près 1,900 grammes de truffes. La profondeur moyenne où on la rencontre dans ces parages est de 0m 50 à 0m 60 centimètres; une, cependant, du poids de 900 grammes environ, se trouva sous une légère couche de gazon et tellement rapprochée de la surface du sol que la griffe de mon chien fut profondément empreinte sur la calotte superficielle. Comme j'avais l'habitude de creuser profondément dans ce sol, je voulus avec mon outil enlever cette légère couche de gazon ; je m'enfonçai pas à plus de 5 ou 6 centimètres la pointe de l'instrument et, à mon grand désappointement, je tranchai ma truffe à peu près au tiers de sa grosseur. Cette truffe n'était par conséquent recouverte que d'une couche de gazon ou de terre de 1 à 2 centimètres au plus d'épaisseur.

Voilà deux magnifiques échantillons, qui n'auront pas donné beaucoup de peine à la mouche de M. Valserre, pour produire ces deux galles si énormes... Inutile d'ajouter que ces deux galles, qui auraient dû me donner des centaines de milliers d'insectes, ne m'ont jamais rien donné et sont restées au contraire parfaitement saines après des mois de conservation à l'air libre. La dernière truffe trou-

vée était bien mûre et parfaitement noire.

Dans un jardin entouré de murs, et que je tiens à ferme depuis bien des années, les truffes provenant toutes d'un même chêne, se fouillent dans une prairie, qui est toutes les années très bien fumée et convenablement arrosée ; elles sont là tellement superficielles qu'il me fallait apporter beaucoup d'attention pour ne pas les détériorer en les creusant, et bien souvent les chiens d'un coup de patte les coupaient par le milieu.

Quelquefois il m'est arrivé à moi-même de voir des truffes présenter leur tête hors du sol.

Mon ami Boulas, creusait des truffes il y a trois ans, dans un canton des Basses-Pyrénées, où elles étaient si peu profondes, qu'à chaque coup de patte une truffe roulait sur le sol, qui était, il est vrai, très sabloneux... Il pouvait à peine tenir tête à ses deux chiens, rien que pour ramasser le produit de leur travail.

Aussi, en moins de trois quarts d'heure, put-il devenir possesseur de quatre kilogrammes de truffes. — Je bornerai là mes citations, qui me paraissent plus que concluantes pour démontrer que la truffe peut habiter une couche terrestre bien superficielle.

Arrivons maintenant aux couches profondes.

En 1860, j'avais dressé moi-même une petite chienne à la chasse aux truffes ; c'était mon premier essai d'élevage, et cette bête très intelligente fit de si rapides progrès qu'en moins d'un mois, je pouvais compter sur son travail, un jour.

Ma femme voulant être témoin de ce que j'avançais, persuadée que j'exagérais beaucoup les talents de mon élève, nous partons à une heure après midi, et arrivés à un endroit que je savais bon producteur, ma chienne m'indique une truffe au pied d'un chêne blanc; nous creusons et nous trouvons notre tubercule à environ 30 centimètres de profondeur ; le chien çreuse de nouveau au fond du trou, et je crois que c'est le parfum du fruit déjà extrait qui le met dans l'erreur ; je flaire la terre à mon tour, et je demeure convaincu qu'un second tubercule se trouvait là, à une profondeur plus considérable ; je dois dire en passant que j'ai perfectionné mon sens olfactif à tel point que je suis plus habile que mes chiens, et qu'il m'est arrivé de trouver encore des truffes là où mes bêtes me disaient qu'il n'y en avait plus.

Je creuse donc de nouveau, et je rencontre une seconde truffe plus belle que la première à plus de 0, 60 centimétres de profondeur. Nous étions, ma femme et moi, dans un enchantement difficile à décrire de voir tant d'habileté dans un élève de huit mois d'âge et de 25 jours d'éducation. Là ne devait pas s'arrêter pourtant notre enthousiasme : ma brave bête, se met de nouveau à creuser la terre, mais l'ouverture était déjà si profonde que, lorsque son nez touchait le fond de la fosse, sa queue rasait à peine le sol, je prends alors de nouveau le parfum de la terre et je demeure convaincu que je vais trouver une troisième truffe, mais d'une espèce différente... Je creuse avec ardeur ; je suis

tout en nage, malgré un vent du nord glacial ; enfin, après plus d'un quart d'heure de travail, j'extrais un troisième tubercule. — Il est de la grosseur d'une forte noix, lisse, jaune légèrement rougeâtre, presque transparent ; on aurait dit une truffe en cire recouverte d'une couche légère de chrôme avec un peu de carmin. Je fus Ravéliste du coup et Ravéliste convaincu, pour deux heures de temps ; je dis deux heures et c'est la vérité... J'avais cru trouver le *mode de formation et de développement de la truffe.*

Comment, trois truffes superposées presque perpendiculairement l'une à l'autre, la première à 30 centimètres, la seconde à 60, et la dernière à 82 centimètres ! Deux mûres, d'un beau noir, très bien veinées, à l'intérieur, et une troisième blanche intùs et extrà !! Il y avait là de quoi jurer ses grands dieux que le système Ravel était le seul vrai.... Mais hélas ! deux essais au microscope me démontrèrent que les premières étaient la *truffe noire,* la truffe parfumée, la bonne, la vraie truffe en un mot, tandis que la troisiéme n'était qu'un *affreux nez de chien.*

Les chiffres que je viens de citer, 60 et 82 centimètres sont mathématiquement justes, parce que j'ai toujours un mètre dans la poche quand je vais en exploration.

J'ai parlé plus haut d'un grand chêne où nous avions trouvé une truffe blanche, qui sortait à demi hors du sol est qui fut partagée par un coup de pied de mon collègue... Ce même chêne et quel-

ques uns de ses congénères et voisins produisent des truffes dans les terrains supérieurs, et ces truffes se trouvent en général à une profondeur moyenne de 50 à 70 centimètres. Bon courage à Mesdames les Mouches, et à MM. les Tipules et Cynips ! Je leur souhaite à tous, ainsi qu'à Mesdemoiselles leurs larves de bonnes et fortes pioches, bien trempées surtout, pour aller se régénérer et se nourrir à de telles profondeurs... Si c'est pour nous seuls gourmands qu'ils travaillent, bien grand merci ! si c'est pour eux seulement, je leur conseille de choisir des terrains plus propices et surtout des racines un peu plus rapprochées de la surface du sol, et il n'en manque pas.

Compacité des couches terrestres.

Je pense qu'il n'est pas hors de mon sujet de dire quelques mots sur la compacité et la composition de certaines couches de terrain, où j'ai rencontré la truffe... Cette petite étude pourra nous donner quelques facilités pour expliquer, discuter ou combattre le système de la production de la truffe par des insectes, le *Système de la galle*.

Le terrain où j'ai trouvé les trois truffes citées dans le paragraphe précédent, et dont la dernière, le nez de chien, a été trouvée à une profondeur de 0m 82 centimètres, est un terrain argilo-calcaire dans la couche arable, mais arrivé à 15 ou 20 centimètres en sous-sol, ce n'est plus qu'une argile

bleue, presque pure et tellement ferme qu'il faut se servir du pic ou de la pioche pour rompre le terrain.

Aussi je crois qu'il est matériellement et mécaniquement impossible à l'insecte le mieux armé, et porté de la meilleure volonté, de pénétrer à une telle profondeur dans un terrain ainsi constitué, et que, malgré toutes mes recherches, je n'ai jamais vu fendillé.

A un kilomètre plus loin et au nord, dans le même quartier, se trouve un autre chêne, qui produit ses truffes dans le talus ouest d'un chemin bien battu... le terrain est silico-calcaire : C'est un vrai safre, traversé par de larges veines d'un carbonate de chaux, blanc, friable, mais très compacte... les truffes que l'on récolte souvent à plus de 50 et 60 centimètres de profondeur, sur un plan horizontal à la sole du chemin, sont blanches de cette poudre de carbonate de chaux, et on dirait qu'on les a recouvertes à dessein d'une couche de farine.

Il faut qu'un insecte ne soit pas pressé de pondre ses œufs ou qu'il lui reste du temps pour s'ébattre, pour aller rechercher une telle position et un tel sol, tandis que les chênes les plus vigoureux et la fraîcheur la plus attrayante règnent dans tous les environs.

A deux kilomètres plus à l'Est, quartier de St-Roch, nous avons trouvé, Boulas et moi, plus de deux kilogrammes de truffes dans un tas de pierres, il fallut enlever près d'un demi mètre cube de *lauzes* pour arriver à la couche truffière.

Enfin, il arrive souvent qu'il faut soulever des blocs énormes de rochers pour avoir une truffe, qui se trouve aplatie comme une pièce de cinq francs en argent, et atteint même quelquefois la largeur de la main étendue.

Là encore les racines superficielles et les arbres, arbustes ou arbrisseaux ne manquent pas au nord comme au midi, à l'est et à l'ouest ; drôles d'individus que ces insectes gallipares, qui ne cherchent que les difficultés, tandis qu'ils auraient les positions les plus faciles et les plus commodes, à deux ou trois mètres plus loin, voire même à quelques centimètres seulement, pour déposer le fruit de leur progéniture. D'où vient que leurs semblables en espèce où en variété n'agissent pas ainsi sur les feuilles des mêmes arbres et qu'au lieu de piquer les feuiles de l'an passé, ils recherchent les feuilles tendres et les jeunes bourgeons? On me dira que le chêne n'a plus de feuilles vertes au printemps ; oui pour le chêne blanc ; mais le chêne vert et le chêne kermès sont toujours verts, et ce dernier cependant doit son nom à la quantité de galles rouges qu'il porte chaque année et qui proviennent des piqûres d'un tout petit insecte, le Coccus Ilicis, ce qui a fait partager les noms entre le père réel et le père nourricier, Ilex Coccifera.

Influence de la nature du sol sur la qualité et le parfum de la truffe.

Quels sont les terrains les plus propres à la production de la truffe ?

En traitant cette question et quelques autres subséquentes, je m'efforcerai de répondre le mieux qu'il me sera possible à un questionnaire, qui m'a été soumis par la Société départementale d'Agriculture de la Drôme, et que je dois à l'obligeance de M. le Comte de la Baume, président du Comice Agricole de Pierrelate.

Tous les terrains sont bons pour la production de la truffe en général, mais tous ne le sont pas pour la truffe dite truffe noire, truffe aux parfum exquis et à franche marbrure.

La truffe, la vraie truffe marbrée et parfumée, se rencontre toujours dans les terrains calcaires, silico-calcaires, siliceux, silico-argileux, argilo-carbonatés, avec ou sans cailloux; que ces cailloux soient formés de carbonate de chaux simple, de carbonate de chaux et de silicate de chaux combinés, de silicate de chaux combinés, de silicate de chaux simple, ferrugineux ou non; pourvu que le terrain soit dans une bonne exposition et un peu relevé.

Les terrains argileux ou argilo-calcaires, placés dans des bas-fonds, donnent des truffes en aussi

grande abondance que les terrains précités, mais elles possèdent, sous un manteau parfaitement trompeur, non seulement une marbrure beaucoup plus large et plus pâle, mais encore un parfum des plus désagréables, si, même il n'est pas infect et repoussant. Ces truffes sont distinguées par les épithètes de *sauvage* et *musquée.*

Quant à la truffe blanche ou *maïenque,* elle se trouve partout où se trouve la noire ; mais il lui faut certaines conditions que je n'énumérerai pas ici, me réservant d'en parler à l'article consacré à l'étude de la truffé en elle-même. J'en dirai autant pour la truffe grise ou *aoustenque* et la truffe dite du cerf.

Ainsi donc, toutes les fois que l'on aura sous la main un terrain calcaire ou siliceux, accompagné ou non de cailloux provenant de détritus de roches voisines ou de cailloux roulés provenant d'alluvion, si ce terrain est un peu relevé et perméable, on peut être certain qu'il est propre à la production de la truffe.

Il va sans dire que la truffe viendra d'autant mieux et que le produit sera d'autant plus beau et abondant que le terrain sera plus riche en humus, en principes nourriciers, que l'exposition du sol sera plus favorable c'est-à-dire au couchant ou au levant, mais surtout au couchant ; le midi vient en troisième ligne, et je considère le nord, comme la position la plus mauvaise pour ne pas dire nulle. Ce phénomène trouvera son explication, lorsque nous traiterons de l'influence de la lumière, du

soleil, de la lune et des étoiles sur la production, le développement et le parfum de la truffe.

Dans les localités que nous parcourons habituellement et qui n'ont pas plus de 20 à 25 kilomètres de rayon, nous trouvons toujours les truffes au couchant de l'arbre à exploiter; s'il n'a pas de couchant, c'est-à-dire si un rempart empêche la racine de s'allonger dans ce sens, nous passons à l'est et les truffes doivent se trouver sur ce point. Ceci n'est généralement vrai que pour les pieds isolés ; mais, chose certaine, c'est que dans un bosquet ou un bois, ce sont toujours les lisières ouest et est, qui sont le plus productives ; dans l'intérieur du fourré, s'il y a une clairière, la truffe se trouve toujours dans les mêmes positions.

Il arrive cependant qu'on trouve la truffe au midi de l'arbre, mais ces cas sont rares, et il faut un obstacle bien puissant au développement des racines dans un autre sens, ou des circonstances bien favorables à ce même développement pour que la truffe manifeste sa présence dans cette direction.

Donc, en thèse générale, pour créer une truffière artificielle ou pour donner du développement à une truffière naturelle, on devra toujours prendre en considération la nature chimique et hydrométrique du terrain et son exposition,

Pour la truffière artificielle on devra toujours semer dans un terrain calcaire ou siliceux, mélangé d'argile, caillouteux ou non, perméable à l'eau, riche en *humus* autant que possible ; le terrain le

plus riche donnant toujours le fruit le plus beau, le plus abondant, et je pourrais même dire le plus parfumé et le plus suave.

Les *terrains siliceux* pauvres doivent être plantés de *pins* et de *châtaigniers*, qui viennent très-bien et donnent de très-bons produits ; plus tard, lorsque ces arbres donneront de l'ombrage, on pourra mettre dans les intervalles des chênes verts, chênes kermès, genévriers, cades, qui produiront tout aussi bien, en doublant et triplant le produit.

Le chêne blanc, le chêne vert et le genévrier viennent très-bien dans les terrains carbonatés, argilo-carbonatés et silico-argileux.

Dans les terrains de plaine, mais peu argileux et pas trop humides, les noisetiers, les *trembles*, charmes, etc., jouissant d'une sève abondante, pourront donner des truffes fort belles et fort bonnes, si elles ne sont pas très-abondantes.

Je ne puis donner à l'appui de ce que j'avance que des faits que j'ai eu l'occasion de vérifier moi-même dans mon arrondissement ou dans quelques pays circonvoisins, ma position sociale ne me permettant pas des excursions lointaines. D'ailleurs, ces faits sont corroborés par l'expérience de tous mes confrères en exploitation truffière, dans mon pays.

Je ne citerai que quelques types isolés, mais pris dans toutes les latitudes et longitudes de notre terroir, c'est-à-dire aux quatre points cardinaux de notre contrée.

1° Une rangée de chênes blancs, âgés de 80 à

100 ans, quartier de Puy-Bricon, terroir de Pernes. Leur position est sur une levée de deux mètres à deux mètres vingt cinq centimètres d'élévation du côté Est; du côté Ouest, ils sont séparés de la terre où l'on creuse les truffes par un chemin battu de 3 à 4 mètres. Le terrain, de ce côté Ouest, est planté d'oliviers et de vigne, tandis que le terrain en contrebas est planté d'oliviers seulement. Le sol du bas-fond est presque tout argileux et très humide; le terrain supérieur est argilo-calcaire sec.

La quantité de produit trouvé est, à peu de chose près, égale des deux côtés; peut-être serait-elle un peu plus forte dans le bas terrain, parce que les racines plus rapprochées du sol trouvent un milieu plus favorable, en ce qu'il est mieux cultivé et plus riche en engrais.

En effet, le verger, mieux entretenu et mieux fumé, aide nécessairement au développement des racines et radicelles de l'arbre et au grossissement de la truffe; mais les fruits que l'on récolte, et j'en ai trouvé des kilogrammes sur le sol même, après un labour, possèdent tous une odeur hircique ou de truffe sauvage bien caractérisée. Les tubercules au contraire que l'on rencontre dans le terrain supérieur et qui proviennent bien certainement des mêmes arbres, puisqu'il n'y a pas d'autres chênes aux environs, sont presque en aussi grand nombre et aussi belles, mais toutes d'un parfum délicieux et de la marbrure la plus franche.

2° Feu M. le Docteur Blanchard possédait à

Canet, aujourd'hui propriété de M. Louis de Camaret, un bosquet complanté de pins, chênes blancs, chênes verts, genévriers; ce bosquet a toujours produit des truffes de première qualité, mais de différents types: le gros grain et le petit grain ; la grande et la petite marbrure ; la veine blanche et la veine rouge ; la blanche, la grise, et le nez de chien.

Ce bosquet n'a jamais produit qu'au *Couchant* et rarement à l'Est. La quantité de pieds, qui forment ce massif, pourrait donner lieu à quelques erreurs, mais la terre d'un voisin, qui n'est séparée de l'enclos que par un chemin de 4 mètres environ de large, permet de vérifier complètement le fait. Ce terrain ne donne les truffes que dans son exposition Ouest, et on est presque certain que ces truffes ne proviennent que de quelques arbres complantés sur les lisières du susdit chemin.

Dans la même propriété, et à 80 ou 100 mètres du bosquet, dans la direction Est, on voit un petit bouquet d'arbres, chênes blancs et noisetiers, avec une belle exposition au Couchant; un fossé frise leurs racines à l'Est. Les truffes du Couchant sont excellentes; celles que l'on rencontre aux bords ou au fond du fossé sont toutes musquées. A cinquante ou soixante mètres plus loin, du côté du Levant, se trouve une double rangée de noisetiers plantés sur les bords d'un fossé profond, qui est humide, mais sans eau courante ; les truffes qu'ils produisent sont toutes musquées.

3° M. De Camaret possède, à son château de St-

Barthélémy, deux magnifiques chênes plantés dans un contrebas de 2 mèt. à 2 mèt. 25 centimètres de profondeur, dans un terrain argileux humide; l'exposition des arbres, par rapport à la direction des racines mères, est Nord; les truffes se trouvent dans ce terrain en quantité et très superficiellement; leur direction est Nord-Ouest par rapport à l'axe des arbres, qui ne produisent rien sur le terrain supérieur, probablement à cause de la profondeur des racines: Ces truffes sont toutes sauvages ou musquées.

4° M. Feuillet, maire de Velleron, possède des chênes dans le quartier de la Falèche, chênes blancs plantés sur une ligne partant du Nord au Sud, qui produisent des truffes à l'Est; le terrain est argilo-calcaire, très humide; le fruit est abondant, de moyenne grosseur, mais tout sauvage et musqué.

5° Une rangée de noisetiers, terroir de Pernes, quartier de la Jocane, plantés sur les bords d'un fossé... Le terrain est argilo-calcaire humide; ces arbres ne donnent que des truffes musquées et petites au Nord et surtout à l'Est, un seul pied est planté au delà du fossé, c'est-à-dire au Midi, par rapport à ce dernier; il donne des truffes au Couchant et au Nord, mais les truffes sont plus belles, plus abondantes et mieux parfumées au Couchant.

6° Un chêne blanc, pied unique, âgé d'au moins cinquante ans, planté dans un contrebas de deux mètres au moins, sur un sol calcaire, pierreux à son pied, produit ses truffes: 1° Dans une petite vigne, située à 0m, 25 ou 0m, 40 cent. au-dessus du

niveau d'un petit cours d'eau, et dont le terrain est argilo-calcaire; 2° Sur les bords d'un petit chemin ou sentier, relevé seulement de 0m, 15 cent. au dessus du plan de la vigne; 3° Sur le talus où sa tige est implantée; 4° Au pied même de cette tige. Les truffes de la vigne sont musquées, par les temps humides, ce qui est habituel en hiver, tandis qu'elles sont excellentes dans toutes les autres positions ci-dessus indiquées.

7° Enfin un de mes amis possède un jardin complanté de noisetiers, pins et charmilles, dont le terrain est calcaire légèrement argileux, mais très-ombragé et passablement humide... les rayons solaires ne peuvent pour ainsi dire pas arriver au sol. Les truffes que l'on y trouve sont petites et toutes *musquées*.

Il en est de même pour deux noisetiers, qui sont dans le jardin d'une campagne appelée l'Argélouse. Ces deux arbres, qui donnent des truffes en assez grande quantité, sont adossés à un mur, qui ne permet pas à leurs racines de se prolonger dans la direction *Ouest* hors du clos du jardin, mais bien de s'étendre dans le sens *Est*, où se trouvent à quelque mètres une fontaine et un vaste bassin qui rendent le terrain toujours humide. Les truffes fournies par ces deux arbres sont toutes *musquées*.

Des noisetiers très jeunes, adossés à un mur allant du Nord au Sud,... direction des racines *Ouest*... terrain argilo-calcaire-ferrugineux sec... toutes les truffes qu'on y trouve sont belles, très bonnes et parfumées.

Je bornerai là mes citations, parce qu'elles me paraissent suffisantes pour démontrer l'influence de la constitution chimique du terrain, de son degré hydrométrique et de son exposition, sur la production, la qualité et le parfum de la truffe.

Influence des rayons lumineux du soleil, de la lune, des étoiles sur la production, le développement et le parfum de la truffe.

La lumière, la chaleur et l'humidité sont indispensables au développement et à l'existence de tous les êtres de la nature vivante.

La truffe, produit essentiellement souterrain, semblerait, de prime abord, devoir au contraire son existence à l'absence d'un, on pourrait même dire de deux de ces éléments, chaleur et lumière...

Un examen sérieux des causes du développement, de l'existence, de la vie de la truffe, nous démontrera cependant que cette triple influence est nécessaire et indispensable.

Notre tubercule ou champignon se trouve rarement à la surface du sol et bien souvent à une profondeur considérable dans les couches terrestres... On ne le trouve *jamais* dans les lieux complètement nus et dépouillés de toute végétation... Ce que j'avance là va paraître tout-à-fait contraire à ce que disent tous les chercheurs de truffes, et l'examen des lieux où on trouve la truffe semble le dé-

montrer... En effet, d'après l'expérience, l'arbre est d'autant meilleur producteur que le sol où il végète se trouve plus dépouillé de toute production herbacée... Ce phénomène, vrai en lui-même, s'explique naturellement par l'absorption des sucs terrestres au bénéfice de l'arbre, porteur du produit en question, et, par conséquent, au détriment des petites plantes environnantes. Même ici, la *raison du plus fort est toujours la meilleure.*

Donc, si le gazon est inutile pour avoir des truffes, il faudra toujours des arbres, car sans arbres, point de produit.

Le chêne en raison de sa puissante constitution, absorbe, pour sa nourriture et le développement de son système aérien et radiculaire, une quantité de sucs terrestres bien plus considérable que les plantes herbacées environnantes.

De plus, le chêne occupant dans le sol, par son système radiculaire, une profondeur de 4 à 5 mètres, pourra se nourrir dans le sein de la terre, quand même ses radicelles supérieures seraient desséchées par les rayons solaires, et que l'humidité ne l'alimenterait plus superficiellement ; tandis que les plantes annuelles, bisannuelles, vivaces même, succomberont à ce manque de nutrition... Ce manque de nutrition leur viendra, 1° du manque de pluies printanières ou estivales; 2° de l'évaporation de l'eau des couches superficielles du sol ; 3° enfin, de l'absorption un peu trop égoïste des sucs de la terre, par ce géant qui semble protéger leur faiblesse... Le chêne truffier n'est bien

certainement pas le chêne du bon La Fontaine... il mange le roseau, au lieu de l'abriter de son feuillage.

La truffe aime les endroits ombragés, et cependant il est rare de la rencontrer, bien parfumée surtout, dans les massifs et les fourrés.

Cherchons à expliquer ce phénomène.

Décembre est arrivé ; les nuits sont humides, longues et froides... excellentes conditions pour creuser de nombreuses truffes bien dodues et bien parfumées.

Je ne citerai point toutes les observations consignées dans mes notes... Ce serait trop long... Ce que je puis affirmer, cependant, c'est que mes expériences, poursuivies pendant près de 10 années, m'ont toujours donné les mêmes résultats, que je vais, du reste, formuler de la manière suivante :

La récolte de la truffe arrive à son maximum lorsque la lune est à son périgée (pleine lune) ; elle va en décroissant avec la lumière de cet astre, pour augmenter de nouveau à mesure que ce luminaire acquiert une nouvelle intensité, c'est-à-dire qu'il se rapproche de son périgée... Le maximum de production de la truffe correspond donc au maximum d'intensité des rayons lumineux de la lune.

Les rayons lunaires jouissent-ils seuls de cette bienheureuse influence? nous ne le croyons pas. Nous sommes entièrement persuadé que tout rayon de lumière blanche jouit de la même propriété, à

la condition que le luminaire dont il émanera sera nocturne. Pour ce qui regarde la lumière diurne ou solaire, son intensité est nuisible à la production truffière.

Les rayons lumineux de la lune et des étoiles doivent être le plus directs possible, c'est-à-dire le moins obliques sur la surface du sol et sans écran, si c'était possible; les rayons solaires doivent être le plus perpendiculaires et le plus arrêtés ou tamisés par le feuillage avant d'aller toucher la terre.

Les plus belles récoltes se font toujours au levant et surtout au couchant de l'arbre, dans le rayon de son chapeau ou dans la projection de son ombre, dans cette double direction.

L'intensité des rayons lumineux des astres nocturnes se manifeste, en effet, dans la direction de ces deux points cardinaux, le mouvement de translation étant d'Occident en Orient pour la lune, et d'Orient en Occident pour les autres astres.

L'intensité des rayons solaires est toujours la plus grande au Midi; aussi la truffe vient-elle s'abriter, pour ainsi dire, de leurs feux ardents, à l'ombre d'un arbre protecteur; car, comme l'humble violette, elle aime à se cacher.

La truffe, pour se développer, mûrir, acquérir son parfum, et avoir enfin toutes les qualités requises par les gastronomes, demande de l'ombre et a besoin de lumière; de l'ombre, pour se garantir des rayons brûlants du soleil; de la lumière, mais douce et tiède; car, si vous la privez de cette

lumière bienfaisante, vous la frappez de mort, c'est-à-dire qu'elle ne peut se produire.

Aussi la réponse la plus rationnelle, ce nous semble, à cette grande question : Pourquoi la truffe ne vient-elle pas dans les massifs et les bois trop fourrés ? C'est que la lumière sidérale, nocturne surtout, ne peut pas arriver jusqu'à la surface du sol.

De la truffe blanche (mayenque) ; grise (aoustenque) ; noire (hivernale) ; du nez de chien ; de la sauvage, musquée et frisée.

La truffe blanche, comme ses congénères ou homologues, est le produit d'une *spore attachée à la radicelle* d'un arbre d'essence diverse. Cette radicelle est printanière ou automnale, jeune et tendre.

La spore s'attachant à cette radicelle la suit dans son parcours ; par conséquent, cette radicelle doit passer dans la couche sporoïque... La spore ne prend son développement qu'à la descente de la sève de l'arbre, donne son mycélium et, bientôt après, le fruit, la truffe... Ce mycélium doit s'étioler, mourir à l'époque de la sève ascendante...

En effet, le mycélium de toutes les truffes, n'importe la variété, est noir, marron foncé ou jaunâtre à l'époque de son développement, époque de la sève descendante de l'arbre ; il jaunit et devient d'un blanc parfait au moment de la rencontre de la sève, c'est ce qui a fait croire à MM. Tulasne que le

mycélium de la truffe était blanc comme le mycélium du champignon de couche.

La truffe blanche, maïenque, est le produit d'une spore, qui a donné son mycélium sur une racine et qui a acquis son entier développement au moment de la sève descendante, occasionnée sur le sujet nourricier par les premières fortes chaleurs de fin mai, juin et commencement de juillet.

Cette truffe ne se produit que dans les terrains montagneux, sur le penchant des collines et dans quelques bas fonds ombreux.

La raison de sa production est que les pluies sont plus fréquentes et plus abondantes dans les sols élevés que dans les plaines; et en conséquence, le chevelu des arbres y est plus abondant et plus rapproché de la surface de la terre. Dans les pays de plaine, au contraire, la sécheresse y est souvent si forte que la terre en est comme brûlée jusqu'à une profondeur considérable, et l'arbre se trouvant là obligé de prendre sa nourriture dans les couches profondes, y développe ses radicelles, tandis que les autres, plus superficielles, sont carbonisées, pour ainsi dire, par les rayons du soleil.

La truffe grise peut se rencontrer en même temps que la truffe blanche, mais celle-ci sera toujours primordiale à celle-là.

Si le chercheur de truffes a le soin de couper des truffes par tranches à toutes les fouilles, il verra que celles qui sont creusées à la fin de la lunaison ont déjà quelques teintes de gris; quelquefois, souvent même, ces truffes de mai, juin et fin juillet,

sont au quart, tiers et demi grises, comme les automnales, et, s'il étudiait en même temps le point d'arrêt du bourgeon herbacé de l'arbre producteur, il verrait que le dégré de coloration de la truffe est en raison directe de ce point d'arrêt et en raison directe aussi de l'intensité des rayons lumineux de la lune.

De plus, la production de cette variété de tubercule sera toujours due à l'arbre le plus sujet à l'arrêt ou au refoulement de la sève ascendante. Le chêne blanc, le noisetier, etc., en sont de bons producteurs; les chênes verts, kermès, sont moins bons; mais les pins sont surtout très-mauvais producteurs, parce qu'ils ont un point d'arrêt dans leur végétation, bien moins sensible que les premiers, les chênes blancs.

La truffe grise, automnale, aoustenque, se produit en vertu des mêmes phénomènes que la blanche, c'est-à-dire que c'est le premier mouvement de la sève descendante d'hiver qui lui donne naissance. Or, comme je crois avoir démontré que le développement entier de la truffe se faisait dans la période de *trente* jours, époque correspondante à l'évolution complète des phases lunaires, la colotion, le parfum d'une truffe, son volume mis à part, seront proportionnels à la maturité de la sève descendante de l'arbre.

La truffe n'est donc, d'après notre théorie, que le produit d'une spore, qui a donné du mycélium sur les radicelles ou chevelu d'un arbre; mycélium, qui s'est nourri de la sève descendante hivernale

de cet arbre pour la truffe noire, de la sève primo-hivernale pour la truffe grise proprement dite, et de la sève primo-estivale pour la truffe blanche.

La truffe musquée est la même que la truffe noire, et est produite par le même arbre, mais dans des circonstances différentes de terrain et d'exposition ; il en est de même pour la sauvage.

Le nez de chien diffère de la truffe comestible par son manteau, sa granulation extérieure, ses veinules intérieures, son volume, son parfum, mais surtout par ses théques plus petites et ses spores, qui sont plus fusiformes et bien plus petites.

La frisée forme une classe à part ; elle n'a d'ananalogie avec la vraie truffe que par son parfum, parfum, qui à son tour ne peut-être comparé qu'à celui de la musquée, et encore est-il bien plus infect que celui de cette dernière.

Quant à sa composition intime, elle n'a plus aucun rapport avec celle des vraies truffes... C'est tout au plus un point de liaison entre les morilles et ces premières... Elle est cloisonnée comme la morille, et ses spores, parfaitement sphériques, se trouvent au nombre de quatre, six ou huit dans une thèque allongée en forme de boyau et terminée par un cœcum filiforme.

La truffe grise de l'Atlas, de Chambéry, du Nord de la France, d'Angleterre, de Russie et d'Amérique, n'est que la truffe noire du centre et du Midi de la France, en totalité ou en partie détériorée par un froid plus ou moins intense.

Cette simple observation fera connaître les con-

trées où la truffe noire et parfumée se produira toujours, et, par contre, les contrées qui n'en produiront jamais, ou qui, tout au moins seront insapides. On pourrait dire, en un mot, que le terrain propice à la bonne truffe est la zone de l'olivier et de la vigne... Il est parfaitement démontré aussi que la truffe grise hivernale (noire gelée) se rencontrera partout où il y a des chênes, des pins, des châtaigniers, qu'elle vivra et se propagera à la condition que le degré thermométrique des zones, habitées par ces espèces d'arbres, ne dépassera pas 15 à 20° au-dessous de 0, de même qu'il ne s'élèvera au-dessus de 35°, à l'époque des plus fortes chaleurs.

En un mot, fortes chaleurs, pas de chevelu superficiel, et partant pas de truffes maïenques, si le sol n'est pas souvent arrosé.

Froids intenses, pas de truffes noires, point de truffes parfumées, si elles sont superficielles et si elles subissent des gelées, qui dépassent 4° au dessous de 0.

Du gallo-truffe ou galle-truffe

Le produit auquel je donne cette dénomination est sans contredit le même produit qui a donné naissance aux deux systèmes que j'ai intitulés : système Ravel et système Valserre, du nom de leurs auteurs.

Ce produit a pu, en effet, complètement induire en erreur M. Ravel, quand il a dit que la truffe provenait de la piqûre d'un insecte sur une radicelle d'un arbre, que cette piqûre provoquait l'extravasation de la sève, donnait naissance à un globule, qui, se détachant de sa mère d'adoption forcée, se nourrissait ensuite par sa propre force, force d'absorption et d'assimilation des sucs terrestres.

On trouve, en effet, à une faible profondeur dans le sol, mais principalement dans les terrains ravinés, fendillés, caillouteux, des excroissances de différentes grosseurs, et ces grosseurs varient depuis celle d'une lentille jusqu'au diamètre d'un œuf de poule.

Ces excroissances, vraies galles, comme nous allons le démontrer, présentent des aspects divers, extérieurement, bien entendu ; les unes, lisses, peu ou point chagrinées, sphériques, d'une nuance blanchâtre, jaunâtre, marron clair, se confondent d'une manière à tromper l'œil le plus exercé avec la truffe dite nez de chien, c'est la truffe primogénitale de M. Ravel; les autres, plus grosses, d'un teint brunâtre, marron foncé, marron noir, sont chagrinées à petit grain comme la vraie truffe. C'est le produit, qui, à coup sûr, a donné lieu au système Valserre.

Je possède des échantillons fort beaux de l'un et de l'autre gallo-truffe, et je défie beaucoup d'amateurs, s'ils ne sont avertis, de distinguer mes galles-truffes des vraies truffes, surtout pour la variété dite nez de chien.

Ces gallo-truffes, trouvées peu de temps après la piqûre du cynips et avant que la larve de cet insecte ait pris un faible développement (pour le gallo-truffe nez de chien surtout), outre leur enveloppe trompeuse, possèdent encore une pulpe, qui ressemble sous tous les rapports à la vraie truffe canine.

L'étude au microscope, aidée de l'analyse chimique, est seule capable de vous détromper. Le microscope, en effet, vous démontrera que cette pulpe ne contient ni une thèque ni une spore, mais il vous fera voir aussi qu'à son point central, il y a un vide rayonné et rempli par un point blanchâtre... Ce point blanchâtre se trouve être la lame d'un cynips.

L'analyse chimique, d'un autre côté, nous dira que ce tissu est très-riche en tannin, et ce tannin colore en très-beau noir les persels de fer.

A une époque de maturité plus avancée, la réalité devient patente par la section seule de l'objet trouvé. Au point central on voit une loge grande, ronde, bordée d'une substance plus compacte, c'est la coque ; un sillon, qui aboutit à la périphérie de la galle, c'est le point de sortie de la larve passée à l'état d'insecte parfait ; mais bien souvent cette métamorphose n'a pas eu lieu, et la larve, morte à l'état d'embryon, n'a pu ni creuser son sillon pour arriver à l'air, ni étendre sa coque ; coque, qui, à son tour, n'a été formée qu'au détriment d'une portion de la substance de la galle, et

dont la larve a fait sa nourriture, avant d'arriver à son entier développement.

Le système Valserre, à nos yeux, ne diffère de celui de M. Ravel, qu'en ce que le premier a pris pour point de départ le gallo-truffe chagriné, de moyenne et de forte grosseur, et, qu'au lieu de le faire détacher de la racine de l'arbre, il le fait vivre sur cette racine jusqu'à sa maturité. Le gallo-truffe de M. Valserre est uni ou pluriloculaire... le type uni, cellulaire, est rond, légèrement aplati quelquefois, et aussi un peu bouclé. Son enveloppe chagrinée est d'une ressemblance parfaite avec celle d'une truffe de même grosseur et à petit grain.

Le type pluriloculaire est anguleux, chaque cellule formant un globule à part, de forme olivaire et justaposé aux autres.

La surface est bien chagrinée, d'un grain tantôt fin, tantôt plus gros et plus saillant. Les deux types tranchés par le milieu laissent voir la coque ou nid de l'insecte, en même temps que le persel de fer démontre la présence par trop abondante du tannin des chênes.

Ces excroissances, ces galles, pour mieux dire, ne se rencontrent jamais que sur les racines des chênes blancs, verts ou kermès, ou autres amentacées... Je n'en ai jamais trouvé sur les racines des pins, cades et génévriers. Les truffes, il est vrai, contiennent toutes du tannin, mais en quelle quantité !! et puis les caractères sont-ils les mêmes? la truffe du chêne donne du tannin coloré en

noir par les persels de fer; la proportion en est comme 10 est à 100.

Les truffes de pin, génévrier, cade, donnent aussi du tannin; ce tannin colore en gris-vert les mêmes sels de fer; la proportion est un peu moindre. En somme totale, un kilogramme de galles ou gallo-truffes, vous donnera 100 grammes de tannin, tandis que la vraie truffe ne vous donnera plus que 10 ou même 5 grammes du même produit.

Etude microscopique, physique et chimique de la truffe.

Parmi les auteurs, qui ont écrit sur les champignons, et je ne veux parler que de ceux de notre époque, l'un, bien connu par son ouvrage intitulé *Champignons et Truffes*, M. Jules Rémy refuse à la *Truffe* le titre de champignon.

Voici ce qu'il a écrit, page 139, troisième partie de l'ouvrage que je viens de citer :

« *Nature de la truffe.* — J'aurais donné, dans l'énumération des champignons comestibles, la première place à la truffe, si la truffe était réellement un champignon. Mais de nos jours (1861), on lui conteste, avec juste raison, cette qualité. Rien ne prouve en effet que la production souterraine, si chère aux gastronomes de tous les temps

et de tous les pays, ait droit au titre de champignon.

Son tissu, scrupuleusement examiné à l'aide des plus forts microscopes, n'offre aucune analogie avec le tissu des champignons ; on n'y peut découvrir, malgré des assertions contraires basées sur des observations inexactes, ni lames, ni tubes, ni *spores*, ni rien de ce qui indique un mode de reproduction analogue à celui des substances végétales; l'analyse chimique décèle au contraire dans la truffe une composition encore plus rapprochée que celle de la morille elle-même de la composition des substances animales. Le seul corps auquel on puisse comparer la truffe et qui paraisse présenter avec elle un certain dégré d'analogie, c'est la *noix de galle.* »

Si M. Jules Rémy et autres n'ont jamais trouvé dans la truffe ni spores, ni thèques, même avec les plus forts miscroscopes, c'est que probablement ils ne voulaient rien voir ou bien qu'ils ont placé, sous le foyer de leurs instruments, des truffes entières, ou tout au moins des tranches d'une trop grande épaisseur, ou des fragments d'un trop fort volume.

Voyons, si nous serons plus heureux.

Truffe noire. — Si l'on coupe, par son milieu, une truffe noire, et, qu'avec la pointe d'une aiguille ou celle d'un bistouri à fine lame, on enlève une parcelle de la pulpe; si on broie cette pulpe, à l'aide d'une gouttelette d'eau, entre deux lames de verre blanc et bien poli et qu'on soumette cette préparation à un grossissement de 400 à 600 fois, on

verra, sans beaucoup de peine, au milieu de cette pulpe, une infinité de thèques transparentes, enveloppant chacune une, deux, trois, quatre, et même une quantité plus considérable de spores. Les thèques sont sphériques, irrégulières dans leurs contours ; les spores sont ovoïdes, d'une nuance marron clair et pointillées de noir sur toute leur surface.

Truffe blanche. — La truffe blanche présente les mêmes caractères ; on voit des thèques et des spores... Les thèques sont en grande partie vides et portent un appendice vermiculaire sur leurs parois. Les thèques, qui renferment des spores, possèdent encore cet appendice, mais il est d'autant moins prononcé que les spores y sont renfermées en plus grand nombre et plus mûres... les spores à leur tour sont plus pâles, quoique possédant le même volume que dans la truffe noire ou hivernale.

La truffe blanche ne mûrit jamais ; elle pourrit avant sa maturité, cette maturité ne pouvant avoir lieu, parce que les circonstances et les principes, qui devraient l'amener, n'existent pas non plus.

Truffe sauvage, aigre et musquée. — Ces trois variétés de truffes n'offrent aucune différence sensible avec la truffe noire, sauf dans la distribution des veinules et des lames, la marbrure en un mot, qui séparent la masse de leur pulpe, et dans la diversité de leur parfum.

Nez de chien. — Le nez de chien laisse voir dans une pulpe plus blanche, des spores, d'un

jaune-fauve clair, un peu plus arrondies, mais beaucoup plus petites que celles de la truffe noire. Elles sont contenues, comme dans cette dernière, dans des thèques sphériques et en nombre variable de 1 à 5, quelquefois davantage, mais bien rarement.

Truffe frisée. — La truffe frisée, celle qui se rapproche le plus de la morille par sa constitution extérieure, est surtout différente des autres truffes en ce qu'elle est pédiculée.

La forme des thèques, dans ce champignon, est un cylindre très régulier ; il apparaît, sous le microscope, comme un boyau long de deux centimètres au moins; ce boyau est fermé à ses deux extrémités, et porte à l'un de ses bouts un appendice vermiculaire, qui parait remplir le rôle d'un cordon ombilical.

Ce même tuyau se remarque aussi, mais plus court et quelquefois bifurqué à son extrémité, dans la truffe blanche, dite Maïenque ; on le voit encore assez distinctement dans cette même truffe, lorsque la thèque renferme déjà un ou deux ovules.

Lorsque la truffe peut arriver à sa maturité parfaite (hivernale), les spores augmentent en nombre dans les thèques, leur coloration devient plus intense et cette espèce de cordon ombilical s'atrophie et disparaît.

Chacune des thèques cylindroïdes de la truffe frisée renferme de quatre à huit spores, rarement plus, rarement moins, toutes parfaitement sphériques et transparentes.

Nous pouvons donc dire avec les auteurs les plus

recommandables par leurs études sérieuses et désintéressées, que la truffe est un champignon thécasporé, hypogé ou souterrain.

Étude physique et chimique de la truffe.

La truffe noire, *tuber cibarium*, est formée :

1° D'une partie corticale plus ou moins épaisse, noire, relevée d'éminences d'un volume plus ou moins grand, mais à peu près toutes prismatiques. La variété, dite grain grossier, est revêtue d'une écorce tellement grossière qu'on affirmerait que des cristaux prismatiques ont été taillés sur sa surface par le ciseau d'un ouvrier; la variété gros grain montre ces mêmes éminences assez bien relevées et tranchées; celle à petit grain a sa surface chagrinée seulement.

2° D'une pulpe noire ou d'un brun-noirâtre violacé, plus ou moins veinée de blanc, de jaune ou d'un rouge ocré, quelquefois d'un blanc-verdâtre. Cette pulpe renferme les thèques qui, elles à leur tour, contiennent les spores.

Étudions maintenant les différents effets produits par les agents physiques et chimiques sur la truffe.

Une truffe desséchée à la température ordinaire peut se conserver indéfiniment et si, après dix années de temps, on en soumet une parcelle au microscope, après l'avoir au préalable ramollie dans

un peu d'eau, on voit tout de suite apparaître les thèques et les spores.

Une truffe dessechée sur une plaque de fer, jusqu'au point d'atteindre un commencement de carbonisation, laisse encore apparaître dans les mêmes conditions ses spores et ses thèques.

Cette même truffe broyée dans un mortier, porphyrisée ensuite en poudre, mise en suspension dans l'eau, possède encore ses thèques et ses spores.

Soumise pendant 12 heures de temps à la température de l'eau bouillante et sursaturée de sel de cuisine, le microscope n'a décélé aucune détérioration ; il en a été de même pour une truffe soumise à la température de l'huile bouillante pendant plusieurs heures.

La digestion stomacale ne fait subir aucune altération aux mêmes organes ; par conséquent les résidus de la digestion des animaux, qui en font leur pâture, recèlent intactes les spores et les thèques.

Il en est de même pour la fermentation putride.

Des truffes, plongées pendant plusieurs heures dans un mélange réfrigérant, qui donnait plus de 20 degrés Réaumur au dessous de 0, puis abandonnées à elles-mêmes, dans ce même mélange et pendant plus de huit jours, à une température moyenne de — 10 degrés, possédaient encore leurs thèques et leurs spores.

Agents chimiques. — Nous venons de passer en revue l'action des différents agents physiques

sur la truffe et ses organes reproducteurs, étudions maintenant l'action des agents chimiques sur ces mêmes organes.

Si nous prenons divers échantillons d'une même truffe ou de truffes différentes et que nous les mettions en contact avec divers produits chimiques, nous trouverons que les acides chlorhydrique, nitrique et sulfurique, étendus d'eau, n'attaquent que fort peu et, pour ainsi dire, d'une manière inappréciable les spores de la truffe.

Ces mêmes acides purs n'agissent qu'en décolorant (chlorhydrique), rougissant (nitrique), noircissant et ratatinant (sulfurique) le tissu charnu de la truffe, mais ne décomposent nullement les spores, qui restent visibles au microscope, même après un temps bien considérable.

Les alcalis forts, ammoniaque, soude, potasse caustique en solution concentrée, ne détruisent nullement les spores; et à plus forte raison les sels de ces mêmes bases. A la longue cependant tout se détruit dans les alcalis forts ; tout se dissout, tissu et spores.

Ces expériences n'ont été entreprises que dans le but de s'assurer de la force de résistance dont jouissent les spores... Nous sommes cependant loin de conclure que ces mêmes spores, tout en conservant, leurs caractères physiques, puissent servir encore à la reproduction de la truffe ; nous somme bien persuadé que, malgré leur apparence parfaite de conservation, le principe vital a été anéanti en elles par la force désorganisatrice des

acides forts et des alcalis caustiques. En serait-il de même pour les alcalis et les acides faibles ? Nous ne le croyons pas.

En conséquence, la température la plus élevée, excepté peut-être celle des régions torrides, et la température la plus basse des régions du Nord, je veux excepter encore la Laponie et le Groënland, car je suis persuadé que le Caffre, comme le Lapon et le Groënlandais, se soucient fort peu de truffes, ces deux températures extrêmes, dis-je, ne peuvent faire éprouver que de faibles altérations aux principes reproducteurs de la truffe.

Aussi ce tubercule se rencontre-t-il dans presque tous les pays où il y a des forêts, en Espagne comme en Angleterre ; en Afrique comme en Russie, en Asie comme en Amérique.

Mais où trouvera-t-on la bonne truffe noire, la truffe parfumée, ce délice des gourmands, ce diamant de la cuisine ? dans les régions tempérées seulement, là où l'été est chaud et humide, où l'hiver est froid sans être rigoureux. Le climat de l'olivier et de la vigne sera toujours le vrai pays de la truffe.

Qu'on juge, par ces quelques lignes, de la fortune, qui serait réservée à notre beau pays de France, de Vaucluse en particulier, si l'esprit de système disparaissait un jour, si chaque esprit intelligent et laborieux venait apporter son contingent de force et de [illegible] pour contraindre la nature [illegible] que nous mettons [illegible]

La nature est une mère avare, mais elle sourit toujonrs à celui qui lui vole une parcelle de son trésor.

C'est pour atteindre ce but que nous avons entrepris l'étude de la reproduction de la truffe par la truffe elle-même.

Du semis de la truffe. — Compost tubéripare.

Certes, la nature n'aurait pas entouré de tant de soins, n'aurait pas donné une si grande force de résistance contre les agents destructeurs, à des êtres si petits ; elle ne les aurait pas dotés d'une construction aussi élémentaire, quoiqu'en apparence si compliquée, si elle n'avait pas voulu les employer à la conservation et à la reproduction d'un type qu'elle avait une fois créé.

Pour avoir des truffes, il faut donc semer des truffes, mais, comme nous avons démontré que ce champignon était parasite, il faut nécessairement des arbres pour le nourrir.

Combinez donc le système de M. de Noë, avec le système de M. Rousseau, de Carpentras, et vous aurez le système naturel.

Je veux cependant ne pas laisser ignorer que M. Rousseau s'est fortement élevé contre cette manière d'alimenter les truffières ou d'enrichir leur développement productif. Interrogé, un jour, par M. des Isnards, de Carpentras, s'il jetait dans ses

truffières les épluchures ou débris de ses conserves, M. Rousseau répondit l'avoir fait, mais qu'il y avait absolument renoncé, ayant observé que partout où il avait répandu des débris, la truffe avait disparu, ce qu'il attribue à l'énergie *de cet engrais*, sa puissance étant telle que, versé sur un mauvais sol, (il faut entendre par mauvais sol le sol de la plantation truffière de M. Rousseau), le terrain ne manque pas de se couvrir de graminées de la meilleure espèce. Et plus bas, (c'est toujours M. des Isnards, qui parle) : Son dire (de M. Rousseau), m'a été confirmé par M. Rey, de Saumanes, qui possède 100 à 200 hectares de bois où se trouvent des truffes ; partout où il a répandu des débris ou rapures, la truffe a disparu, et il se garde comme du *feu* de renouveler ses essais.

MM. Rey, Rousseau et C[ie], n'ont pas tout à fait tort de ne plus renouveler leurs essais, car voici ce qu'ont fait ces messieurs: ils ont jeté en abondance, avec luxe, luxe effréné, puis-je dire, des pelures ou raclures de truffes, sans penser qu'ils amenaient au pied de leurs arbres plusieurs centaines de millions d'individus affamés, dont un seul, pour sa nourriture et son développement complet, ne demande pas moins de 25 grammes de sève. Or, s'ils avaient bien disséminé ce qu'ils appellent *leur engrais*, comme il est à supposer qu'ils l'ont fait, car ces MM. apportent trop de soins dans leurs études et leurs expériences, on concevra faci-

…oit bien saine et bien mûre.
…nique bonne, donne
…ve, soit pour les
…de la grise à l'in-
petit grain.
…musquée, ni la sau-
…ien à craindre... Quant
…dans le brasier et surveil-
…oit réduit en cendres.
…ffes fait, prenez 100 kilogram-
…uyères bien tamisée et 10 kilos
…gez le tout par couches superpo-
… fermenter. Quand les truffes se ré-
pâte et se mélangeront bien avec la
…axez bien le tout ensemble ; passez à un
…e fer à petite mailles et votre compost sera
… être employé.

…élez exactement, au moment du semis, un litre …e compost avec 9 litres de terre végétale un peu fraîche, qui donnera à la masse assez de consistance pour que le vent n'emporte pas au loin le principe tubéripare, et aussi afin qu'on puisse le répandre avec plus d'uniformité.

On sème à la volée au pied des arbres dont on a fait choix, et à une distance proportionnée à leur vigueur et au prolongement approximatif de leur système radiculaire.

Le semis doit être fait principalement au levant et au couchant. Lorsqu'on a ensemencé, on donne un labour peu profond, soit à la charrue, si on agit sur une grande surface, soit à la fourche ou à la

lement que aucune racine, aucune radicelle n'a été à l'abri du parasitisme de la spore tubéripare. Que devait-il résulter alors de cette surabondance d'individus affamés, se ruant, pour ainsi dire, sur leur victime? Ce qui arriverait à M. Rey ou à M. Rousseau, si, ayant préparé un déjeuner pour six amis intimes seulement, venait à surgir tout-à-coup un régiment de cosaques. Il n'y aurait plus de truffes ou bien peu, car toutes resteraient à l'état rudimentaire et périraient avant d'avoir atteint leur complet développement... l'arbre dépérirait lui-même, s'il ne mourait pas du coup, privé qu'il serait de son tissu radiculaire... La terre, ne se trouvant plus épuisée par cette masse de radicelles, qui absorbaient sa sève, et pour nourrir le chêne et pour alimenter les tubercules, rendrait aux autres plantes herbacées, moins exigeantes, les sucs dont elle était privée, en même temps que la truffe en pourissant servirait elle-même d'engrais à ces *graminées de la meilleure espèce*. De là ce luxe insolite dans la végétation de ces graminées, dont parle M. des Isnards.

Revenons à notre semis de la truffe.

D'après ce que nous venons de dire, il ne faut pas jeter au hasard des truffes ou leurs résidus dans le sein de la terre, ni acheter les résidus des marchés. Choisissez la belle et fine marbrée, à grain fin et bien chagriné à sa surface, que ce chagrinage soit doux, fin et régulier, c'est la meilleure truffe.

En seconde ligne, je mets celle à gros grain, bien

marbrée aussi; qu'elle soit bien saine et bien mûre. La truffe à grain grossier, quoique bonne, donne trop de déchet, soit pour la conserve, soit pour les besoins de la cuisine. Méfiez-vous de la grise à l'intérieur, qu'elle soit à gros ou à petit grain.

Je n'aime point non plus la musquée, ni la sauvage, quoique je n'en aie rien à craindre... Quant au nez de chien, jetez-le dans le brasier et surveillez-le jusqu'à ce qu'il soit réduit en cendres.

Votre choix de truffes fait, prenez 100 kilogrammes de terre de bruyères bien tamisée et 10 kilos de truffes ; arrangez le tout par couches superposées et laissez fermenter. Quand les truffes se réduiront en pâte et se mélangeront bien avec la terre, malaxez bien le tout ensemble ; passez à un tamis de fer à petite mailles et votre compost sera prêt à être employé.

Mêlez exactement, au moment du semis, un litre de compost avec 9 litres de terre végétale un peu fraîche, qui donnera à la masse assez de consistance pour que le vent n'emporte pas au loin le principe tubéripare, et aussi afin qu'on puisse le répandre avec plus d'uniformité.

On sème à la volée au pied des arbres dont on a fait choix, et à une distance proportionnée à leur vigueur et au prolongement approximatif de leur système radiculaire.

Le semis doit être fait principalement au levant et au couchant. Lorsqu'on a ensemencé, on donne un labour peu profond, soit à la charrue, si on agit sur une grande surface, soit à la fourche ou à la

houe pour de plus faibles espaces. On peut immédiatement passer la herse ou le rateau, si la terre est favorable, ou bien on laisse le terrain tel quel pour permettre aux pluies, qui doivent survenir, le soin d'entraîner plus profondément le principe producteur.

1° J'ai pu, par ce moyen, faire produire, dans l'espace d'un an, à un noisetier vieux de plus de 40 ans, et qui n'avait jamais donné aucune truffe, de forts jolies truffes, qui présentaient tout le faciès des truffes-mères. Les truffes employées avaient toutes le manteau gros-grain ; les petits ont eu tous le même caractère.

2° A quelques pieds de pins d'Alep dans le même jardin, appartenant à M. Feuiller, maire de *Velleron*, j'avais ensemencé avec des nez de chien, et mon produit a été tout nez de chien.

3° Au pied de quelques chênes verts, qui ne produisaient que de la bonne truffe, j'ai semé du compost fait avec des nez de chien et je trouve simultanément et bonne truffe et nez de chien.

4° Dans un bosquet complanté de chênes verts, de pins et de chênes blancs, et qui n'avait jamais donné que de bonnes truffes, j'ai semé du compost de nez de chien et aujourd'hui je récolte les deux espèces à la fois.

5° Au pied de quelques chênes verts, qui n'avaient jamais produit, mais qui se trouvaient dans de bonnes conditions pour ce genre d'expériences, je semai du compost de truffes de qualité supé-

rieure gros grain, petit grain, et nez de chien ; je récolte les trois genres de truffes.

Je ferai remarquer que le nez de chien est plus précoce et plus robuste.

6° Enfin au pied de deux chênes, qui depuis 25 ans ne donnaient jamais que de bonnes truffes, je semai des nez de chien et à présent on y trouve les deux genres de truffe.

J'engage Messieurs les expérimentateurs à suivre cette méthode :

Ensemencez avec des truffes d'un caractère bien marqué ; ne mêlez jamais le gros grain avec le petit grain, mais surtout avec la truffe dite nez de chien, ni avec la frisée.

Le nez de chien doit être le critérium de vos expériences.

Heureux, si mon faible travail peut être utile à quelque chose, et si, enfant gourmand et prodigue, j'ai pu voler une petite aubaine, une mince pièce de monnaie, mais de bon aloi, à notre avare et prodigue grand-mère.

UN PÈRE DE FAMILLE

AU XVIIme SIÈCLE

D'APRÈS UN DOCUMENT ORIGINAL ET INÉDIT

Par M. Jules TERRIS.

On a tout dit, et depuis longtemps, sur l'importance incontestable au point de vue de l'éducation morale, et sur les charmes qu'offre à l'esprit humain l'étude sérieuse de l'histoire.

L'histoire de l'homme, en effet, soit que nous la prenions par ses hautes cîmes, soit que nous nous attachions à ses plus humbles détails, n'est-elle pas, on l'a dit bien souvent, le poëme épique de la divine Providence ? et sous la trame des évènements l'œil attentif n'aperçoit-il pas le fil mystérieux qui rattache toute chose à cette main invisible qui pèse sur nous et nous mène ?

D'autres ont dit les gestes des héros, et, dans des pages saisissantes, ils ont fait revivre ces grandes figures qui nous apparaîssent dans le lointain des âges, à travers une atmosphère indécise, presque légendaire, qui nous empêche de les voir sous leur vrai jour. C'est, en effet, le défaut de

trop d'historiens de ne s'attacher qu'au héros et de nous dérober l'homme ; c'est, en particulier, le défaut des écrivains des deux siècles derniers. Comme les personnages de la tragédie antique, leurs héros sont constamment couverts du masque qui défigure les traits du visage, chaussés du cothurne qui grandit la taille.

Or c'est l'homme que nous voulons connaître; aussi quand nous étudions l'histoire, c'est par l'homme que nous pouvons sainement apprécier le héros, et c'est surtout à ce point de vue que cette étude est utile, non seulement à un prince, mais encore à tout honnête homme, comme dit Bossuet. (1)

Mais c'est médiocrement connaître un siècle que de se borner à l'étudier dans ce qu'on est convenu de nommer ses grands évènements et ses grands hommes. Il y a toujours quelque chose d'apprêté, presque de théâtral dans ces évènements, ces paroles et ces écrits qui se produisent au grand soleil de la publicité.

On ne juge pleinement une société que si on la prend sur le fait de sa vie intime. La patrie, c'est la réunion de tous les foyers : c'est jusqu'au foyer qu'il faut descendre, pour sentir battre de sa vraie vie le cœur de la patrie. Si l'on veut donc connaître à fond la physionomie d'une époque et peindre sous son vrai jour le caractère d'une société, il

(1) Discours sur l'Histoire Universelle. — Avant-propos.

faut faire entrer dans ce travail, comme une des données les plus importantes du problème, l'étude intime de la famille : « La famille ! comme l'a dit un grand orateur de nos jours, la plus ravissante chose que nos regards rencontrent sur la terre, alors qu'elle se déploie, sous le ciel de la patrie, dans toute son harmonie et sa beauté. » (1)

Or, de tous les siècles de notre histoire nationale, il en est un, qu'on a nommé, et à bon droit, le Grand Siécle. Eh bien ! oserai-je le dire, et ne m'accusera-t-on pas de formuler un paradoxe ? le Grand Siècle n'est pas assez connu ! Sans doute, tous nous savons les noms des hommes qui firent à cette époque la gloire de notre pays. Turenne et Condé, Villars et Catinat ne sont pour aucun de nous des inconnus. Notre intelligence s'est éveillée à la voix de Corneille, de Racine, de Molière, de Pascal et de tant d'autres ; la chaire française retentit encore des accents des Massillon, des Bourdaloue, des Fénelon ; elle tonne encore de l'éloquence de l'évêque de Meaux. Nous savons enfin quel fut le grand Roi qui eut le rare honneur de donner son nom à ce Grand Siècle.

Et pourtant, je le répète, pouvons-nous dire que ce Grand Siècle nous soit pleinement connu ? En avons-nous pénétré les secrets les plus profonds et peut-être aussi les plus séduisants ? Avons-nous été initiés aux intimités de sa vie domesti-

(1) Lettre du R. P. Félix à M. Ch. de Ribbe au sujet de sa publication : *Une famille au XVI*[e] *siècle.*

que ? Connaissons-nous la famille au 17e siècle ? Trop peu, sans doute. Corneille et Racine transportent sur la scène, non la famille de leurs temps, mais la famille grecque ou romaine. Molière et Labruyère fustigent plutôt les travers que les vices, et d'ailleurs, comme tous les satiriques ils ne nous font guère voir dans toute chose que le mauvais côté. Madame de Sévigné elle-même, Madame de Sévigné de qui nous devions espérer plus de peintures intimes, parce qu'elle était femme et parce qu'elle était mère, écrivait trop avec son esprit et pas assez avec son cœur ; on la soupçonnerait d'avoir compris que ses lettres étaient adressées à la postérité sous le couvert de Madame de Grignan. D'ailleurs, bien plus encore qu'à l'heure d'aujourd'hui, c'était le règne de la Centralisation Littéraire. Le Roi-Soleil eut-il souffert qu'un astre s'avisât de graviter hors de l'influence de ses rayons ? Il voulait être le juge du bel esprit comme de tout le reste ; il a fallu plus d'un siècle pour qu'on revînt sur quelques-uns de ses jugements. Si le plus souvent il *parlait juste*, selon le mot de Madame de Motteville, quelquefois aussi, ses arrêts prouvèrent que l'infaillibilité n'est point du domaine des plus grands rois. Ceci explique pourquoi nous en savons si long sur la capitale et si peu sur la province, pourquoi les moindres détails de la vie de cour remplissent tant de pages, tandis que pour reconstruire la vie de famille, d'après les écrivains en renom, nous en sommes réduits à quelques

lignes éparses. (1)

Qui donc nous renverra les échos du foyer, qui nous redira les scènes de la vie de famille prise sur le fait ? Ce n'est pas dans les écrivains de cour, du moins dans les œuvres qu'ils faisaient pour la postérité, qu'il faut les chercher, c'est ailleurs ; heureusement ailleurs on les retrouve.

D'infatigables et heureux chercheurs ont depuis peu exhumé de la poudre des vieilles archives d'intéressants mémoires connus dans tous les temps sous le nom de Livres de raison, *liber rationum*. « Là, comme le dit un élégant publiciste

(1) Qui ne sait qu'un mot, un sourire du grand roi était un évènement, même pour Madame de Sévigné ? Qui ne sait que les anecdoctes de Cour occupent une si large place dans ses immortelles lettres, tandis que son propre fils en occupe une si petite ? — Je ne veux pas dire que même les écrivains de cour fussent insensibles aux charmes de la vie de famille. Les lettres de Racine nous montrent assez quel père était le grand poète. Et le roi lui-même, dans les mémoires qu'il écrivait pour l'instruction de son fils et que l'on a publiés depuis, sait se montrer père aussi bien que roi (*Chateaubriand*; *Mélanges littéraires*). Mais cela même vient à l'appui de ma thèse : Les lettres du poète et les mémoires du prince n'étaient que pour leurs enfants ; ils n'eussent pas osé se montrer père devant le public de leur temps. On en était bien loin d'Henri IV qui ne croyait pas déroger à sa dignité en faisant l'enfant avec ses enfants, même devant un ambassadeur. Louis XIV avait donné un tout autre ton ; la littérature s'en ressent aussi bien que les mœurs.

de Provence, (1) les pères de famille avant de terminer leur gestion domestique, avaient la coutume d'en rendre compte à leurs enfants, dans une sorte de mémorial destiné à relater fidèlement tout ce que ceux-ci étaient intéressés à connaître ; là on rencontre au milieu de détails de ménage, de véritables biographies intimes, d'admirables éloges dictés par la piété filiale, de touchantes oraisons funèbres sur les vertus d'un proche enlevé par la mort. » D'autres fois, c'est sous une forme quasi didactique que se révèlent à nous ces épaves d'un autre âge : le père de famille quitte le ton de conteur naïf et devient moraliste, il expose dans des mémoires sans prétention et sans fard « *les diverses instructions bonnes pour une maison, lesquelles l'expérience et l'âge lui ont apprises.* »

C'est d'après ces pages trop rares, peut-être, et pendant si longtemps trop oubliées que nous pouvons reconstruire la vraie physionomie de la famille aux jours de notre vieille société française. Déjà des travaux sérieux et intéressants ont été dirigés de ce côté. « La mode est aux exhumations littéraires, comme le dit avec beaucoup d'esprit l'auteur de la biographie : *Un Provençal oublié*, c'est à qui rassemblant d'une main curieuse et parfois indiscrète, les débris épars de quelque vieux personnage, tantôt illustre et tantôt inconnu, cher-

(1) M. Ch. de Ribbe. *Bulletin de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale*; *numéro de mai 1868.*

chera à le reconstituer de toutes pièces et à le remettre au grand soleil. » (1)

Une de ces exhumations les plus remarquables est, sans contredit, la publication de M. Ch. de Ribbe: *Une famille au XVIe Siècle.*

Qu'y a-t-il dans cet ouvrage, si modeste en apparence, qu'y a-t-il pour en rehausser la valeur, pour y attacher le prix qu'on lui donne? Une parole autorisée l'a dit: « Il y a l'histoire naïve, simple, vraie, authentique, d'une famille chrétienne, telle qu'elle s'est montrée au soleil d'un siècle évanoui, dans cette beauté morale, cette prospérité honnête, cette gloire immaculée et cette vitalité féconde que la religion et la vertu créent partout spontanément sous le toit qu'elles habitent. » (2)

Cette publication a eu déja le succès qu'elle méritait à tant de titres; mais en outre, elle a produit un résultat non moins important; elle a ouvert la voie à de plus amples recherches, en inspirant, d'après le conseil de l'éminent conférencier de Notre-Dame, « à recueillir avec amour et respect, ces reliques ensevelies par le cataclysme des révolutions qui ont passé à la surface de l'humanité et remué ses profondeurs elles-mêmes; en apprenant quels trésors l'ont peut découvrir dans ces couches de la vie humaine, religieuse et sociale, bien autrement intéressantes que ces stratifications

(1) M. L. de Berluc-Perussis. *Recherches biographiques sur Pierre Aréod.*

(2) Lettre du R. P. Félix à M. de Ribbe.

terrestres, où la géologie porte aujourd'hui ses regards curieux ; en apprenant enfin à étudier ces archives de notre passé, pour y retrouver non seulement nos hauts faits, nos chefs-d'œuvre ; mais, ce qui est pour nous bien autrement précieux, nos habitudes, nos mœurs, nos vertus, nos sacrifices, toutes ces saintes et fécondes choses, qui sont au développement des nations et à l'épanouissement des races, ce qu'est la sève au développement des arbres et à l'épanouissement des fleurs. » (1)

Un heureux hazard m'a mis sur la trace de documents du même genre et qui pourraient bien servir de suite et de complément aux mémoires de Jeanne du Laurens.

Il y quelques mois à peine, en fouillant dans quelques papiers de famille du bon vieux temps, il me tomba sous la main trois cahiers tout poudreux, tout jaunis par les années. Quelle ne fut d'abord ma surprise, en secouant cette poussière deux fois séculaire, de trouver sous une si modeste enveloppe, de quoi reconstruire peut-être quelque chose de la famille au XVIIe siècle; car ces pages portaient la date: *estant l'esté de 1687 !* Qu'elle ne fut ma joie, à mesure que je les déroulais, de sentir s'en échapper ces parfums d'un âge évanoui, dont notre époque a perdu le secret !...

Dont notre époque a perdu le secret !... C'est un jugement bien grave que je hazarde peut-être. Je ne sais point à l'âge si bien nommé par Horace

(1) Lettre du R. P. Félix à M. de Ribbe.

Laudator temporis acti ; comment donc oser dire que l'ancienne famille française est bien supérieure à la famille actuelle ! D'autres, veulent au contraire qu'il en soit du temps jadis comme de ces ruines antiques, qui se poëtisent le soir et semblent revêtir leur prestige passé et leur grandeur première, à mesure que la nuit les couvre de son ombre. Quoiqu'il en soit de cet éternel problème du temps présent et du temps passé, mon rôle ici doit se borner à rapporter fidèlement un témoignage impartial et contemporain. A d'autres plus autorisés la charge et l'honneur de juger.

Quel était donc le secret de la famille française et provençale, il y a deux siècles, et quels étaient les principes qui la dirigeaient ?

Un témoin de ces âges évanouis, un type de ce qu'était alors le père dans la famille, va nous le dire, mais il ne sera pas inutile d'esquisser auparavant en quelques traits rapides la physionomie de l'auteur de ces mémoires.

Gaspard de Mongé du Caire, Seigneur du Caire et en partie de Puimichel, Secrétaire du Roi en la Chancellerie prés la Cour du Parlement de Provence, naquit d'une famille modeste de Puimichel vers le milieu du 17e siècle.

Déjà il était propriétaire d'une portion de la juridiction de Puimichel, lorsqu'il acquit en 1680, du Marquis de Forbin-Janson, la terre et Seigneurie du Caire dont il fit hommage au roi dans le courant de la même année. Pourvu en 1704 d'un office de secrétaire du roi, il exerça cette charge jusqu'au

25 octobre 1726, jour de son décès, laissant de Suzanne d'Autane, son épouse, sept enfants parmi lesquels trois fils.

Il destina Elzéar, l'aîné, à continuer sa postérité et à soutenir l'honorabilité du nom, ce nom qu'il avait ennobli de toutes les vertus domestiques.

Le fils cadet embrassa la carrière militaire. Quarante années de services et de bravoure lui valurent tour-à-tour le grade de capitaine dans le régiment de la vieille marine, la croix de St-Louis, le commandement du fort de Germesheim dans le Palatinat, lors du siège de Philisbourg, et l'aide-majorité de la ville de Strasbourg.

Le plus jeune entra dans les ordres.

Voilà l'homme, voici qu'elle fut son œuvre.

Cette œuvre, certes, à n'en juger que d'après les apparences, cette œuvre est bien peu de chose. M. de Mongé n'a point joué de rôle dans la politique de son époque, son nom ne se trouve point mêlé aux grands évènements de son siècle. Par sa position sociale, il tient le milieu entre la bourgeoisie et la noblesse ; par ses goûts il est provincial. Mais de ce milieu, à cette époque, partaient deux courants opposés : celui qui montait en haut, qui se pressait à toutes les avenues, qui désertait les campagnes pour envahir la cour et les villes, allait être le dix-huitième siècle avec tous ses orgueils et toutes ses corruptions ; (1) celui qui

(1) A dater de cette époque, en effet, les grands noms disparaissent, les grandes familles féodales,

restait en bas, allait pendant un siècle encore représenter la vraie France et les vieilles traditions de la famille; la famille se fondant, s'ennoblissant et s'élevant, non par l'intrigue ou le vice, mais par le mérite et l'honnêteté. M. de Mongé est de ces derniers: pour employer une expression moderne, il n'est ni un empressé qui ne sait pas attendre son moment, il n'est pas non plus un rétrograde qui veut rester en arrière, il est le *justum ac tenacem propositi virum* du poëte de Tibur. Sa gloire à lui, il ne la cherche ni dans les antichambres de Versailles, ni sur les champs de bataille, ni dans les académies; sa gloire, c'est en petit la gloire d'un fondateur de dynastie; sa gloire, c'est d'avoir fondé sa famille, par le travail et la vertu.

Pour y arriver, M. de Mongé réunit deux qualités essentielles qui dominent tous les actes de sa vie : c'est d'abord un esprit foncièrement religieux et chrétien, c'est ensuite une persévérance inouïe dans l'accomplissement de son œuvre, *justum ac tenacem*.

atteintes les premières, et comme frappées dans leurs racines par l'esprit philosophique, s'évanouissent peu à peu dans les splendeurs de Versailles, pour faire place à une noblesse nouvelle, qui, partie souvent des rangs les plus humbles de la société, s'élevait aux honneurs et à l'influence par les charges ennoblissantes ou le doctorat. — On sait que ce sont les grands seigneurs qui firent le XVIII[e] siècle et préparèrent ainsi la Révolution qui devait les emporter.

La religion est la base de la famille, comme elle est la source féconde de tout progrès social, car elle est l'âme d'une famille comme d'une nation. C'est elle qui inspira jadis les luttes héroïques de l'Espagne contre les Maures ; c'est elle qui de nos jours, soutient l'infortunée Pologne, « *pauvre nation, en deuil qui souffre et qui ne peut mourir* (2) » ; c'est elle encore dont nous ne pouvons méconnaître l'heureuse influence, dans le cercle plus restreint, il est vrai, mais non moins fécond, de l'ancienne famille française, et, j'aime à le répéter, provençale.

C'est cette grande pensée religieuse qui inspire à M. de Mongé l'amour et la pratique de toutes les vertus domestiques. Je signalerai entre toutes, la simplicité des procédés et l'énergie des convictions.

Il commence d'abord par raconter, entremêlée de réflexions naïves, la généalogie de sa famille. On pourrait croire que c'est vanité chez lui, il n'en est rien pourtant. Il tient à savoir et à apprendre à ses enfants l'origine de ses ancêtres, il ne dissimule pas « que sa maison commence à peine à faire figure : »

« *Je ne parlerai pas, dit-il, de la qualité de nostre maison, elle s'acquerra par l'assistance de Dieu, avec le temps et les bonnes actions. Son-*

(2) Cte de Montalembert, *Eloge du Général Cte Ladislas Zamoyski.*

gez à passer chascun vostre degré, d'estre bien serviteur de Dieu et ne faire jamais rien d'indigne d'un honneste homme ny d'un chrétien... »

Mais en même temps que cette franche bonhomie gauloise, voyez quelle énergie de convictions religieuses :

« *Souvenez-vous d'estre plus homme de bien que vous ne marquerez au dehors et de n'avoir pas une belle enseigne et un méchant logis ; faites que le dedans soit de plus de droiture et plus chréstien que tout l'extérieur ;..... car il n'y a rien de plus mesprisable qu'un hypocrite et un dissimulé, qui n'a en tout que l'apparence et dont le fond ne vaut rien.* »

« *Soyez égal et ne faites jamais paroître ny trop de joye, ny trop de tristesse. Que les disgraces et les malheurs ne vous mettent jamais au désespoir. On compare un homme égal aux hommes illustres..... Soyez entièrement soubmis et satisfait de tout ce qu'il plaira à la divine Providence vous envoyer ; soyez sûr que Dieu ne vous abandonnera pas et qu'il vous secourira en vostre prospérité, comme en vostre adversité.* »

M. de Mongé n'était pas de ceux qui veulent la séparation de l'Église et de l'État, en lui le chrétien fait le citoyen.

« *Souvenez-vous*, dit-il encore, *d'aimer la personne de nostre Roy, d'estre soubmis et tout plein de respect et de passion pour ses ordres. Le Roy*

est le lieutenant de Dieu en terre, il est le père de tous ses subjects, et il les aime tendrement ; ayez donc en lui une entière confiance. »

Et pourtant ils étaient fiers dans leur obéissance, ces hommes qu'on voudrait nous représenter comme rampant toujours aux genoux d'un maître ; car la liberté, quoiqu'on dise, n'est pas jeune de quatre-vingts ans :

Je fais dessein, dit M. de Mongé, *si Dieu me fait la grâce de vivre, establir ma maison dans une ville où je n'aye pas de sujétion, où à un village où je ne sois subject qu'au Roy.* »

A cet esprit religieux, à cette vocation vraiment sociale, la famille unissait encore une foi vive dans la loi du travail. C'est dans l'exercice de cette loi aussi vieille que le monde, qu'elle puisait sa force vitale et sa stabilité féconde, ainsi que l'a si bien remarqué M. Le Play. (1) C'est encore dans cette loi que M. de Mongé s'inspirait de cette persévérance inouïe dans l'accomplissement de son œuvre.

Le père et la mère, et les enfants à leur exemple, étaient convaincus qu'il ne suffisait pas de prier, qu'il fallait encore se peiner. (2)

(1) *La réforme sociale en France, déduite de l'observation comparée des peuples Européens*, par M. Le Play. 2 vol. in-12, 2e édition, chez Dentu, 18...

(2) M. Focillon. *Rapport sur la publication de M. de Ribbe.*

« *Ayez*, dit M. de Mongé, *ayez la prudence de conserver en homme de bien ce que vous aurez, soit pour vos enfants qui vous feront revivre, ou pour les plus proches de vostre sang.* »

« *Mesurez bien vos dépenses sur vos rentes, car une maison qui s'oblige est perdue, et il n'y a pas de satisfaction et de quiétude plus grande que celle en premier lieu d'estre dans la crainte de Dieu, et après, bien dans ses affaires.* »

La société actuelle ne nous montre pas, ou bien peu du moins, cette sage économie et ces sacrifices continuels de nos pères pour assurer le bien-être de leur postérité.

Aujourd'hui, passez-moi le mot, la vapeur a tout envahi : On voyage à la vapeur, on construit à la vapeur, on veut fonder à la vapeur sa fortune et sa maison ; tandis que nos pères, autrefois, ne craignaient pas de réunir les travaux de plusieurs générations et les efforts de plusieurs siècles, pour fonder et faire grandir leur famille, comme pour élever ces monuments qui s'imposent à notre admiration, et dont la masse défie le temps.

M. de Mongé ne se contente pas de donner à ses enfants quelques conseils pris au hasard, ses mémoires sont un cours complet d'économie domestique. Il parle tour-à-tour des visites, des mariages, du tabac, des voyages, de la dévotion, du jeu et de l'intérieur du ménage, et il traite toutes ces questions avec une originalité, une

couleur locale et une bonhomie ravissantes. C'est surtout cette simplicité et cette bonhomie qui font le charme de son œuvre. Voici comment il termine ses mémoires [1] :

« *Comme je ne suis pas esté eslevé aux estudes, et que nostre maison commence seulement un peu de faire figure, je ne puis vous dire les choses que grossièrement, mais je vous les dis d'un cœur de père à ses enfants, et après vous avoir laissé ma bénédiction, je vous prie encore de faire bien réflexion à ce que je vous dis : Estre bien serviteurs de Dieu et après du Roy, pratiquer la vertu et faire profession d'honneste homme pour le peu de temps que serez en ce monde, afin que nous puissions tous nous voir en paradis, suppliant très-humblement Dieu par sa miséricorde me faire cette grâce à moy et à vous.* »

L'homme imbu de tous ces principes honnêtes, était persuadé qu'il arriverait, avec l'aide de la Providence, à vivre honorablement ; il ne voulait pas d'une vie nonchalante et sans but, il s'attachait à son œuvre, il s'y vouait par devoir et par amour pour cette œuvre même. « C'est, comme l'a dit un orateur, le magistrat qui rend la justice par respect pour la justice, le philosophe qui cherche la vérité par amour pour la vérité, l'artiste qui exprime la beauté par passion pour la beauté. » [2]

(1) Je me borne à en donner ici quelques extraits, les mémoires étant destinés à paraître *in-extenso*.

(2) R. P. Hyacinthe — *Avent de N. D. de Paris, année* 1867.

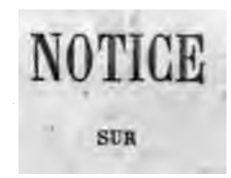
Une question qu'on ne manquera pas de me faire : M. de Mongé a-t-il vu le succès couronner son œuvre, a-t-il fondé une famille ? Je pourrais me contenter de répondre : qu'importe ?.... L'intention en est-elle moins louable ? « Dans tous les genres, l'homme se plaît à créer ; rien ne l'occupe, rien ne l'absorbe plus justement, » a dit M. Maistre. D'ailleurs selon la remarque du même penseur, (1) « on peut voir soixante générations de roses, quel homme peut assister au développement total d'un chêne ? » Après tout, bien que M. de Mongé n'ait pas travaillé pour l'histoire, l'histoire cependant peut déjà répondre : son nom s'est éteint après deux générations, mais sa postérité s'est continuée par les femmes. Or, au siècle où nous sommes, cette postérité a donné à l'Eglise un auditeur de Rote, et à la France, un membre de l'Institut, un Député et un Général-Sénateur. M.de Mongé ne visait pas si haut :

A l'œuvre on connait l'artisan.

J'ai fini. Il me reste maintenant un *meâ culpâ* à faire et un pardon à demander. N'y a-t-il pas eu indiscrétion à dévoiler et à mettre au grand jour cette physionomie du père de famille donnant des conseils sous le manteau de sa cheminée ? M. de Mongé recommandait tant de ne *monstrer à personne* ce qu'il ne destinait qu'à ses enfants !.....

(1) Le Cte de Maistre — *Lettres et opuscules inédits.*

Toutefois ce qui me rassure après cette petite trahison, c'est l'indulgence, et le cœur débonnaire de l'aïeul qui pardonne toujours aux indiscrétions d'un enfant terrible.



NOTICE

SUR

LE CHEVALIER AUDE

AUTEUR DRAMATIQUE

PAR

M. A. DUREAU,

Membre correspondant de la Société,

à Paris.

Le 5 octobre 1841, mourait à Paris, dans un état voisin de l'indigence, un vieillard de 86, ans qui avait brillé autrefois dans le monde des beaux esprits. Les habitants du quartier qui virent passer son modeste convoi ignoraient certainement que le défunt était Joseph Aude, chevalier de Malte, ancien secrétaire d'un vice-roi de Sicile, membre de plusieurs académies, le doyen et l'un des plus féconds auteurs dramatiques de son temps !

Joseph Aude naquit à Apt, le 10 décembre 1755, d'une modeste et honnête famille d'artisans de cette ville. Grâce aux bonnes relations du père Aude avec quelques personnes importantes de la

localité, Joseph son fils aîné et André son fils cadet, furent recommandés à l'évêque d'Apt, Mgr de Cély, qui a laissé une réputation de savant et d'ami des lettres et des arts. Ce digne prélat fut le protecteur des jeunes gens studieux chez lesquels il reconnaissait, en même temps qu'une vocation réelle, un sincère amour du travail. J'ai tout lieu de croire, d'après les documents qui m'ont été communiqués, que les fils Aude furent mis au collége par ses soins. Quoiqu'il en soit, les deux frères justifièrent certainement d'abord les espérances de leur protecteur. Joseph, doué d'une intelligence peu commune, travaillant facilement, fit de très-bonnes études, et, au sortir de ce collége, plein d'ambition et de projets d'avenir, il se dirigea vers Paris, muni de lettres de recommandations pour diverses personnes de la cour et les célébrités littéraires du temps. Son frère André, d'une nature plus modeste, embrassa l'état religieux; nous lui avons consacré quelques lignes à la fin de cette notice.

L'un des premiers personnages avec lequel se lia Aude, à son arrivée à Paris, fut le chevalier de Mouhy (1); très-probablement ce ne fut pas la plus morale de ses connaissances. Jeune, spirituel,

(1) Charles de Fieux, chevalier de Mouhy fut, dit-on, le complaisant du maréchal de Belle-Isle et lui rendit des services peu avouables, mais bien payés. Fécond romancier, très-répandu dans le monde des nouvellistes, il fut, quelques années, l'homme d'affaires de Voltaire. (*Biographie Didot-Hoefer*).

assez bien fait de sa personne, versifiant avec facilité, ce qui n'était pas un mince mérite à une époque où le madrigal était encore de mode, Aude obtint bientôt dans le monde quelques succès de poète aimable ; il fut « l'ami et l'adorateur des belles, » pour parler le langage d'alors, et cette amitié, cette adoration, dont je ne veux pas lui faire de reproches, persistèrent chez Aude, ainsi qu'on le verra plus tard, jusqu'au milieu de ses excès.

C'est sans doute grâce à l'influence de ses nouveaux amis, que Aude fit ses débuts d'auteur sur le théâtre de Versailles en 1776; il avait alors 21 ans, et son premier acte en vers, *la Fête des Muses*, fut joué devant le roi et la famille royale. Deux ans après, à l'occasion de la naissance de S. A. R. Madame (Duchesse d'Angoulême), Aude, averti à l'improviste, composa un petit vaudeville en 1 acte qui fut joué le soir même sous le titre : l'*Impromptu ou la Voix du Cœur* ; les vers étaient faciles, l'auteur jeune, on l'encouragea. Ses poésies couraient déjà quelques salons. Il publia aussi en 1778, un discours en vers, lu sur le même théâtre de Versailles et que suivit bientôt une pièce ayant pour titre: l'*Héloïse anglaise*, drame en 3 actes et en vers. C'était une imitation du roman de J.-J. Rousseau. Aude y mit de la sensibilité, de l'honnêteté ; la pièce eut un certain succès, mais que l'on s'accorde à considérer comme dû plutôt à la jeunesse de l'imitateur, qu'à un talent hors ligne. l'*Héloïse anglaise* fut jouée en province avec le même succès, puis reprise plus tard, en

1787, au théâtre Italien, sous le titre plus significatif de *Saint Preux et Julie d'Etanges* ; elle eut seulement quelques représentations. Reprise de nouveau aux Variétés, en 1791, sous le titre; *les Amants anglais*, au théâtre Molière en 1795, sous celui de : *les Amants de Philadelphie*, ou l'*Héloïse américaine*, la pièce fut jouée quelque temps, mais ne fournit pas une bien longue carrière.

En 1779, Aude donna, à l'occasion de la mort de Voltaire, les *J'ai vu d'un jeune homme*, ou la mort d'un vieillard (1), et il fit imprimer, sa *Lettre d'un Vieillard de Ferney*, éloge de Voltaire, qu'il avait envoyé à un concours de l'Académie française (2).

Une collaboration assez active aux recueils de poésie qui, tel que l'*Almanach des Muses*, étaient alors fort répandus, fit connaître, de plus en plus, le jeune aptésien.

Le chevalier de Mouhy l'avait présenté à Buffon, chez lequel nous le retrouverons bientôt, et c'est dans un cercle fréquenté par les Encyclopédistes que Aude fit la connaissance du marquis Dominique Caraccioli, alors ambassadeur de la cour de Naples à Paris (3). Nommé en 1781,

(1) In 8°. Paris, chez Moreau.

(2) In 8°, 15 p., Paris 1779. Voir à ce sujet, *l'Année littéraire*, décembre de la même année.

(3) Le marquis Caracccioli, homme d'État et économiste napolitain, devint à Paris l'ami de Diderot, de d'Alembert et de Condorcet. C'était un homme

Gouverneur ou Vice-Roi de Sicile, il fit proposer à Aude de l'emmener à Palerme en qualité de secrétaire particulier ; Aude consentit volontiers. Toujours actif, intelligent, notre poète s'acquittait assez bien des devoirs de sa charge, il prit même une certaine part aux affaires publiques, notamment dans les débats qui précédèrent l'abolition de l'inquisition dans le pays. — Aude regarda plus tard, comme son plus beau titre de gloire, les quelques peines qu'il dût s'imposer dans cette circonstance. Nommé chevalier de Malte, membre de l'Académie des sciences et arts de Palerme, son travail près du Vice-Roi ne l'empêcha pas de continuer à se livrer à son passe-temps favori, ou pour parler son langage « au culte des muses. » On se communiqua de salon en salon, on imprima quelquefois les œuvres légères, sonnets, odes, romances, qu'il composait facilement, au fûr et à mesure de l'inspiration du moment.

Après environ cinq ans de séjour en Sicile, le marquis Caraccioli, qui s'était distingué par son excellente administration, fut appelé au poste important de ministre des affaires étrangères à Naples et il partit aussitôt pour cette ville en 1786. Aude ne parait pas l'y avoir suivi, et comme sa correspondance témoigne qu'il conserva toujours pour Caraccioli un profond attachement, nous

d'un grand savoir et il avait de plus, dit Marmontel, le mérite d'être excellent ; tout le monde ambitionnait son amitié.

devons conclure avec sa correspondance que le désir de revoir la France, ou la mort de quelqu'un des siens, l'empêchèrent de se rendre à Naples. Le nouveau ministre aimait beaucoup le chevalier; c'est ainsi que Aude va longtemps être appelé, et les honoraires de sa place ou une pension équivalente, lui furent longtemps payés, même sur la caisse de Naples, ainsi qu'il résulte de billets souscrits par lui.

Quoiqu'il en soit, il est certainement revenu en France dès le commencement de 1786, et non pas seulement en 1789, comme l'ont avancé plusieurs biographes, puisque nous le trouvons près de Buffon dans cette même année 1786. D'un commerce agréable et enjoué, très-apte à comprendre et à s'assimiler même les choses qui lui étaient étrangères, Aude devait plaire au grand naturaliste ; en effet, il fit partie du cercle d'amis dévoués qui entourèrent Buffon, pendant ses dernières années, d'une vive sollicitude et de soins affectueux, et c'est à ce titre qu'il séjourna deux fois à Montbard. C'est de là qu'il écrivit à diverses reprises à ceux des amis du savant directeur du Muséum, que leurs affaires éloignaient de lui, pour leur envoyer de ses nouvelles, et cette correspondance lui a fait donner par quelques auteurs la qualité de secrétaire de Buffon, que le chevalier lui-même aimait à rappeler jusques dans les dernières années de son existence précaire et tourmentée. Toutes les personnes que connût Aude à cette époque, la plus heureuse de sa vie, lui surent gré

de sa sollicitude à les informer des diverses phases de la maladie du grand homme qu'ils vénéraient comme un père, ou chérissaient comme le meilleur de leurs proches.

Aude, toujours empressé à rendre hommage à la beauté, devait trouver un grand charme dans la société du maître de Montbard. Plusieurs pièces de poésie, ses lettres que nous avons sous les yeux le prouvent, et quelques-unes d'entr'elles méritent d'être reproduites. On y reconnaîtra, sans peine, une versification facile, de l'abandon, du sentiment et de l'attachement mêlés à une émotion réelle.

C'est d'abord une épitre à la comtesse de Buffon, épouse du fils du naturaliste, qui avait désiré une lecture de l'Héloïse anglaise (1); deux lettres à Madame Necker et une réponse de cette dernière, fort honorable pour le chevalier (2); une lettre en vers à Madame Nadault sœur de Buffon (3);

(1) Voir à la fin de la notice.

(2) Voir ibidem.

(3) Catherine-Antoinette Le Clerc de Buffon, née à Buffon, le 29 mai 1746, épousa, le 24 Juillet 1770, Benjamin-Edme Nadault, son cousin-germain, conseiller au Parlement de Bourgogne. Elle mourut le 21 Juin 1832, à l'âge de 86 ans. Après la mort de la comtesse de Buffon, Madame Nadault vint se fixer près de son frère et celui-ci la chargea du soin de diriger sa maison et d'en faire les honneurs aux princes, aux écrivains et aux grands personnages qui venaient chaque jour le visiter.—Les mémoires du temps ont parlé de la grâce parfaite avec laquelle Madame Nadault s'acquittait de cette mission. Elle possédait, en

une romance adressée à Madame Daubenton (1), la charmante nièce du collaborateur de Buffon (2). Le poëme, dont il est question dans cette correspondance en vers, est une parodie de la

outre, le rare talent d'écrire. Buffon ne dédaignait pas de recourir à sa plume qu'il employait surtout à sa correspondance. Elle a écrit quelques pages des *Oiseaux*. Buffon a cité son nom dans l'Histoire Naturelle. Madame Necker a dit de Madame Nadault : « Le style de ses lettres est une nouvelle preuve de son origine. » M. Nadault de Buffon, son arrière petit-fils, nous en a conservé quelques-unes écrites par elle à la limite de l'âge. On y trouve de la verve, de l'originalité et les élans non contenus d'un cœur généreux. Madame Nadault fut une femme d'un rare mérite qui a sa place parmi les femmes remarquables du XVIIIe siècle. La Biographie Michaud et le grand dictionnaire de Larousse lui ont consacré des articles biographiques étendus.

(1) Anne-Marie-Madelaine-Bernarde Boucheron, née le 28 août 1746, épousa, le 24 décembre 1771, Georges-Louis Daubenton, proche parent du collaborateur de Buffon, et mourut le 22 Juin 1793. C'est à elle qu'est adressée la partie la plus intéressante des lettres de Buffon, publiées en 1860 par M. Henri Nadault de Buffon, son arrière petit-neveu. Madame Daubenton était de la société intime de Montbard, société dans laquelle elle apportait le charme d'un esprit cultivé et les grâces les plus naturelles. Parfois elle suppléait Madame Nadault dans le soin de faire les honneurs de la maison de Buffon. Elle écrivait avec goût, faisait des vers et y réussissait assez pour que Gueneau de Montbeillard, son oncle, lui donnât les siens à corriger.

(2) Voir la fin de la notice.

nouvelle Héloïse, poëme inédit, au tour facile et enjoué et dont la forme piquante assure la lecture (1).

Enfin Aude fit aussi à Montbard la connaissance de Guénau de Montbeilliard (2), et de sa femme (3),

(1) Voir la fin de la notice.

(2) Philibert Gueneau de Montbeillard, né le 2 avril 1720, mort le 28 novembre 1785, devint le collaborateur de Buffon après la retraite de Daubenton. Il s'occupa d'abord des oiseaux, ensuite des insectes. Il ne voulut pas que ses premiers articles dans l'*Histoire Naturelle* parussent sous son nom, prétendant, avec une modestie qui était un des charmes de son caractère, que Buffon, en les inspirant et en les corrigeant, en avait fait son œuvre propre. Ce fut malgré Montbeillard que Buffon fit connaître au public le nom de son nouveau collaborateur. Avant de travailler à l'Histoire Naturelle, Gueneau de Montbeillard avait dirigé une vaste entreprise scientifique et littéraire *la Collection Académique*. Il a écrit plusieurs discours remarquables. Convaincu de l'utilité de l'inoculation, dans un temps où la médecine la regardait comme dangereuse, il voulut inoculer lui-même son fils unique, et lut en 1766 à l'Académie de Dijon, dont il était membre, un curieux mémoire dans lequel il rendit compte du complet succès de l'opération. Il a encore écrit diverses notices sur l'abolition de la peine de mort et sur l'extinction de la mendicité. Guenau de Montbeillard avait un esprit aimable. Il était musicien, faisait des vers d'à-propos et avait contracté l'habitude de commencer chacune de ses journées par un quatrain.

(3) Madame de Montbeillard était elle-même une femme remarquable. Elle parlait le latin, le grec,

celle de Madame du Chatelet, dont le mari était gouverneur de Semur, celle de Jean Nadault, de l'Académie des sciences, celle de Necker, le ministre intègre, celle du prince de Gonzague (1), dont l'attachement pour Aude persista

l'allemand, l'anglais, et a traduit pour son mari des ouvrages entiers, notamment le *Livre de la Nature* de Swammerdam, *le Cuvier* des Insectes. Ayant vu son mari se dépiter de ne pas comprendre les écrits de l'allemand Rhœsel, elle apprit cette langue en secret et lui apporta traduits par elle les passages qui l'avaient arrêté. M. Nadault de Buffon a publié, à la page 335 du tome Ier de la *Correspondance inédite et annotée de Buffon*, une notice sur Montbeillard, écrite par sa femme. C'est un petit chef-d'œuvre de cœur et de bon goût.

(1) Le Prince Louis de Gonzague de Castiglione, que Voltaire avait surnommé plaisamment, à cause de ses nombreux voyages, le prince Zigzague, passa en France les trois années 1776, 1777 et 1778. Il avait fait parler de lui à l'occasion des succès de la célèbre improvisatrice Corilla dont il obtint le couronnement au Capitole. A Paris, il était de l'intimité de Madame Necker. Un jour qu'il y soupait avec Marmontel, il demanda à celui-ci un impromptu sur le bandeau de l'amour; Marmontel fit aussitôt ces quatre vers :

« L'Amour est un enfant qui vit d'illusion ;
La triste vérité détruit la passion :
Il veut qu'on le séduise et non pas qu'on l'éclaire :
Voilà de son bandeau la cause et le mystère. »

Le Prince de Gonzague vint à Montbard en 1777 et en 1778. Après la lecture de l'histoire du *Paon*, il dit à Buffon qu'il était heureux d'avoir pu connaître et

longtemps après la dispersion de cette société brillante, causée par la mort du grand peintre de la nature.

L'impartialité, qui doit être la qualité d'un bio-

entretenir l'auteur du *Paon*, et le Paon des auteurs. « Pardieu, mon prince, dit Buffon, en allant à Montbeillard qui entrait, l'auteur du *Paon* le voici. »

« Ce Prince, sensible et passionné pour les sciences « et les lettres, a dit Madame de Montbeillard, prit, « dès la première entrevue, tant d'affection pour M. « de Montbeillard qu'il voulut venir passer quelque « temps avec lui. Il y resta trois mois et pendant ce « temps, M. de Montbeillard traduisit en français un « discours philosophique du prince, écrit en italien. « L'inclination, les sentiments que le prince et M. « de Montbeillard avaient pris l'un pour l'autre dès « le premier jour, devinrent une amitié constante « qu'ils ont entretenue depuis par une correspon- « dance suivie. Ils se séparèrent au bout de trois « mois, mais les larmes aux yeux. Le Prince engagea « le fils de son ami, qu'il appelait son frère, à « faire un petit voyage en Suisse avec lui ; après quoi « il le ramena et passa encore quelque temps chez « M. de Montbeillard à Semur. De retour en Italie, et « se trouvant à Rome au commencement de l'année « 1782, il proposa M. de Montbeillard à l'Académie « des Arcades, à son insu; l'y fit recevoir, et lui envoya « le diplôme. » Buffon écrivait à Montbeillard le 4 août 1777 : « Je vous saurai bien bon gré de profiter « de ce petit loisir pour achever la traduction du « *Progrès de l'Esprit humain*. Le prince de Gonzague « en pétille de joie et d'impatience, et, à tous égards, « il mérite qu'on fasse pour lui ce qu'il désire. » (Correspondance inédite et annotée de Buffon. Tome Ier pages 33 et 341 ; Tome II pages 267 et 278.)

graphe, nous oblige à constater que notre chevalier était déjà fort gêné dans ses affaires. Divers billets, que nous avons sous les yeux, en témoignent suffisamment, leur teneur est à peu près la même : « Au premier juillet mil sept cent quatre-
« vingt-sept, je soussigné promets payer à Ma-
« dame Daubenton-Boucheron, douairière, ou à
« son ordre, la somme de 800 livres, valeur reçue
« comptant de la susdite dame, m'engageant à la
« lui payer sur les honnoraires à Naples, résultant
« de ma place, auprès de M. le marquis de Carac-
« cioli, voulant en outre que le présent billet
« puisse avoir cours et valeur à Naples, comme
« ailleurs. Fait à .... le 20 septembre 1786. Signé : le chevalier Aude. » Plusieurs engagements de même nature se succèdent, les dates et sommes seules varient ; au dos de l'un d'eux nous remarquons la garantie qui suit : « A dé-
« faut de payement en cas d'absence, ou de mort,
« je soussigné frère de M. le chevalier Aude,
« m'oblige et me porte fort d'acquitter sa dette
« de 800 livres, contractée avec Madame Dauben-
« ton, veuve de M. Daubenton, maire de Mont-
« bard. Signé : Aude jeune. »

Cependant en février 1787, Aude reparaît au théâtre. Il fait donner à la Comédie Italienne *Saint Preux et Julie d'Étange*, mais son nouveau début n'est pas heureux. Bachaumont s'exprime à cet égard en termes qui ne laissent aucun doute. « 6 février 1787, *Saint Preux et Julie d'Étange*, drame en 3 actes et en vers, joué au-

jourd'hui sur le théâtre de la Comédie Italienne, est déjà relégué sur le nombreux répertoire des pièces tombées ; c'était une trop grande audace de vouloir transporter sur la scène des personnages si bien peints et mis en action par Rousseau. Le style et la versification, non seulement ne se ressentent point de la chaleur de la plume de cet écrivain, qui, suivant l'expression de Voltaire, brûle le papier, mais sont détestables. L'auteur garde l'incognito avec raison » (1). Le *Mercure*, un peu moins sévère, reconnaît dans cette œuvre, (le plus faible ouvrage de l'auteur, dit-il), de la verve, de la sensibilité, des vers heureux et de l'honnêteté.... on lui reprocha surtout d'avoir changé le titre d'*Héloïse anglaise*, en celui de *Julie d'Étange* ; Beaumarchais a parlé de l'influence de l'affiche. Le chevalier Aude aurait dû sentir qu'il est dangereux de mettre en vers, la prose de J.-J. Rousseau (2).

Puis vint la mort de Buffon et avec le grand homme disparurent bientôt les belles connaissances avec lesquelles Aude avait entretenu jusqu'alors un commerce d'amitié qui va s'éteindre peu à peu. Une correspondance en prose va succéder aux madrigaux et aux épitres, et quelle prose ! Aude est de plus en plus besogneux et s'il écrit à ses amis c'est pour leur emprunter de l'argent. De 1788 à 1790, nous le voyons sous-

(1) Mémoires secrets, année 1787.
(2) Le *Mercure*, même année.

crire divers billets, tantôt à Madame Nadault, tantôt à madame Daubenton, billets à longue échéance et qui selon toute probabilité ne furent jamais payés, puisque la famille les possède encore.

Ayant conservé pour la famille Necker, une reconnaissance affectueuse, Aude fit jouer à Genève, en 1788, à Paris, en 1789, une pièce intitulée: *Le retour de Camille à Rome, ou Camille dictateur* pour la seconde ou pour la troisième fois, d'après la rédaction de quelques revues ou almanachs du temps. Cette pièce fut jouée avec succès, à l'occasion de la rentrée de Necker aux affaires. Dans cette même année 1788, il fit aussi paraître une vie privée de Buffon, dont son ami, le comte de la Tour, paya les frais, au moins quant à la première édition. (1)

C'est un petit livre bien écrit, à la note émue, qui contient un certain nombre d'anecdotes peu connues sur le naturaliste. La seconde partie, un peu plus de la moitié du livre, renferme les poésies diverses. Nous y avons remarqué une épitre à Madame Nadault, dans le genre de celle adressée à la comtesse de Buffon, une pièce intéressante envoyée à un de ses amis, qui lui annonçait son début en littérature, une épitre sur le drame, une

(1) Vie privée du comte de Buffon, suivie d'un recueil de poésies dont quelques pièces sont relatives à ce grand homme, par M. le chevalier Aude. Lausanne, 1788, in-8, 141 p ;—autre édition, Lyon, même année.

autre à l'archevêque d'Aix, celle envoyée au roi de Prusse et la réponse de ce dernier, la romance l'*Indifférence* que nous avons reproduite, une autre romance à la jeune Nancy, des pièces sur Voltaire, Corneille, de la Harpe, une autre épitre à Madame Daubenton, pour laquelle Aude ressentait un vif attachement, et diverses stances, odes, etc., adressées à Mademoiselle Le Clair, à Madame d'Arbauville, à Sophie Arnould, etc. Le livre se termine par une lettre intéressante de doux reproches, à laquelle j'emprunte plus loin quelques passages. La *Vie privée* de Buffon est devenue rare. L'ouvrage mérite assurément d'être conservé par un bibliophile.

C'est à cette occasion que le comte de la Tour lui écrivait la lettre ci-après, qui fait pressentir les critiques qui vont être adressées bientôt à notre auteur :

« Je vous fais imprimer tout vif, mon cher chevalier ; soyez puni de n'avoir pas eu le courage de jeter un second coup d'œil sur votre prose et sur vos vers ; je vous offre au public dans tout votre désordre ; votre paresse m'en remercie sans doute ; mais votre amour-propre en souffrira....

. . . .

quelle indolence ! ah ! vous me prouvez bien qu'on peut-être vif sans activité, et que la chaleur d'un Provençal tient quelquefois de la molle insouciance d'un Asiatique. Que de raisons n'avez-vous pas cependant pour sortir de cette apathie ? Si le plai-

sir d'être agréable à vos amis ne vous touche pas, prenez du moins quelqu'intérêt à vous même. Les circonstances ont tout fait pour vous, et vous n'avez jamais rien fait pour elles. — Vous avez reçu les encouragements les plus flatteurs et les plus nombreux, et votre silence n'en a été que plus profond : j'ai encore sous les yeux la copie de la lettre d'un ministre d'un grand caractère. M. le vice-roi de Sicile, qui a laissé tant d'amis et tant d'admirateurs en France après son ambassade, écrit à l'un de nos plus nobles orateurs, sur votre compte, en des termes qui auraient dû ranimer ce courage. — « *Ses talents sont au-dessus de son âge*, dit ce ministre recommandable, en parlant de vous, *sa diction est noble et choisie, et c'est surtout dans ce qui tient au sentiment que j'ai distingué sa manière.* » Vous avez dans ce recueil même des preuves non équivoques du suffrage dont vos talents sont honorés par une femme célèbre ; la justice que M. de Buffon leur rendait dans sa société intime ; le nom seul d'un prélat éloquent et respectable, votre Mécène, tout aurait dû vous animer d'un zèle intéressant, et vous rendre plus digne de tant de glorieuses marques d'estime. — Mais vous êtes votre plus cruel ennemi, mon cher chevalier ; vous êtes jeune encore, et vous avez trente ans.— Ce que je vous dis ici sera imprimé, afin que lorsque je ne serai plus à portée de vous voir, ceux qui sont, comme moi, séduits par votre manière d'écrire, et qui aiment votre personne, vous

attaquent avec mes armes, et vous répètent les avis que je me permets de vous donner. . . .

. . . .

Vous voyez une Julie dans chaque femme qui vous plaît, et un ami tel qu'Edouard dans tout homme qui se conforme à vos faiblesses ; dussé-je encourir votre haine par ma dure véracité, vous vous trompez presque toujours. — Oui, mon ami, les premières impressions sont à craindre pour votre âme honnête et franche ; de là, trop peu de choix dans vos connaissances, habitude des plaisirs faux, perte de temps et d'énergie, et plus d'amour pour la gloire ; je vous le dis tout haut parce que je vous aime, et mon amitié pour vous est aussi juste qu'éclairée. — Je ne vous connais aucun vice qui vous appartienne ; mais vous avez quelquefois celui des autres. — Ne lui donnez pas le temps de se naturaliser dans votre cœur. — Le monde nous juge sur des apparences ; et c'est par elles que la basse envie se plaît à juger du fond. — Vous offrez un contraste qui lui fournit un éternel aliment. — Vous avez l'âme tendre, et vous paraissez insensible à tout ; nul soin n'échappe à votre reconnaissance, et vous avez l'air d'un ingrat ; vous aimez la littérature avec passion, et vous lui donnez à peine les heures que vos amusements ne peuvent plus remplir. — La médiocrité, la sottise, la méchanceté n'ont-elles pas le droit de fermer les yeux sur vos aimables écrits, et de leur supposer le désordre qui règne dans toute votre personne ? Vous avez trop de

franchise et trop de mérite pour vouloir être singulier ; mais observez que vous n'avez pas même le droit de le paraître. . . . .

. . . .

A........ le 14 Mai,

Le Comte de La Tour. »

Puis les évènements politiques s'accentuent, et le chevalier Aude, à l'occasion de la fête de la confédération de 1790, donne, au Théâtre-Français, une pièce de circonstance : le *Journaliste des Ombres, ou Momus aux Champs-Elysées*. Talma représentait le personnage de Rousseau. Enfin la République est proclamée, et, le 12 février 1793, Aude, qui n'est plus chevalier, inaugure ses succès d'un tout autre genre, en faisant jouer au Théâtre de la Cité son premier *Cadet Roussel ou le Café des Aveugles*. — *Cadet Roussel*, type nouveau au théâtre, créé par Aude, et qui lui appartient en propre, quoiqu'en puisse dire Beffroy de Reigny (1). Le succès de ce *Cadet Roussel* et les nombreux enfants qui le suivirent durent faire trsesaillir dans leur tombe la plupart des anciens amis de Buffon successivement emportés par la tourmente révolutionnaire. Quelques pièces plus sérieuses succédèrent d'abord au nouveau succès du créateur des *Cadet*.—*J.-J. Rousseau au Paraclet*, (1794) ; *Les deux Sophie*, devenue *Monval et Sophie*, retardée deux fois à l'Odéon, la première en fa-

(1) Diction. néologique des hommes et des choses. Paris, an VIII, in-8.

veur de la *Paméla* de François de Neufchâteau, la seconde par suite de l'emprisonnement des comédiens ; diverses pièces de circonstance : *Toulon reconquis, (1794)* ; les *Bruits de Paix, (1796)* ; les *Préliminaires de la Paix, (1797)* ; la *Paix, (1797)* ; la *Mort du Général Hoche, (1797)* ; le *Présent du Gouvernement aux Guerriers Pacificateurs, (1798)* ; le *Départ du Général Français, (1798)*, etc, etc., préparèrent la popularité de notre auteur, qu'une série de *Cadet Roussel* allait définitivement consacrer. Voici tout aussitôt : L'*École tragique ou Cadet Roussel Professeur de Déclamation, (1798)* ; la *Mort de Cadet Roussel, (1798)* ; la *Résurrection de Cadet Roussel, (1798)* ; *Cadet Roussel Misanthrope et Manon repentante, (1799)*, parodie de *Misanthropie et Repentir* ; *Cadet Roussel Barbier à la fontaine des Innocents, etc* ; enfin pour couronner le tout, l'un des plus grand succès que le théâtre moderne ait rencontré, *Madame Angot au Sérail de Constantinople*, drame-tragédie-farce-pantomime-comédie en 3 actes, « ornée de tous ses agréments » disaient les réclames. Cette pièce, jouée le 21 mai 1800, fit courir tout Paris ; elle eut sans interruption 237 représentations et sauva de la ruine, le capitaliste qui venait d'acheter le théâtre d'Audinot.

Pour le coup, les critiques, restés fidèles au culte de l'ancien répertoire, ne purent maîtriser leur douleur ou leurs courroux. « Hélas ! dit l'un d'eux, Aude a courtisé Thalie et de son sanctuaire

n'a fait qu'un saut aux boulevards » (1). « Est-ce bien vous, chevalier, dit un autre, vous êtes méconnaissable ; vous qu'un talent réel mettait à même de briller dans les fastes littéraires, comment avez-vous pu descendre au genre de farces dégoutantes dont chaque jour voit inonder les tréteaux des boulevards et de la Montansier ? Comment !.... je prévois votre réponse, et je me tais.....

Avant tout il faut vivre (2). »

Les *Annales Dramatiques* ajoutent qu'il était né pour l'art dramatique réel et il est bien fâcheux qu'il ait abandonné Molière, pour Trivelin...—Rivarol, le sévère Rivarol, ne devait pas être content, à en juger par la manière dont il accueillait Aude à ses débuts.... « C'est avec bien du plaisir que nous rencontrons ce jeune auteur dans notre liste immense. M. le chevalier Aude a tous les caractères d'un véritable poète : odes, chansons, énigmes, stances, épîtres, il fait de tout et un peu partout ; sa main se promène avec légèreté sur tout le ravalement de la littérature, et ses bontés s'étendent sur tous les journaux. C'est un de ces talents universels pour qui il n'existe pas de difficulté en poésie. Un artiste habile peut tenir lieu de cent ouvriers dans une colonie naissante

(1) Opinion du parterre par Cl. Courtois. An XI. p. 197.

(2) Mes visites du jour de l'an, à tous les auteurs mes confrères. Paris, In-12, 1800.

et M. le chevalier Aude à lui seul a occupé tout le Parnasse Sicilien pendant quelques années ; mais les bergers de Sicile, qui ne chantent plus comme au temps de Théocrite, n'étaient pas dignes de le posséder, et l'ont rendu aux muses Françaises. — C'est à nous à lui demander compte de tous les ouvrages qu'il nous doit (1). »

Cependant, en examinant les œuvres de notre auteur, en nous rendant compte de l'état des esprits, en songeant au système administratif auquel la France était alors soumise, en nous rappelant que le Théâtre ne pouvait être alors, *par ordre*, que laudatif des faits et gestes des hommes au pouvoir de ce temps-là, et plus tard de l'homme que notre pays allait se donner pour maître, le petit Théâtre ne devait et ne pouvait plus donner que des œuvres légères ; il était destiné à vivre pendant longtemps d'allusions émises sous forme de calembours, le plus pitoyable jeu de mots qu'ait enfanté l'esprit humain. Alors l'étonnement cesse tout-à-coup, et le type de *Cadet Roussel* par exemple, arrive à point pour délasser le public mêlé des petits théâtres. Il naissait, il ne faut pas s'y méprendre, un peu du hasard, beaucoup de la seule critique permise en ces temps difficiles. La célèbre chanson de *Cadet Rousselle* n'était, dit-on, qu'une satire dirigée contre Cadet Gassicourt, ou contre l'avocat Roussel. Tous ceux qui

(1) Le Petit Almanach de nos grands hommes. In-12, Paris......

ont fouillé l'histoire se le rappellent; elle contenait, certes, un petit grain d'humeur philosophique qui n'est pas sans mérite. Elle eut une grande vogue. Enfants, plus d'un d'entre nous l'avons entendu fredonner à notre berceau par de vieux parents qui, rentrés dans leurs foyers, après avoir parcouru l'Europe, d'où ils rapportèrent, sinon tous leurs membres, au moins leur bonne humeur; et, l'imagerie d'Épinal aidant, nous l'achetâmes certainement, étant gamins, pour un sou, avec 12 images sur la feuille !

Arrivée à Paris en 1792, venant l'on ne sait d'où, mais chantée par tout le monde, c'est en 1793, le 12 février, en pleine révolution que le chevalier Aude la rappelait au public. Elle ne devait pas, de si tôt, quitter l'affiche, et longue serait la liste des pièces de théâtre : vaudevilles, comédies, farces, pantomimes, dont ce type de pauvre saltimbanque, souffre-douleur, vivant au jour le jour, quelquefois battu, toujours content, fut l'occasion ou le prétexte.

« Aude est le père detous les Cadets, » disaient avec orgueil ses contemporains de théâtre, conrairement à l'opiniont de Beffroy de Reigny, qui confondait la chanson avec les productions auxquelles elle donna lieu (1). Après Cadet Roussel, vint *Madame Angot*. S'il n'a pas créé ce dernier type fort à la mode dans les farces plus que lé-

(1) Dictionnaire néologique des hommes et des choses. In-8, Paris, An VIII.

gères du dernier siècle, celles de Vadé par exemple, il l'a tout au moins ressuscité et transformé. Un bibliophile distingué, fort habile en pareilles matières, M. P. Lacroix (Bibliophile Jacob) est bien de notre avis ; pour lui *Madame Angot* n'est que *Madame Engueule !* (1)

En dépit de ses succès de théâtre, Aude, que l'on n'appelle plus M. le chevalier, est toujours besogneux. Le monde dans lequel il vit n'est pas celui de Buffon, les coulisses du théâtre d'Audinot, *proh pudor !* ne ressemblent pas au palais du vice-roi de Sicile, et les manières des habitués et surtout des habituées des petits théâtres, n'ont aucun rapport avec celles des jolies comtesses d'autrefois. Aussi, écrit-il au citoyen ministre de l'intérieur vers 1801, une lettre dans laquelle il déclare se ranger au nombre « des littérateurs infortunés dont les travaux et les efforts se sont constamment dirigés vers le bien public ». Il donne l'énumération de quelques pièces qu'il a fait représenter au Théâtre-Français, à Louvois, etc. « Voilà, citoyen ministre, mes faibles droits pour oser vous demander les moyens de consacrer à mon pays mon temps et ma plume. Votre justice et mon malheur me donnent enfin le courage de l'écrire » (2).

C'est à cette époque que notre auteur se lia avec Dorvigny, qui, comme Aude, avait créé au théâtre

(1) Catalogue de la Bibliothèque Soleinne. T. III, p. 78.
(2) Catalogue d'une collection d'autographes.

un type, celui de Jocrisse (1), sorte de domestique niais, maladroit et gourmand. Dorvigny, qui possédait certes quelques-uns des défauts de son personnage, était bien le bohême insouciant, spirituel à ses heures, qui ressemblait le mieux à l'auteur de *Cadet Roussel*. Aussi, les deux amis ne se quittèrent-ils plus, ils passèrent leur vie ensemble, c'est-à-dire au cabaret. C'est dans cet endroit enchanteur, paraît-il, que des aventures comme celle qui va suivre, prirent naissance. Nos deux amis, unis dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, travaillant peu, buvant beaucoup, étaient plus souvent qu'à leur tour, à court d'argent. L'acteur Brunet, qui avait une part de la direction des Variétés, le savait bien. C'est lui qui avait joué et accentué les *Cadet Roussel*, comme les *Jocrisse*, et c'est bien un peu grâce à lui, il faut le reconnaitre, que ces types eurent du succès, si l'on songe que de la République à la Restauration ils tinrent presque constamment l'affiche. Brunet allait trouver l'un ou l'autre de nos buveurs, il témoignait le désir d'avoir un *Cadet* d'un ou deux actes, sur le développement d'une action

(1) Dorvigny, bâtard de Louis XV, fut aussi un fécond auteur dramatique. Il s'appelait Archambaut et, d'après son acte de naissance, naquit « le 30 mars 1742, de François Archambaut, Piqueur, et de Marie Antoinette Petit, demeurant aux Tuileries. » Je compte publier aussi une notice sur Dorvigny que M. Monselet n'a point oublié dans son livre attrayant : *Les Oubliés*.

qu'il indiquait, et l'acte remis, il le payait un ou deux louis à l'auteur aux abois. Les derniers *Cadet* comme les derniers *Jocrisse* ne rapportèrent pas beaucoup plus à nos deux écrivains. Il est très-vrai que Brunet, acteur fort à la mode, y mettait du sien. C'est lui qui faisait passer les allusions politiques les plus risquées, qu'il ajoutait souvent à l'improviste, sur les évènements du jour. Le bruit de son arrestation courait quelquefois la ville ; mais cela ne fit qu'augmenter la popularité de Brunet, qni devint une puissance, amusait les petits et déridait le front des grands. Le comte de Ségur lui-même fit, en l'honneur de Brunet, une pièce qui fut jouée sous le titre osé de *Brunet et Caroline.*

Aude, qui avait gardé quelque rancune à Brunet de certaine différence encaissée par le théâtre qui jouait ses pièces avec succès, alors que sa bourse ne s'en apercevait pas, paria un jour avec Dorvigny, qu'il se faisait fort d'offrir à Brunet et de se le faire payer, comme un vrai manuscrit, un cahier de papier blanc. La chose est mise à exécution, séance tenante, et Aude, muni de son rouleau, se rend au cabinet directorial en proposant à Brunet de lui lire aussitôt un *Cadet* très-réussi. Brunet accepte, Aude déroule gravement son papier et se met à improviser un acte, qui n'était pas sans doute plus mauvais que ses aînés. Il s'arrêtait aux poses voulues, tournait gravement ou rapidement le feuillet selon le cas, et mettait à sa lecture toute l'action d'un auteur convaincu que ce

qu'il dit si bien est arrivé. La lecture terminée, Brunet se déclare satisfait, le cahier de papier lui est remis roulé comme d'usage et il donne ses deux louis à Aude qui s'en va tout joyeux les manger avec Dorvigny. Je laisse à penser quelle fut la stupéfaction de l'acteur-directeur, lorsque quelques jours après il voulut se mett e en mesure de faire copier les rôles ! Le papier était vierge de toute encre quelconque....

C'est encore avec Dorvigny que lui arriva l'aventure suivante. Par raison d'économie forcée, les deux amis prirent une seule et même chambre et se servirent, d'un commun accord, chacun à leur tour, des mêmes meubles et ustensiles les plus indispensables du ménage. Enfin, un jour de détresse, on convint de vendre les habits de l'un d'eux. Ce luxe devenait inutile, Aude resterait couché pendant le temps que Dorvigny serait dehors pour affaires, et, au retour de Dorvigny, Aude, couvert momentanément, céderait sa place à son ami, qui se coucherait à son tour. Aussitôt dit, aussitôt fait. Il est convenu que, sans retard, Dorvigny ira vendre les vêtements de Aude, ils étaient sans doute les plus beaux, et le paquet fut vite emporté !... mais l'occasion, l'herbe tendre !...... Dorvigny fut longtemps dehors, il n'avait pu céder à la tentation de caresser la dive bouteille ; il joua, bref, il perdit ou but tout, et rentra au logis honteux et confus, sans même jurer

Qu'on ne l'y reprendrait plus.

Aude, furieux d'abord, prend le parti de maîtriser son émotion, il calme même son larmoyant ami, se lève et lui demande ses vêtements, lui offrant son lit ainsi qu'il avait été convenu. Dorvigny se déshabille et son ami essaie d'enfiler les habits communs. Malheureusement, il n'avait oublié qu'une chose : c'est qu'il était très-grand, et Dorvigny petit; les vêtements mis, il lui est impossible de se mouvoir, aussi en homme prudent, juge-t-il plus convenable, dans l'intérêt commun, de laisser son ami se promener à sa guise... Mais, ce qu'il est facile de mettre, n'est point aussi aisé à ôter ; les habits fatigués, résistent et protestent; Dorvigny, qui craint aussi pour les hardes précieuses, veut aider son ami, un bruit se fait entendre dans les coutures, et tout vole en éclats ! Nos deux auteurs piteux n'ont plus qu'un seul vêtement personnel, insuffisant en France pour se montrer dehors, et ils durent faire porter, par un voisin complaisant, un mot au libraire Barba, qui vint les tirer d'embarras.

Cette aventure, je dois le dire, n'altéra en rien les bons sentiments de deux hommes si bien faits pour s'entendre.

Un certain nombre de pièces, un très-grand nombre sans doute, furent données par Aude, de 1801 à 1811. Œuvres plus ou moins littéraires, plus ou moins de circonstance; une des mieux est sans contredit le *Mariage de Buffon*, joué au théâtre de la Montansier en 1806, écrit, en collaboration, disent les almanachs du temps, avec

une demoiselle de Saint-Belin, ou, selon d'autres, avec Désaugier. Cette pièce est bien écrite, l'auteur se rappelait sans doute les beaux jours de sa jeunesse. Peu de temps après, *Monval et Sophie; Un an de Périclès*, etc. On trouvera toutes les pièce de Aude à la fin de cette notice.

Enfin, vers 1809, (Dorvigny n'était plus), il arriva à Aude l'aventure ci-après, qui tient une grande place dans son existence.

Je laisse à un de ses amis le soin de la raconter :

« Voici un fait qui peint son originalité. Étant un jour au cabaret, où il allait souvent chercher ses inspirations, il fut témoin d'une discussion assez vive entre un mari et sa femme. — « Maudit soit le jour, disait le premier, comme Sganarelle, où je m'avisai de dire oui, et que je voudràis bien trouver un homme qui me débarrasse de toi ! » — La femme était jeune et gentille, et ses yeux semblaient demander un acquéreur. Aude avait le gousset bien garni ce jour-là.

« — Combien voulez-vous la vendre votre femme ? Je vous l'achète, si madame y consent.

« — Oh ! bien volontiers, répondirent ensemble la femme et le mari. Donnez-m'en un louis, dit ce dernier.

« — Le voilà....

« Aude prit la femme sous le bras, l'emmena chez lui ; et pendant quarante ans ils vécurent ensemble dans la meilleure intelligence, sans aucune réclamation de la part du mari vendeur. — « Il

faut convenir, mon ami, me disait un jour Aude, en présence de sa compagne, que pour une femme de hasard, la mienne est encore bien bonne (1). »

Le fait est assez exact, en remplaçant les quarante ans par trente environ, ce qui est une durée de constance raisonnable. Cette femme fut le bon génie d'Aude, elle ne le quitta pas et mourut en 1839. Ils allèrent s'installer dans une petite maisonette de la plaine des Vertus, un nom prédestiné, et pendant tout le temps que vécut sa compagne, Aude eut un ménage soigné et en ordre. La Société des artistes dramatiques, qui fit une pension à son doyen, ne lui remit pas cette pension à lui-même, et pour cause. Elle était versée entre les mains de sa compagne, et de cette façon n'était pas placée à fonds perdus chez le plus proche cabarétier du voisinage.

J'ai tout lieu de croire que les années 1819 et 1820 furent cependant fructueuses pour notre auteur. J'ai sous les yeux des copies de traités passés avec diverses personnes pour la vente de ses pièces, et avec des directeurs de province pour la représentation de plusieurs de ses ouvrages.

En 1823, Aude composa un petit poëme, *L'Auguste Victoire*, ou *l'Entrée triomphale*, stances à l'occasion de la rentrée du duc d'Angoulême à Paris. Le poëme est terminé par un hommage en

(1) Catalogue d'une collection d'autographes. Laverdet, N° 28,—1829. Le nom de l'ami n'est pas indiqué.

vers adressé à la duchesse. Nous avons vu passer en vente le manuscrit de ce poëme avec une lettre autographe adressée à M. le duc de Damas, premier menin du Dauphin, pour le prier de faire parvenir ce poëme au prince.

En 1825, Aude fit annoncer ses œuvres complètes qui devaient être éditées par Pollet et Dondey-Dupré. L'ouvrage devait former six volumes in-8°, avec portrait, mais ce projet ne se réalisa pas.

Une fois que la femme qui le soignait si affectueusement fut morte, Aude retomba dans la misère; il n'avait plus personne pour veiller à tous ces petits soins dont la vieillesse est si friande, et il était trop âgé pour mettre un peu d'ordre dans sa manière de vivre.

Il tomba assez gravement malade, et la Société des auteurs dramatiques, à laquelle il dut de ne pas mourir de faim, avait donné des instructions pour que les médicaments que ferait prendre Aude fussent délivrés sans rétribution de sa part. A sa mort, le mémoire fut acquitté par la Société, et ce n'est pas sans étonnement que l'on ne vit figurer sur ce mémoire, que des bouteilles d'élixir de Garus ! Aude avait trouvé moyen de satisfaire ainsi son goût dominant pour les liqueurs alcooliques (1).

(1) *Mémoires d'un vaudevilliste*, par A. de Rochefort, (père du député de la 1re circonscription de Paris). — In-12, Paris, 1864, page 32.

Le *Figaro* du 28 mars 1867 a également raconté cette anecdote, sous le couvert de M. Langlé, mais il y a tout au moins erreur de date.

M. Langlé donne à Aude 92 ans, et notre auteur, né en 1755, est mort en 1841. La version de M. Rochefort est plus exacte et d'accord avec ce que nous ont rapporté plusieurs contemporains de Aude.

Tel est le personnage dont nous avons essayé d'esquisser l'histoire en retraçant les principaux évènements de sa vie accidentée. A en juger par les documents que nous avons en notre possession ou qui nous ont été communiqués, à en croire sa correspondance et celle de ses protecteurs ou de ses amis, Joseph Aude était heureusement doué, et nul doute qu'il ne fût parvenu à une célébrité plus utile et plus digne des personnes honorables qui s'intéressèrent à lui au début de sa carrière, s'il eût pu se soustraire, à certaines influences du milieu où les circonstances le placèrent, après la mort de Buffon. Tous ceux qui l'ont approché lui reconnaissent un esprit très-fin, et très-observateur ; il avait, notre récit le prouve, le travail très-facile, un heureux caractère, joint à une très-grande insouciance pour les choses de la vie matérielle.

Avons-nous besoin d'ajouter que si notre travail ne pouvait être un panégyrique, nous ne devions pas, non plus, nous montrer trop sévère.

La passion la plus violente de Joseph Aude fut celle du vin. On la lui reprochait vivement de son vivant même. Un de ses contemporains, qui ren-

dait justice à son talent et à ses heureuses dispositions, écrivait, en 1807 : « On l'accuse de pousser l'intempérance jusqu'à l'excès. Il est travaillé d'une hypocondrie noire qui l'accable pendant le jour et lui cause pendant la nuit des songes effrayants, il mourrait, s'il ne buvait pas. » (1).

Ce n'est pas la médecine de notre temps qui préconiserait le médicament dont l'auteur que nous citons semble approuver l'emploi. Médecin moraliste, nous trouverions peut-être dans quelques pages de sa correspondance, dans les reproches que lui adressent ses amis, la raison de cette hypocondrie, mais cette étude physiologique et psychologique nous entraînerait trop loin, elle est en dehors du cadre dans lequel nous avons placé notre personnage et nous nous contenterons de demander qu'il lui soit beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup fait rire.

(1) Nécrologie des auteurs vivants, Paris, 1807.

NOTES

EPITRE A MME DE BUFFON

QUI AVAIT DÉSIRÉ UNE LECTURE

DE L'HÉLOISE ANGLAISE

—

Héloïse en pleurs va paraitre ;
Non Héloïse d'Abeillard,
Ni celle qu'en Suisse on vit naître,
Et qui soupira pour un maître
Plus galant qu'Ovide et Bernard.
Clary (1) sçait mieux aimer que dire
Et ses langueurs et son tourment
L'héroïne du sentiment (2)
Parle d'amour et nous l'inspire ;
La mienne, hélas ! dans son délire
N'intéresse qu'un seul amant.
Et vous voulez, jeune comtesse,
Qu'elle vienne, les yeux remplis
Des pleurs brûlants de la tendresse
Effrayer les Jeux et les Ris
Dont l'aimable essaim vous caresse
Et qui par vous sont embellis !
Le poison lent qui la dévore

(1) L'*Héloïse Anglaise.*
(2) *Julie d'Etanges.*

A privé ses traits languissants
Des roses qui viennent d'éclorre
Pour couronner votre printemps ;
Il faut des guirlandes à Flore
Et non des cyprès ténébreux ;
C'est par des chants mélodieux
Que l'on doit saluer l'aurore
D'un jour brillant et radieux,
Que la vôtre est riante et belle !
Valcour me dit fixant vos yeux :
« Vois-tu cette vive prunelle
« Qu'ombragent ces jolis cheveux !
« Que d'attraits sans en être vaine !
« Elle doit tout à ses beaux ans ;
« Des perles fines sont ses dents
« La blancheur du lys est la sienne.
« Qu'elle est bonne que je la plains !
« Enfouir trois mois sa jeunesse !
« Abandonner les lieux divins
« Où tout est jouissance .yvresse,
« Tumulte, jeux, variété !
« Oh ! je consigne en vérité
« Cet acte unique de tendresse
« Dans les fastes de la sagesse
« Et de la générosité. »
De ce discours fade et frivole
Je romps le fil en m'échappant
Et je laisse l'extravagant
Sans l'honorer d'une parole.
Soupçonner les grâces d'ennui
Au temple sacré du génie !
Un fat qui juge d'après lui
Croit qu'une figure embellie
Du pur éclat de sa fraîcheur
Est le charme unique et vainqueur
Et le seul trésor de la vie.
Ah ! qu'il connaît peu votre cœur !

Son compliment n'est qu'une injure ;
Il vous outrage ; oui, je soutiens
Que vos attraits votre figure
Sont à vos regards comme aux miens
Votre plus fragile parure.
C'est l'amour, l'admiration,
Que ce grand homme vous imprime
Qui pour vous commandent l'estime,
Le respect et l'affection.
Je vois dans tes nobles tendresses
Les fleurs de la jeune saison,
Dans chacune de ses caresses
Un digne hommage à la raison ;
Et quand sur le front de son père
Ton œil se repose enchanté,
Je crois voir Euphrosine, Hébé
S'ouvrir au Dieu de la lumière.
Fille céleste de Buffon,
Chéris ces glorieuses marques ;
Être issus du sang des monarques
Ne vaut pas l'éclat de ton nom.
Ce grand homme est l'ami des grâces,
Il en peignit les traits divins ;
Qu'il soit couronné par tes mains
Des fleurs qu'il sema sur ses traces.
Souvent le dieu de l'agrément
Remplace le dieu du génie
Souvent Buffon quitte Uranie
Pour présider à l'enjoûment.
Dès qu'il cesse de nous instruire
Des secrets qu'il dérobe aux cieux
Il nous apprend l'art de séduire,
L'art de jouer et d'être heureux.
Il a déposé sa couronne ;
Il se délasse avec Momus ;
Plus heureux des plaisirs qu'il donne
Que des plaisirs qu'il a reçus.

Une copie de cette pièce fut remise par Aude à Mme Daubenton, avec l'envoi que voici :

Le goût qui polit un ouvrage
Vaut le talent qui l'a conçu :
Si cet axiome est reçu,
Nancy, c'est de ton bien que je te fais hommage.

Le chevalier AUDE.

A Mme NECKER

Montbard, le 31 juillet 1786

« L'intéressante et malheureuse Mlle Bleneau est hors d'état de répondre à la lettre dont vous l'avez honorée, elle a soutenu un assaut terrible, mais qui ne nous laisse heureusement plus d'alarmes pour sa vie. On vous avait peut-être parlé de ses souffrances et surtout de sa faiblesse ; un vomissement de sang considérable a achevé de l'exténuer. Je ne prends la liberté, Madame, de vous parler si longuement d'elle que parce que je suis très-persuadé du prix que vous mettez à ses excellentes et rares qualités. — J'ai inquiété et rassuré votre cœur en vous faisant part du danger et du bonheur de la voir disparaître. On n'entend pas sans attendrissement cette estimable personne se plaindre d'être dans l'impossibilité de prodiguer ses services au grand homme qu'elle sert et qu'elle aime de toutes les facultés de son âme ; elle voit, elle sent qu'il n'est pas exempt lui-même de douleurs et d'insomnies, et voilà le plus grand tourment qu'elle éprouve dans la situation où son accident l'a réduite.

Oui, Madame, la nature qu'il a rendue si belle ne veut pas rendre M. de Buffon mieux portant; je me trompe, je veux dire moins souffrant, car son estomac est toujours bon, sa constitution toujours forte, et si elle reçoit quelque altération dont je ne m'aperçois pas, c'est par la seule influence d'un mal local sur la divine organisation d'un corps vigoureux. Les années ne sont point sur son visage, je n'y lis jamais que la santé et le bonheur qu'il prodigue à ce qui l'entoure. — Ah ! madame, si vous faisiez une apparition à Montbard, que vous ajouteriez de sérénité et de charmes à ce front auguste ! Nous avons entretenu longtemps M. de Buffon, de la douce espérance de vous y voir d'après le désir que vous en avez montré dans une de vos éloquentes lettres. — Nous nous félicitions tous d'avance des heureux effets de votre présence. — N'abandonnez pas un projet dont la seule idée consolait ses maux. Vous avez plus que la lyre d'Orphée dans vos mains; vous êtes bien sûre de suspendre les douleurs du grand homme qui vous appelle. — La tendre sollicitude de l'amitié exagère les tourments qu'elle envisage; l'état de M. de Buffon n'est pas aussi inquiétant que vous semblez le croire. — Nous ne craignons pas pour ses jours; nous n'avons même jamais eu ces alarmes désespérantes. Depuis qu'il a cessé tout remède, il jouit mieux de sa belle existence qui serait pleine et entière, si le Ciel n'avait voulu l'avertir, ou plutôt nous montrer à nous mêmes qu'il est homme en le faisant souffrir dans un point. Mais cette situation a ses moments de calme et ils sont fréquents; dans les temps même de la crise, il peut être à la société dont il fait le charme; il en est à son tour distrait et consolé. — J'ose le répéter, Madame, il est guéri, s'il a le bonheur de vous posséder à Montbard; doublez l'enchantement, en engageant M. Necker à vous y accompagner. — Vous craignez de lui présenter deux personnes à la fois ; si cette raison est la seule qui mette obstacle au plaisir

de M. de Buffon, elle doit disparaître et nous aurons le bonheur de vous voir venir le rendre deux fois heureux. — Pardonnez-moi ma diffusion, j'aime à dire cent fois la même chose quand c'est pour son intérêt que je parle. — Il souffre trop pour pouvoir s'occuper de ses travaux sublimes ; il ne souffre pas assez pour être hors d'état de recevoir les amis de son cœur, les dignes objets de son admiration. — Ah ! qu'il me serait doux d'avoir réussi à vous déterminer à ce voyage et de vous avoir invité à déterminer Monsieur Necker à le faire avec vous.

« J'aurai l'honneur de vous adresser incessamment la suite d'un poëme que vous avez la bonté de désirer, et de vous rendre grâces de l'opinion que vous voulez bien avoir de moi pour m'encourager à m'en rendre digne.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Le chevalier Aude. »

En 1786, Buffon était malade de la pierre : accablé de douleurs physiques autant que de douleurs morales, suites des chagrins que lui causaient sa belle-fille ; Aude, qui était près de lui, écrivit diverses lettres. — Celle qui suit se trouve insérée dans la vie privée de Buffon, pages 73 et 79.

A Mme NECKER.

Montbard, le.... 1786.

« Je suis à peine revenu de l'embarras que j'éprouvai chez vous le jour que j'eus l'honneur de vous pré-

senter l'hommage de mon respect; ce souvenir me poursuit sans cesse, il intimide encore ma pensée, même à l'instant que M. de Buffon veut bien me rendre l'interprète des sentiments d'admiration et de tendresse qu'il vous a éternellement consacrés. Ce glorieux office n'est point nouveau pour moi. — Il semble que le sort m'avait destiné à n'approcher que les plus dignes appréciateurs de vos vertus. — M. le vice-roi de Sicile me communique son âme pour en être l'organe; M. le comte de Buffon m'ins,ire aujourd'hui une portion de la sienne pour vous parler dignement de lui.

« Je commence, Madame, par ce qui vous intéresse le plus, et je rends grâce au Ciel de pouvoir vous donner une assez heureuse nouvelle de sa santé. Mme d'Aubenton, vous en a parlé dans un moment moins favorable; on ne vous a point caché l'état d'affaissement et de souffrance où les suites de son voyage l'avaient réduit. — Je me félicite de n'avoir eu mon tour que le dernier, puisqu'il m'est réservé de dissiper un peu vos inquiétudes.

« Ce grand homme n'est point exempt de tribulations; mais il a du moins plus fréquemment des heures de sommeil et de calme; je lis sur son auguste front la vie et la sécurité, précieuses assurances de l'excellente constitution de son corps, et de la parfaite égalité de son âme. — Il a fait hier une promenade en voiture, dont il n'eût pas été capable il y a quinze jours, son estomac est toujours bon : il est forcé quelquefois de réprimer son appétit, non par la peur d'une indigestion, mais dans la crainte d'augmenter la masse de ces humeurs glaireuses qui font le tourment de ses nuits. — Voilà son mal le plus obstiné et celui qui me semble aussi le plus facile à détruire puisqu'il provient et dépend de la quantité et de la qualité des aliments qui produisent plus ou moins de glaires. Cependant les médecins n'en viennent pas à bout :

Pourquoi leur science n'est-elle que conjecturale? ou plutôt, pourquoi n'existe-t-il pas un Buffon en médecine? Il serait confident du Dieu d'Epidaure et le sauveur du confident de la nature.

« Je viens de vous dire que ses moments de repos sont devenus plus fréquents : il faut ajouter que vous adoucissez bien souvent ses moments de souffrance. Je dis trop peu, Madame, il les oublie en parlant de vous, votre souvenir le suspend ou le charme ; il n'a plus qu'une pensée, qu'un sentiment, quand c'est votre nom qu'il prononce ou votre image qu'il a sous les yeux. — Nous distinguons parfaitement ses jours de tranquillité, c'est quand nous jouissons plus longtemps, les après-dîné, du charme inaltérable de sa conversation. — Sensible et bon comme la vertu, indulgent et simple comme le génie, il fait penser et parler, tous ceux qui ont le bonheur de l'approcher, et la timidité la plus insurmontable est, en peu de jours, à son aise auprès de lui.

« Nous lisons souvent quelques morceaux de ses immortels ouvrages, quel intérêt la présence du grand homme ajoute à ces nobles plaisirs ! Nous venons de relire la première et la seconde vue de la nature, discours où la majesté et la profondeur des idées a tellement nécessité la richesse et la pompe des expressions, qu'ont peut douter quelquefois, si c'est un chef-d'œuvre de l'art, ou un miracle de la nature ; si c'est son historien et son plus brillant phénomène. Cet homme divin jouit de nos plaisirs et nous jouissons de sa gloire ; il ne déguise point la prédilection qu'il a pour ses ouvrages, paternité sublime et franche ! Ah, qu'il est doux, qu'il est beau d'admirer ses enfants quand ils ont fait l'amour du monde? Je vous ai dit, Madame, les peines et les plaisirs de M. de Buffon, il me reste encore à vous parler d'une inquiétude de son âme : je sais ce qu'il vous écrivit à la retraite de M. Necker ; on peut l'appliquer à sa situation qui ne lui permet

plus le travail : *C'est un héros que le repos fatigue.* Au milieu de sa gloire, il ne croit pas avoir assez fait pour les connaissances humaines, pour la science universelle dont il a éclairé toutes les routes avec des faisceaux de lumière que l'œil de l'homme n'avait jamais entrevus avant lui. — Son génie n'a point de vieillesse, faut-il qu'il n'ait que ces rapports avec la nature, et qu'il ne soit pas éternel et impassible comme elle ? A la fin d'une lettre dont M. de Buffon est le sujet, oserai-je vous parler de moi, Madame, et vous présenter les vers que l'illustre moitié de vous-même m'inspira à quatre cents lieues de la France ? M, de Buffon m'enhardit à vous en faire l'hommage. — Vous eûtes la bonté de les honorer de votre indulgence le jour que j'en fis la lecture à M. Necker. — C'est sous les auspices du grand homme, que je vais, que j'ose vous les offrir aujourd'hui. — Permettez-moi d'ajouter à ce faible hommage, celui des sentiments d'admiration et de respect avec lesquels etc, etc.

LE CHEVALIER AUDE.

Lettre de Madame Necker au chevalier Aude.

(Page 77 de la vie de Buffon par Aude.)

4 Novembre 1786.

« Que ma mauvaise santé me justifie près de vous, Monsieur, si je réponds trop tard à une lettre toute remplie d'attention et de traits d'esprit ; mais j'ai toujours langui : je recevais d'ailleurs des nouvelles de M. de Buffon, et je n'aurais pu vous parler que de ses maux, dont vous avez déjà le trop douloureux spectacle. — L'image de ce grand homme dans la souffrance se met au devant de toutes mes pensées, et, quand je prends la plume, elle fixe seule mes regards comme un spectre qui remplit tout l'espace et qui couvre jusqu'à

mon papier, mes larmes ont redoublé depuis quelques jours. — On m'avait annoncé le retour de M. de Buffon pour la fin du mois ; je m'étais hâtée de lui répondre, mais je n'ai plus reçu de ses nouvelles ; et après avoir vainement envoyé au Jardin du Roi, on vient enfin de me dire qu'un nouvel accident n'a pas permis à M. de Buffon de se mettre en route.

« A la distance où je suis, comment me soulager des inquiétudes qui m'accablent ? J'ai recours à vous, Monsieur, je prends la liberté aussi de solliciter les bontés de Madame Daubenton, en lui adressant cette lettre, supposé que vous soyez absent. Je ne vous parle ni de votre poëme que vous m'avez fait vainement espérer, ni des divers objets qui occupent Paris ; tous les intérêts se sont concentrés pour moi dans le cercle de mes affections, le souvenir du passé, les peines présentes, tout m'y retient continuellement. — Je me rappelle ces temps heureux, où M. de Buffon me présentait sans cesse son âme paisible, en parfaite harmonie avec son corps, comme son génie avec sa vertu ; et je le compare à ce combat douloureux qu'il éprouve aujourd'hui, combat d'où il sort plus sublime encore aux yeux des spectateurs étrangers, mais dans un état qui déchire le cœur sensible de ses amis.

« Je suis moi-même assez languissante pour regarder les heures écoulées comme un avantage remporté sur la nature. — Mais si tout ce que j'aime était heureux autour de moi, je sens que la balance du bonheur l'emporterait encore et j'aurais ainsi la preuve incontestable qu'il est possible de vivre plus dans les autres que dans soi-même ; et je crois, pour les idées comme pour les sentiments. — La société de M. de Buffon vous aura convaincu de cette vérité ; vous aurez bientôt senti son influence, vous aurez reçu toutes les formes que ce grand homme aura voulu vous donner. — Car, quelque original qu'on puisse être, l'on peut ressembler à l'or qui résiste aux liqueurs les plus ac-

tives, et qui cède enfin à la seule eau régale. — A votre tour vous aurez soulagé ce grand homme de beaucoup de recherches qui le fatiguaient; et les agréments de votre esprit auront souvent charmé sa douleur.— Le lierre qui s'attache à un chêne vénérable en fait son point d'appui, s'élève par le secours qu'il lui prête, et cependant ses feuilles vertes embellissent et rafraîchissent le tronc antique qu'il environne. — Votre bonté ne saurait trop hâter une réponse qui peut me délivrer des angoisses auxquelles je suis en proie.

« Je suis, avec des sentiments très-distingués, Monsieur, votre etc, etc. »

C^sse de NECKER.

Madame Necker, (née Suzanne Curchod), femme de l'honnête ministre, avait reçu une excellente éducation. Son petit-fils, M. de Staël, dit la biographie Hœfer-Didot, a fait connaître qu'elle avait une connaissance parfaite des différentes littératures modernes et des langues classiques qu'elle lisait couramment. Son salon, à Paris, fut l'un des plus distingués de la capitale. Parmi ceux qui le fréquentaient; Buffon, Thomas, Saint-Lambert, Suard, Marmontel, Duclos, Diderot, d'Alembert, La Harpe, Grimm, Raynal, Delille, le marquis de Chastellux, le marquis Caraccioli, etc.

Lettre à Madame Nadault, sœur de Monsieur le Comte de Buffon.

Ingénieuse et tendre sœur
Du grand peintre de la nature,
Vous payés bien avec usure
Les plaisirs qu'attend votre cœur
D'une longue et triste lecture
De l'amour en butte au malheur.

Diligence ! O lourde voiture !
Tu me vaudras pas ta lenteur
Une juste et vive censure
Qu'eut adouci la bonne humeur ;
Oui, Madame, sans faire outrage
A votre cœur très-indulgent,
Plus d'un discours, plus d'un ouvrage
Pour être lus n'ont qu'un moment.
Rousseau fit de son Héloïse
Un objet du public amour ;
Je crains que de la mienne on dise,
Son auteur seul lui fait la cour.
Le grand Buffon lui dit bonjour,
Mais un bonjour de politesse ;
Ni l'amour-propre, ni l'amour
Ne me cachent plus sa faiblesse ;
Et quand même ce Dieu des arts,
Ce rival ami d'Uranie
Aurait abbaissé ses regards
Sur l'humble front de ma Julie,
Ne sçait-on pas que dans les cieux,
Buffon ayant d'un œil superbe
Pénétré le secret des Dieux
Sur un ciron, sur un brin d'herbe
Daigne ensuite arretter ses yeux !
Ne sçait-on pas que sa grande âme
Foyer sacré du sentiment
S'ouvre à l'heureux épanchement
D'un jeune cœur qu'amour enflamme
Et qu'en faveur d'un trait touchant
Il pardonne tout ce que blâme
Le froid orgueil d'un froid savant ?
Vous l'avés entendu vous-même ;
Ah ! ce sublime et tendre aveu
Lui vaudrait seul un diadème,
Quand il invente il n'est qu'un Dieu :
Il ne jouit que quand il aime.

Vous, sa sœur, vous que la raison
De ses fleurs durables couronne,
Vous en qui la grâce assaisonne
Et le bon goût et le bon ton,
Une voix dont le charme attire
De votre cœur nous avertit
Mais on voit à votre sourire
La finesse de votre esprit ;
Voilà ce qui cause la crainte
De l'Héloïse qu'on attend ;
Elle paraîtra sans contrainte
Au moyen d'un arrangement :
Elle déraisonne, soupire ;
Il faut pour vaincre sa frayeur
Oublier votre esprit et lire
Avec les yeux de votre cœur.

Envoi à Madame d'A. (d'Aubenton).

Toi dont le cœur est plein de la céleste flamme
Dont Montbeillard était le sublime foyer,
Permets qu'au mont sacré pour ton front je réclame
Les biens qu'il te légua... le mirte et le laurier.

Le Ch. Aude.

LISTE DES PIÈCES

du Chevalier AUDE.

Nous donnons ci-après la liste aussi complète que possible des pièces signées par Aude, ou qui lui ont été attribuées; nous avons dû, pour l'établir, consulter diverses nomenclatures qui ne s'accordent point entre-elles. Il existe sans doute des erreurs de dates, etc., dans notre résumé.

1776 *La fête des muses*, com. 1 a. vers, représentée sur le théâtre de Versailles devant la Cour. Imprimé à Versailles 1776.

1778 *L'Héloïse Anglaise*, dr. 3 a. vers, théâtre de Versailles, parodie de la Nouvelle Héloïse de J.-J. Rousseau, jouée plus tard à diverses reprises avec le même, ou sous d'autres titres. Imp. Paris 1783.

— *L'impromptu* ou la *voix du cœur*, Vaud. 1 a. représenté à Versailles à l'occasion de la naissance de S. A. R. Madame la Duchesse d'Angoulême. Imp. 1782.

1787 *Saint Preux* et *Julie d'Etanges*, dr. 3 a. vers, théâtre Italien. Imp. Paris.

1788 *Le retour de Camille à Rome* ou *Camille dictateur pour la seconde fois*, dr. héroïque, 1 a. vers, représenté sur le théâtre de Genève, le 27 octobre 1788, à l'occasion du

retour de Necker aux affaires publiques. Imp. Lyon 1788.

1789 Même pièce représentée sur le théâtre de Monsieur, le 14 Août 1789. Imp. Paris 1789, avec cette variante .... pour la troisième fois, parce qu'elle coincidait en effet à la troisième entrée de Necker à la direction des finances.

Elle aurait été écrite en collaboration avec Aumale de Corsenville?

1789 *Le tribut des Arts à la ville de Lyon.* Vaud. 1 a. représenté sur le théâtre de Lyon. Imp. Lyon 1789.

1790 *Le journaliste des ombres* ou *Momus aux Champs Elysées*, pièce héroï-nationale, 1 ac. vers, représentée par les comédiens français à l'occasion de la fête de la confédération. L'auteur fait intervenir des ombres d'hommes célèbres qui applaudissent à la constitution. Talma représentait J.-J. Rousseau. Imp. Paris 1790.

1791 *Les amants Anglais*, dr. 3 ac. vers, théâtre des variétés, reprise de l'*Héloïse Anglaise* le 27 octobre, jouée de nouveau en 1794 au théâtre national.

1793 *Cadet Roussel* ou le Café des aveugles, Vaud. 1 ac. vers et prose, avec Ch. Tissot, représenté au théâtre de la Cité, le 12 fevrier 1793. C'est la première pièce avec le type de Cadet Roussel. Imp. Paris, 1794.

— *Malapan* ou *les assassinats de l'amour*,

Trag. burl. 1 ac. vers, avec Ch. Tissot; théâtre de la Cité. Imp. Paris.

— *Le libertin vertueux*, dr. burl. 1 ac. avec Tissot; joué le 30 mars au théâtre de la Cité. Ce serait la même pièce que la précédente.

1794 *Les deux Sophie*, dr. 5 ac. vers, représenté au théâtre français du faub. St. Germain. Les répétitions de cette pièce furent interrompues deux fois; d'abord, en faveur de François de Neufchâteau à qui Aude céda la place pour PAMÉLA, et la seconde fois en raison de l'emprisonnement des comédiens. Cette pièce devint *Monval et Sophie*, dr. ou comédie, 5 ac. vers, représentée à l'Odéon en 1809. Imp. Paris, 1809.

— *J.-J. Rousseau au Paraclet*, com. 3 ac. représentée au théâtre national le 10 sept.

— *Toulon reconquis*, vaud. 1 ac. représenté au théâtre Louvois le 24 janvier.

— *Les perruques de toutes les couleurs, ou les perruques à la mode*, com. 1 ac. en prose, jouée le 12 décembre.

1795 *Gertrude ou le suicide du 28 décembre 1793*, com. 1 ac. jouée au Théâtre national le 12 avril. J'ai lu quelque part, dr. en 2 ac. Imp. Paris, 1795.

— *L'Héloïse Anglaise*, dr. 3 ac. vers, reprise représentée au Théâtre Molière le 23 août 1795.

1796 *Les bruits de paix* ou *l'heureuse espérance*, vaud. 1 ac, avec Ch. Tissot, représenté au

Théâtre de la Cité le 21 août. Imp. Paris, 1796.

— *Le café des clairvoyants*, com. 1 ac. prose, Théâtre de la Cité.

— *La paix*, com. 2 ac. vers, Théâtre français le 3 novembre. Imp. Paris, 1797.

1797 *Les préliminaires de la paix*, Com. 1 ac. vers, Théâtre national, le 15 avril. Imp. Paris 1797.

— *La partie de chasse*, com. 3 ac. prose, Théâtre des Variétés, le 4 février.

— *La paix*, vaud. 1 ac. Théâtre des variétés, en août (serait-ce la même que celle ci-dessus?). Imp. Paris.

— *La mort du général Hoche*, fait hist. 1 ac. Théâtre des Délassements, le 2 novembre.

— *Les voyages de J.-J. Rousseau*, com. 3 ac. Théâtre des Délassements.

1798 *Le déluge universel* ou *relache au petit théâtre de Cadet Roussel*, vaud. (ou op. com.) 1 ac. avec Leroi de Neufvillette. Th. de la Cité, le 7 février.

— *Le présent du gouvernement aux guerriers pacificateurs*, vaud. 1 ac. vers (ou op. com.) avec Leroi de Neufvillette, th. du Marais. (quelques auteurs écrivent Leray de Neufvillette). Imp. Paris, 1798.

— *Le départ du général français de l'île de Malthe*, com. 1 ac. prose, th. de la Cité, en juin.

— *Madame Angot dans son ballon*, vaud. 1 a.

pr. au th. de la Cité, avec madame Belfort, représenté en août. Indiquée aussi comme opéra-comique, imp. Paris.

— *Cadet Roussel professeur de déclamation* ou l'école tragique, com. ou non, 1 ac. mêlé de quelques scènes de tragédie, de la *Princesse de Poitou*. Th. Montansier et des Variétés, représentée pour la première fois le 27 août. Imp. Paris, 1802 et 1819.

1798 *La mort de Cadet Roussel*, vaud. 1 ac. th. de la Cité.

— *La résurection de Cadet Roussel*, vaud. 1 ac. th, de la Cité.

1799 *Cadet Roussel misanthrope* et *Manon repentante*, parodie vaud. 1 ac. prose, *imitation burlesque de misanthropie et repentir*, précédé du *Foyer du Théâtre français*, prol. 1 a. vers, avec Hapdé et Islan. Th. Montansier, le 23 avril. Celui-ci l'emporte sur tous les Roussel, disent les *Spectacles de Paris*. Imp. Paris, an VII, an VIII et 1802.

— *Cadet Roussel barbier à la fontaine des innocents*, com. 1 ac. prose, ou folie vaud. avec *Mira* dit *Brunet*, th. des Variétés, le 20 mai. Imp. Paris, an VII et 1819.

— *L'intention des nouveaux administrateurs*, prol. vaud. 1 ac. th. des victoires nationales, le 23 mai.

— *La petite maison de Proserpine*, *ou Pluton* comédien sans le savoir, pièce

épisodique, 1 a. mêlée de chants. Théâtre de l'Ambigu.

— *Godard, ou la loge du portier*, com. 1 a. pr. Variétés, le 28 novembre, Imp. Paris, an VII et 1800.

1800 *Les trois hommes femmes*, com. 1 a. p. Théâtre de la rue de Thionville, le 8 mars.

— *L'abbé Coquet*, vaud. 1 a. pr. Théâtre de la rue de Thionville, le 21 avril.

-- *Madame Angot au sérail de Constantinople*, com.-drame trag.-farce-pantom. 3 a. ornée de tous ses agréments, pr. Théâtre de l'Ambigu le 21 mai; avec prol. intitulé : Table ouverte. Cette pièce, qui vint remonter le répertoire du nouveau directeur du Théâtre d'Audinot, M. de Puisaye, fut jouée 237 fois de suite. L'acteur Corse s'y fit remarquer. Madame Angot fut reprise plusieurs fois avec succès, notamment en 1818. Elle a été jouée dans plusieurs Théâtres. Imp. Paris, an VIII et 1803.

— *Conradin, ou les amours du Quai de la volaille*, com.-vaud. 2 a. et prol. en vers. Théâtre de la Cité, 15 octobre, puis Théâtre des Variétés. Quérard indique un *Canardin ou* (comme ci-dessus,) com. du gros genre, Théâtre des Variétés. Imp. Paris, 1801 ; c'est sans doute la même pièce.

1801 *Cadet Roussel aux Champs-Elysées*, ou

la colère d'Agamemnon, com.-vaud. 1 a. vers. Théâtre Montansier le 27 mars, d'abord sous le nom de Bezon. Imp. Paris, 1801.

— *Nommez-la comme vous voudrez*, prol. vaud. 1 a. (ou com. 1 a.) Théâtre des jeunes artistes, 22 mars.

— *Etienne Flutayot, ou le marchand de joujoux de la rue Saint-Martin*, com. 1 a. pr. Théâtre des Variétés, le 4 juin.

— *L'acteur embarrassé*, prol.-monol. vers, Théâtre Molière, le 27 août.

— *Le débat dramatique*, épil. vers. Théâtre Molière, le même jour.

— *Le Café d'une petite ville*, com. 1 a. vers libres, Théâtre de l'Odéon, le 20 octobre. Imp. Paris, 1801.

1802 *Prologue*, vaud. 1 a. Théâtre de la rue de Thionville, le 10 mai.

— *Le petit voyage d'un grand homme*, com. 3 a. pr. Théâtre Molière, le 19 juillet.

— *Marcassino, ou le Beverley d'Angoulême*, com. 1 a. pr. Théâtre des Variétés, le 9 septembre.

1803 *Le Beverley d'Angoulême*, com. 1 a. pr. Théâtre des Variétés, le 30 avril. Imp. Paris, 1803. Cette pièce, qui est peut-être la même que celle qui précède, aurait été reprise plus tard en vaud. sous le titre *la Nuit d'un Joueur* ou *le Petit Berveley*, et signée Dartois et Gabriel. Impr. Paris, 1827.

— *La mère Camus au soleil d'or*, com. 1 a. pr. Théâtre des Variétés, le 16 juillet.

— *Fanchon la vielleuse de retour dans ses montagnes*, com. 3 a. v. (ou com.-mêl. de vaud.) avec Servières. Théâtre Olympique, le 7 août. Imp. Paris, an XI.

— *Le petit Alphonse ou la présence d'esprit*, Vaud. 1 a. Théâtre des Variétés, le 12 octobre.

— *Madame Angot au* Malabar, ou *la nouvelle Veuve*, melo.-trag.-parade, avec L. Lion, Théâtre de la porte Saint-Martin, le 27 octobre. Imp. Paris, 1803.

1804 *La ruse d'un Jaloux*, ou *la double intrigue*, com. 1 a. v. avec L. Lion, Théâtre des Variétés, le 3 janvier. Imp. Paris, 1804.

— *Le nouveau Ricco* ou *la malle perdue*, com. 2 a. pr. Théâtre des Variétés le 7 juin. Imp. Paris, 1804.

— *Diderot ou le voyage à Versailles*, com. 1 a. pr. Théâtre de la porte Saint-Martin, le 11 juillet. Imp. Paris, 1804.

— *M. François*, ou *les passions d'un cœur sensible*, 1 a. pr. parodie, du *Père de famille*, Théâtre de la Cité, le 12 août.

1806 *Le Bureau des renseignements*, vaud. 1 a. avec Mira dit Brunet, Théâtre des Variétés. le 6 mars. Imp. Paris, 1806.

— *Elisabeth* ou l'*Héroïsme filial* (ou l'*Exilé de Sibérie*,) mél. 3 a. pr. avec Thüring,

Théâtre de la Gaîté, le 20 octobre. Imp. Paris, 1806.

— *Le Mariage de Buffon*, vaud. 1 a, avec Désaugiers, Th. Montansier, le 6 novembre. J'ai lu quelque part : avec mademoiselle de Saint-Belin (?) Est-ce un pseudonyme ou le nom d'une artiste jouant dans la pièce? — La pièce a eu du succès.

1807 *Nacarat*, ou les *Passions d'un cœur sensible*, vaud. 1 a. avec Mira, dit Brunet ; Th. des Variétés, le 5 mars.

— *Les trois pieds de nez* ou les *trois Jupons*, vaud. 1 a ; Th. des nouveaux troubadours, le 5 mars.

— *Bedeno* ou le *Sancho de Binasgar*, mél. (trag-com.) 3 a. pr. et prologue, avec Goldmann ; Th. de l'Ambigu, le 6 octobre. Imp. Paris, 1807.

1808 *Cadet Roussel au jardin turc*, vaud. 2 a. pr. (ou facétie 1 a.) Th. des Variétés, le 7 janvier. Imp. Paris, 1808

1809 *Le Message aux Champs-Elysées* ou la *Fête des arts et de l'amitié*, com. 1 a. vers, Th. de l'Impératrice (Odéon) le 9 janvier, Quérard dit.....ou la *Fête de l'amitié et de l'amour*, pièce épisod. 1 a. v. — Pièce écrite à la mémoire de Collin d'Harleville, succès; Imp Paris, 1809.

— *Monval et Sophie* dr. 3 a. avec Quiney, Th. de l'Impératrice le 12 juin. Grand

succès;serait la même que les deux Sophie(?) Imp. Paris, 1809.

— *L'enlèvement* ou *Léonore de Volmar*, mél. 3 a. pr. avec Goldmann; Th. de l'Ambigu, le 26 août; serait toujours la même pièce, quant au sujet, que l'*Héloïse anglaise* ou l'*Héroïne américaine*. Imp. Paris, 1809.

— *Le Café politique*, com. 1 a. v. lib; Th. de l'Odéon, le 19 novembre. Serait la même que le *Café d'une petite ville* joué au Th. Louvois en 1802. Celle-là aurait été représentée à l'occasion de la paix avec l'Autriche. Imp. Paris, 1809.

1810 *Un an de Périclès*, prol. 1 a. vers libres, avec notes sur les jeux gymniques. Th. des Jeux Gymniques, le 1er janvier. Imp. Paris, 1810.

— *Le Génie de la France au pied des Alpes*, prol. 1 a. avec Hapdé; v. à l'occasion du passage du Mont-Saint-Bernard; Th. des Jeux Gymniques, le 18 janvier, Imp. Paris, 1810.

— *L'Union des deux Empires* ou *l'auguste alliance*, com. 1 a. v. lib. Th. de Lyon, le 6 avril. Imp. Paris, 1810.

1811 *Corneille au Capitole*, com. 1 a. v. Th. de l'Odéon, le 24 avril, à l'occasion du rétablissement de l'Impératrice, après la naissance du roi de Rome. Imp. Paris, 1811.

— *Monsieur de la Giraudière*, ou *masque*

contre masque, com. 2 a. pr. Th. de l'Odéon le 28 janvier. Imp. Paris, 1813.

1815 *Le mariage de Benoît*, ou la *suite du Beverley d'Angoulême*, com. 1 a. Th. des Variétés le 1er avril.

1817 *La Critique de Madame Angot*, prol. 1 a. v. à l'occasion de la reprise de *Madame Angot*; Th. de l'Ambigu, le 11 février.

— *Léon de Norweld* ou le *Prisonnier de Stockolm*, pièce hist. 3 a. pr. sujet pris dans les causes célèbres, très grand succès; Th. de l'Ambigu, le 7 juin. Imp. Paris, 1817.

1818 *Les deux colons*, vaud. 1 a, avec ***; Th. de la Porte St.-Martin, le 21 novembre Imp. Paris, 1818.

1819 *Albert de Gênes*, ou le *Tribunal vénitien*, mél. 3 a. pr; Th. de la Porte St.-Martin, le 25 octobre.

1820 *Cadet Roussel troubadour*, com. 1 a, pr. avec F. Laloue et Vernet; Th. de la Porte St.-Martin, le 21 mars.

1823 *Le veuvage de Manon*, vaud. 1 a, pr. avec les mêmes; Th. du Panorama dramatique, le 9 févier. Serait la même pièce que la précédente.

Ouvrages imprimés de J. AUDE,
autres que ses pièces de Théâtre.

Discours sur le théâtre de Versailles, in-8°, Versailles, 1778.

Vie privée de Buffon, in-8°, Lausanne et Lyon, 1788.

Héroïde : Didon et Enée, et autres pièces fugitives, In-8°, Paris, 1791.

Les j'ai vu d'un jeune homme à la mort d'un vieillard (Voltaire,) in-8°, Paris. *Moreau*, sans date.

Lettre d'un vieillard de Ferney à l'Académie française. Eloge de Voltaire, in-8°, Paris, 1799.

Offrande à la religion catholique, poëme in-8°, 1802 (Indiqué sous toutes réserves.)

L'*Auguste Victoire*, stances présentées au duc d'Angoulême, in-8°, Paris, 1823.

AUDE (André), frère cadet de Joseph, né à Apt en 1764, embrassa l'état ecclésiastique; il devint curé de Tournon, vicaire général de Mende et de Viviers. On a de lui :

Notions rapides sur l'Université de France.

Le suffrage de la religion.

Examen de la lettre de M. Dillon sur le Concordat de 1817.

Voir Barjavel. *Biographie Vauclusienne*, T. 1r.

AUDE (Joseph,) neveu, né en 1778, mort le 7 juin 1809. Il a été tué, disent les Biographies, d'un coup de fusil en revenant d'une promenade, à Valladolid (Espagne,) la veille du jour où il se proposait de rentrer en France. Cet auteur, dont je n'ai pas essayé de rechercher le degré d'alliance avec le chevalier Aude, est l'auteur des pièces ci-après, que je crois devoir indiquer pour qu'elles ne soient pas confondues avec celles du premier.

1806. *La Paix,* vaud. 1 a. avec Laffilard, dit Decour, Th. des Jeunes élèves, le 23 janvier. Imp. Paris, 1806.

— *Collin d'Harleville aux Champs-Elysées,* vaud. 1 a. avec le même et Defresnoy; Th. des Jeunes élèves, le 10 mars. Imp. Paris, 1806. (Les deux Aude auraient traité le même sujet.)

— *Le Bouquet filial,* vaud. 1 a. avec P. L. Moline. Imp. Paris, 1806.

— *L'homme et le malheur,* mél. 3 a. pr. avec Defresnoy; Th. des Jeunes élèves, le 17 novembre. Imp. Paris, 1807.

1807 *Arlequin sourd-muet,* ou *Cassandre opérateur,* vaud. 1 a. avec Laffilard, dit

Decour ;Th. des Jeunes artistes, le 18 avril. Imp. Paris, 1807.

— *Les petits ricochets*, vaud. 1 a. avec le même ; Th. des Jeunes élèves, le 30 mars. Imp. Paris, 1807.

— *La Fête de Saint-Cloud*, vaud. 1 a. avec le même et Bourlain, dit Dumaniant; Th. de la Porte St.-Martin, le 11 août (ou le *Batelier de Saint-Cloud*.

— *La veille d'une grande Fête*, vaud. 1 a. vers, avec Decour, Imp. Paris, 1808.

1808 *Mercure à Paris*, vaud. 1 a. avec le même, le 22 octobre. Imp. Paris, 1808.

— *Le Mari valet de sa Femme*, com. 1 a. vers, avec le même, Th. de l'Odéon, le 14 novembre.

— *Le Rival généreux*, vaud. 1 a.

La liste qui suit peut être utile à consulter par ceux de nos collègues qui auraient à étudier un personnage du même monde et du même temps, ou une œuvre littéraire de la même époque.

Quérard. *La France littéraire*. — *Dictionnaire universel du théâtre en France*, par J. Goizet et A. Burtal ; Paris, 1867. Ouvrage malheureusement arrêté au début de sa publication ; c'est lui qui nous a donné la liste la plus complète des pièces des Aude.
— *Correspondance inédite et annotée de Buffon*,

publiée par M. Nadault de Buffon.— Nécrologie des auteurs vivants, 1807.—Barjavel. *Biographie histor. biogr.* et *bibliogr. du département de Vaucluse.* Carpentras, 1841.— *Biographie* Hoefer-Didot, T. III. — Journal d'Apt : *le Mercure Aptésien*, 8 août 1841. — *L'Année littéraire*, 1779. — *Mémoires secrets de Bachaumont.* — Journal le *Mercure.* — Journaux et almanachs de théâtre de 1776 à 1841. — Catalogues d'autographes.— Les petites Biographies théâtrales. — Rochefort (de). *Mémoires d'un Vaudevilliste* Paris, 1864.

LA GOUTTE D'EAU

PAR

M. V. DE BAUMEFORT.

LÉGENDE ORIENTALE.

Pièce qui a obtenu le 1er prix (Médaille d'or) au Concours de 1868.

Qui se humiliat, exaltabitur.
Saint Luc, C. XVIII.

Par un fougeux autan précurseur de l'orage,
S'échappant d'un épais nuage
Que déchire la foudre et sillonne l'éclair,
Une goutte pure et limpide
Roulait, en sa chûte rapide,
Dans les vastes plaines de l'air.
« Si du moins métamorphosée,
Pensait-elle, en douce rosée,
J'allais dans le sein d'une fleur
Porter la vie et la fraîcheur !
Si de la nymphe qui repose

Et que berce un songe léger,
Humectant les lèvres de rose,
Je prolongeais l'erreur d'un bonheur mensonger !
Mais non ! Désormais inutile,
Dans mon existence fragile
Que vais-je devenir, jouet de l'ouragan ?.... »

Pendant ce temps la gouttelette,
Qu'au loin emporte la tempête,
Tombe au milieu de l'Océan.

Là, voyant cette mer immense
Que l'Eternel marqua du sceau de sa puissance :
« Que suis-je, disait-elle, en ce vaste univers ?
Atome perdu dans l'espace,
Que Dieu créa d'un souffle et d'un souffle il efface,
Qui suis-je ? un grain de sable au milieu des déserts !
Dans cette obscurité profonde
D'où vient de me tirer le sort,
Etre infime, rentrons encor.
A celui qui créa le ciel, la terre et l'onde,
Que fait le vain fracas des choses de ce monde,
Et qu'importe une goutte d'eau !
Pourquoi donc une plainte, à quoi bon un murmure ?
Tout s'enchaîne dans la nature,
Et la mer d'où je sors deviendra mon tombeau.... »

Elle parlait encor, lorsque par aventure
Une huître qui bayait, attendant sa pâture,
La happe à l'instant bel et bien.

Qu'arriva-t-il alors ? Et quel est ce mystère
Auquel les sages de la terre
Le plus souvent n'entendent rien ?
Ces phénomènes qui sans cesse
S'opèrent devant nous par l'immuable loi
Que fit le ciel dans sa sagesse,

Viennent-ils raffermir la croyance et la foi?
Non. Le libre-penseur, qu'un fol orgueil domine,
Niant à tout propos la puissance divine,
Cherche dans la matière un pouvoir créateur,
Lorsque les cieux, empreints de sa magnificence,
Du roi de l'univers attestent la grandeur.
Or, lorsqu'il méconnaît la haute intelligence
Qui des astres du firmament
Règle le cours, voit-il dans sa vaine science
La main qui leur donna le premier mouvement?
Et dans l'immensité de la profonde nue
Quand apparaît soudain une étoile inconnue,
En vertu du calcul pourra-t-il affirmer
Que seule, dans l'éther, elle a dû se former?....

Mais laissons un sujet que la raison humaine
Eclaire en vain de son flambeau;
Et fuyant les écueils d'une route incertaine,
Revenons à la goutte d'eau.

Déjà le temps a fui sur son aile légère,
Un an s'est écoulé. Plongeant dans l'onde amère,
Un pêcheur en ramène un jour
Quelques huîtres que tour à tour
Il ouvre; et chaque fois trompé dans son attente,
Sans le moindre produit de la nacre brillante,
Il voit s'évanouir son espoir et ses vœux.
Il n'en reste plus qu'une, et c'est la seule chance
Que conserve le malheureux.
Mais cette huître était celle où de la Providence
Se montre à nos regards le concours merveilleux,
Celle où la goutte d'eau, — du Souverain des Cieux
Influence mystérieuse, —
A dû se transformer en perle précieuse. (1)

(1) Telle était l'opinion des anciens sur la formation des perles dans quelques mollusques.

Aussitôt qu'il la voit, ô surprise, ô bonheur !
Non, il ne rêve pas, ce n'est point une erreur :
Teinte aux reflets d'azur, forme que rien n'égale,
Ses yeux sont éblouis de sa vive splendeur,
Et d'une perle sans rivale
Il devient l'heureux possesseur.

On voit du Tout-Puissant la volonté suprême.
La simple goutte d'eau qu'il tira du néant,
Du souverain pouvoir riche et brillant emblême,
Orne aujourd'hui le diadème
D'un auguste et puissant monarque d'Orient.

Le sage sait que Dieu lui-même
Commande la simplicité,
Et qu'en fuyant les biens que le vulgaire envie
Il aura dans une autre vie
Le prix de son humilité.

LA LÉGENDE DU HÊTRE

PAR

M. ACHILLE MILLIEN.

(Pièce qui a obtenu le 2me Prix (Médaille d'argent) au Concours de 1869.)

Artem impendere vero.

I.

Dans un pli du côteau qui dominait la plaine,
Assise comme un nid, blanchissante et sereine,
Avec ses volets verts, la petite maison
De loin apparaissait. Là-bas à l'horizon,
La rivière coulait dans sa ceinture d'aulnes.
Partout sainfoins rosés, blés verts et colzas jaunes
Faisaient un gai damier de diverses couleurs.
La maison s'entourait d'un jardin tout en fleurs,
Le sol était semé de verdoyants arbustes,
Mais l'œil cherchait en vain quelque arbre aux pieds (robustes
Parmi ces jeunes troncs encore sans vigueur :
On eût dit que l'orage, en un jour de malheur,
Nivelant le côteau sous ses âpres colères,
Avait ainsi rompu tous les troncs séculaires
Ou que le bûcheron avait passé par là.
Seul, au fond du jardin, étendant, — par delà,

La haie et le sentier, — son dôme de branchages,
Un hêtre, survivant des arbres des vieux âges,
Versait l'ombre et le frais à vingt pieds alentour,
A travers son feuillage il tamisait le jour ;
Son écorce portait de profondes empreintes,
Vestiges du passé, restes d'amours éteintes,
Confidences de l'homme enterré dès longtemps
A l'arbre encor debout après deux cents printemps.

Tout un peuple habitait, des racines au faîte,
L'arbre aux puissants rameaux qui bravait la tempête.
L'abeille y bourdonnait auprès des écureuils,
Les linots y chantaient à côté des bouvreuils,
Les nids s'arrondissaient au printemps par centaines.
A toute heure du jour, des rumeurs incertaines
Sortaient de la ramure animée et, la nuit,
Quand l'oiseau s'endormait sous les branches sans bruit,
Quand l'insecte lassé se cachait dans les mousses,
Que la sève d'avril gonflait les jeunes pousses,
La brise, qui frôlait la feuille doucement,
Eveillait un étrange et long bruissement,
Comme si des soupirs agitaient l'arbre sombre....
Et le hêtre toujours grandissait. Sous son ombre
Cinq générations, dormant dans leurs tombeaux,
Avaient pris tour à tour le calme et le repos.

Lorsqu'au premier contact des brumes de septembre
Les feuilles se teintaient de quelques taches d'ambre,
Sur le gazon jauni c'était plaisir de voir
La faîne appétissante au vent du nord pleuvoir ;
Et bientôt s'alignaient les jarres de grès pleines
Des flots de l'huile d'or coulant du sein des faînes....

Sur un petit banc d'herbe, au pied du hêtre, un soir,
Deux époux rayonnants étaient venus s'asseoir :
Lui, fier et souriant dans sa beauté virile,

Promenait son regard sur la plaine tranquille ;
Elle, jeune fille hier, jeune épouse aujourd'hui,
Jeune mère demain, ne regardait que lui.

II.

Ils quittaient le seuil de la maison blanche ;
Couple heureux, laissant leurs âmes s'unir,
Tous deux, chaque soir, ainsi sous la branche
Parlaient de *celui qui devait venir !*

— Notre chérubin, que Dieu nous l'envoie !
N'entendrai-je pas bientôt son babil ?....
Que ne puis-je, hélas ! le voir !.... Quelle joie !....
A qui notre enfant ressemblera-t-il ?

— Il aura tes yeux clairs comme les ondes,
Disait-il, tes yeux bleus comme le ciel,
Et ta bouche fine et tes boucles blondes
Comme les épis ou comme le miel !

— Il aura de toi, lui répondait-elle,
Tes sourcils arqués, ton front large et fier
Et ta haute taille et cette étincelle
Qui semble en tes yeux couver un éclair.

Je veux que chez nous, le jour du baptême,
Chacun soit heureux.... et qu'on sonne bien !
Nous lui donnerons un beau nom que j'aime
Et, si tu me crois, ce sera le tien !

Je vais sans retard lui faire une robe
Que je lui mettrai.... Qu'il sera charmant !
Sa robe sera rose comme l'aube
Quand elle sourit dans le firmament ?

— Je veux, éloignant de lui tout profane,
Tailler son berceau de ma propre main
Dans ce hêtre épais d'où trop d'ombre émane
Et que, dans ce but, j'abattrai demain !

III.

Un beau matin de mai, tandis que toute chose
S'imprégnait dans les champs des pleurs de l'aube rose,
Et qu'avec la tiédeur des sèves du printemps
La vie entrait au cœur des arbres palpitants,
L'homme prit sa cognée et se mit à sa tâche.
Fou d'amour paternel, il frappe sans relâche,
Sans pitié, sans remords, le hêtre condamné.
Quand l'acier sous l'effort de son bras acharné,
Pénétra dans l'écorce, alors battant de l'aile
Cent oiseaux effrayés s'enfuirent pêle-mêle !
Un rossignol, troublé dans ses chansons d'amour,
En criant tristement voleta tout le jour,
Bientôt l'arbre tomba lourdement sur la terre,
Avec un bruit pareil au fracas du tonnerre;
Le jardin, que sa chûte avait bouleversé,
A peine contenait le géant renversé,
Les nids épars couvraient le sol où, désolées,
S'abattaient sans espoir les familles ailées
Qui se voyaient ainsi priver de leurs abris.
La poussière souillait les feuillages meurtris
Que le soleil brûlant crispait sous sa morsure.
La sève s'écoulait de la grande blessure
Aux pieds de l'homme, assis sur le hêtre expirant,
Qu'il regardait mourir d'un œil indifférent !

IV.

Et dès le lendemain le bruit aigre des scies,
Remplaça la chanson des oiseaux et de l'air ;

Les rabots entamaient les planches amincies
Et, sous le lourd marteau grinçaient les clous de fer.

L'homme avait entrepris sa tâche avec courage ;
Quand il eut fait, défait, refait, rectifié,
Et pendant tout un mois complété son ouvrage,
Le berceau se trouvait enfin édifié !

Et Dieu sait quel berceau ! — Vaste, massif, énorme ?..
L'inhabile manœuvre à peine polissait
Les planches qui faisaient je ne sais quoi d'informe....
— Lui contemplait son œuvre et se réjouissait.

— Et maintenant, disait l'épouse dans sa joie,
A ce berceau charmant il ne manquera rien
Quand je l'aurai garni de duvet et de soie....
Notre ange peut venir.... Comme il y sera bien !

— Sur le sol du jardin pourtant gisaient encore
Les restes du vieil arbre en tas amoncelés ;
Plus d'ombrage à midi, plus de chants à l'aurore,
Plus de frémissement sous les zéphyrs ailés !

Mais à l'heure où le jour étouffait ses murmures,
Un morne essaim d'oiseaux, cherchant en vain l'abri
Qu'il trouva si longtemps au milieu des ramures,
Sur les débris séchés s'abattait sans un cri.

Les insectes, errant à travers l'herbe grêle,
Abeilles, écureuils, venant de toutes parts,
Tous les hôtes du hêtre arrivaient pêle-mêle
Et se réunissaient sur ses rameaux épars.

Et quand la nuit couvrait le côteau de ses voiles,
Alors apparaissaient de vagues visions ;

Leur lugubre concert montait vers les étoiles,
Comme un chœur solennel de malédictions :

« Dans ces champs sans verdure il était un asile ;
Dieu nous le conservait, l'homme nous en exile !
Que maudit à jamais soit cet homme insensé !
Sans nulle piété pour le nom de l'ancêtre
Il a porté le fer dans le flanc du vieux hêtre
Qui, planté par l'aïeul, lui parlait du passé !

Rends-moi, disait l'oiseau, mon nid fait à grand peine,
L'insecte : Rends mon gîte où j'amassais la graine !
Et l'abeille : Rends-moi le travail de mes jours !....
Et tous : Qu'il soit maudit, le destructeur superbe,
Maudit dans sa maison et maudit dans sa gerbe,
Maudit dans son espoir, maudit dans ses amours ! »

L'épouse s'éveillait : — Entends-tu dans l'espace
D'étranges cris ?.. J'ai peur !.. Que veut dire ce bruit ?..
— Lui : « Ce n'est que la voix d'un voyageur qui passe
Ou le chuchottement des brises dans la nuit. »

V.

Or, bientôt arriva la journée attendue
Où le berceau reçut son hôte nouveau-né.
Savoure ton bonheur !.... Hélas ! Infortuné,
Prends garde !..— Une clameur soudain fut entendue !

La clameur de Rachel gémissant dans Rama
Sur la chair de sa chair à son amour ravie !....
— L'enfant à peine ouvrait sa paupière à la vie
Que de son doigt jaloux la mort la referma !

Ah ! père, quand ta main abattait le vieux hêtre,

Etait-ce pour en faire à ton fils un cercueil ?
Sa robe rose fut le vêtement de deuil,
Dont on enveloppa le pauvre petit être !....

Et, cette nuit, cessant sa malédiction,
La troupe des oiseaux resta dès lors muette
Comme si sa vengeance eût été satisfaite
Et n'eût pas demandé d'autre expiation !

VI.

Quel souffle ainsi ravit l'enfant qui vient de naître,
Prenant l'être en son germe et le fruit dans la fleur ?...
— Mais Dieu ne laisse pas le mal régner en maître
Et place l'espérance auprès de la douleur,

Un rejeton sortit de la souche du hêtre
Où la sève au printemps retrouva sa vigueur ;
Il grandit aux rayons du soleil et, peut-être,
Quand avril nous rendra sa féconde chaleur.

Un oiseau, fils de ceux dont l'arbre était l'asile,
Arrondissant son nid sur la branche fragile,
Reprendra la chanson des nouvelles amours ;

Peut-être, sous les yeux des époux qu'il console,
Un enfant poursuivant un papillon qui vole
S'ébattra, le cœur plein d'espoir et de longs jours !

FAMILIA

PAR

M. Julien LUGOL.

(Pièce qui a obtenu le 3me Prix (Médaille de bronze) au Concours de 1868.)

C'est le monde en petit.
J. L.

Côte à côte marchant tous deux dans l'existence,
Les époux sont formés d'une même substance
Ce sont deux vases pleins d'une même liqueur,
Deux êtres différents qui n'ont qu'un même cœur
Et cependant n'ont pas les mêmes aptitudes ;
Mais dont les goûts divers, les soins, les habitudes
Sans cesse doivent tendre à leur bonheur commun
Comme mille senteurs à former un parfum....

Tous leurs droits sont égaux. Des charges inégales
Forment, en s'unissant, leurs chaînes conjugales ;
Mais chacun doit à l'autre un incessant appui.
L'homme est le plus robuste, il est brave, c'est lui
Qui de force et de vie a la part la plus large
Et c'est lui que, à bon droit, la Providence charge

De marcher le premier dans les sentiers nouveaux
Et qu'elle assujettit aux plus rudes travaux :
Il est le tronc noueux qui résiste à l'orage.

La femme est sa parure ; elle est le vert feuillage
Qui, pour les lui verser, prend, ainsi qu'un doux miel,
Au soleil sa lumière et la rosée au ciel ;
Elle est sur son destin la fleur épanouie,
Le doux rayon qui luit en son âme éblouie,
L'ange des cieux venu pour essuyer ses pleurs
Et d'un baume d'amour parfumer ses douleurs ;
Le bon génie, enfin, qui près de lui chemine,
Sur ses jours constamment veille,—comme Eponine,—
Dans l'exil l'accompagne et partage ses fers,
Ou nouvelle Aria, le suit jusqu'aux enfers....

Du jour qu'ils sont unis leur chaîne est éternelle
A leurs doux nœuds, d'ailleurs, un doux soin les rappelle
Et mieux que leurs serments, va les éterniser.

Eclos au souffle ardent de leur premier baiser,
Un être, leur image, une humble créature,
Vient s'asseoir au banquet offert par la nature ;
Mais, faible et ne pouvant suffire à ses besoins,
Il appelle leur aide et réclame leurs soins
Et déjà prend sa place au sein de la famille.

Soudain, dans la maison, voyez comme tout brille,
Comme tout vit, rayonne autour de cet enfant,
Comme à le contempler le père est triomphant,
Quelle joie il éprouve à se sentir renaître !
Et, toute au seul bonheur d'aimer ce petit être,
Quels trésors de tendresse et de soins et d'amour
La mère à l'élever dépense chaque jour !....

Sur cet ange qui dort elle est l'ange qui veille ;

L'ange qui lui sourit sitôt qu'il se réveille,
Qui le prend dans ses bras, le berce, le distrait,
Constamment sous son aile à l'avoir se complait ;
L'ange de dévoûment, enfin, toujours prodigue
Qu'aucun soin ne rebute et que rien ne fatigue,
Qui dans ce jeune cœur épanche à flots le sien,
L'éclaire, le conduit, lui fait aimer le bien,
A devenir meilleur chaque jour le convie
Et lui jonche de fleurs les sentiers de la vie !....

Le père, en la famille, a de plus rudes soins.
Chargé de subvenir sans cesse à leurs besoins,
Sans qu'à ce dur labeur jamais son cœur défaille,
C'est lui qui pour la mère et pour l'enfant travaille
Contre le froid, la faim, les dangers, le malheur,
C'est lui qui les défend : il est leur protecteur,
Il est la forte digue à la base profonde
Contre laquelle bat le flot hurlant du monde
Et derrière laquelle, à l'aise, sans effort,
Leurs barques doucement naviguent vers le port ;
Il est, tout à la fois, le courage et la force,
L'exemple et le conseil. — Aussi, comme il s'efforce—
Pour que de tout combat il sorte triomphant, —
De tremper de vertu le cœur de son enfant !
Comme il prend soin pour lui d'éviter toute chûte,
Comme, pour le grandir, il le forme à la lutte
Et comme dans son âme il grave avec bonheur
Et l'amour du pays et la loi de l'honneur !...

C'est ainsi qu'entourés de doux soins, de tendresse,
Pour chacun de leurs pleurs cueillant une caresse,
Ces chérubins, du ciel descendus en tout lieu,
Grandissent ici-bas, sous le regard de Dieu.
C'est ainsi que tout naît, s'épanouit et brille
Dans ce monde en petit qu'on nomme *la famille*,
Et c'est là seulement — qu'à leurs parents soumis

Et par de doux liens entre eux toujours unis, —
Les enfants vont puiser, avec la douce flamme
Qui la première éclaire et réchauffe leur âme,
La sagesse, la foi, la vertu, le savoir
Et, surtout, ce profond sentiment du devoir
Qui, pouvant faire d'eux, si le destin l'ordonne,
De nouveaux Scipion ou quelque autre Antigone,
Leur fera, dans un vaste esprit de charité
Envelopper, enfin, toute l'humanité !....

LA VIERGE CHRÉTIENNE

Destinée au Cirque Romain.

PAR

M. Louis OPPEPIN.

(Pièce qui a obtenu le 4me rang, avec mention honorable, au Concours de 1868.)

L'ange de la mort coupe en souriant le fil des jours de Cymodocée.
CHATEAUBRIAND.

« Où suis-je ?.... quelle nuit profonde m'environne ?
« Une fétide odeur s'élève autour de moi ;
« Des fers brisent mes pieds et mes mains.... Oh ! j'ai (froid !
« Je n'entends rien qu'un pas pesant, là, qui résonne !
. . . .
« Grand Dieu, je me souviens ! un tyran odieux,
« Implacable ennemi de ma sainte croyance,
« Un maître a prononcé cette affreuse sentence :
— « La mort à tout chrétien qui récuse mes dieux ! »

« Et son doigt ma livré à sa cohorte impie !
« Et ses sbires cruels émanés des enfers,
« Sans pitié, m'ont traînée en ces cachots amers ;
« Et demain, et demain va terminer ma vie !....

« Demain ! et pour les jeux d'un peuple ivre de sang,
« Prêt à battre des mains à mon affreux supplice,
« Je serai déchirée au milieu de la lice,
« Sous les ongles aigus d'un tigre frémissant !

« Ayez pitié, Seigneur ! une horrible épouvante
« A ce penser brise mon cœur !
« Oh ! n'abandonnez pas mon âme chancelante !
« Ayez pitié de moi, j'ai peur !!!

« L'humble fleur du vallon éclose sous l'aurore
« Atteint son dernier jour sans crainte des autans ;
« Mon Dieu ! pitié ! mon cœur est à son aube encore !
« Laissez-moi, laissez-moi savourer mon printemps !

« O foyer paternel ! ô ma douce chaumière !
« Bocages parfumés qui dérobiez mes jours.
« Coteaux majestueux pleins d'ombre et de lumière,
« Bois aimés, frais ruisseaux aux paisibles détours ,

« Je n'irai plus, à l'heure où, déployant ses voiles,
« Le soir plane sans bruit sur vos fronts radieux,
« Prier le Dieu puissant qui sème les étoiles,
« Comme de blanches fleurs dans les plaines des cieux !

« Et toi, mon bien suprême, ô ma mère adorée !
« Toi qui pour moi rêvais un si doux avenir,
« Dont l'âme tout amour m'imprégnait, enivrée,
« D'un bonheur qui pour nous ne devait pas finir,

« Je ne te verrai plus ! ta lèvre parfumée
« Plus jamais à mon front ne viendra s'appuyer !
« Comme un céleste écho, mon oreille charmée
« N'entendra plus ta voix qui m'apprît à prier !....

« O mère, il serait vrai ? ma tombe se prépare !
« J'entends, j'entends déjà d'horribles cris de mort !
« L'autel est prêt sans doute.... et la foule barbare,
« L'œil fixé sur ces tours, m'appelle avec transport !...

« Non ! non ! la force manque à mon âme abattue !
« Je ne veux pas mourir ! — César, réjouis-toi !
« Qu'on m'apporte l'encens ! la chrétienne est vaincue.
« Oh ! pour ne pas mourir je renonce à ma foi !....

. . . .

« Qu'ai-je dit ? quel démon m'inspire un tel blasphème ?
« Anges du ciel, pitié ! ne vous détournez pas !
« Quoi, je pourrais trahir la loi du Dieu suprême
« Qui pour nous a versé tout son sang ici-bas ?....

« O mon Dieu ! pardonnez un instant de délire !
« J'étais faible, Seigneur ! Oh ! tendez-moi la main !
« Chrétienne, je suis prête à braver le martyre !
« La torture aujourd'hui, le triomphe demain !

« Bourreaux, je suis à vous ! peuple, rugis de joie !
« Quelques instants encor, le cirque va s'ouvrir !
« Tigre, aiguise tes dents : voici venir ta proie !....
« Le signal, ô clairons ! la Vierge va mourir ! ! !

« Ne pleurez pas, vous tous qui m'aimiez sur la terre !
« Le ciel est mon partage en mourant pour mon Dieu !
« La douleur ici-bas n'est que chose éphémère !
« Souffrir et puis la mort, c'est le bonheur.... Adieu ! »

. . . .
. . . .

La foule impatiente attendait.... Sourd, terrible,
Un cri rauque s'élève à l'instant dans les airs ;
Les cœurs ont tressailli d'une angoisse indicible....
Un tigre avançait, l'air plein de fauves éclairs !

Et la Vierge à genoux, l'âme calme, sereine,
Etait seule au milieu du cirque frémissant !
Soudain le sang rougit le sable de l'arène,
Et Rome bat des mains au tigre rugissant !....

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 26 décembre 1867.

Présidence de M. le Dr C. BERNARD, Président.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre est lu et adopté.

Sur le rapport d'une commission de trois membres, la Société approuve les comptes présentés par le Trésorier au Conseil d'Administration, pour l'année 1866-67, savoir :

Recettes	1,346 fr.	18
Dépenses..................	1,173	70
Excédant de recettes...	172 fr.	48

Le budget de l'année 1867-68 est réglé :

En recettes, à..............	1,262 fr.	48
En dépenses à	1.262 fr.	48

Le programme du Concours est adopté tel que le propose le Conseil d'Administration.

Lecture est donnée par M. Elzéar Creste d'une poésie imitée des anciens troubadours.

M. Benjamin Digne présente ensuite le plan d'une statistique industrielle qu'il a entrepris de dresser pour le canton d'Apt.

Au nom de l'auteur, membre correspondant à Marseille, M. J.-S. Jean lit une *Rêverie dans un cimetière* envoyée, par M. Henri Guillibert.

A la suite de ces communications, le vice-Président de la société, M. Carbonnel, donne lecture du 6e article de ses *Études historiques sur les établissements charitables* et traite de l'Hospice de la *Charité*.

Le Secrétaire procède au dépouillement de la correspondance et dépose un nombre considérable de publications offertes à la Société par d'autres corps académiques.

Le Secrétaire, ÉMILE ARNAUD.

Le Président, Dr C. BERNARD

Séance du 13 Avril 1868,

Présidence de M. le Dr C. BERNARD, Président.

Le procès-verbal de la séance du 26 décembre est lu et adopté.

M. de Berluc-Pérussis lit deux pièces détachées du recueil de poésies laissées par M. Fortuné Pin ; l'une dédiée à la mère de l'auteur, et l'autre devant servir de frontispice au volume dans lequel elles seront toutes publiées.

M. le Dr Bernard, président, expose ensuite, au sujet *du Sang-froid*, des idées tirées d'un travail plus général sur l'*Action médicale*.

La parole est successivement donnée à M. J.-S. Jean pour la lecture d'une poésie: le *Bouquet de dattes*, de M. H. Guillibert, et à M. Elz. Cresto pour un *Rondeau*.

M. Emile Arnaud, Secrétaire de la Société, entretient ensuite l'Assemblée de la découverte aux environs d'Apt, dans la vallée de l'Aigue-Brun, d'une *Station humaine* de l'époque préhistorique, et discute la valeur des inductions que l'on peut tirer de l'association d'armes et d'instruments très-divers, en silex simplement taillé et non poli, avec des ossements d'animaux appartenant à des races éteintes. Il met sous les yeux des membres de la Société quelques uns des principaux spécimens, recueillis par M. Jules Terris.

La Société exprime les regrets les plus vifs en apprenant la mort d'un membre actif, M. l'abbé Payen, correspondant à Salon.

Le Secrétaire présente à la Société les diverses publications reçues depuis la dernière séance.

Le Secrétaire, Émile ARNAUD.

Le Président, Dr C. BERNARD.

Séance du 5 juillet 1868.

Peésidence de M. le Dr C. Bernard, Président.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril est lu et adopté.

M. Jules Terris est admis, sur la présentation de MM. Emile Arnaud et L. de Berluc-Pérussis, en qualité de membre titulaire de la Société.

M. Edouard Martin est également admis, sur la présentation de MM. Colignon et Emile Arnaud, comme membre correspondant.

Le Secrétaire de la Société procède au dépouillement de la correspondance et présente un nombre considérable de publications offertes par d'autres Académies.

M. L. de Berluc-Pérussis lit un travail ayant pour objet le passage de François Ier à Avignon, et l'examen des diverses traditions légendaires dont ce fait historique a été entouré.

Après M. le Dr Bernard, qui présente au nom de M. Michel des Ramades, correspondant à Cadenet, une poésie contre les excès du *luxe*, M. Elzéar Creste lit deux pièces imitées d'Anacréon et de Théocrite : *L'Hirondelle* et le *Petit voleur de miel*.

M. Emile Arnaud, Secrétaire de la Société, prend ensuite la parole pour signaler quelques uns des

résultats produits pendant les temps géologiques par les sources minérales qui sourdaient dans la contrée, et donne de nouveaux détails sur une *station humaine* de l'époque préhistorique, dont il a entretenu la Société dans la précédente réunion.

Le Conseil d'administration reçoit une délégation spéciale en ce qui concerne le classement des pièces du concours de 1868.

Le Secrétaire, ÉMILE ARNAUD.   *Le Président*, Dr C. BERNARD.

Séance solennelle et publique du 13 Septembre 1868.

Présidence de M. le Dr C. BERNARD, Président.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet est lu et adopté.

Il est procédé, par le Secrétaire, au dépouillement de la correspondance, qui comprend plusieurs publication importantes.

M. Carbonnel, Vice-Président, présente un rapport sur le concours de poésie de 1868, dont le sujet avait été laissé au choix des auteurs ; 48 pièces sont entrées en lice, trois ont dû être laissées de

côté parce que les auteurs avaient signé leur œuvre malgré les indications du programme ; sur la proposition de sa Commission d'examen, le Conseil d'Administration a décerné le 1er prix (médaille d'or de cent francs) à la pièce n° 14, *La goutte d'eau* ; un 2e prix (médaille d'argent) au n° 48 : *La légende du vieux hêtre*; une médaille de bronze au n° 44 : *Familia*; et une mention honorable au n° 8 : *La Vierge chrétienne au cirque romain*. Plusieurs autres pièces remarquables à divers titres sont mentionnées dans le rapport.

L'auteur de la *Goutte d'eau* est M. V. de Baumefort, déjà lauréat de la Société.

M. de Baumefort, assistant à la séance, reçoit immédiatement sa médaille d'or, et la pièce couronnée est lue par M. le Président.

La Légende du hêtre appartient à M. Achille Millien, lauréat de l'Académie française, déjà remarqué dans un précédent concours. La lecture de cette pièce, pour laquelle le Conseil d'Administration a créé un second prix, est faite par M. B. Digne.

Familia a été envoyée par M. Julien Lugol, de Montauban, lauréat des Jeux Floraux ; M. Pistre est chargé de la lire.

Enfin, *La Vierge chrétienne au cirque romain* a été envoyée par un correspondant déjà couronné, M. L. Oppepin, à Nevers; M. le Dr Bernard donne lecture de cette pièce.

M. Garcin, Archiviste, fait ensuite le résumé de l'unique travail présenté pour concourir sur la ques-



tion historique ; c'est une étude sur la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. La Commission n'a pas eu à apprécier le mérite de cette œuvre qui était restée en dehors des limites du programme en traitant d'un établissement exclusivement religieux et dont l'élément militaire n'a jamais fait partie.

M. Emile Arnaud, Secrétaire, analyse les 4 mémoires qui ont concouru sur la question scientifique, prorogée l'année dernière. La Commission a été forcée d'en laisser deux de côté, et elle a accordé le prix (médaille d'or de cent francs) au nº 3 et une médaille de bronze à titre de mention honorable au nº 4.

L'auteur du mémoire nº 3 est M. le Dr Michel, à Avignon ; M. Michel, présent à la séance, reçoit la médaille d'or qui vient d'être attribuée à son travail sur les truffes.

M. Bressy, pharmacien à Pernes, est l'auteur du mémoire nº 4.

MM. le Dr Michel, lauréat de la Société, et M. Olivier d'Adhémar, à Marsillargues, sont admis, en qualité de membres correspondants, sur la présentation de MM. Emile Arnaud et Dr C. Bernard.

La parole est donnée à M. Carbonnel pour la lecture d'un travail sur la peuplade gauloise des *Albici*.

M. Emile Arnaud résume, en les couplétant, les indications fournies précédemment sur les

vestiges d'industrie humaine des temps préhistoriques qu'il a observés aux environs d'Apt.

M. Elzéar Creste lit ensuite un sonnet de circonstance à la Société d'agriculture de Vaucluse, réunie à Apt à l'occasion du Concours agricole.

Le Secrétaire,
Emile ARNAUD.

Le Président,
Dr C. BERNARD.



TABLE.

ERRATA.

Page :	ligne :	au lieu de :	lisez :
49	11	qui lui ouvrit	qui ouvrit
49	20	Lantrec	Lautrec
55	1	le çavoir	le sçavoir
56	31	la disgrace	sa disgrace
175	23	que l'on ne vit	que l'on vit
181	31	la voir disparaître	le voir disparaître

SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE

D'APT.



STATUTS

ET

RÈGLEMENT

APT,

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J.-S. JEAN,

Jardin de l'Évêché

1871.

STATUTS.

Article 1er. La Société d'Études établie à Apt en 1863 (1), et autorisée par Arrêté Ministériel du 7 mai 1869 à se constituer définitivement comme Compagnie Savante, porte le titre de *Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt*.

Art. 2. La Société est placée sous le patronage de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction Publique.

Art. 3. Cette Société a pour but d'établir des liens entre les personnes qui s'occupent de Lettres, Sciences et Arts, notamment dans le département de Vaucluse.

Art. 4. Elle contribue aussi à développer le mouvement intellectuel en ouvrant des Concours sur des sujets indiqués à l'avance.

Art. 5. La Société publie : 1° un *Bulletin* annuel contenant le recueil de ses Procès-Verbaux, la liste de ses Membres, etc. ; 2° des volu-

(1) La fondation d'une Société Académique à Apt avait été votée par le Congrès Archéologique tenu dans cette ville. (Séance du 17 septembre 1862.)

mes de ***Mémoires*** contenant les travaux de ses Membres et de ses Lauréats.

Art. 6. Elle entretient des relations avec les diverses Académies ou Sociétés Savantes de la France et de l'Étranger.

Art. 7. Elle s'occupe, en outre, de rechercher, étudier ou réunir en collections des Manuscrits, Livres, Chartes, Plans, Gravures, Tableaux, Médailles et Antiques de toute nature, ainsi que des échantillons d'Histoire Naturelle, s'attachant de préférence aux objets d'un intérêt local.

Art. 8. La Société se compose : 1° de ***Membres titulaires***, limités à ***trente***, pris exclusivement dans la ville d'Apt ou dans l'arrondissement, et étant seuls éligibles au Conseil d'Administration ; 2° de ***Membres associés***, admis sans condition de résidence, et partageant, lorsqu'ils assistent aux Séances, le droit de vote avec les titulaires, sauf pour l'admission d'un candidat parmi ces derniers ; 3° de ***Membres libres***, choisis exclusivement parmi les personnes qui, par leurs dons ou leur patronage, ont acquis des titres à la reconnaissance de la Société.

Art. 9. Nul ne peut devenir Membre de la Société s'il n'a été présenté par deux Membres et admis à la majorité des voix, dans une Séance de la Société, s'il s'agit d'un Membre titulaire ou as-

—

socié, ou dans une Séance du Conseil d'Administration, s'il s'agit d'un Membre libre.

ART. 10. Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Apt, le Curé-Archiprêtre, le Président du Tribunal Civil et le Maire d'Apt sont de droit Membres titulaires, s'ils acceptent les obligations résultant de ce titre.

ART. 11. Sont de droit Membres libres, l'Archevêque d'Avignon, le Préfet de Vaucluse, le Recteur de l'Académie d'Aix et l'Inspecteur d'Académie à Avignon.

ART. 12. La Société est administrée par un Conseil qui la représente en toute occasion, et qui est aidé au besoin par des Commissions.

ART. 13. Le Conseil se compose d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire-Perpétuel, d'un Vice-Secrétaire, d'un Trésorier, d'un Archiviste, et de six autres Membres pris exclusivement parmi les Membres titulaires faisant partie de la Société depuis un an au moins, ou parmi les Membres de droit.

ART. 14. Les fonctions du Trésorier et de l'Archiviste sont perpétuelles comme celles du Secrétaire.

ART. 15. La durée de la gestion des autres Membres est limitée à trois ans; ils sont renouvelés chaque année par tiers.

ART. 16. Il est pourvu au remplacement des

Membres sortants par les Membres restés en exercice.

Art. 17. Si, par suite de démissions ou d'autres causes de vacance, le Conseil était réduit de plus de moitié, tous les Membres titulaires seraient appelés à concourir à l'élection pour compléter le Conseil.

Art. 18. Outre les Séances ordinaires, tenues au moins une fois par trimestre et spécialement consacrées à la communication des travaux de ses Membres, la Société tient, chaque année, une Séance solennelle dans laquelle les Prix sont distribués aux Lauréats des Concours.

Art. 19. Les lectures et discussions politiques, religieuses, ou sur des sujets contraires à la morale sont formellement interdites.

Art. 20. Tous les Membres ont le droit d'assister aux Séances, et de prendre part aux travaux de la Société.

Art. 21. Ils sont tenus de payer une cotisation annuelle, en échange de laquelle ils reçoivent les Publications de la Société.

Art. 22. Toutefois, les Membres libres ne sont assujettis à aucune cotisation; ils reçoivent gratuitement le *Bulletin* annuel, et sont invités à adresser, à titre d'échange, leurs publications à la Société.

Art. 23. Les dons faits à la Société sont inscrits, avec les noms des donateurs, aux Procès-Verbaux des Séances et publiés dans le *Bulletin*.

Art. 24. Pour les dons et legs importants, une affectation spéciale pourrait être assignée aux arrérages, et, s'il s'agissait d'une création de Prix, la Société donnerait à ce prix le nom du fondateur.

Art. 25. La Société règle annuellement son Budget.

Art. 26. La propriété des collections de toute nature formées par la Société lui appartient exclusivement.

Art. 27. La mort d'un Sociétaire ne transmet à ses héritiers aucun droit relativement à la Société; de même les Membres démissionnaires n'ont aucune revendication à exercer.

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, ce qu'elle posséderait à ce moment deviendrait la propriété de la Ville, avec affectation spéciale à la Bibliothèque et au Musée.

Art. 29. Un Règlement particulier, soumis à l'approbation de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction Publique, détermine les conditions d'administration intérieure et, en général, toutes les mesures propres à assurer l'exécution des Statuts.

Art. 30. L'approbation des présents Statuts, qui ne pourront être modifiés sans l'autorisation

de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction Publique, entraine l'abrogation des Statuts et du Règlement du 20 avril 1869, annexés à l'Arrêté d'autorisation du 7 mai suivant.

Fait et délibéré à Apt, le 9 août 1871.

Les Membres du Conseil d'Administration,

Signé : Dr C. Bernard, *Président*, — L. De Berluc-Perussis, *Vice-Président*, — Emile Arnaud, *Secrétaire-Perpétuel*, — M. Carbonnel, *Trésorier*, — A.-M. Garcin, *Archiviste*, — C. Boissier, — Bertrand, Curé, — I. Christol, — A. Angliviel, — Archias.

Approuvé :

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes,

Signé : Jules SIMON.

Certifié conforme à l'original déposé aux Archives de la Société.

Le Secrétaire-Perpétuel,

Émile ARNAUD.

RÈGLEMENT

TITRE Ier. — Des Membres de la Société.

Article Ier. Les présentations de Membres titulaires doivent être faites par deux Membres titulaires ; elles ne peuvent être accueillies que lorsque il y a des places vacantes, c'est-à-dire lorsque, par suite de décès, changement de résidence ou démission, le tableau des Membres titulaires se trouve réduit à moins de trente inscriptions.

Art. 2. Toutefois les Membres de droit prendront rang sur le tableau lors même que le chiffre réglementaire serait dépassé par leur admission, et il ne sera plus procédé à aucune admission tant que le nombre des titulaires ne sera pas descendu au dessous de trente.

Art. 3. Tout fonctionnaire, appelé par les Statuts à être Membre de droit, sera, sans présentation, installé comme Membre titulaire dans la Séance de la Société qui suivra son entrée en fonctions, si toutefois il a préalablement accepté ce titre.

Art. 4. Un Membre de droit qui cesse, après les

avoir remplies pendant un an au moins, les fonctions qui lui avaient donné entrée dans la Société, continue à en faire partie à titre de Membre titulaire, s'il conserve sa résidence à Apt, ou comme Membre associé s'il va résider au dehors.

Art. 5. Aucun candidat résidant hors Apt ne pourra être présenté pour remplir une vacance, si déjà *cinq* Membres titulaires ont été pris dans le reste de l'arrondissement.

Art. 6. Le tableau des Membres titulaires sera dressé par rang d'ancienneté et tous les membres y figureront suivant la date de leur réception, à quelque titre qu'ils aient été admis.

Art. 7. Les Membres titulaires qui changent de résidence deviennent de droit Membres associés.

Art. 8. Les Membres associés sont admis sur la présentation de deux Membres titulaires ou associés.

Art. 9. Il ne peut être procédé à la réception d'un Membre titulaire ou associé, sans qu'il en ait été fait mention dans la Séance précédente ou dans les lettres de convocation.

Art. 10. Quand les Membres libres assistent aux Séances des places d'honneur leur sont réservées et ils ont voix consultative.

Art. 11. Un Diplôme, signé par le Président et

le Secrétaire et revêtu du sceau de la Société, est remis à chaque Membre à la suite de son admission ; la délivrance de ce Diplôme ne donne lieu à la perception d'aucun droit.

Art. 12. Un Membre titulaire qui, sans raisons acceptées par la Société, n'aura pas assisté aux Séances pendant une année entière, pourra être considéré comme démissionnaire.

Art. 13. La même mesure pourra être appliquée à tout Membre titulaire ou associé qui aurait cessé de payer sa cotisation pendant plus d'une année, malgré deux avis du Trésorier.

Art. 14. Pourra être aussi déclaré démissionnaire tout Membre qui aura cessé ses rapports avec la Société en n'accusant pas réception des envois qui lui seraient adressés.

Art. 15. Les Membres démissionnaires ne peuvent être admis à se faire de nouveau présenter pour redevenir Membres de la Société qu'avec l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

TITRE II. — Du Conseil d'Administration.

Art. 16. Le Conseil d'Administration s'assemble le premier dimanche de chaque mois, et, en outre, toutes les fois que le Président en reconnaît l'utilité. Les Membres du Conseil assistent seuls

aux Réunions, et les délibérations sont signées par tous les Membres présents.

Art. 17. Le Conseil délibère sur toutes les questions qui intéressent la Société.

Il propose à la Société les Comptes et Budgets, la valeur des Prix des Concours, et, en général, toutes les mesures financières.

Il fait tous les Règlements constitutifs ou administratifs ; pourvoit au renouvellement et au remplacement de ses Membres sortants ; admet les Membres libres ; désigne les Délégués chargés de représenter la Société dans d'autres Réunions; arrête les sujets et les programmes des Concours; décerne les Prix aux Lauréats ; règle, dans la limite des crédits alloués par la Société, tout ce qui concerne les Publications , etc., etc.

Enfin il peut donner à son Président, ou à l'un de ses Membres, des délégations ou autorisations pour agir dans l'intérêt de la Société.

Art. 18. Les délibérations sont prises à la majorité des voix et sont valables pourvu que la moitié des Membres en exercice assiste à la Réunion. Il est voté au scrutin secret sur la demande d'un seul Membre.

Art. 19. Toutes les délibérations sont notifiées à la Société dans la Séance la plus rapprochée.

Art. 20. Les Membres restés en exercice pour-



voient chaque année, avant le 31 décembre, au renouvellement des Membres du Conseil sortant par rang d'ancienneté. Les nouveaux Membres entrent en fonctions le 1er janvier suivant.

Art. 12. En cas de vacance dans le courant de l'année, par suite de décès, départ ou démission, l'élection en remplacement est faite, autant que possible, dans la première Séance qui suit la vacance, et les nouveaux Membres sont élus pour le temps d'exercice qui restait à ceux qu'ils sont appelés à remplacer.

Art. 22. Les Membres sortant après trois ans d'exercice ne sont pas immédiatement rééligibles dans les mêmes fonctions.

Art. 23. Les Membres qui, sans raison agréées par le Conseil, auront manqué à *trois* séances consécutives, pourront être considérés comme démissionnaires, après avertissement préalable.

Art. 24. Les fonctions de tous les Membres du Conseil sont gratuites.

Art. 25. Le Président dirige les travaux de la Société et maintient l'ordre dans les discussions; en cas de partage il a voix prépondérante. Il préside les Séances de la Société et les Réunions du Conseil d'Administration. Il ordonnance les dépenses, exécute ou fait exécuter les délibérations du Conseil d'Administration, et signe, conjointement

avec le Secrétaire, les Procès-Verbaux des Séances de la Société et les Diplômes.

Art. 26. En cas d'empêchement, le Président est suppléé par le Vice-Président, et, au besoin, par un Membre du Conseil d'Administration pris suivant le rang d'ancienneté, et, en cas d'égale ancienneté, suivant le rang d'âge.

Art. 27. Le Secrétaire-Perpétuel enregistre à leur arrivée toutes les pièces adressées à la Société sous quelque forme que ce soit, et veille à leur conservation. Il tient et signe la correspondance, qu'il communique à chaque réunion du Conseil d'Administration et de la Société. Il convoque pour les Séances, délivre les Diplômes, certifie toutes les pièces émanées de la Société, met en ordre les matériaux destinés à être publiés et en surveille l'impression.

Art. 28. Le Secrétaire est aidé et au besoin suppléé par le Vice-Secrétaire.

Art. 29. Le Trésorier est dépositaire des fonds de la Société ; il recouvre les cotisations et toutes les sommes dues ou données à la Société ; il acquitte les dépenses sur mandats ordonnancés par le Président dans la limite des crédits ouverts par la Société. Il rend compte annuellement de sa gestion. Il peut, en cas d'empêchement momentané, et avec l'agrément du Conseil d'Administration ,

déléguer ses fonctions à un Membre du Conseil, ou même à l'un des Membres titulaires de la Société.

Art. 30. L'Archiviste a la garde des Archives, il tient inventaire de tous les documents et objets appartenant à la Société.

TITRE III. — Des Commissions.

Art. 31. Le Conseil d'Administration, dans ses Séances, peut nommer, sur toute question qui ne pourrait être tranchée immédiatement, une Commission chargée d'élucider ou même de régler cette question.

Art. 32. Avant l'ouverture des Concours, le Conseil renvoie à une ou plusieurs Commissions les divers sujets de prix qui auraient pu lui être présentés, et ces Commissions proposent les sujets qui leur paraissent mériter la préférence.

Art. 33. A la suite de chaque Concours le Conseil nomme un ou plusieurs Jurys d'examen pour un classement préparatoire des travaux des concurrents, que le Conseil aura jugés remplir les conditions du Concours.

Art. 34. Les divers Jurys se réunissent ensuite en un seul, pour opérer le classement définitif des travaux, et leur attribuer, s'il y a lieu, les Prix annoncés, et, au besoin, des Prix supplémentaires.

Art. 35. Sur le rapport de ce Jury, le Conseil d'Administration décerne les Prix dans les limites des ressources budgétaires.

Art. 36. Une Commission spéciale est chargée du choix et du classement des travaux à insérer dans chaque volume des *Mémoires*.

Art. 37. La Société peut également, dans ses Séances ordinaires nommer des Commissions chargées, soit d'examiner les Comptes et projets de Budgets, soit de faire des Rapports sur les candidatures, ou sur les ouvrages reçus, ou sur tout autre objet soumis aux délibérations de la Société.

Art. 38. Ces diverses Commissions sont composées de trois ou de cinq Membres, pris, soit dans le Conseil, soit parmi les Membres titulaires ou associés. Elles nomment leur Président et leur Rapporteur. Le Président de la Société et le Secrétaire-Perpétuel en font partie de droit.

TITRE IV. — Des Séances de la Société.

Art. 39. Les Séances ordinaires et la Séance solennelle de chaque année se tiennent aux jours fixés par le Conseil d'Administration, sur la proposition du Président.

Séance Solennelle.

Art. 40. La Séance solennelle est publique ;

tous les Membres de la Société sont avisés à l'avance du jour de la Réunion.

Art. 41. L'Archevêque diocésain, le Préfet du département, s'ils assistent à la Séance, le Sous-Préfet de l'arrondissement, le Curé-Archiprêtre, le Président du Tribunal Civil et le Maire de la ville, siègent immédiatement après le Président de la Séance.

Art. 42. Les Membres libres, présents à la Séance, peuvent être également invités à faire partie du Bureau.

Art. 43. Le Président de la Séance peut céder le fauteuil à l'une des personnes appelées à siéger au Bureau par les deux articles précédents.

Atr. 44. Dans les Séances solennelles, une limite de temps peut être imposée aux lecteurs, si cette mesure est jugée nécessaire par le Bureau de la Séance.

Séances Ordinaires.

Art. 45. Pour les Séances ordinaires, des convocations sont adressées individuellement à tous les Membres résidant à Apt ou dans l'arrondissement, et aux Membres du dehors qui demandent à être informés de la tenue des Séances.

Art. 46. Les Séances ordinaires n'étant pas publiques nul ne peut y assister sans avoir reçu une

invitation personnelle, ou sans se faire introduire par un Membre titulaire ou associé.

Art. 47. Les personnes étrangères à la Société n'assistant aux séances qu'accidentellement et par tolérance, il ne leur est point permis de prendre part aux discussions.

Art. 48. Toutefois, les Membres des Académies correspondantes, lorsqu'ils assistent aux Séances, peuvent être autorisés à faire des lectures.

Art. 49. Le Bureau se compose du Président, du Secrétaire-Perpétuel et de trois Membres du Conseil d'Administration, pris à tour de rôle par rang d'ancienneté.

Art. 50. En cas d'empêchement du Président, le fauteuil est occupé par le Vice-Président, et, au besoin, par nn Membre du Conseil d'Administration, ou même par un Membre titulaire appelé dans l'ordre du tableau.

Art. 51. En cas d'empêchement du Secrétaire-Perpétuel, le Vice-Secrétaire le remplace, ou, à défaut, c'est le plus jeune Membre titulaire présent qui siége.

Art. 52. Si trois Membres au moins du Conseil d'Administration ne sont pas présents, outre le Président et le Secrétaire, le Bureau est complété par des Membres titulaires pris dans l'ordre du tableau.

Art. 53. Les Membres du Conseil ou de la Société qui ont été absents, au moment où leur rang d'inscription les appelait à siéger, perdent leur tour.

Art. 54. Le Bureau, tel qu'il est constitué au commencement de la Séance, est maintenu jusqu'à la fin, et résout toutes les difficultés qui peuvent se produire pendant la Séance.

Art. 55. La Séance ouverte, après l'adoption du Procés-Verbal de la réunion précédente, l'ordre des travaux est ainsi établi : 1° Présentation et réception de Candidats ; 2° Correspondance ; 3° Notifications des délibérations du Conseil d'Administration ; 4° Rapports des Commissions nommées par la Société et décisions sur ces Rapports; 5° Lectures de Mémoires et Communications orales.

Art. 56. Toute réunion dûment convoquée est régulière pourvu que le *quart* des Membres titulaires ou associés résidant à Apt assiste à la séance.

Art. 57. Pour toute espèce d'objets les décisions sont prises à la majorité simple, par assis et levé, ou au scrutin secret si un Membre le demande.

Art. 58. Le Procès-Verbal de la Séance est signé par le Président et le Secrétaire.

Art. 59. Les Membres qui se proposent de faire une lecture doivent préalablement en prévenir par

écrit le Secrétaire qui les inscrit sur un registre spécial, et déposer leur travail deux jours à l'avance. L'ordre des lectures est ensuite réglé par le Bureau.

TITRE V. — Des Concours.

Art. 61. Chaque année, autant que possible, la Société propose un ou plusieurs Prix sur des matières déterminées.

Art. 62. La plus grande publicité est donnée au programme qui fait connaître la valeur des Prix et les conditions du concours. Parmi ces conditions, doivent figurer l'obligation pour les Concurrents : 1° de ne produire que des pièces inédites, et qui n'aient été présentées à aucun autre Concours; 2° de ne signer que dans un pli cacheté; 3° de ne point employer l'écriture qui aurait pu figurer dans un Concours précédent.

Art. 63. Tout Concurrent qui se ferait connaître, ou qui contreviendrait à l'art. 19 des Statuts, serait exclus du Concours.

Art. 64. Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus, ils restent déposés aux Archives de la Société.

Art. 65. Le Conseil d'Administration, après

avoir décerné les Prix et Mentions honorables, ouvre les plis cachetés des travaux couronnés, pour donner avis aux Lauréats.

ART. 66. Les Rapports des Jurys d'examen sont lus dans la Séance solennelle.

ART. 67. A la suite de cette lecture, les Lauréats sont proclamés et reçoivent les Prix.

ART. 68. Les œuvres couronnées peuvent être lues aussi dans cette Séance, et les auteurs ont la faculté de les lire eux-mêmes.

ART. 69. Les plis cachetés des ouvrages non couronnés sont brûlés dans la même Séance.

ART. 70. Les résultats du Concours sont rendus publics immédiatement après la Séance.

TITRE VI. — Des Publications de la Société.

ART. 71. La Société publie, en entier ou par extraits, les communications de ses Membres et les travaux du Concours, jugés dignes de l'impression, dans un Recueil in-8°, portant le titre de *Mémoires de la Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt.*

ART. 72. Ce Recueil est accompagné de planches et dessins toutes les fois que cela parait nécessaire pour l'intelligence du texte.

ART. 73. La Société publie séparément un Bulletin annuel, sous le titre de *Procès-Verbaux des Séances de la* Société *Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt.*

ATT. 74. Les publications de la Société sont adressées à chaque Membre titulaire et associé, aux Lauréats de l'année, au Ministère de l'Instruction Publique pour la Bibliothèque du Comité des Travaux historiques et des Sociétés Savantes, et aux diverses Académies en relations d'échanges avec la Société.

ART. 75. Les *Mémoires* et les *Procès-Verbaux* sont mis en vente an prix fixé par le Conseil d'Administration.

ART. 76. Chaque auteur peut imprimer ou faire tirer à part son travail, à la condition d'en déposer 2 exemplaires aux Archives de la Société, d'indiquer qu'il est extrait des *Mémoires, etc.*, et de reproduire d'une manière très-apparente, sur la couverture, l'article ci-après :

ART. 77. La Société, en admettant aux *Mémoires* les articles publiés par ses Membres ou ses Lauréats, n'entend ni en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité,

TITRE VII.— Des Recettes et des Dépenses

Att. 78. La Société pourvoit à ses dépenses au moyen : 1° de la cotisation de ses Membres ; 2° des revenus ou arrérages de ses biens ; 3° du produit des exemplaires de ses publications mis en vente ; 4° des allocations ou subventions attribuées à la Société par l'Etat, le Département ou la Ville ; 5° des dons et legs dûment autorisés.

Art. 79. La cotisation annuelle des Membres titulaires, y compris les Membres de droit, et des Membres associés, est de *dix* francs.

Art. 80. Le montant en est acquis à partir du 1er janvier, même à l'égard des Membres admis dans le courant de l'année.

Art. 81. L'année budgétaire, comme l'année académique de la Société, commence le 1er janvier.

Art. 82. Dans la dernière Séance de chaque année, la Société examine les comptes du Trésorier et règle le Budget de l'année suivante.

Art. 83. S'il parait nécessaire dans le courant de l'année d'ouvrir de nouveaux crédits, le Conseil d'Administration propose à la Société un Budget supplémentaire.

TITRE VIII. — Dispositions Générales.

Art. 84. Les Membres titulaires et associés peuvent proposer à la Société l'adoption de mesures administratives ou financières, lui soumettre des sujets des Concours, ou faire toute autre proposition dans l'intérêt de la Société.

Art. 85. Ces propositions, déposées par écrit et signées de leur auteur, sont renvoyées au Conseil d'Administration, qui statue directement ou sur l'avis d'une Commission.

Art. 86. Toute proposition qui aura été repoussée ne pourra être reproduite avant le délai d'une année.

Art. 87. Lorsque l'application d'un article des Statuts ou du Règlement soulèvera quelque difficulté, la question sera tranchée séance tenante, pour chaque cas particulier, sans que la décision intervenue puisse engager pour l'avenir.

Art. 88. L'approbation du présent Règlement, qui ne pourra être modifié sans l'autorisation de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction Publi-

que, entraine l'abrogation du Règlement du 20 avril 1869, annexé à l'Arrêté d'autorisation du 7 mai suivant.

Fait et délibéré à Apt, le 9 août 1871.

Les Membres du Conseil d'Administration,

Signé : Dr C. BERNARD, *Président*, — L. DE BERLUC-PERUSSIS, *Vice-Président*, — Emile ARNAUD, *Secrétaire-Perpétuel*, — M. CARBONNEL, *Trésorier*, — A.-M. GARCIN, *Archiviste*, — C. BOISSIER, — BERTRAND, Curé, — I. CHRISTOL, — A. ANGLIVIEL, — ARCHIAS.

Approuvé :

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes,

Signé : Jules SIMON.

Certifié conforme à l'original déposé aux Archives de la Société.

Le Secrétaire-Perpétuel,

ÉMILE ARNAUD.

Arrêté d'Autorisation de la Société.

Nous, Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction Publique,

Vu la demande formée par la Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt,

Vu ses Statuts et son Règlement,

ARRÊTONS :

Art. 1er. La Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt est autorisée à se constituer définitivement (1) comme Compagnie Savante, conformément à ses Statuts et à son Règlement qui sont approuvés tels qu'ils sont annexés au présent Arrêté.

Art. 2. Aucune modification n'y pourra être faite sans notre autorisation (2).

Fait à Paris, le 7 mai 1869.

Signé : V. DURUY.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général,

Signé : Charles ROBERT.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire-Perpétuel,

ÉMILE ARNAUD.

(1) Les Statuts provisoires de la Société avaient été approuvés par arrêté préfectoral du 14 janvier 1863.

(2) Une décision ministérielle du 28 septembre 1871 a homologué la rédaction des Statuts et du Règlement actuellement en vigueur.